A 537763

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

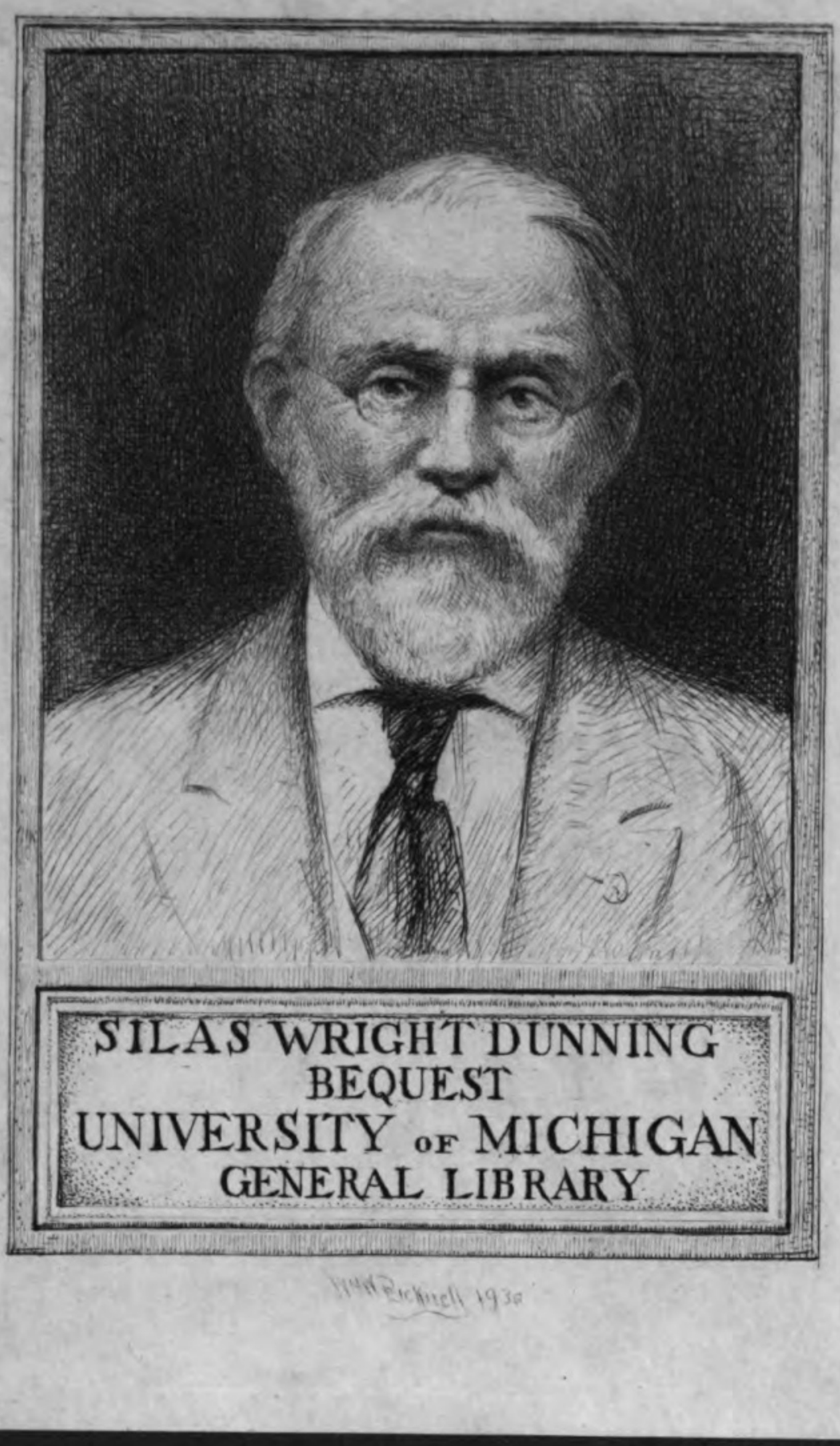

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

W.W. Bicknell 1930

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DC
611
.S361
S8

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855,

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'abondance des matières contenues dans le tome L nous oblige à le fractionner en deux parties qui seront cotées tome L et tome LI.

Ces deux volumes seront mis en distribution en janvier 1911.

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : Place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Les séances ayant lieu régulièrement le second dimanche de chaque mois, nos correspondants sont instamment priés de nous faire parvenir leurs lettres avant cette date. Sinon elles ne peuvent être portées à la connaissance de l'assemblée qu'à la séance suivante, et il en résulte un retard de plus d'un mois pour la réponse.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

TOME LI

DEUXIÈME SÉRIE — TOME XXVI

(2me partie du tome L)

CHAMBÉRY

Au siège de la Société — au Palais de Justice

—

1911

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dunning
Nijhoff
10-1-26
13603

LE PRÉJUGÉ ANTI-SAVOYARD

II.

Charles Chalmot de Saint-Rhue dit Saint-Ruth

Maréchal de camp des armées de Louis XIV.

LE PARTI DÉVOT AU XVII^e^ SIÈCLE

LES DRAGONNADES DANS LE DAUPHINÉ (1683)

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

et la

Conquête de la Savoie en 1690

PAR

J.-R. MICHEL

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure,
Agrégé des lettres,
Professeur à l'Ecole d'enseignement supérieur et au Lycée.

TOME PREMIER

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

I.

Quartier Saint-Ruth.

Sous le titre de : « Le Préjugé anti-savoyard », nous avons naguère entrepris une série d'études dans lesquelles nous nous efforcerons de poser et de résoudre le problème suivant :

Du temps des Romains déjà (exactement vers 69 avant J.-C.), le nom d'Allobroge était honni et détesté. Chez les Français, les Suisses, les Dauphinois, les Piémontais, à toutes les périodes, il n'avait pas une réputation plus flatteuse. On pouvait espérer qu'après l'annexion de 1860, la Savoie, mieux connue et incorporée dans la patrie française, serait moins exposée que par le passé aux brocards et aux attaques des publicistes parisiens. L'expérience de chaque jour nous démontre très surabondamment combien notre espérance était vaine et illusoire. On s'obstine, dans la ville lumière, à ignorer fondamentalement et à travestir lamentablement les faits essentiels de notre histoire et les traits distinctifs de notre caractère. Peut-être moins souvent les géographes parisiens mettent-ils le Mont-Blanc en Suisse, mais les gens doctes continuent de ranger Joseph de Maistre parmi les émigrés et les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ingénieux fumistes de la presse à faire des plaisanteries sur les ramoneurs.

Comme si notre stage n'était point terminé, comme si nous étions encore exposés à des brimades, les nôtres, qui sont engagés dans quelque carrière administrative, sentent obscurément peser sur eux quelque suspicion vague, quelque défiance indécise. On leur marque de temps en temps qu'ils ne sont pas « dans la note », qu'ils ne sont point véritablement chez eux, qu'ils font figure d'intrus. La conséquence indéniable, c'est qu'ils parviennent très difficilement à se faire jour, et que les degrés les plus élevés de la hiérarchie leur semblent interdits.

Parfois, quand nous exprimons ces doléances, on s'empresse de nous répondre : « Vous êtes atteints de la monomanie de la persécution. Vous êtes des dédaignés imaginaires. » Les très nombreux documents que j'ai recueillis prouvent avec une trop cruelle évidence combien sont réels et sérieux les griefs dont nous nous plaignons. Je publierai ultérieurement les textes que j'ai relevés dans les documents les plus divers et chez les écrivains les plus opposés. Depuis Cicéron, qui, le premier, a daubé sur nous et a lourdement crayonné notre caricature, jusqu'à nos jours, n'a cessé de retentir un concert général et ininterrompu de sarcasmes et d'outrages. Ceux qui nous en gratifient s'applaudissent de leur verve railleuse et moqueuse ; ils estiment que nous sommes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

singulièrement obtus, si nous ne percevons pas toute la finesse de leurs malins vaudevilles, et tristement ingrats si nous ne leur savons pas gré de nous accommoder à une sauce si piquante. Nous nous décernons à nous-mêmes un brevet de stupidité en ne paraissant pas flattés outre mesure de fournir matière à de si drôlatiques inventions.

Quand nous aurons étalé sans ménagement les pièces multiples et irrécusables du réquisitoire perpétuellement dressé contre nous, nous chercherons les causes du discrédit, qui trop souvent nous a frappés. Disons tout de suite qu'il en est qui tiennent à la situation géographique de notre sol et au rôle historique que nos ancêtres ont joué. Portiers des Alpes, comme on nous a très spirituellement nommés, nous ne nous hâtions pas de tirer le cordon au premier rôdeur venu qui secouait le marteau ou heurtait du pommeau de l'épée les battants fortement verrouillés. Celui qui se morfondait devant l'entrée poussait des éclats de voix et invectivait le gardien peu facile à circonvenir, à gagner ou à intimider. Nous n'étions pas des portiers de comédie, la main largement tendue vers le pourboire, toujours prêts à nous charger d'un poulet pour Rosine, à laisser passer le fourbe Scapin, l'adroit Figaro, l'entreprenant Lindor ou le peu scrupuleux Almaviva.

Nous n'avions pas la mine affable et nous ne faisions pas risette aux inconnus. Nous mettions

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

même quelque coquetterie à affecter un front rébarbatif et une moue intraitable. Nous ressemblions à des dogues fidèles, vigilants, hirsutes et hérissés, qui ne se laissent ni museler, ni mettre à l'attache, qu'on ne désarme pas avec un morceau de sucre, qui n'offrent point leur échine souple aux caresses des passants, qui sont toujours prêts à donner de la voix et de la dent. Nous étions moins pareils aux lévriers héraldiques trop domestiqués et trop luisants dont s'accompagnent les armes municipales de Chambéry, qu'à des molosses rustiques, chiens de laboureurs, de bergers ou de braconniers, toujours prêts à flatter et à lécher ceux du logis, à s'étendre docilement aux pieds du maître, à laisser dans leur toison inculte se promener les doigts des petits enfants, mais à la première alerte, bondissant sur le seuil, le poil hérissé et la gueule menaçante. *Cave canem*.

Ces quadrupèdes incorruptibles et intraitables sont généralement mal vus des chemineaux, des maraudeurs, et de tous les malandrins en quête d'un mauvais coup à faire. Souvent on les empoisonne. Quelquefois on les accuse de sentir mauvais, de casser la vaisselle, de salir le plancher avec leurs pattes crottées.

Les folliculaires à la solde des monarques que l'ambition conduisait dans nos chemins nous ont fréquemment reproché d'éventer leurs avant-gardes, de nous élancer contre elles, de ne pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rentrer dans notre niche à la première injonction, de ne pas donner la patte à n'importe qui, de ne pas faire le beau dès qu'on nous montre une écuelle de pâtée, de ne pas nous mettre à plat ventre dès que nous entendons le sifflement d'une badine, de ne pas abandonner la chaumière envahie et le maître malheureux.

Il est très honorable pour nous d'avoir, par notre fermeté au devoir, mérité quelques-unes des diatribes qu'on nous a prodiguées. Mais il faut bien avouer que tous les coups que nous avons reçus ne nous ont pas été portés par des mains étrangères. Il est malheureusement trop indéniable que le Savoyard est pour le Savoyard un détracteur inlassable. Prêt à se récrier et à se pâmer devant des mérites tout à fait médiocres, s'il les découvre chez un étranger, il poursuit d'un dénigrement implacable les talents de ses compatriotes. Le grand homme de la cité semble être le président Favre, qui est de Bourg. En revanche, certains s'indignent de l'audace intolérable que nous avons montrée en dressant la statue des frères de Maistre. Nous laissons négligemment s'abolir la mémoire de charmants poètes, tels que Marc-Claude de Buttet, J.-P. Veyrat, Charles Burdin et Amélie Gex. Mais aussi c'est leur faute. Que ne naissaient-ils aux environs d'Avignon ? Le félibrige enthousiaste eût célébré en leur honneur des fêtes retentissantes.

Nous indiquions, il y a quelques années, com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment, au moment où il posait sa candidature à l'Académie française, le marquis Albert Costa de Beauregard, dont nous regrettons aujourd'hui la perte, s'était vu, par un grand journal parisien, contester, peu s'en faut, la qualité de français, renvoyer à ses origines italiennes.

Le fait sur lequel nous voulons maintenant attirer l'attention, non seulement de nos compatriotes mais encore des pouvoirs publics, est infiniment plus grave. Il y a vingt-cinq ans environ, le gouvernement français s'avise de donner un nom aux casernes de notre ville. Celle d'infanterie est appelée caserne Curial. Rien de mieux.

Né à Saint-Pierre-d'Albigny, le 21 avril 1774, Curial (Philibert-Jean-Baptiste-Joseph) servit d'abord dans les rangs de la légion des Allobroges. Il prit part à l'expédition d'Egypte. Il se signala à Austerlitz, à Eylau, à Friedland, à Essling. Dans la campagne de Russie, il commandait les chasseurs de la garde. En 1813, il montra encore son courage dans les batailles de Wachau et d'Hanau. Il déploya à Waterloo une indomptable valeur. La chute de l'empire ne marqua pas le terme de sa carrière militaire. En 1823, à la tête de la 5e division, il faisait campagne en Espagne et conduisait brillamment l'attaque de Molinos-del-Rey, sous Barcelone.

Il mourait à Paris le 29 mai 1829, comte, lieutenant-général, pair de France et grand-croix de la Légion d'honneur.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

On ne pouvait attribuer à la caserne d'infanterie un nom plus glorieux et plus pur que celui de cet enfant de la Savoie qui ne servit jamais que la France, qui la servit obstinément, sous la république, sous l'empire et sous la royauté des Bourbons, indifférent aux formes transitoires de gouvernement, uniquement attaché au drapeau, qui sur tous les champs d'Egypte et d'Europe revendiqua une place de choix au poste le plus périlleux et dont le nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

En revanche, pour le quartier de cavalerie, on fut aussi mal inspiré que possible. On le dénomma caserne Saint-Ruth.

Pour que l'on sache bien à quel point cette dénomination est injurieuse pour nous, combien profondément elle doit nous atteindre et nous blesser dans ce que notre dignité provinciale a de plus respectable, de plus intangible et de plus inviolable, il suffira, nous l'espérons, de prendre connaissance de la notice biographique que nous consacrons à ce personnage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

II.

Le page du maréchal de La Meilleraye. — Un cousin du cardinal de Richelieu. — Une grande dame fort entichée de noblesse. — Vertueuse par crainte de l'enfer. — Méritoire résistance contre les entreprises amoureuses de deux cardinaux.

Il n'est point fort aisé de trouver sur Saint-Ruth des renseignements biographiques. Nous avons vainement cherché une notice le concernant dans Bayle, dans Moreri, dans les divers dictionnaires historiques du XVIII^e^ siècle, dans Michaud et dans Jal. Quelques notes des éditions savantes de la collection des grands écrivains de la France, dirigée par M. Ad. Régnier : Paris, Hachette, in-8°, M^me^ de Sévigné (éd. de Monmerqué, 1862-1867, 14 vol. in-8°), Saint-Simon (éd. A. de Boislisle), nous ont fourni quelques utiles indications, et s'ajoutant aux renseignements que nous offrent les textes eux-mêmes, nous ont permis de reconstituer dans ses traits essentiels, cette vigoureuse, ingrate et antipathique figure.

Voici, d'après M. de Boislisle (S^t^-Simon, t. II, p. 168, note), les états de service du patron actuel de notre caserne de cavalerie : Charles Chalmot de Saint-Rhue (on écrit à tort Saint-Ruth), — d'abord page du maréchal de La Meilleraye, puis

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

capitaine de cavalerie (1670), mestre de camp (1672), brigadier (1677), lieutenant des gardes du corps (1677), maréchal de camp (1683), gouverneur de Sommières (1684), commandant en Dauphiné (1685) et en Guyenne (1686), lieutenant général (1688), commandant l'armée franco-irlandaise, après la révolution anglaise de 1688, la fuite de Jacques II et le débarquement de Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande (5 nov. 1688), tué à la bataille d'Aghrim, le 22 juillet 1691.

Voilà qui, à première vue, est tout à fait honorable, et même glorieux. Regardons les choses de plus près. De petite noblesse et de fortune médiocre, Saint-Ruth a débuté comme page du maréchal de La Meilleraye (1602-1664), dont il a plus tard épousé la veuve.

Le maréchal et la maréchale ont été les premiers artisans de sa fortune. Arrêtons quelques instants sur eux notre attention.

Le maréchal de La Meilleraye, lui aussi, était en quelque sorte un parvenu.

Charles de la Porte, duc de La Meilleraye, était né en 1602. Ceux que son élévation indisposa contaient qu'il était petit-fils d'un riche apothicaire de Parthenay en Poitou. Il était le neveu de la mère du cardinal de Richelieu (1). La pro-

(1) Le maréchal de La Meilleraye est cousin germain du cardinal de Richelieu ; car la mère du cardinal, le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tection d'un parent si puissant éloigna de lui les premiers obstacles qui auraient pu lui barrer la route des honneurs et ne le laissa pas longtemps se morfondre dans les emplois inférieurs. Une conversion opportune fut son premier titre à la faveur du prince.

« Le maréchal de La Meilleraye était huguenot et a étudié au collège de Saumur ; mais il changea bientôt de religion. Il fut d'abord écuyer du cardinal, lorsqu'il était évêque de Luçon ; car le cardinal de Richelieu, en quelque fortune qu'il ait été, a toujours eu un équipage raisonnable. Après, il fut enseigne des gardes de la feue reine-mère ; et après la *drôlerie* des Ponts de Cé, il fut capitaine de ses gardes.

« Le maréchal de La Meilleraye conte que le feu roi ne le pouvait souffrir, et que le cardinal de Richelieu lui ayant dit cela, il s'en alla dans l'antichambre, et, de rage, il mangea toute une chandelle. Le cardinal le vit faire, sans rien dire, et ne pouvait s'empêcher d'en rire. La Meilleraye s'en va, vend tout ce qu'il avait ; sa terre de La Meilleraye était alors de deux mille livres de rente. Il vient trouver le cardinal et lui déclare qu'il s'en allait trouver le roi de Suède. Le cardinal lui dit : « Puisque vous avez ce courage-là, attendez ; je ten-

---

grand prieur et le père du maréchal étaient tous trois enfants d'un avocat au Parlement de Paris, nommé La Porte, qui se disait d'une bonne maison de Poitou appelée La Porte Vezins.

Tallemant des Réaux, *Historiettes* (éd. Monmerqué Paris, Delloye, 1840, in-12, t. III, p. 42).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

terai tout pour vous. » Il fit rompre le contrat de vente et le poussa. — *Ibid.*, p. 44.

Il se distingua à l'attaque du Pas-de-Suze (1629) et au combat de Carignan (1630). En 1633, il fut fait chevalier des ordres. En 1634, après le siège de La Motte-en-Lorraine, il fut nommé grand maître de l'artillerie. Il s'acquitta brillamment des fonctions de sa charge dans les campagnes du comté de Bourgogne et des Pays-Bas. En 1639, sur la brèche de Hesdin, il reçut le bâton de maréchal des mains du roi Louis XIII. Fait duc et pair en 1642, il fut appelé en 1648 à la surintendance des finances, poste qui lui convenait peu et dont il se démit presque aussitôt en 1649. Il fut, pendant une quinzaine d'années, gouverneur de Nantes et de Brest et lieutenant général de la Haute et Basse-Bretagne (1). Chargé de conduire à Nantes le cardinal de Retz, il l'avait obligeamment laissé évader. Il mourut à Paris, à l'Arsenal, le 8 février 1664, laissant un fils né d'un premier lit, qui épousa une des nièces de Mazarin, la fameuse Hortense Mancini.

Ses talents militaires étaient très contestés ; mais tous les contemporains étaient d'accord pour reconnaître sa bravoure personnelle.

Pour le maréchal de La Meilleraye, il n'y a pas grand plaisir d'avoir affaire à lui. Il a tyrannisé et

(1) M^me^ de Sévigné (éd. Gault de Saint-Germain. — Paris, Dalibon, 1823, in-8°, t. X, p. 71 et 78.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tyrannise encore tous ceux sur qui il a quelque pouvoir. Il a fait battre des gens ; il en a fait jeter par les fenêtres. Il a fait interdire les officiers dont les femmes n'étaient pas allées assez tôt voir la sienne. Enfin, c'est un diable d'homme. Mais il n'est pas si méchant à ceux qui sont mal endurants. Il e·t fanfaron, comme je l'ai déjà dit et néanmoins il ne le veut pas paraître. A Gravelines, il avait la goutte et allait sur un fort petit bidet à la tranchée ; le jour qu'on l'ouvrit, il y alla sans nécessité et se tint quelque temps à découvert sur un rideau. On lui tira vingt volées de coups de canon et un boulet fut si près que son cheval en fut effrayé. Les officiers le prièrent de se retirer : « Quoi ! Vous avez peur, leur dit-il. — Nous avons peur pour vous, monsieur, lui répondirent-ils. — Pour moi ! Oh ! ce n'est point à un général d'armée et encore moins à un maréchal de France d'avoir peur. »

Au siège de Perpignan, il envoya à don Florès d'Avila, gouverneur de la place, des noix confites, pour lui réconforter le cœur à cause de la faim qu'il endurait. L'autre lui envoya deux capes à l'espagnole, fourrées d'hermine pour lui signifier qu'il se morfondait devant cette place...

C'est un grand assiégeur de villes ; mais il n'entend rien à la guerre de campagne. A la campagne de Charlemont, où tout alla si mal, pour être parti avant qu'il y eût du fourrage et que les chemins fussent beaux, Ruvigny le trouva qui criait dans sa chambre comme un désespéré : « N'ai-je point un ami au monde qui me donne un coup de pistolet dans la tête ? » Ruvigny fit fermer la porte de peur qu'on ne vît le général en cet état et lui remontra que le cardinal entendrait ses raisons, qu'il avait voulu qu'on mît trop tôt en campagne,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que le pays était gras et que le canon ne pouvait marcher. Le maréchal envoya à la cour et les ennemis n'ayant point encore mis en campagne, il ne reçut point d'échec. Si on l'eût attaqué, il était perdu, car il avait été obligé de séparer ses troupes.

Il est brave, mais fanfaron, violent à un point étrange. Je pense que la meilleure action qu'il ait faite de sa vie fut au blocus de La Rochelle, qu'on fit avant le dernier siège. Il envoya par bravoure un trompette dans la ville pour savoir s'il n'y avait personne qui voulût faire le coup de pistolet. Ce trompette, au plus avancé corps de garde, trouva un gentilhomme nommé La Constancière, qui accepta le pari. Il se rend à l'assignation. M. de La Meilleraye, mieux monté que lui, après avoir tiré ses deux pistolets sans le blesser, lui gagne facilement la croupe ; mais La Constancière, qui avait encore un pistolet à tirer, le tira par dessus l'épaule, et fut si heureux que de donner dans la tête du cheval de son ennemi et ainsi eut l'avantage. M. de La Meilleraye, bien loin de haïr ce gentilhomme, lui fit donner une compagnie dans son régiment et lui a toujours témoigné de l'affection. A l'armée, il leva la canne sur le colonel Gassion, depuis maréchal de France ; mais il avait trouvé chaussure à son pied, car l'autre mit le pistolet à la main ; et, pour cela, il n'en fut point mal avec le cardinal de Richelieu.

Hors la tranchée, qu'il entendait assez bien, il ne savait rien à la guerre... (Tall. des R., t. III, p. 46).

En mai 1637, il avait épousé (1) en secondes noces Marie de Cossé, née aux environs de 1622. Il

(1) Par son second mariage avec mademoiselle de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait trente-cinq ans ; elle en avait quinze. Elle n'eut point d'enfants et ne mourut que le 15 mai 1710, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Elle avait habité jusqu'en 1701 un hôtel de la rue des Saints-Pères, très voisin de celui des Saint-Simon. Le duc de Saint-Simon, qui avait eu souvent l'occasion de la rencontrer et d'en entendre parler, nous a consigné dans ses mémoires plus d'un trait piquant à son adresse. Ces renseignements sont confirmés par les historiettes de Tallemant des Réaux (t. II, p. 221 sq. et IV, p. 431 sq.) et le Chansonnier français (mss. fr. 12619, p. 454, — 1269, p. 347, — et 12692, p. 183).

Le trait dominant de sa physionomie, et celui dont la cour s'égayait le plus volontiers, était sa vanité nobiliaire. Personne ne poussa plus loin le culte de la naissance.

Elle était si profondément pénétrée de l'excellente dignité de la noblesse qu'elle croyait Dieu lui-même obligé d'en tenir compte. Etant lui-même le premier gentilhomme du monde, il devait témoigner aux gens de qualité des égards tout particuliers. Entre autres privilèges, les grands lui semblaient avoir reçu en apanage

---

Brissac, il eut la lieutenance du roi de Bretagne et le Port-Louis. Il est gouverneur de Nantes, où il a vécu encore plus tyranniquement qu'ailleurs. (Tallemant, *ib.*, p. 45.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

celui de ne pouvoir être damnés à la légère, comme les gens du commun. Leurs immunités terrestres étaient prorogées même dans l'autre monde, et la justice céleste était tenue d'user de ménagements avec eux.

« On parlait devant elle de la mort du chevalier de Savoie, frère du comte de Soissons (1) et du fameux

(1) Eugène-Maurice, comte de Soissons, né à Chambéry en 1633, fils de Thomas-François de Savoie et de Marie de Bourbon-Soissons, avait épousé en 1657 Olympe Mancini, la seconde des nièces de Mazarin, conduite à Paris avec ses sœurs en 1647. Il avait reçu la charge de colonel général des Suisses et des Grisons, avec le gouvernement de la Champagne. En 1658, il combattit brillamment les Espagnols. En 1660, il fut député à Londres pour porter au roi Charles II les compliments de la cour de France à l'occasion de sa restauration. Il fut créé lieutenant général en 1672, sans avoir passé par les grades de brigadier et de maréchal de camp. Il mourut en Westphalie en 1673.

Avant sa sœur Marie, Olympe Mancini avait un instant inspiré quelque goût à Louis XIV. Elle avait su lui résister en le distrayant de ses jeunes ardeurs par d'innocentes galanteries (1) et se procurer un grand établissement.

Devenue après son mariage surintendante de la maison de la reine, charge créée tout exprès pour elle, elle fut, pendant quelque temps, l'âme de la jeune cour.

(1) Henri Martin, *Hist. de France ;* Paris, Furne (1855-1860), t. XII, p. 516,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prince Eugène, mort fort jeune, fort brusquement, fort débauché et fort plein de bénéfices et on moralisait là-dessus. Elle écouta quelque temps, puis, avec un air de conviction et d'assurance : « Pour moi, dit-elle, je suis persuadée qu'un homme de cette naissance-là, Dieu y regarde deux fois à le damner. » On éclata de rire,

---

« Rien n'est pareil à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeait avant et après son mariage et qui était la maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces. (St-Simon, *ib.*, t. IV, p. 254.)

Elle fut éloignée de la cour à la suite des démêlés qu'elle avait eus pour les attributions respectives de leurs charges avec la duchesse de Navailles, dame d'honneur, et du défi adressé au duc de Navailles par le comte de Soissons, trop chaud à épouser la querelle de sa femme.

Intelligente, perverse et dissolue, elle avait contribué avec ses sœurs, les duchesses de Bouillon et de Mazarin, à écrire des contes licencieux imités de Boccace. (Cf. H. Martin, *Hist. de France*, t. XIII, p. 205.)

Ayant obtenu son rappel, elle travailla, de concert avec son amant avoué, le marquis de Vardes et le comte de Guiche, à ruiner la faveur de Mlle de La Vallière et à pourvoir Louis XIV d'une favorite de son choix. L'échec de ses intrigues, l'exil, la perte de sa charge de surintendante, par laquelle elle paya son retour, et dont le roi gratifia Mme de Montespan, afin de lui donner le tabouret et de lui permettre de s'asseoir, ne lui inspirèrent pas une conduite plus prudente et ne corrigèrent pas son humeur brouillonne. Compromise en 1679-1680 dans la scandaleuse et formidable affaire des poi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mais on ne la fit pas revenir de son opinion. (St. Simon éd. Chéruel, in-12. — Paris, L. Hachette, 1857, t. V, p. 193.)

Mettant la noblesse à si haut prix, Mme de La

---

sons, soupçonnée d'avoir hâté la fin de son époux (1), accusée par la Voisin, décrétée d'accusation, ajournée en même temps que la duchesse de Bouillon, sa sœur, devant la chambre de l'Arsenal, elle n'osa pas affronter les débats, que sa sœur brava avec une crânerie moqueuse et impertinente. Elle dut à un certain reste de la bienveillance royale de pouvoir s'enfuir en Flandres. De Bruxelles, elle vint à Madrid, et, comme elle ne pouvait paraître nulle part, sans donner lieu tout de suite aux rumeurs les plus abominables, elle fut soupçonnée d'avoir empoisonné, dans une tasse de lait, la jeune reine Marie-Louise d'Orléans, fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre, nièce de Louis XIV, première femme de Charles II, roi d'Espagne (16 nov. 1601 — 1er novembre 1700).

« La reine, fille de Monsieur, n'avait point d'enfants et avait tellement gagné l'estime et le cœur du roi son mari, que la cour de Vienne craignit tout de son crédit pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France.

Le comte de Mansfeld était ambassadeur de l'em-

(1) Elle se trouva si mêlée dans l'affaire de la Voisin, brûlée en Grève pour ses poisons et ses maléfices, qu'elle s'enfuit en Flandres. Son mari était mort fort brusquement à l'armée, il y avait longtemps (1673), et dès lors on en avait mal parlé, mais fort bas, dans la faveur où elle était. — St-Simon, *ib.*, t. IV, p. 254.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Meilleraye ne pouvait manquer de s'attribuer des ancêtres fameux. Elle s'enorgueillissait superbement d'être issue de la lignée des Brissac, dont

---

pereur à Madrid, avec qui la comtesse de Soissons lia un commerce intime dès en arrivant. La reine, qui ne respirait que France, eut une grande passion de voir la comtesse de Soissons. Le roi d'Espagne, qui avait fort ouï parler d'elle et à qui les avis pleuvaient depuis quelque temps qu'on voulait empoisonner la reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit à la fin que la comtesse de Soissons vînt quelquefois les après-dînées chez la reine par un escalier dérobé et elle la voyait seule et avec le roi. Les visites redoublèrent et toujours avec répugnance de la part du roi. Il avait demandé en grâce à la reine de ne jamais goûter de rien qu'il n'en eût bu ou mangé le premier, parce qu'il savait bien qu'on ne le voulait pas empoisonner.

« Il faisait chaud ; le lait est rare à Madrid ; la reine en désira et la comtesse qui avait peu à peu usurpé les moments de tête-à-tête avec elle, lui en vanta d'excellent qu'elle promit de lui faire apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeld. La comtesse de Soissons l'apporta à la reine qui l'avala et qui mourut peu de temps après, comme madame sa mère.

« La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue et avait donné ordre à sa fuite. Elle ne s'amusa guère au palais, après avoir vu avaler ce lait à la reine ; elle revint chez elle où ses paquets étaient faits et s'enfuit en Allemagne, n'osant pas plus demeurer en Flandres qu'en Espagne. Dès que la reine se trouva mal, on sut ce qu'elle avait pris et de quelle main ; le roi d'Espagne envoya chez la comtesse de Soissons qui ne se trouva

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle prolongeait la généalogie jusqu'aux antiquités les plus reculées et les plus fabuleuses.

---

plus ; il fit courir après de tous les côtés, mais elle avait si bien pris ses mesures qu'elle échappa.

« Elle vécut obscurément quelques années en Allemagne, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mansfeld fut rappelé à Vienne, où il eut, à son retour, le premier emploi de cette cour, qui est la présidence du conseil de guerre.

« A la fin, la comtesse de Soissons retourna en Flandres, où je crois avoir dit que tant que Philippe V en fut maître, les maréchaux de Boufflers, de Villeroy et tous les Français distingués eurent défense de la voir. Il se peut dire qu'elle y passa le reste de sa vie et qu'elle mourut en opprobre. — Saint-Simon, t. IV, p. 254-255.

Elle s'éteignit abandonnée et méprisée de tous, même de son fils, en 1708.

Le discrédit d'Olympe de Soissons rejaillit sur son fils, qui devait être le prince Eugène et entraîna pour la France et la Savoie les plus fâcheuses conséquences.

Né à Paris en 1663, mort à Vienne en 1736, François-Eugène de Savoie s'était d'abord destiné à l'état ecclésiastique. Mais sa vocation avait bien vite fait place à la passion des armes. Il avait demandé un régiment ou une compagnie (1) à Louis XIV qui très dédaigneusement l'avait refusé au *petit abbé de Savoie*.

Piqué de dépit, Eugène entra au service de l'empereur, se signala tout de suite et obtint un avancement rapide. Quand en 1691, il eut délivré Coni et emporté Carmagnole, Louis XIV, tardivement averti de sa

(1) H. Martin, t. XIV, p. 67 (note).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici ce que conte Saint-Simon (1) :

« Ma sœur était à Brissac avec la maréchale de La Meilleraye, tante fraternelle de son mari, extrêmement glorieuse et folle surtout de sa maison.

« Elle promenait souvent Mme de Brissac (2) dans une galerie où les trois maréchaux étaient peints avec le célèbre comte de Brissac, fils aîné du premier des trois et autres ancêtres de parure que la généalogie aurait peine à montrer. La maréchale admirait ces grands hommes, les saluait et leur faisait faire des révérences par sa nièce.

---

valeur, lui fit offrir le bâton de maréchal. — Mais l'heure propice était passée ; l'incurable blessure avait été portée. Le prince Eugène pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg et surtout pendant celle de la succession d'Espagne fit payer cher au *roi Soleil* l'injuste mépris dont il avait été accablé.

Si, mieux inspiré, Louis XIV avait accordé au fils du chambérien comte de Soissons, lieutenant général de ses armées, le grade que sollicitait ce jeune homme, le prince Eugène aurait mis au service de la maison de Bourbon le merveilleux génie dont il était doué pour la guerre. Il aurait été l'illustration des armes françaises au lieu d'en être le fléau. Et son nom se serait imposé avec une telle autorité qu'on n'aurait pas eu la tentation néfaste d'exhumer le souvenir de Saint-Ruth. — Mais au défaut du fils, on pouvait, on peut encore penser au père.

(1) Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon, éd. Chéruel ; P. Hachette, 1856, in-12, t. I, p. 48.

(2) La sœur de Saint-Simon.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Elle qui était jeune et plaisante avec de l'esprit, se voulut divertir au milieu de l'ennui qu'elle éprouvait à Brissac, et tout à coup se mit à dire à la maréchale : « Ma tante, voyez donc cette bonne tête ! Il a l'air de ces anciens princes d'Italie, et je pense que, si vous cherchiez bien, il se trouverait qu'il l'a été. — Mais que vous avez d'esprit et de goût, ma nièce, s'écria la maréchale. Je pense en vérité que vous avez raison ».

« Elle regarde ce vieux portrait, l'examine ou en fait semblant et tout aussitôt déclare le bonhomme un ancien prince d'Italie et se hâte d'aller apprendre cette nouvelle à son neveu qui n'en fit que rire.

« Peu de jours après, elle trouva inutile d'être descendue d'un ancien prince d'Italie, si rien n'en rappelait le souvenir. Elle imagine le bonnet des princes d'Allemagne avec quelque petite différence dérobée par la couronne qui l'enveloppe, envoie chercher furtivement un peintre à Angers et lui fait mettre ce bonnet aux armes de leurs carrosses. M. et Mme de Brissac l'apprirent bientôt. Ils en rirent de tout leur cœur. Mais le bonnet est demeuré et s'est appelé longtemps parmi eux : le bonnet de ma tante. »

Le témoignage de Tallemant des Réaux s'accorde parfaitement avec celui de Saint-Simon.

Au même temps, Madame de la Meilleraye se va mettre dans la tête que MM. de Cossé viennent de l'empereur Cocceius Nerva, qui n'eut point d'enfants. Buchanan avait bien plus de raison d'appeler Timoléon de Cossé le sang de Cossus, un dictateur romain ; mais cela est permis à un poète. Sa folie alla jusqu'au point de faire passer sa sœur devant elle, disant qu'elle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

a dégénéré en épousant un autre qu'un prince ; et, dans le cabinet de l'Arsenal, où tous les grands maîtres de l'artillerie sont peints, elle a fait mettre le titre de prince à M. de Brissac, son-grand-père. Depuis je ne sais si elle l'a fait effacer, car elle est revenue de cette grotesque. MM. de Brissac, ses frères, ne furent guère plus sages....

Elle faisait mettre ses sœurs comme des princesses romaines, au-dessus d'elle en des fauteuils, et elle se plaçait après sur une chaise à l'ordinaire.

A Nantes, car c'est son empire, elle faisait asseoir toutes les principales femmes de la ville autour d'elle sur de petits tabourets hauts de demi-pied, et s'il y en avait quelqu'une qui eût la taille gâtée, elle la faisait tourner de tous côtés, faisant semblant d'admirer sa taille. A une d'elles qui était un peu pelée sur le front, elle se tuait de lui dire qu'elle avait la plus grande quantité de cheveux du monde. Une fois, elle se coiffa ridiculement, pour leur faire accroire que c'était la mode ; mais il n'y en eut guère d'assez simples pour donner dans le panneau. On n'osait danser sans le lui faire savoir, et, quand elle avait promis de s'y trouver, elle attendait que tout le monde fût assemblé, et puis elle mandait qu'elle n'y pouvait aller ; et alors il fallait renvoyer les violons, car c'eût été un crime capital que d'avoir fait une assemblée, quand Madame avait témoigné qu'elle n'en pouvait être.....

Je dirai... pour faire voir son humeur fière qu'un jour (en 1648) qu'elle se trouva chez la reine au Palais royal, où Mme de Longueville et Mlle de Guise vinrent, on parla d'aller à la comédie. Or il y avait toujours assez de presse, parce qu'il n'en coûte rien. La maréchale pria Mme de Longueville de la laisser

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

passer devant, parce qu'après elle on n'avait plus de considération pour personne. Mme de Longueville la fait passer. La maréchale entre la première et se place bien à son aise sur un banc qu'on avait gardé pour Mme de Longueville, qui fut contrainte de donner la moitié de sa place à Mlle de Guise, et fut si incommodée, que la plupart du temps, elle aima mieux se tenir debout. La maréchale au lieu de se lever, disait : « Je veux avoir place, moi ». On vit bien que c'était pour cela qu'elle avait demandé à passer devant.

Cette infatuation excessive et impertinente qu'étalait Mme de la Meilleraye avait engagé quelques-uns des contemporains à examiner, dans un esprit de critique peu bienveillante, les titres de la maison de Cossé et de celle de Brissac.

« J'ai ouï dire, conte Tallemant, que la maison de Cossé, quoique illustre, n'est pas trop ancienne. Le premier maréchal de Brissac fit sa fortune par les femmes. Mme d'Estampes l'aimait, et François Ier venant chez elle, il se cacha sous le lit. Le roi ne l'ignorait pas, et, comme il mangeait du cotignac, il en jeta une boîte sous le lit, en disant : « Tiens, Brissac, il faut que tout le monde vive. » Mme d'Estampes lui fit donner de l'emploi (t. III, p. 48).

Saint-Simon, qui était beau-frère du duc de Brissac, neveu de la maréchale de la Meilleraye, dénie lui aussi à cette maison une antiquité bien reculée :

« On peut ignorer aussi la cause de cette prodigieuse ivresse de sa maison. Elle a fort brillé sous Fran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çois Ier et sous ses enfants par les hommes illustres qu'elle a produits et les grands emplois qu'ils ont exercés. Mais, si on va au delà, on trouvera que le maréchal de Gonnor et son frère aîné, le maréchal de Brissac, si célèbre par les guerres de Piémont, père du comte de Brissac, si fameux pour son âge, et du premier duc de Brissac, maréchal de France de la Ligue, puis confirmé tel en recevant Henri IV dans Paris, ont fait valoir par leurs talents la faveur de leur mère ; sœur du grand maître et du cardinal de Boisy et de l'amiral de Bonnivet, qui pouvaient tout sur François Ier, desquels Anne de Montmorency, depuis grand maître et connétable de France était cousin germain. Cette Gouffier, qui avait épousé leur père, si connu sous le nom du gros Brissac, fut gouvernante des enfants de France et fit son mari ensuite leur gouverneur, grand panetier et grand fauconnier, et gouverneur d'Anjou et du Maine. Tout cela est illustre. Mais il ne faut pas remonter plus haut.

Le père et le grand-père de ce gros Brissac, qui était un gausseur et un homme d'esprit, de manège et de bonne chère, étaient au bon roi René, l'un gouverneur du château de Beaufort, l'autre sénéchal de Provence ; leurs femmes des plus médiocres, leurs terres rien et par delà rien de suivi et dans cela même que des écuyers avec les plus petits emplois, sans filiation connue, et qui ne passe pas l'an 1386. Cela ne fait pas une grande origine. Les dernières alliances des ducs de Brissac des deux branches [sont] pitoyables, et eux-mêmes, depuis le dernier maréchal, aussi pitoyables qu'elles.

Ce mot de remarque m'échappe, parce que je ne vois autre chose, depuis la mort du roi, que des gens qui,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par des noms de personnages de ce temps-là, dont ils sont ou dont ils se font, et de plus anciens encore, mais qui, depuis eux, n'ont eu que des lacunes en tout genre, chaussent le cothurne, éblouissent les sots et prennent des airs tout à fait ridicules. L'antiquité, la suite, les fiefs, les alliances, les emplois, au moins avec quelque durée, dans les premiers temps connus, constituent une grandeur effective et non des choses modernes, passagères, et pour ceux dont je parle, depuis lors sans suite et sans trace de l'homme illustre, dont ils ils font bouclier, duquel, le plus souvent, ils ne descendent même pas.

(Saint-Simon, Mémoires (a. 1710), éd. Chéruel, in-12. P. Hachette, 1857, t. V, p. 193.)

La maison de Brissac avait en effet produit au XVI^e^ siècle trois maréchaux : Charles I., de Cossé-Brissac, né en 1505, mort en 1563, dit le maréchal de Brissac. — 2° Artus de Cossé, frère du précédent, maréchal de France en 1567, mort en 1582, dit M. de Gonnor ou le maréchal de Cossé. — 3° Charles II de Cossé, premier duc de Brissac, fait maréchal de France en 1594, après la reddition de Paris et mort en 1621. Un de ses membres, Timoléon comte de Brissac, s'était également illustré par sa bravoure. Il fut, à l'âge de vingt-six ans, tué au siège de Mucidan en 1559, et il a mérité les éloges que Brantome lui adressa.

Mais, jugeant apparemment ces illustrations de trop fraîche date, les Cossé-Brissac, à l'aide d'ingénieux historiographes, avaient fait remon-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ter infiniment plus haut les origines de leur race. Ils s'étaient découvert des ancêtres dans la vieille Rome. Ils se rattachaient tantôt au dictateur Cossus, tantôt à l'empereur Cocceius Nerva. Ils prétendaient même parfois descendre, tout comme Jules César, de Romulus, c'est-à-dire de la famille d'Iule, d'Enée, d'Anchise, de Vénus et de Jupiter. Cela était très virgilien et d'un fabuleux tout à fait épique.

Plus discret, Brantome voulait voir en eux une branche des Cossa de Naples. Cette invention avait été forgée par René de Sauzay, fils d'une Brissac. Mais, comme beaucoup d'autres qui n'étaient pas plus solides, cette généalogie fantaisiste avait été ruinée par Jean le Laboureur dans ses additions aux mémoires de Castelnau et par Imhof, dans ses *Excellentium familiarum in Gallia Genealogiæ* et la verve des faiseurs d'épigrammes s'était égayée à ses dépens. (Cf. Tall., t. III, p. 48 et note. — S. Simon, éd. de Boislisle, 1879, in-8°, t. I, p. 207-208, note.)

Si elle se flattait hautement de sa naissance, Madame la maréchale de La Meilleraye ne se déclarait pas moins contente de son mariage. Mais les contemporains la croyaient beaucoup moins sincère dans le second cas que dans le premier.

.... Elle disait qu'elle rendait grâce à Dieu de deux choses : l'une, d'être née princesse, et l'autre, d'être la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

femme de M. le maréchal de La Meilleraye (1) : « Car, disait-elle, si je ne l'avais épousé, je ne pourrais pas m'empêcher de l'aimer d'amour. » Elle ment comme tous les diables. C'est un petit homme mal fait et jaloux, et je sais bien qu'un jour à Bourbon, une de ses femmes de chambre lui ayant essayé en riant le bandeau d'une veuve qui était là, et lui ayant dit : « Madame, que cela vous siérait bien », elle se mit à rire, et lui dit : « Que tu est folle ! » Sans la peur du diable, elle l'aurait fait mille fois cocu. Elle croit qu'il n'y a point de pardon pour l'adultère. Elle est coquette, badine et follette naturellement, mais cela la retient ; peut-être l'humeur violente de cet homme lui fait-elle peur aussi. On dit qu'elle serait fort plaisante en amourette.... (Tall., t. III, p. 51.)

Le cardinal de Richelieu, qui était fort entreprenant, eut un instant du goût pour elle. Après avoir fait la fortune du mari, il eut quelque velléité d'honorer la femme de ses galants services. Quoique le cardinal trouvât peu de cruelles ou de rebelles, elle lui résista, se déroba par la fuite et l'absence à ses assiduités et eut la bonne fortune d'être tout de suite oubliée.

Sa femme est jolie et chante bien. Le cardinal de Richelieu s'en éprit ; il avait toujours affaire à l'arsenal. C'était sa *bonne cousine*. Voilà le grand maître

(1) Saint-Simon dit exactement le contraire. « Elle faisait volontiers des excuses d'avoir épousé le maréchal de La Meilleraye dont elle fut la seconde femme et n'en eut point d'enfants ». (Mém., t. V. p. 104.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans une mélancolie épouvantable. Il avait un peu de goutte ; il feint d'en avoir bien davantage. Il ne savait où il en était. Le cardinal était dangereux ; il n'y avait point de quartier avec lui. La maréchale pouvait, si elle eût voulu, faire enrager son mari impunément. Elle, qui ne manque pas d'esprit, s'aperçut de cela, et un beau jour, par une résolution assez rare en l'âge où elle était alors, elle va trouver le grand maître, et lui dit que l'air de Paris ne lui était pas bon, et qu'elle serait bien aise, s'il l'approuvait, d'aller chez sa mère en Bretagne. « Ah ! madame, lui dit le grand maître, vous me donnez la vie ; je n'oublierai jamais la grâce que vous me faites ». Le cardinal, par bonheur, n'y songea plus ; mais, sans doute, il s'allait enflammer d'une étrange sorte. (Tall., t. III, p. 46-47.)

Le cardinal de Retz en fut plus sérieusement épris, et, comme il poussait toute chose à l'extrême, il prodigua les marques de la passion la plus outrée. Sa poursuite n'eut pas un meilleur succès. Il donna à rire à *l'objet de sa flamme* et à toute la cour.

La maréchale de La Meilleraye avait été parfaitement belle et avait beaucoup d'esprit. Elle tourna la tête au cardinal de Retz, jusqu'à ce point de folie de vouloir tout mettre sens dessus [dessous] en France, pour réduire le roi en tel besoin qu'il le forçât d'employer tout à Rome pour obtenir dispense pour lui, tout prêtre et évêque sacré qu'il était, d'épouser la maréchale de La Meilleraye, dont le mari était vivant, fort bien avec elle, homme fort dans la confiance de la cour, du premier mérite, et dans les plus grands emplois.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une telle folie est incroyable et ne laisse pas d'avoir été. (Saint-Simon, Mém., t. V, p. 194.)

Mme de La Meilleraye était née aux environs de 1622 ; elle se maria en 1637. Le cardinal de Richelieu, né en 1585, avait à ce moment 52 ans, et était, de dix-sept ans, plus âgé que le mari. Quand il mourut le 4 décembre 1642, elle avait à peu près vingt ans. — Pour le cardinal de Retz, né en 1614, il était mieux avantagé sous le rapport de l'âge, mais Tallemant nous a prévenus qu'elle avait grand peur de l'enfer. Elle pensait sans doute que pêcher avec un prince de l'église, c'est pêcher deux fois.

Celui pour qui elle devait se prendre d'une irrésistible passion, et qui devait venger les cardinaux de Richelieu et de Retz, c'était le page de son mari, M. de Saint-Ruth.

III.

M. de Saint-Ruth en ménage. — Une lune de miel orageuse. — Un éloignement utile à la paix d'un ménage.

M. de Saint-Ruth n'avait rien d'un bellâtre. Mais il forçait l'attention par une prestance martiale et une laideur caractéristique.

Mme de Sévigné en fut frappée.

« Mme de Coulanges vint le soir ; nous allâmes aux Tuileries. Nous y vîmes ce qui reste d'hommes à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, et qui n'y sera pas encore longtemps et de plus M. de Saint-Ruth ! Quel homme, bon Dieu ! et que le désagrément de sa physionomie donne de grandes idées des qualités qu'on ne connaît pas. »

Mme de Sévigné, lettre CLV à Mme de Grignan, — Paris, vendredi 1er mai 1671. — P. Dalibon, 1823, in-8°, t. II, p. 53, — *a)* les autres étaient à l'armée, — *b)* on a dit que la maréchale de La Meilleraye, quoique très glorieuse d'ailleurs, l'avait épousé secrètement. D. P. — L'édit. Monmerqué, Paris, Hachette, in-8° (coll. des Grands Ecrivains, t. II, p. 198-199) offre un texte légèrement différent..., donne de grandes idées *de ses autres mérites ;* l'éd. de Rouen 1726 au lieu de le *désagrément* imprime le *dérangement.*

A quel moment commença la liaison entre la maréchale et Saint-Ruth. Avant la mort du mari, ou après ? La question était controversée (1). Le maréchal une fois décédé (8 février 1664), sa veuve, âgée de 42 ans, consentit à épouser Saint-

(1) « Après sa mort, amourachée, devant ou après, de Saint-Ruth, qu'elle avait vu page de son mari, elle l'épousa et se garda bien de perdre son tabouret en déclarant son mariage.

« Saint-Ruth était un très simple gentilhomme fort pauvre, grand et bien fait et que tout le monde a connu (1) extrêmement laid, je ne sais s'il l'était devenu depuis son mariage. C'était un fort brave (2) homme et qui acquit de la capacité à la guerre, et qui parvint avec

(1) L'éd. Chéruel met après *a connu* un ; qui me semble dénaturer le sens de la phrase et que je supprime.
(2) C'est-à-dire : plein de bravoure, de courage.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ruth. Mais ce mariage la dégradait, lui faisait perdre son tabouret à la cour. Les « qualités inconnues » de Saint-Ruth n'étaient pas pour une dame si glorieuse une suffisante compensation à un si pénible sacrifice. Elle tint donc d'abord le mariage secret.

Mais elle fut bien vite obligée de s'en ouvrir au roi. Entre autres « qualités inconnues », Saint-

---

distinction à devenir lieutenant des gardes du corps et lieutenant général.

« Il était aussi fort brutal, et quand la maréchale de La Meilleraye lui échauffait les oreilles, il jouait du bâton et la rouait de coups. Tant fut procédé que la maréchale, n'y pouvant plus durer, demanda une audience au roi, lui avoua sa faiblesse et sa honte, lui conta sa déconvenue, et implora sa protection.

« Le roi, avec sa bonté, lui promit d'y mettre ordre. Il lava la tête à Saint-Ruth dans son cabinet, et lui défendit de maltraiter la maréchale. Cela fut plus fort que lui. Nouvelles plaintes de la maréchale. Le roi se fâcha tout de bon et menaça Saint-Ruth. Cela le contint quelque temps. Mais l'habitude du bâton était si forte en lui qu'elle prévalut encore.

« La maréchale retourna au roi qui, voyant Saint-Ruth incorrigible, eut la bonté de l'envoyer en Guyenne, sous prétexte de commandement, dont il n'y avait aucun besoin que celui de la maréchale d'en être séparée. De là, le roi l'envoya en Irlande où il fut tué et il n'eut point d'enfants.

(Saint-Simon, Mém., t. V, p. 193-194.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ruth possédait celle d'avoir, comme Sganarelle, l'âme peu endurante et le bras assez bon. Peut-être aussi pensait-il flatter le préjugé dominant de la maréchale en montrant que lui aussi, il avait la tête près du *bonnet*. Dans les discussions animées qui agitèrent sa lune de miel, il ne se fit pas faute d'arguments frappants ; il fit sentir à son épouse que si le maréchal de La Meilleraye avait reçu le bâton, il savait, lui, jouer de la canne avec quelque maîtrise.

Battue et mécontente, la maréchale alla porter sa plainte au roi. Saint-Simon ne dit pas si, pour montrer le bien fondé de sa requête, elle fit voir au monarque ses bleus. Louis XIV, qui certain jour jeta sa canne par la fenêtre parce qu'il résistait péniblement à la tentation d'en caresser l'échine de Louvois, donna à plusieurs reprises à M. de Saint-Ruth des conseils de modération. Ce dernier ne manqua point de promettre, mais il ne put tenir sa promesse, et retomba toujours dans son péché mignon.

Le roi prit alors le parti le plus sage. Il se préparait à révoquer l'édit de Nantes et ne négligeait rien pour déterminer ceux de la R.P.R. (religion prétendue réformée) à abjurer leur erreur (1). Pour

(1) Non seulement le clergé, mais les parlements, les cours souveraines, les universités, les corps municipaux, les communautés des marchands et des artisans se livraient en toute occasion, à leur pieuse animosité ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

triompher de l'obstination que certains malintentionnés mettaient à ne se pas convertir, il leur avait envoyé des dragons (1). Il estima que ces missionnaires bottés ne pouvaient avoir de meilleur chef que Saint-Ruth. Sa physionomie rébarbative inspirerait certainement aux huguenots une terreur salutaire, et cette crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse. Un homme qui, dans son ménage, et avec une femme fort belle à qui il devait sa fortune, avait marqué une telle vigueur, ne fléchirait pas devant des hérétiques qui mettaient une joie criminelle à suivre des prêches et à chanter des psaumes. Sa canne servirait la cause de Dieu comme autrefois la baguette de Moïse et la verge d'Aaron.

---

dès qu'on pouvait, dans quelque cas particulier, enfreindre l'édit de Nantes, abattre un temple, restreindre un exercice, ôter un emploi à un protestant, on croyait remporter une victoire sur l'hérésie.

(Rulhière, *Eclaircissements historiques sur la révocation de l'édit de Nantes,* t. I, p. 26.)

(1) Dans une lettre du 18 mars 1681, Louvois, annonçant à l'intendant du Poitou l'envoi d'un régiment de cavalerie, lui donnait les instructions suivantes :

Sa Majesté trouvera bon que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soit logé chez les protestants ; mais elle n'affirme pas qu'il les y faille loger tous.

..... Si, suivant une répartition juste, les religionnaires en devaient porter dix, vous pouvez leur en faire porter vingt.

(Rulh., *ib.*, ch. X, p. 203.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IV.

M. de Saint-Ruth s'emploie énergiquement à refaire l'unité religieuse de la France.

Les troubles qui éclatèrent dans le Vivarais, les Cévennes et le Dauphiné (1) lui fournirent

(1) 1682. — L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier, qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte, et ce nom de Chamier a été longuement en vénération chez les protestants.

Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* éd. Bourgeois. P. Hachette, in-16, p. 702. — Daniel Chamier, petit-fils d'un des rédacteurs de l'édit de Nantes, âgé de vingt ans, pasteur à Montélimar, ayant refusé d'abjurer, fut conduit devant la maison de son père et fut torturé trois jours de suite, avant d'être exécuté. — cf. Daniel Chamier, par Ch. Read. — Note de M. Bourgeois.

1683. — L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicateur Chomel. On condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus. La fuite qu'ils avaient prise, les sauva et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur et, en même temps, augmentait l'opiniâtreté. On sait trop que les hommes s'attachent à leur religion, à mesure qu'ils souffrent pour elle. (*Ib.*, p. 702.)

1682. — Enfin les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'occasion de se signaler et de montrer de quoi il était capable.

Un mémoire d'origine protestante, inséré dans l'*Esprit*, de M. Arnaud (t. Z, p. 336 sq), nous fournit des renseignements circonstanciés sur ces événements et sur le rôle que Saint-Ruth y joua :

Le troisième événement de cette même année (1683), sur lequel je souhaite que les persécuteurs jettent la vue, c'est le mouvement des réformés du Vivarets, des Cévennes et du Dauphiné. On ne manque pas de faire au roi un portrait épouvantable de cette action, pour lui faire regarder ses sujets de la religion réformée comme des misérables, qui ont une inclination continuelle de la rébellion et qui le font paraître à toutes occasions. Là-dessus premièrement, il faut se souvenir des effroyables

---

et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua ; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux sans chef, sans place et même sans desseins furent dispersés en un quart d'heure, les supplices suivirent leur défaite (*Ib.*, éd. Bourgeois ; Paris, Hachette, in-16, p. 702).

Note de M. Bourgeois. — Les consistoires du Languedoc et du Dauphiné tinrent le 29 juillet 1683 à Chalançon une réunion pour protester contre les édits du roi. Des gentilshommes, des paysans prirent les armes ; on fit marcher contre eux cinq régiments sous la conduite du marquis de Saint-Ruth qui les écrasa au village de Bourdeaux (29 août 1683). Une amnistie fut proclamée, sauf ensuite pour les pasteurs et les gentilshommes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

iniquités qui ont été commises contre les protestants de France depuis douze ou quinze ans (p. 336).

Ils jouissaient depuis cent ans de la liberté de conscience par les édits des rois, les prédécesseurs de celui-ci, et le royaume vivait non seulement en paix, mais fleurissait et devenait redoutable à tous ses voisins. Le misérable clergé romain, las de la prospérité de l'Etat, a mis à la tête de S. M. de nous détruire ; ce qui a fait dire au roi tant de fois depuis quelques années : « Je ne veux qu'une religion dans mon royaume ». C'est la parole d'un Dieu et non pas d'un homme. Car il n'y a que Dieu qui puisse convertir les cœurs (p. 336-337).

Pour venir à bout de ce dessein, on s'est mis en devoir d'opprimer des protestants par violence, par soldats, par gens de guerre, garnisons, pilleries, excès, batteries, violences, prisons, par des déclarations terribles qui leur enlèvent leurs enfants à sept ans, qui donnent pouvoir au prêtre de les venir tourmenter au lit de la mort et par cent autres qui sont publiques.

Mais surtout on s'est mis à ruiner leurs temples et à leur ôter leurs lieux d'exercice par des violences inouïes. Non seulement on s'est moqué de la possession et des titres, mais on a donné de nouvelles déclarations, par lesquelles on leur abat leurs temples et par lesquelles on peut abattre jusqu'au dernier en moins de six mois, quand on voudra. On a fait ordonner que, quand un relaps entrera dans un temple, le temple sera abattu. C'est par cette voie qu'on a ôté les temples à Montpellier, à Montauban, à Nérac, à Bergerac, grandes villes où les protestants sont les plus forts en nombre et en biens. Enfin, on peut dire qu'on n'a rien omis pour pousser les gens au désespoir (p. 337).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pendant qu'on ne s'est attaqué qu'à des provinces où il y avait beaucoup moins de réformés que d'autres, on a fait tout ce qu'on a voulu. Mais quand on voulut perdre ces provinces du midi où les nôtres sont en si grand nombre, ils n'ont pu s'empêcher de sentir leurs forces et de gémir sous leurs injustices. Ils se sont réveillés et ont considéré que, s'ils s'abandonnaient eux-mêmes, ils étaient perdus dans peu de temps. Il y a quelques mois que plusieurs personnes des provinces de Poitou, Saintonge, Guyenne, haut et bas Languedoc, Cévennes, Dauphiné et Vivarets prirent des mesures ensemble, et firent un projet général pour le rétablissement des églises ruinées ; et, dans un des articles de ce projet, il fut arrêté qu'on prêcherait le 18 de juillet de la présente année 1683, dans tous lieux où l'exercice avait été interdit depuis un certain temps. Avant cela, il fut résolu qu'on présenterait au roi une requête que voici :

Requête des protestants dont les temples ont été abattus. — Au Roi. — Sire, vos très humbles sujets de la religion P. R., ne pouvant résister au mouvement de leurs consciences, sont contraints de s'assembler pour invoquer le saint nom de Dieu et chanter ses louanges et de s'exposer par cette action religieuse à toutes les rigueurs qu'un zèle trop ardent pourrait inspirer à Vos officiers..... (p. 337 338-339).

Les malheurs des suppliants ne viennent, Sire, que du respect qu'ils ont pour la divinité dont ils regardent la parole pour l'unique règle de leur culte religieux.

S'il n'était question que de nous opposer à des hommes pour le service de V. M. quand toute la terre se soulèverait contre sa volonté, quand tous ses autres sujets seraient capables de lui manquer de fidélité et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'obéissance, les suppliants seraient et demeureraient inviolablement attachés à leur auguste monarque et verseraient avec plaisir tout leur sang pour son service.

Mais leur malheur est si grand que les déclarations que l'on signifie contre eux, au préjudice de tant d'édits et d'arrêts faits par votre Majesté et par les rois ses prédécesseurs, leur paraissent incompatibles avec les commandements que le créateur du ciel et de la terre leur a donnés (p. 340-341).

Car Dieu leur prescrit d'instruire leurs enfants et leurs domestiques et de parler devant eux la parole de vie ; il prononce même ses épouvantables anathèmes contre ceux qui ferment le royaume des cieux aux hommes, à qui il l'ouvre. Dieu leur prescrit de lui offrir des hymnes et des cantiques spirituels. Cependant, sire, les déclarations qui ont été surprises contre eux leur défendent de chanter les psaumes de David qui contiennent la louange de Dieu.

Enfin, Dieu veut qu'ils s'assemblent en son nom, pour lui rendre l'adoration et l'hommage solennel qui lui est dû ; et, cependant, Sire, les déclarations que les ennemis des suppliants ont obtenues avec tant de surprises, leur défendent de s'assembler pour rendre à ce grand Dieu le service qu'ils lui doivent.... (p. 341).

Il est clair que cette requête est couchée en termes pleins de respect et de soumission. Il est incertain si elle est arrivée jusqu'au roi, car on ferme la porte à toutes nos justes plaintes, qui ne peuvent arriver jusqu'aux pieds de Sa Majesté (p. 344).

Après cette assemblée et cette résolution générale, il s'en fit une particulière dans le Vivarets, pour faire prêcher dans tous les lieux où l'exercice avait été interdit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cela n'a été exécuté en effet que dans le Vivarets et en quelques lieux des Cévennes et du Dauphiné, parce que la prudence a retenu les autres et leur a fait souhaiter que Dieu leur ouvrît une autre porte pour sortir des difficultés où ils sont. Du moins, ils n'en veulent venir là, qu'à toute extrémité. Dans le même Vivarets, peu de temps après, on fit une assemblée générale de toutes les églises de la province, et on y prit des résolutions très rigoureuses, dont l'une était couchée en ces termes :

La compagnie, d'un commun accord de tous ceux qui la composent, a protesté en bonne conscience, qu'elle n'avait point d'autre intention ni volonté que de demeurer inviolablement attachés à la fidélité et au service que nous devons à notre cher monarque et à tous ceux qui ont quelque autorité sous lui et que nous sommes prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour sceller cette vérité (p. 344-345).

Mais comme le clergé a empêché jusqu'ici le cours des bontés de notre roi sur ses pauvres sujets de ladite religion et surpris un grand nombre d'édits, déclarations et arrêts qui renversent de fond en comble l'édit de Nantes et la liberté de conscience dont nous avons joui pendant le règne de Henri et celui de Sa Majesté glorieusement régnant, jusques à l'année 1659, que nous tînmes heureusement sous sa protection un synode national, nous sommes résolus, moyennant l'aide de Dieu, de nous maintenir jusqu'au dernier soupir de nos vies dans cette précieuse liberté de conscience ; espérant de la clémence de Sa Majesté qu'Elle aura la bonté de faire réflexion en cette rencontre sur l'incompatibilité qui est entre les édits, déclarations et arrêts surpris par ledit clergé et l'obéissance absolue que nous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devons à ce grand Dieu, qui ne nous a mis au monde que pour le glorifier et le servir, suivant les protestations contenues en la requête respectueuse, qui lui a été présentée sur ce sujet (p. 345-346).

Et si, par malheur (ce que Dieu ne veuille), le clergé prévalait sur notre innocence, qu'il voulût abuser, comme il a fait par le passé, du nom et de l'autorité de S. M. pour opprimer des sujets si innocents, et qu'on ne peut rendre coupables que pour les faits de la religion, la compagnie, au dit cas, déclare que, se tenant sur la défensive, elle s'opposera de tout son pouvoir à cette oppression, laissant à la Providence de Dieu les évênements (p. 346).

Suivant cela, il a été trouvé à propos que, pour éviter les surprises que le clergé menace de faire, nous jetant des troupes sur les bras, pour nous opprimer, les églises travailleront incessamment, chacun en droit soi, à faire un état de ceux qui peuvent servir, pour ensuite faire des compagnies, qui puissent être prêtes pour s'opposer à la violence du clergé, tant pour la conservation du pays, que pour donner secours en cas de besoin à nos frères des autres provinces qu'on voudrait opprimer pour la même cause (p. 346).

Massacres et tueries faites par les gens du Roi. — Voilà la résolution dont on a fait un si grand crime, et sur laquelle on a porté le roi à envoyer cinq ou six mille hommes en ce pays-là sous la conduite de M. de Saint-Ruth, maréchal de camp (p. 347).

Ces troupes, en exécution des ordres qu'elles avaient de faire main basse sur tous ceux qui se trouveraient assemblés pour prêcher dans les lieux interdits, ayant appris que, dans le voisinage d'un village de Dauphiné,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

appelé Bourdeaux, les protestants s'assemblaient pour faire leur exercice de religion, les allèrent surprendre un jour qu'ils célébraient un jeûne dans les champs. A l'approche des dragons, ces pauvres gens, qui avaient porté leurs armes pour se garantir des insultes qu'ils avaient sujet de craindre, se mirent en état de se défendre (p. 347).

On leur ordonna de mettre les armes bas. Ce qu'ils ne voulurent pas faire, parce qu'ils savaient fort bien que, tout aussitôt qu'ils seraient désarmés, on les pendrait eux et leurs ministres. Sur le refus qu'ils firent de mettre bas les armes, le commandant fit faire une décharge à ses dragons, qui, étant trois ou quatre fois en plus grand nombre qu'eux, en tuèrent beaucoup de cette première décharge. Ces pauvres gens, voyant qu'il fallait mourir comme leurs compagnons qu'ils venaient de voir tomber à leurs pieds, se défendirent, tuèrent quelques dragons, s'ouvrirent le passage à travers leurs massacreurs et s'allèrent sauver dans une grange au nombre de cinquante ou soixante. On mit le feu dans la grange et on les brûla tous vifs, à l'exception de quelques-uns, qui s'étant voulu sauver, furent pris et pendus sur le champ; et même ils obligèrent un de ceux qu'ils prirent à pendre les autres, après quoi on dit que lui aussi fut pendu (p. 347-248).

Cette action barbare et cruelle qui renouvelle toutes les fureurs du siècle passé, a poussé les protestants de la province au désespoir. Une partie s'est retirée dans les bois et les montagnes, résolus d'y prier Dieu et de s'y défendre jusqu'à la mort; et les troupes du roi sont là massacrant, pendant et égorgeant tout ce qu'ils en peuvent attraper (p. 348).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

De là, elles sont passées dans le Vivarets où elles ont mis tout à feu et à sang, et y ont fait au-delà de toutes les cruautés que les Turcs pourraient exercer en pays de conquête. La Cour, par les ordres de laquelle tout cela se fait, en a tant de honte qu'on essaie de le cacher non seulement aux étrangers, mais aux sujets qui sont dans les parties du royaume les plus éloignées des lieux où cela se fait, tellement, qu'à peine en ont-ils ouï parler, et quand on leur en parle, ils n'en croient rien.

Afin que l'on sache ce qui en est, le moins mal qu'il se peut, vu les soins qu'on se donne de déguiser cette affaire, on produira ici les mémoires qui sont venus de ce pays là et on les produira sans altération et sans y rien changer, quoique la plupart soient assez mal digérés, et que quelques-uns soient écrits par des catholiques romains, et, par conséquent, avec un tour odieux pour ces pauvres misérables. Mais n'importe, ils n'en seront que plus dignes de foi dans le récit des cruautés (p. 348-349).

A..... le 3 sept. 1683.

..... Nous y joindrons la nouvelle que nous venons d'apprendre dimanche dernier.

En Dauphiné, dans un lieu nommé Bourdeaux, il s'y assemble environ deux cents personnes pour y célébrer un jour de jeûne. Dans le temps de la prédication, deux régiments de dragons qui n'en étaient qu'à cinq ou six lieues, s'y rendirent et demandèrent qu'on eût à cesser de prêcher, et de rendre les armes. Ce que n'ayant voulu faire, prévenus qu'on voulait se saisir du ministre, ce qui pouvait bien être vrai, les dragons, au nombre de sept à huit cents, se mirent en bataille, ce que firent aussi les autres. Et les officiers des dragons ayant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandé de faire feu sur eux, ils tirèrent, comme firent aussi les autres. Il resta sur le champ vingt-cinq dragons et cinq officiers, et des autres quarante. Environ cinquante de ces derniers rompirent les dragons, et, s'étant fait jour à la faveur des coups de mousquets, armés d'une baïonnette au bout du fusil, se furent jeter dans une grange où les dragons les poursuivirent, et les ayant investis, ils y mirent le feu au moyen de quelque paille, qui se trouva auprès, en sorte que la fumée qui les étouffait, jointe au feu, les obligea à sortir, et il en échappa peu. Le ministre qui sortit le premier, fut tué.

Depuis ce temps-là, toute cette province est en feu..... On croit qu'on ne pourra pas retenir le peuple et on craint avec justice que si, dans peu, ces troubles ne s'apaisent, il ne sera pas possible de l'empêcher de prendre les armes. Dieu veuille y mettre la main et nous faire la grâce de vivre en paix. Qu'il lui plaise pour cet effet toucher le cœur de notre roi pour qu'au lieu de la perte que le clergé a projetée de nous, il nous accorde sa protection p. 350 352, pass.).

A..... le 11 sept. 1683.

Monsieur, depuis notre précédente, nous avons su au vrai le combat qui s'est fait en Dauphiné. Il y a eu 90 dragons de morts, y compris le lieutenant-colonel et quelques autres officiers, lequel lieutenant est mort quelques jours après à Voré où il fut porté. Il n'y a aucun de ceux qui ont été blessés qui ne soit mort. Les balles étaient d'étain dans ce pays-là; n'ayant pas de plomb, ils ont fondu toute leur vaisselle. De ceux de la religion il n'en a été tué que cinquante. C'est un prodige que deux cents hommes se soient défendus contre six cents dragons et une compagnie de cravates.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Saint-Ruth, commandant de ces (1) troupes, a été obligé de dire qu'il ne s'était jamais trouvé à une affaire si chaude et que ces gens-là s'étaient défendus comme des lions enragés. Le roi a contremandé la plupart des troupes qui y étaient, qui défilent du côté de Flandres. Il y a toujours 600 hommes de la religion sous les armes, qui se sont saisis d'un coteau et d'un bois. Cependant on croit que tout ceci se terminera doucement (p. 352).

Il y eut mardi dernier une assemblée générale à Solignac, lieu des Cévennes, où il a été résolu de prêcher partout, si le Vivarets et le Dauphiné y veulent donner les mains et prendre la même résolution ; ce que nous ne doutons pas On y a député et on attend nouvelles.

Notre église, qui était partagée en sentiments, se réconcilia dans une assemblée où tous les chefs de famille furent appelés mercredi dernier. On croit que cela portera un bon effet et que ceux qui ne marchent pas de bon pied le feront du moins par force s'ils ne le font pas d'inclination.... (p. 352-353).

Mémoire d'un papiste.

A Tournon, le 30 août 1683. — Nous venons d'apprendre, Monsieur, que vendredi dernier, 27 de ce mois, ayant été rapporté à M. de Saint-Ruth, qui commande les troupes du roi en Dauphiné, que les huguenots de ce pays-là s'étaient retirés au nombre de 500 dans la forêt de Souc, au diocèse de Die, à sept

(1) Texte : Ses.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou huit lieues de Valence (1), il partit du camp de Crest pour les aller investir et les investit en effet le lendemain (p. 353).

Mais il sut le dimanche au matin que ces révoltés lui avaient échappé et que, s'étant enfuis par une montagne, ils auraient marché du côté de Bourdeaux, qui est un bourg fermé à deux heures du chemin de la forêt de Souc (p. 353-354).

M. de Saint-Ruth, après avoir détaché un officier pour aller faire avancer les régiments de Tessé et de Barbesiers qui devaient se rendre au camp le même jour, marcha droit à Bourdeaux. Son dessein était d'y camper. Mais les habitants qui, à trois ou quatre familles près, sont tous de la religion, ne l'eurent pas plus tôt vu approcher qu'ils sonnèrent le tocsin sur lui; et en même temps, il sortit du village une centaine de gens armés, qui, marchant en ordre, filaient le long d'un chemin creux pour gagner les hauteurs où il paraissait beaucoup de gens armés qui descendaient pour venir à leur secours (p. 354).

M. de Saint-Ruth, voulant empêcher cette jonction, commande M. de Tessé pour aller charger ceux qui descendaient de la montagne, et il le fit si à propos, qu'ils furent obligés de remonter au plus vite, après avoir laissé quinze ou seize des leurs morts sur la place (p. 354).

Ce pendant le major du régiment colonel fut détaché avec sept ou huit dragons pour aller reconnaître les huguenots qui sortaient du village. Dès qu'ils furent à portée, ils commencent à tirer de part et d'autre.

(1) Note de l'éd. Ils étaient assemblés pour la dévotion.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Saint-Ruth s'avança et l'affaire fut bientôt engagée (p. 354).

Les huguenots se défendirent courageusement. Ils tuèrent en cette occasion deux dragons et blessèrent un maréchal de logis. De leur part, ils perdirent une vingtaine de gens. De sorte que, se trouvant fort pressés, ils se jetèrent dans les vignes et, combattant toujours, ils s'allèrent poster derrière une maison et firent là encore une décharge, mais elle n'eut point d'effet (p. 354-355).

Enfin, ne pouvant plus soutenir le feu que l'on faisait sur eux, ils se jetèrent dans la maison et se défendirent en gens désespérés ; car ils se mettaient aux fenêtres et tiraient à découvert sur les dragons. Ceux-ci aussi tiraient continuellement. L'on croit qu'ils tuèrent une trentaine de ces misérables. De leur part, on perdit un dragon qui fut tué en voulant fendre la porte avec sa hache et un brigadier et un dragon qui étaient passés de l'autre côté de la maison pour voir s'il n'y avait point d'ouverture (p. 355).

M. de Saint-Ruth, ne voulant pas perdre de monde davantage, les fit sommer plusieurs fois de se rendre à discrétion. Ils répondirent qu'ils n'en voulaient rien faire et qu'ils ne demandaient point de quartier. Sur cela, M. de Ruth s'attacha à la muraille, fit découvrir une partie du toit et mettre le feu à la maison. A mesure que l'on jetait de la paille, on la repoussait du dedans ; et l'on fut obligé de faire monter quelques dragons sur un noyer qui était tout proche, d'où ils tiraient sur ceux qu'ils voyaient paraître (p. 355).

Ainsi cette maison commença à brûler ; et le feu fut enfin si grand que la plupart de ces révoltés en furent embrasés. Il y en eut quinze qui ne purent se résoudre à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souffrir le même sort, quoiqu'ils fussent déjà à demi-grillés. Ils sortirent en foule de la maison et tâchèrent de s'enfuir. Mais les dragons se jetèrent dessus, en tuèrent dix et prirent cinq autres, dont quatre furent pendus un moment après par le cinquième auquel on donna la vie. On n'a pu savoir le nom et la qualité des huguenots qui étaient dans cette maison et on a reconnu seulement aux habits de ceux qui sortirent, qu'il y avait parmi eux des gens qui marquaient quelque chose (p. 355 356).

L'affaire ayant fini de la sorte, on fut sur le point de mettre le feu à ce bourg, pour punir les habitants de l'insolence qu'ils avaient eue de sonner le tocsin. Mais le châtelain s'étant avancé et ayant demandé pardon, M. de Saint-Ruth se contenta de lui dire que s'il ne faisait mettre les armes bas à tous les habitants de la châtelenie, et s'ils ne retournaient en leurs maisons dans vingt-quatre heures, il viendrait les brûler. Ensuite, il retourna à Souc, pour continuer à mettre ces révoltés sous l'obéissance du roi (p. 356).

A Tournon, le 2 septembre 1683.

Les huguenots du Vivaret se sont assemblés à Chalançon, au nombre de six vingt, tous gentilshommes, ministres ou chefs de consistoires, et ils ont résolu de se mettre entièrement à la clémence du Roi. Ceux qui ont parlé pour eux à M. l'Intendant, ont assuré que tout le monde avait désarmé et que chacun était retourné en sa maison. Ainsi nous espérons que toutes choses seront bientôt pacifiées en ce pays. M. l'Intendant a reçu la délibération de l'assemblée qui le supplie d'intercéder pour avoir leur pardon. Cependant on

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne prêchera plus tumultuairement, et aux lieux interdits (p. 356-357).

A Tournon, le 28 septembre 1683.

M. le duc de Noüailles envoya samedi dernier, 25 de ce mois, M. de Maugiron, pour demander aux révoltés s'ils voulaient accepter l'amnistie que le roi leur avait accordée. Ils la refusèrent parce qu'elle exceptait leurs ministres et les chefs de parti (p. 357).

Sur cela, on prit la résolution d'aller à eux, et M. de Noüailles commença à faire marcher dès la minuit pour aller à Chalançon, qui est le siège de la sédition. On trouva en chemin, dans un bois auprès de Vernoux, sept ou huit cents hommes de ces révoltés, qui eurent la hardiesse de charger nos troupes. Mais ils ne tinrent qu'un moment ; leur commandant fut tué ; ils s'enfuirent à travers les bois et les rochers. On les poursuivit avec toute la diligence possible. Ils montaient sur des châtagners pour se cacher ; on leur tirait partout ; il en demeura une centaine sur la place (p. 357).

M. de Saint-Ruth avait mis pied à terre, et était à la tête des dragons. M. de Barbesiers, d'un autre côté, s'était avancé avec cinquante dragons ; il coupa les révoltés, et en prit treize ; il y en eut douze de pendus par un jeune tambour auquel on donna la vie (p. 357-358).

De notre part, nous avons perdu cinq dragons. Il y a un capitaine et un lieutenant de dragons blessés. M. le comte de Tessé se fit distinguer en cette occasion ; et le cheval de M. le marquis de Castres reçut un coup de mousquet à la tête, auprès de M. de Noüailles (p. 358).

De là on continua de marcher, et on alla au château

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Chambaut qui était gardé par les huguenots. M. le comte de Tessé s'avança avec son régiment ; on fit un grand feu sur lui, et il eut son chapeau percé d'un coup de fusil. Mais quand il eut mis pied à terre, ceux qui étaient dans le château s'enfuirent. On y laissa un officier avec cent hommes (p. 358).

Ensuite, on alla à Chalançon, où l'on croyait trouver de la résistance. Cependant les huguenots n'eurent pas plus tôt vu approcher nos troupes à la portée du mousquet, qu'ils s'enfuirent dans les Boutières, qui est un pays plein de rochers et de précipices. On ne trouva qu'une vieille femme catholique. Hier matin, le temple fut abattu, et on devait aller à Saint-Fortunat. M. de Noüailles doit être ce soir à la Voute. M. l'Intendant y va aussi. L'armée fit dimanche une marche presque incroyable, car elle donna un combat qui commença sur les neuf heures du matin, et fit six lieues dans les montagnes (p. 358-359).

L'amnistie donnée pour le Languedoc, à l'exception des y dénoncés, fut publiée à Tournon, le 23 de septembre. M. l'intendant Daguesseau écrivit le même jour aux communautés, pour leur en donner avis et les exhorter à se soumettre (p. 359).

Un des descendants de M. Daniel Chamier, portant le même nom, fut rompu à Montélimar, il y a environ trois semaines. Il est vrai, qu'étant dans le parti des huguenots, il avait tué d'un coup de pistolet un tambour qui lui avait été envoyé de la part de M. de Saint-Ruth, en lui disant : Porte cela à ton maître (1) (p. 359).

Depuis le dernier combat, on a fait démolir le temple de Saint-Fortunat. Les troupes qui sont en

(1) Note de l'éditeur. Ce fait est faux.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Vivarets et en Dauphiné y passeront le quartier d'hiver. M. de Noüailles a fait arrêter à Tournon un gentilhomme et un ministre (le gentilhomme s'appelle M. de la Vallette) qui lui avaient été députés des Cévennes, parce qu'on les soupçonne d'avoir eu part au projet général (p. 359).

Ceux de Saint-Hypolite ont fait dire à M. le comte du Roure, lieutenant du roi en cette province, qu'ils cesseraient de prêcher ; et ils ont discontinué en effet pour dix-huit jours, qui doivent expirer après demain. Ils ont demandé en même temps l'abolition du passé, qu'on leur donnât des juges non suspects, et la permission de bâtir un temple dans quinze jours. Mais rien de cela ne leur a encore été accordé. M. de Noüailles doit arriver à Nîmes le 1er d'octobre et le 2 à Montpellier pour se trouver à l'ouverture des Etats (p. 359-360).

Mémoire d'un papiste de Languedoc.

Les huguenots firent plusieurs démarches pour attirer ces troupes dans les montagnes, où, ayant commencé de les engager, plusieurs de leurs gens en embuscade firent des décharges considérables sur ces troupes, qui ont été battues fort et ferme, y ayant eu beaucoup de soldats tués, et quantité de blessés ; trois barques en furent chargées sur le Rhône, pour les emporter au Saint-Esprit (p. 360).

On a été contraint d'abandonner les huguenots, M. le duc de Noüailles s'étant retiré fort mal satisfait et très pénétré de la constance avec laquelle il vit mourir les douze que l'on fit prendre, auxquels on offrit la vie moyennant qu'ils se fissent catholiques, et qui la refusèrent, disant qu'ils mouraient pour le Christ, et qu'ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient trop glorieux dans une si belle occasion, puisqu'elle les conduisait à la vie éternelle. Il y avait parmi ce nombre un jeune homme, fils unique, riche de trente mille livres, en faveur duquel un gentilhomme de la suite de M. de Noüailles, ayant demandé la vie à mon dit sieur de Noüailles [celui ci] la lui accorda, moyennant qu'il se fit catholique. Mais ce jeune homme, qui n'avait qu'environ vingt ans, refusa et aima mieux mourir, ayant lui-même accommodé la corde autour de son col (p. 360-361).

On ajoute que des femmes, ayant vu tuer leurs maris dans le combat, elles-mêmes prirent les armes et avec leurs enfants se mêlaient parmi, où elles se firent tuer, ce qui fit une très grande compassion à mon dit sieur de Noüailles, notamment à madame l'Intendante, qui ne pouvant supporter ces désolations, s'en est revenue à Montpellier, ayant laissé M. l'Intendant dans ce pays-là, d'où on l'attend tous les jours. M. le duc de Noüailles arriva ici samedi dernier 6 du mois d'octobre, et les Etats ne s'ouvrirent que le 11 du dit mois (p. 361).

Il y a depuis le 8 de ce mois d'octobre, 800 dragons à Anduze, à Sauve et à Vigan. Ils allaient tout droit à Saint-Hypolite. On demanda aux habitants s'ils voulaient les loger, lesquels répondirent que non. M. le duc de Noüailles leur fit présenter l'amnistie ; mais ils ne la voulurent point recevoir, parce qu'elle se réservait ceux qui avaient paru dans cette affaire..... (p 361).

Extrait d'une autre lettre du 4 d'octobre.

Depuis la tuerie, que vous avez sans doute apprise qui fut faite de nos gens en Dauphiné il y a environ un mois, on en a fait pendre quelques-uns qui furent pris

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prisonniers en cette occasion. Les troupes qui ont exercé cette cruauté en ce pays-là, ayant eu ordre de passer dans le Vivarets et dans les Cévennes pour une semblable expédition, M. Daguesseau, intendant du Languedoc, fit dire à ceux du Vivarets qu'ils eussent à se séparer et à cesser leurs assemblées dans les lieux interdits ; moyennant quoi, il leur promettait que les troupes du roi n'entreraient point dans leur pays, et qu'il leur ferait obtenir une amnistie de Sa Majesté sans aucune réserve (p. 362).

Ces gens là s'étant séparés sur cette assurance, se rassemblèrent quelques jours après, sur ce qu'ils apprirent que les troupes du roi venaient à eux. On dit qu'ils étaient au nombre de sept ou huit cents, quand ils furent attaqués par ces troupes, commandées par M. de Saint-Ruth, maréchal de camp, qui les mit facilement en déroute, et en tua près de 120, parmi lesquels on dit qu'il y avait quatre ministres ; et il fit pendre une douzaine de personnes qui furent prisonnières sur le champ et sans aucune forme de procès, à peu près de la même manière que Monluc en usait en Guyenne dans le siècle passé (p. 362).

Extrait d'une autre lettre.

..... Je me contenterai de vous apprendre un fait, qui vous doit faire juger du reste (p. 477).

Après un carnage horrible fait dans notre pauvre pays de Vivarets, on s'est saisi de tout ce qu'on a pu attraper de ministres, et, entre autres, d'un nommé monsieur Homel, ci-devant ministre de Soyon, vénérable vieillard, âgé de soixante-cinq ans, d'une vie sans reproche, qui avait été député au dernier synode national. Ce bon serviteur de Dieu a été roué vif à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tournon, à quatre lieues d'ici. Il a reçu quarante coups de barre sur l'échafaud, avec une cruauté qui fait dresser les cheveux. En suite de quoi, on l'a laissé languir sur la roue plusieurs jours (p. 477).

Je m'imagine qu'en regardant cet horrible supplice, vous pensez que tout au moins cet homme avait fait soulever les peuples, pour aller assassiner le roi. Mais son crime est d'avoir exhorté fortement ses frères à prêcher sur les ruines de leurs temples, sans se départir de la fidélité pour le service du roi (p. 477–478).

Je tâcherai à vous envoyer dans peu les circonstances de la mort de ce bienheureux martyr. Au reste, cette énorme barbarie a jeté nos peuples dans une si horrible irritation qu'on craint tout. Les dragons sont entrés à Nîmes. Ils y vivent à discrétion, et l'on y craint une grande émotion. La cruauté commise sur M. Homel passe dans l'esprit de tout le monde pour l'action la plus horrible qui ait jamais été faite (p. 478).

On l'avait bien prédit que la fureur du clergé papiste ramènerait en France le siècle passé et que nous étions à la veille des massacres. Rien n'est plus semblable à la fureur de Monluc que la conduite de ceux qui commandent les troupes du roi (p. 363).

Pendre ainsi les gens sans forme de procès, uniquement parce qu'ils ont voulu prier Dieu en liberté, selon les privilèges qu'ils ont possédés tant de temps, est la chose du monde la plus odieuse. Et afin qu'on ne pût pas douter que c'est pour cause de religion qu'on les traite ainsi, Dieu a permis qu'on ait offert la vie à tous ces misérables, qui ont été pendus après avoir été pris, en cas qu'ils eussent voulu changer de religion. L'exem-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ple du châtiment de Chamier est d'une cruauté extrême. Il a reçu cinquante coups de barre sur l'échafaud, et a été laissé trois jours entiers sur la roue vif, ce qui sûrement est un plus grand supplice que de tirer un homme à quatre chevaux ; car c'est une affaire vidée tout au plus en une demi-heure (p. 363).

L'action qu'on lui attribue d'avoir tué un tambour que Saint-Ruth lui avait envoyé est brutale, si elle est vraie. Mais des gens venus de dessus les lieux, nous ont assuré que cela n'est pas ; que ce Chamier n'avait fait autre chose que de s'ériger en une espèce de chef de ces malheureux, peut-être parce qu'il avait un peu plus d'expérience ou de courage que les autres. Et si cela méritait la mort pour l'exemple, au moins cela ne méritait pas le plus cruel et le plus affreux tourment qu'on puisse imaginer entre les supplices. En un mot tout le crime de ces gens-là, c'est qu'ils ont pris résolution de prêcher sur les ruines de leurs temples, et de se défendre, si on voulait les en empêcher (p. 364).

..... Quand on a encore des temples de reste, il faut s'assembler autour de ces temples, servir Dieu comme l'on peut, courir au bout du monde pour avoir le pain céleste de la parole de Dieu. Quand on ne peut plus prêcher dans des temples, il faut prêcher dans des bois et dans des cavernes. *Vos tenet amor parietum*, etc., disait saint Hilaire aux catholiques chassés par les Ariens. Vous aimez les murailles, et vous avez de l'attachement pour vos superbes temples ; mais, pour moi, je trouve que les antres et les forêts sont plus sûres ; car j'ai ouï dire que l'Antechrist doit être assis au temple de Dieu comme Dieu (p. 365).

Quand il n'est plus permis de servir Dieu, ni dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les bois, ni dans les campagnes, ni dans des assemblées publiques, ni dans des assemblées secrètes, alors j'avoue qu'il n'y a pas de mesures à garder ; il est temps de faire valoir la maxime : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Il viendra un temps que tous les temples seront rasés, et tous les exercices défendus ; car c'est où l'on en veut venir. Alors le clergé et les prêtres persécuteront par le fer et par le feu ceux qui voudront servir Dieu dans les bois et dans des assemblées secrètes. Indubitablement, ils le feront alors, puisqu'ils le font déjà ; car dans les lieux où les temples sont ruinés, si douze personnes s'étaient assemblées pour prier Dieu et lire un chapitre de l'Ecriture sainte, il n'irait pas moins que de la corde pour ceux qui seraient surpris et arrêtés (p. 365-366).

Je ne fais point de difficulté de dire que, quand ce triste temps sera venu, tous les réformés de France seront obligés de faire ce qu'ont fait ceux de Dauphiné, de Vivarets et des Cévennes ; c'est-à-dire qu'ils doivent prêcher malgré les défenses. Autrement, Dieu les punira comme des lâches et des prévaricateurs, et ils rendront compte devant Dieu du crime d'avoir laissé éteindre en France ce divin flambeau de la réformation, qui y a été allumé par le zèle, par les travaux et par le sang de nos bienheureux ancêtres... (p. 366).

Il n'y aura point en cela de rébellion. Autrement, les apôtres ont été des rebelles. Le grand Sanhédrin des Juifs, qui avait peut-être autant d'autorité légitime dans la Judée, que le clergé romain en a en France, leur avait défendu, sous de très grandes menaces, de ne point prêcher le nom de J.-C. Ils refusèrent de se soumettre, et, pour toute réponse, ils dirent qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (p. 367).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le cas est semblable ; je n'y vois pas de différence ; et, par conséquent, la réponse est bonne ici. Pour convaincre ces gens qui font si fort valoir ces maximes de soumission pour les princes, sans en excepter les actes externes de la religion, je demande aux catholiques romains ce qu'ils feraient s'ils étaient en pareil cas que nous ? Supposons qu'après avoir eu la liberté de prier Dieu à leur manière dans un Etat, tout d'un coup, on vînt à abolir tous leurs privilèges, à fermer toutes leurs églises, et à leur défendre sur peine de la vie, toute assemblée pour cause de religion ; se croiraient-ils obligés d'obéir à un tel arrêt ? Croiraient-ils que ce serait violer l'obéissance qu'on doit aux souverains, que de dire la messe où l'on pourrait. On peut juger de ce qu'ils feraient, par ce qu'ils font dans tous les lieux où il ne leur est pas permis de dire la messe publiquement. Ils ont plus de messes souterraines qu'il n'y a en France d'exercices publics. Et je ne les blâme pas en cela; ils font ce qu'ils doivent selon leur conscience. Quand donc on nous aura défendu tout exercice de notre religion, il faudra indubitablement laisser à part ces défenses. Y obéir, ce serait désobéir à Dieu (p. 367-368).

Mais, dit on, les assemblées publiques, après la défense du prince, auront de terribles et de sanglantes suites. Si on nous veut laisser prier et prêcher dans nos caves, dans les bois et dans les cavernes ; à la bonne heure, abstenons-nous des assemblées publiques. On prie Dieu dans ces lieux-là bien mieux que dans les temples (p. 368).

Il est certain qu'il faut éviter ce qui pourrait causer l'effusion du sang, autant qu'on le peut. Mais, comme

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il est certain aussi que la fureur des prêtres ira jusqu'à nous déterrer dans les lieux les plus cachés, quand on ne pourra plus servir Dieu en secret, il faudra le faire en public et à toute risque. On ne manquera pas d'être attaqué ; et si on a le courage de se laisser tuer en priant Dieu, sans se défendre, on fera bien, on remplira tous les devoirs du plus rigoureux christianisme (p. 368).

Mais si l'impatience prend à ceux que l'on massacrera pour avoir prié Dieu sans se défendre, et qu'ils se mettent à repousser la force par la force, ils n'agiront pas selon les lois du christianisme, qui n'ordonne pas cela, mais ils agiront selon les lois de la nature. Or, je doute que le christianisme soit venu pour abolir la nature et je ne suis point persuadé qu'un homme risque son salut en défendant sa vie contre un violent agresseur. De la manière que les hommes sont faits aujourd'hui, quand les réformés voudront prêcher, et qu'on les massacrera, il y a bien apparence qu'ils se défendront, et alors la France se verra dans un aussi triste état que celui où elle était il y six-vingt ans.... Il est indubitable que, quand le mal sera général, que tous les temples seront abattus, que tous les exercices seront interdits, que les assemblées particulières seront, comme elles sont déjà, des crimes dignes de mort, alors, dis-je, le feu se prendra partout, et il n'y aura pas moyen de l'éteindre, qu'en baignant toute la France de sang (p. 368-369).

On espère donc que Sa Majesté, dans cette occasion, se servira de son équité naturelle pour prévenir ces malheurs, et qu'elle aura horreur des actions que ses troupes commettent sur des gens qui ne sont coupables que pour des faits de religion... (p. 370).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce sont les ennemis de sa gloire qui lui donnent ces pernicieux conseils. Toute l'Europe regarde le roi comme un prince digne de commander à toute la terre, et toutes choses lui présagent une extraordinaire grandeur ; et ces malheureux conseillers travaillent à rendre odieuse sa domination (p. 370).

Déjà ce commencement de persécution et de massacres a rempli d'horreur tous les protestants de l'Europe et les dispose à prendre les dernières résolutions, plutôt que de tomber sous des conseillers qui sont capables d'inspirer de telles résolutions à un prince aussi bon naturellement, qu'il est grand. De toutes parts, on crie : Il vaut mieux vivre et servir Dieu sous le Turc, que de périr sous la domination de ces prêtres et moines tyrans qui massacrent les gens pour les empêcher de servir Dieu selon leur conscience (p. 370 371).

Il est vrai. On a trouvé ces gens-là armés. Mais pourquoi était-ce? Etait-ce pour se saisir des villes, pour arrêter les revenus du roi? Etait-ce pour ne pas payer les impôts et les tributs? Etait-ce pour favoriser quelque invasion étrangère? Rien de tout cela : C'était uniquement pour prier Dieu dans un bois ou sur une montagne avec quelque espèce de sûreté. Et là-dessus on les a massacrés. C'est la chose du monde qui sonnera le plus mal (p. 371).

..... La puissance du roi, dit-on, viendra bien à bout de ces rebelles. Je n'en doute nullement. Mais ce serait un grand plaisir pour un roi que de faire un champ de carnage et de boucherie de son royaume. Pendant qu'il occuperait ses troupes à ces massacres, elles se diminueraient; car ces gens ne se laisseront point tuer sans se défendre ; quatre désespérés viendront

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

à bout de dix qui ne le sont pas. Outre cela, le roi perdra-t-il les occasions d'avancer sa grandeur au dehors, pour exterminer au dedans des sujets, les plus fidèles qu'il ait, et qui veulent bien répandre la dernière goutte de leur sang pour son service, moyennant qu'il ne leur ôte pas un bien que ses ancêtres et lui leur ont accordé ? On espère que sa bonté naturelle se réveillera bientôt, et fera cesser ces misères (p. 371-372).

Pàssage notable de M. Diroys contre les persécuteurs pour cause de religion.

Comme j'achevais ce chapitre de la persécution, on m'est venu apporter le livre de M. Diroys : *Preuves et préjugés pour la religion chrétienne.* A tout prendre, c'est un fort beau livre, où il y a beaucoup de beaux endroits et bien poussés. Quelques-uns même m'ont charmé.

..... Mais ce qui fait à mon sujet, c'est un endroit qui m'a paru très beau et fort propre à faire rentrer les persécuteurs en eux-mêmes. C'est où il tire une preuve contre la religion des idôlâtres, de la persécution qu'ils ont si souvent émue contre les chrétiens.

« Ce génie de l'idolâtrie paraît encore davantage, dit-il, dans les cruautés, que les princes, les magistrats et les peuples qui en faisaient profession, ont exercées premièrement contre les juifs avant J.-C. et ensuite contre les chrétiens au sujet de leur religion.

« Ce n'était point sans doute pour les convaincre que l'adoration d'un seul Dieu ou la foi en J.-C. étaient condamnables, ou que c'était un crime de détester les dieux de leur pays ; mais pour les forcer de témoigner publiquement par quelques actions ou par quelques

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroles qu'ils n'étaient pas dans les sentiments dont ils faisaient profession, et de rendre extérieurement, pour obéir aux rois et aux empereurs, le culte et les honneurs divins aux idoles qu'ils détestaient. Au lieu que, dans les autres actions contre les lois, on tourmentait ceux qui en étaient accusés pour les faire avouer qu'ils étaient coupables ; et on les condamnait à mourir après cet aveu, on condamnait les chrétiens pour les faire désavouer celles pour lesquelles on les condamnait. Ils étaient justifiés sitôt qu'ils avaient fait ce désaveu et on ne les condamnait que pour ne le faire pas.

« Une adoration ainsi forcée, une hypocrisie évidente, un culte des dieux, notoirement contre la conscience, pour obéir aux hommes, passaient pour des actions de piété et de religion, etc..... (liv. VI, ch. 4).

En lisant ce beau passage, je n'ai pu m'empêcher de m'écrier : « O vérité, que tu es forte ! que le bon sens a de profondes racines dans le cœur et qu'il est difficile de l'étouffer par l'éducation et par les préjugés. »

Otez-moi d'ici les noms d'*Idolâtres payens* et de *chrétiens*, et mettez-moi en la place ceux de *catholiques romains* et de *réformés ;* et vous aurez tout ce qui se peut dire de plus fort contre la conduite des persécuteurs de notre réformation et dans ce siècle et dans les précédents. En voyant comme on nous tourmente pour nous faire désavouer notre religion, et qu'on nous caresse après avoir obtenu de nous ce désaveu ; comme on nous fait adorer par contrainte le sacrement que nous regardons comme une idole, et qu'on se contente d'une adoration ainsi forcée et d'une hypocrisie évidente ; comme on nous attire aujourd'hui par la crainte, par les menaces, par les soldats, par les extorsions, par le gibet

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou par la corde ; et qu'on se félicite, quand on a fait trente ou quarante mille convertis ainsi faits, qui se désespèrent de leur conversion ; qu'on jette dans de noires prisons ceux qui veulent retourner à leur première religion ; et qu'on paraît très satisfait, quand, en sortant de là, ils disent qu'ils veulent bien aller à la messe ; en voyant, dis-je, tout cela, je ne puis m'empêcher de dire après M. Diroys :

« Peut-on désirer une preuve plus convaincante que tout ceci n'est qu'un artifice des démons pour détourner les hommes de la pureté du service de Dieu ; et qu'on ne demande qu'autant de fausse religion, qu'il en faut pour détruire la véritable, puisque l'on est aussi satisfait d'une adoration forcée que d'une sincère, parce que l'une et l'autre est également contraire à la piété et à l'honneur qu'on doit au véritable Dieu » (p. 372-376, pass.).

L'Esprit de M. Arnaud, tiré de sa conduite, et des écrits de lui et de ses disciples, particulièremeut de l'apologie pour les catholiques, ouvrage où l'on trouvera quantité d'observations et de pièces curieuses, utiles à la connaissance de l'histoire ecclésiastique du temps. — (A Deventer, chez les héritiers de Jean Colombius, in-12, 1684, t. Ier, p. 336, 376 sq., pass.).

C'est dans le second semestre de 1683, que Saint-Ruth avait commencé à opérer dans le Vivarais et le Dauphiné. Au commencement de 1689, le roi employa ses talents en Guïenne. Mme de Sévigné, que tous ces événements remplissent d'enthousiasme pour la grandeur du souverain dont la glorieuse politique a provoqué à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la fois la guerre civile et la guerre étrangère, donne à sa fille cette agréable nouvelle :

« Vous savez que le maréchal de Lorges s'en va en Guienne, Saint-Ruth sous ses ordres. Enfin, ma chère enfant, et dedans et dehors, on sera également sur ses gardes. Voyez combien de troupes, et quelle puissance il faut avoir pour vaquer à tant de choses à la fois. »

M^me^ Sévigné, lett. MLXXIX, à M^me^ de Grignan. — Paris, mercredi 12 janv. 1689. — Paris, Dalibon, t. IX, p. 94, 1823.

La mission de Saint-Ruth en Guïenne ne fut pas de longue durée, puisque, commencée en janvier 1689, elle se termina aux environs de juin 1690.

Saint-Ruth prouva sans doute par sa brutalité qu'il méritait la confiance que son prince avait mise en lui. Il en fut récompensé par le choix qu'on fit de lui pour commander l'armée qui se réunissait dans le Dauphiné. Il avait reçu l'ordre de conquérir la Savoie, et de lui donner le choix ou de payer des contributions très lourdes ou d'être livrée à la merci du soldat.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

V.

La révocation de l'Edit de Nantes. — L'acte pacificateur d'Henri IV, attaqué dès le premier jour par les protestants et les catholiques. — La politique religieuse du cardinal de Richelieu. — La solidarité des deux pouvoirs. La chute de La Rochelle (1628) et la paix d'Alais (1629). — Vœux émis par les assemblées du clergé.

Les dragonnades n'étaient qu'un des multiples épisodes, par lesquels, durant de nombreuses années, on avait préparé la complète et définitive révocation de l'Edit de Nantes. Par une série de vexations, au début dissimulées, timides et comme hésitantes, on s'était obscurément acheminé vers la grande affaire.

La cour n'avait pas tout de suite dévoilé toute l'ampleur de son dessein, mais, peu à peu, elle l'avait laissé deviner. De plus en plus clairement, elle avait indiqué et marqué le but où elle tendait. On avait pris l'exacte mesure de la patience que les religionnaires étaient capables de fournir, de la patience qu'ils pouvaient opposer. Insensiblement, les faibles, les timides et les tièdes avaient été détachés de la secte. Et, dans le contraire parti, les zélés s'étaient enhardis et avaient commencé à parler sans feinte et à agir à découvert.

Au reste, l'acte pacificateur d'Henri IV n'avait

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais été ni compris ni accepté par la conscience de la nation. Dès son élaboration, huguenots et catholiques avaient employé tous leurs efforts à en empêcher la promulgation. Ils l'avaient subi avec une égale mauvaise grâce.

A la fin du XVI^e^ siècle, le feu des guerres de religion, mal éteint, continuait de couver sous la cendre. Les fureurs intestines n'étaient point apaisées. Les haines, les rancunes, les suspicions étaient vivaces. Protestants et catholiques marquaient une égale défiance pour la transaction équitable que le monarque leur proposait, et qu'il fut, à la fin, obligé de leur imposer. D'une voix unanime, tous se prétendaient lésés. Ils accusaient le roi des plus tortueuses et des plus ténébreuses machinations. Et, pour faire valoir leurs droits méconnus et foulés, les uns et les autres, sans scrupule, sollicitaient le secours de l'étranger. Les protestants se tournaient vers la Hollande et l'Angleterre. Les catholiques, comme au temps de la Ligue, regardaient du côté de l'Espagne.

Les mémoires de Sully nous présentent un tableau assez impartial de ces divisions, de ces brigues et de ces menées. La faction huguenote avait pour chefs Agrippa d'Aubigné, le duc de Bouillon, la Trimouille, Duplessis. Tous tenaient des conciliabules, fomentaient des mouvements, nouaient des intrigues.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour mieux soulever les assemblées [des protestants], d'Aubigné ne rougissait point d'y représenter Henri comme un prince indifférent à toutes les religions, et passionné pour celle qui lui assurait un trône. Voilà l'idée qu'il voulait qu'on eût de sa conversion. Les torts prétendus faits aux protestants ne laissaient point douter, selon lui, du nouveau système de politique que Henri s'était formé. Ces torts ouvraient un vaste champ à d'Aubigné ; le moindre y était traduit sous le nom de l'outrage le plus marqué et de la plus insigne perfidie ; et on y mettait sans la moindre justice, sur le compte du roi, tout ce qui partait du seul parti catholique ou de la cour de Rome.

Le duc de Bouillon, laissant aux autres les paroles, appuyait d'Aubigné par son adresse singulière à jeter de la division entre le roi et tous ceux qui l'approchaient, catholiques ou protestants, et à lui susciter assez d'affaires pour qu'il ne pût de longtemps se tourner contre lui. La prise de Mende par Fosseuse et l'équipée du comte d'Auvergne étaient le fruit de ses conseils.

(Mém. de Sully, l. IX ; Paris, E. Ledoux, 1827, in-8°, t. II, p. 366-367.)

Le duc de Bouillon, la Trimouille, d'Entragues et Duplessis avaient conçu une idée qu'ils avaient trouvée fort heureuse : c'était de faire le roi d'Angleterre protecteur du parti calviniste en France et l'électeur palatin son lieutenant. Il avait prié les envoyés de l'électeur de solliciter Jacques Ier d'intervenir en sa faveur auprès de Henri IV. Mais Jacques avait repoussé avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mépris ces ouvertures en répondant qu'il ne convenait point à un grand prince de s'entremettre pour un *sujet rebelle*. Cet accueil peu encourageant rendit les chefs du parti huguenot moins remuants et moins intraitables.

(Cf. Mém. de Sully, l. XIV, *ib.*, t. III, p. 348.)

Toutes ces personnes ne s'oublièrent pas auprès des ambassadeurs anglais et hollandais, sitôt qu'ils les virent arriver à Nantes, et ils comptaient d'autant plus sûrement les entraîner dans leurs vues qu'on n'ignorait pas qu'il leur était recommandé sur toute chose d'empêcher la paix avec l'Espagne.....

Toute l'arrogance de la cabale protestante tomba lorsqu'elle vit que les ambassadeurs, sur lesquels elle avait fait tant de fond, étaient entrés dans les sentiments du roi. Elle jugea que la paix allait suivre de près cet événement et ne songea plus qu'à en jouir elle-même à des conditions raisonnables, heureuse, dans une conjoncture très propre à la châtier de ses mauvais procédés, d'avoir affaire à un prince dans lequel la raison se rendit toujours la maîtresse du sentiment.

On travailla donc de part et d'autre à la composition de cet accord fameux sous le nom d'*Edit de Nantes*, par lequel les droits des deux religions allaient être aussi solidement établis dans la suite que nettement éclairés.

Schomberg, le président de Thou, Jeannin et Calignon furent chargés de le dresser. Je n'en dirai rien davantage, sinon que, moyennant cet édit, les calvinistes français, qui jusque-là n'avaient subsisté que par des trêves reprises et continuées, se virent enfin un état fixe et durable. Il restait à faire vérifier et autoriser ce

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

traité par les Parlements et les Cours souveraines, à commencer par celles de Paris.

(Mém. de Sully, l. IX, *ib.*, t. II, p. 367, 372, 373).

La chose n'alla point sans de graves difficultés.

[Le clergé] se raidissait plus fortement et aussi plus essentiellement contre la vérification de l'Edit de Nantes, qui lui paraissait toujours un morceau difficile à digérer. Comme, depuis près d'un an qu'il se tenait assemblé à Paris à ce sujet, il avait eu le temps de prévenir le Parlement et les autres Cours souveraines, aussi bien que la Sorbonne, contre cet édit, tous ces corps se soulevèrent dès qu'il eut été rendu public et se donnèrent des mouvements qu'on peut mieux imaginer que décrire. On ne parla plus d'autre chose. Chacun s'attaqua à critiquer la pièce et à la combattre par différents raisonnements. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne fussent tous justes, non plus que tous les motifs que le Parlement apportait pour se dispenser de l'enregistrer ; mais la sincérité dont j'ai fait jusqu'ici profession, même dans les choses qui me touchent de plus près, m'oblige à convenir que toutes ces personnes n'avaient pas tort en tout.

Il était, par exemple, permis aux réformés, par un des articles de l'édit, de convoquer et de tenir toutes sortes d'assemblées synodales et autres, en tel temps, tel lieu et toutes les fois qu'ils voudraient, sans en demander permission ni à S. M. ni aux magistrats, et d'y admettre encore toutes sortes d'étrangers, sans en donner connaissance à aucun tribunal supérieur, comme aussi d'aller assister de leur côté, sans congé, aux assemblées qui se tiendraient chez les étrangers.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il est clair qu'un point aussi directement contraire à toutes les lois du royaume que préjudiciable à l'autorité du roi, aux droits de la magistrature, à l'utilité et au repos du public ne pouvait avoir passé que par surprise, et c'est aussi sur ce point qu'insistèrent principalement les ennemis des protestants, dans les différentes remontrances qu'ils firent à S. M., faisant valoir chacun les raisons qui les intéressaient le plus. Le Parlement remontra que cet article achevait d'anéantir son autorité, que le clergé avait déjà si fort resserrée, aussi bien que celle du roi (car il prétend que ces deux autorités n'en font qu'une); que, sans les appels comme d'abus, qui lui restaient encore, il n'en aurait plus pour bien dire que l'ombre.

Le clergé et la Sorbonne se plaignirent de la supériorité que cette concession donnait à l'église calviniste en France sur l'église catholique, qui, dans sa juridiction, n'avait jamais eu de pouvoir si étendu, et on ne peut nier que cela ne soit vrai. Enfin on releva tous les effets qu'était capable de produire cette indépendance absolue des huguenots français, soit entre eux, soit dans leurs associations avec tout ce que la France pouvait avoir d'ennemis en Europe.

Le roi n'avait pas encore examiné l'édit par lui-même, et il n'en avait eu connaissance que par une simple lecture, dans laquelle on avait sans doute glissé légèrement sur cette clause, et peut-être l'avait-on omise tout à fait. Il témoigna par sa surprise à ceux qui lui en parlaient ainsi, qu'il avait été trompé, et leur promit d'y pourvoir, et ensuite de leur rendre réponse.

En effet, eux sortis, il commença par m'envoyer chercher et me montra l'édit. Je ne déguisai aucun des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sentiments que j'exprime ici ; j'y ajoutai même qu'à force de s'attacher à rendre cet article avantageux aux protestants, il me semblait qu'il leur devenait nuisible, en ce qu'il ouvrait un vaste champ à toutes les calomnies qu'on voudrait inventer contre les honnêtes gens du parti, de briguer contre l'Etat avec l'étranger ou de s'en laisser suborner.....

MM. de Schomberg, de Thou, Calignon et Jeannin (car le roi les fit incontinent venir tous quatre) demeurèrent un peu déconcertés des reproches que leur fit S. M. d'avoir abusé de sa confiance. Schomberg et de Thou, prenant la parole au nom de tous, répondirent qu'ils avaient été comme nécessités de le faire par les menaces que leur avaient faites MM. de Bouillon et de la Trimouille de la part de tout le corps, de rompre tout leur accord, si on leur refusait cet article, et même de commencer la guerre contre les catholiques ; ce qui leur avait paru de la dernière conséquence, la paix avec l'Espagne souffrant alors de très grandes difficultés.

Le roi, se payant de cette excuse, chargea Berthier, syndic du clergé, de la rapporter à l'assemblée et d'y ajouter de sa part que, des quatre personnes qu'il avait commises à la formation de l'édit, n'y ayant que le seul Calignon de protestant, il n'avait pas dû croire que les trois autres laisseraient à la religion réformée cet avantage sur la religion catholique. La réponse des évêques montra bien qu'ils n'avaient pas de ces trois messieurs la même opinion que S. M. Ils furent traités en pleine assemblée de faux catholiques, d'accord avec les calvinistes sur quantité de points et ne croyant rien du tout sur les autres.

(Mém. de Sully, l. X, *ib.*, t. II, p. 487-490.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour venir à bout de toutes les difficultés que suscitaient à l'envi le clergé, l'Université et le Parlement, il fallut qu'Henri IV fît acte d'autorité, et sur un ton formel et péremptoire, qui n'admettait point de réplique, et qui n'en tolérerait aucune, il affirmât sa volonté souveraine. A ceux du Parlement, qui étaient venus lui apporter des remontrances, il fit cette déclaration :

« Ce que j'ai à vous dire est que je vous prie de vérifier l'édit que j'ai accordé à ceux de la religion. Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix ; je l'ai faite au dehors ; je veux la faire en dedans de mon royaume..... Ceux qui empêchent que mon édit ne passe veulent la guerre ; je la déclarerai demain à ceux de la religion ; mais je ne la ferai pas ; je les y enverrai. »

(Cf. Péréfixe. — Journal de Henri IV. — Voir aussi dans de Thou et dans le Septénaire les modifications apportées à l'édit de Nantes, et tous les discours tenus à cette occasion (année 1599).

L'édit fut enfin vérifié, le jeudi 25 février 1599. Il n'établissait que le simulacre d'une paix boiteuse et chancelante. Catholiques et huguenots demeuraient comme deux corps d'armés campés en face l'un de l'autre, ayant conclu une trêve provisoire et s'étant momentanément repliés derrière leurs retranchements ; mais s'épiant, s'observant, se guettant, fourbissant leurs armes, complétant leurs équipages, et n'attendant qu'une occasion favorable pour sonner le boute-selle et rouvrir les hostilités. Les protes-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tants voulaient non seulement conserver, mais encore accroître les avantages conquis de haute lutte. Les catholiques voulaient regagner le terrain perdu, prendre leur revanche. Et tous, de la meilleure foi du monde, se plaignaient d'avoir été joués par la rouerie avisée du Béarnais.

Avec leurs assemblées périodiques, leurs synodes, leurs chambres propres ou mi-parties, les châteaux dans lesquels tout seigneur de haut fief jouissait du plein exercice de sa religion, leurs places de sûreté, les troupes qu'ils pouvaient mettre en ligne, ils constituaient proprement au sein de l'Etat, un Etat indépendant ayant ses aspirations particulières, ses ressources propres, son armée, sa marine, sa diplomatie, son état-major. L'imprudence qu'ils commirent tout de suite, en profitant des troubles de la régence (en 1615) pour présenter à la couronne leurs doléances et leurs exigences sur un ton arrogant et comminatoire, en prenant les armes en 1616, en 1621 et en 1627, la trahison impie dont ils se rendirent coupables contre l'unité nationale, en nouant des alliances non seulement avec les princes protestants du Rhin, la Hollande et l'Angleterre, mais encore avec les Espagnols, dont le duc de Rohan accepta et sollicita le concours, amenèrent pour eux la perte de ces avantages exorbitants. Après la prise de la Rochelle (1628), que l'énergie de son maire Guiton et la coopération d'une flotte anglaise ne purent empêcher de tomber au pou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

voir de Louis XIII, et la paix d'Alais (ou de Nîmes) signée en 1629, la puissance offensive et défensive des huguenots fut presque complètement brisée. A la faveur d'une tolérance précaire, ils jouirent d'une liberté de conscience chaque jour plus marchandée et plus menacée. Car, de tout temps, en dépit des rêveries des utopistes, les sociétés humaines n'ont eu de droits reconnus et inviolés que ceux qu'elles pouvaient faire respecter les armes à la main, et leur sécurité, leur dignité, leur indépendance matérielle et morale n'ont jamais eu d'autre garantie que la crainte qu'ils ont inspirée à leurs adversaires, et l'appréhension qu'ils ont semée autour d'eux qu'ils ne se laisseraient point outrager ni fouler impunément. Les protestants, à peu près désarmés, étaient à la merci des catholiques, qui ajournaient leur attaque, d'un côté, parce qu'ils craignaient de rouvrir les guerres de religion ; de l'autre, parce que, engagés en Europe dans la guerre de Trente-Ans, ayant partie liée avec le roi de Suède, Gustave-Adolphe, et les princes protestants d'Allemagne, des soucis plus graves et des objets plus impérieux les détournaient des querelles intestines et des chicanes de dogme.

Un contemporain, Voiture, dans la lettre fameuse écrite au lendemain de la reprise de Corbie, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1636 et dont ils avaient été délogés par l'armée du Roi, a devancé le langage de la postérité et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

caractérisé en termes définitifs les idées directrices de la politique de Richelieu et les heureux résultats auxquels elle avait abouti. Voici quel jugement il porte sur la campagne par laquelle il avait mis les protestants dans l'impossibilité de troubler désormais la paix publique et de pactiser avec les ennemis secrets ou déclarés de la France :

Lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous, liront en notre histoire que le cardinal de Richelieu a démoli La Rochelle et abattu l'hérésie, et que, par un seul traité, comme par un coup de rets, il a pris trente ou quarante de ses villes pour une fois ; lorsqu'ils apprendront que, du temps de son ministère, les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Cazal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, les Espagnols défaits à Veillane et à Avein, et qu'ils verront que, tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places ou des victoires, s'ils ont quelque goutte de sang français dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui ?

.....Si l'on doit regarder les Etats comme immortels et y considérer les commodités à venir comme présentes, comptons combien cet homme, que l'on dit qui a ruiné la France, lui a épargné de millions par la seule prise de La Rochelle, laquelle, d'ici à deux mille ans, dans toutes les minorités des rois, dans tous les mécontentements des grands et dans toutes les occasions de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

révoltes, n'eût pas manqué de se rebeller et nous eût obligés à une éternelle dépense. Ce royaume n'avait que deux sortes d'ennemis qu'il dût craindre : les huguenots et les Espagnols. Monsieur le Cardinal, dans les affaires, se mit en l'esprit de ruiner tous les deux. Pouvait-il former de plus glorieux ni de plus utiles desseins ? Il est venu à bout de l'un et il n'a pas achevé l'autre ; mais, s'il eût manqué au premier, ceux qui crient à cette heure que ç'a été une résolution téméraire, hors de temps et au-dessus de nos forces, que de vouloir attaquer et abattre celles d'Espagne, n'auraient-ils pas condamné de même le dessein de perdre les huguenots ?..... — De Paris, ce 14 décembre 1636.

(Lettre de V. Voiture, publ. par Octave Uzanne. — Paris, Jouaust, 1880, in-12, t. Ier, p. 229-230.)

En combattant et en désarmant les huguenots, en réduisant leur puissance matérielle, Richelieu se proposait tout d'abord un but politique. Il voulait ramasser en un faisceau unique toutes les forces du royaume. Les grandes crises, qu'au cours des siècles la France a traversées, ont été par-dessus tout des crises morales. Lorsque la nation, divisée en plusieurs partis hostiles, employait toute son activité à se déchirer elle-même, non seulement sa force d'expansion était entravée, mais sa capacité de résistance aux poussées extérieures était affaiblie. Débilitée elle-même, morcelée, incapable d'une action homogène, coordonnée et méthodique, elle devenait pour ses voisins une proie facile à abattre et à saisir. Lorsque, au contraire, passionnée pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelque sublime idéal, oublieuse de ses mesquines querelles et de ses détestables rivalités, elle concentrait toutes ses énergies pour les appliquer dans le sens où la dirigeait l'autorité d'un gouvernement unanimement révéré et soucieux uniquement de la prospérité, de la grandeur et de la gloire de la patrie, alors elle tenait tête à toutes les coalitions, elle devenait proprement invincible.

Mais l'affaiblissement des protestants avait réveillé les ambitions des catholiques. Ceux-ci ne considéraient les huguenots que comme des révoltés, ennemis déclarés de toute autorité légitime, soulevés en même temps contre les droits de Dieu et contre ceux des princes, doublement convaincus de lèse-majesté divine et de lèse-majesté humaine. La doctrine universelle de toutes les Eglises est à cette époque que toute autorité vient du Très-Haut. Le créateur ayant, par un effet de sa volonté, tiré la créature du néant et pouvant de même la replonger dans le néant ; ayant, par un miséricordieux effet de sa grâce, envoyé son propre fils pour racheter le genre humain condamné et réprouvé à la suite du péché d'Adam, dispose de l'homme comme un possesseur légitime, absolu et tout puissant. Comme il ne daigne pas entrer lui-même dans le détail du gouvernement des affaires terrestres, il a délégué son autorité, d'une part, à son église qu'il a investie de sa souveraineté dans le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

domaine des affaires spirituelles, et, d'autre part, aux princes séculiers, qui sont ses officiers et ses lieutenants dans l'administration des choses temporelles. Les pontifes et les princes ne sont rien par eux-mêmes et n'existent que par lui et pour lui. Ils n'ont de pouvoir que celui qu'il leur a délégué et qu'il peut leur retirer, quand il lui plaît et de la manière qu'il lui plaît. Il s'ensuit logiquement qu'ils ne doivent faire usage de ce pouvoir que pour faire régner sa loi, et qu'ils ne sont comptables qu'envers lui de la façon dont ils se sont acquittés du mandat qu'il leur avait confié.

Et, d'autant que l'âme est supérieure au corps en dignité, puisqu'elle le meut et se sert de lui comme d'un instrument docile, d'autant le spirituel, qui protège les intérêts des âmes et satisfait leurs aspirations, l'emporte sur le temporel, qui pourvoit aux besoins des corps et contente leurs appétits. Les princes séculiers doivent donc être les fils respectueux et obéissants de l'Eglise. Ils affirment et affermissent leurs droits quand ils affirment et affermissent les droits de l'Eglise. En sens inverse, tous les attentats dirigés contre l'Eglise sont par le même fait des attentats dirigés contre la prérogative royale. D'où il résulte que les rois se défendent eux-mêmes quand ils prennent en mains la cause de Dieu, et que, quand ils la négligent, la désertent ou la trahissent, ils préparent leur déchéance et leur ruine.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sur ce point essentiel, d'Aubigné et Bossuet sont étroitement d'accord.

Rois, par Dieu même élus, beaux piliers de son temple,
Vous, de ce temple saint et la gloire et l'exemple,
Quand vous le profanez, vous restez ébahis
Que, désobéissants, vous n'êtes obéis ;
Car Dieu, rendant exprès les peuples infidèles,
Par leur rébellion punit les rois rebelles.

Le pape saint Grégoire, écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente en ces termes les devoirs des rois chrétiens : « Sachez, ô grand empereur, que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel.

C'est parce que les rois d'Angleterre, non seulement ont manqué à ce devoir primordial, mais encore ont été les instigateurs et les fauteurs de l'hérésie, qu'ils ont vu leurs peuples se soulever contre eux. En enseignant le mépris de l'autorité du pape, ils avaient avili la leur. Ils avaient abattu la barrière protectrice qui contient les peuples dans la révérence et dans la soumission nécessaires. Ils avaient ouvert la voie aux séditions.

« Qu'est-ce donc qui a poussé les [Anglais] ? Quelle force, quel transport, quelle intempérie a causé ces agitations et ces violences ? N'en doutons pas, chrétiens ; les fausses religions, le libertinage d'esprit, la fureur de disputer des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission, a emporté les courages.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que si l'esprit d'indocilité et d'indépendance s'est montré tout entier à l'Angleterre, et si sa malignité s'y est déclarée sans réserve, les rois en ont souffert ; mais aussi les rois en ont été cause. Ils ont trop fait sentir aux peuples que l'ancienne religion se pouvait changer. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes... Ne croyez pas que ce soit seulement la querelle de l'épiscopat ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane, qui aient ému les communes. Ces disputes n'étaient encore que de faibles commencements, par où ces esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Mais quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs ; c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple.....

Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Eglise qui est son tout, aussi bien que du Saint-Siège, qui est son centre, pour s'attacher, contre sa nature, à la royauté comme à son chef ? Ces deux puissances, d'un ordre si différent, ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement, quand on les confond ensemble ; et la majesté des rois d'Angleterre serait demeurée plus inviolable, si, contente de ses droits sacrés, elle n'avait point voulu attirer à soi les droits et l'autorité de l'Eglise. Ainsi rien n'a retenu la violence des esprits féconds en erreurs ; et Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité, en sorte que l'ardeur de leurs disputes insensées et leur religion arbitraire est devenue la plus dangereuse de leurs maladies.

Il ne faut point s'étonner s'ils perdirent le respect de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la majesté et des lois, ni s'ils devinrent factieux, rebelles et opiniâtres. On énerve la religion quand on la change, et on lui ôte un certain poids, qui seul est capable de tenir les peuples. Ils ont, dans le fond du cœur, je ne sais quoi d'inquiet qui s'échappe, si on leur ôte ce frein nécessaire ; et on ne leur laisse plus rien à ménager, quand on leur permet de se rendre maîtres de leur religion. C'est de là que nous est né ce prétendu règne de Christ, inconnu jusques alors au christianisme, qui devait anéantir toute la royauté et égaler tous les hommes ; songe séditieux des indépendants et leur chimère impie et sacrilège. Tant il est vrai que tout se tourne en révoltes et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie !

Mais pourquoi chercher des preuves d'une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une sentence manifeste ?

Dieu même menace les peuples qui altèrent la religion qu'il a établie de se retirer du milieu d'eux, et par là de les livrer aux guerres civiles. Ecoutez comme il parle par la bouche du prophète Zacharie : « Leur âme, dit le Seigneur, a varié envers moi, quand ils ont si souvent changé la religion, et je leur ai dit : « Je ne serai plus votre pasteur », c'est-à-dire : « Je vous abandonnerai à vous-mêmes et à votre cruelle destinée, et voyez la suite : « Que ce qui doit mourir aille à la mort, que ce qui doit être retranché soit retranché ; entendez vous ces paroles ? et que ceux qui demeureront se dévorent les uns les autres ». O prophétie trop réelle et trop véritablement accomplie !

La reine avait bien raison de juger qu'il n'y avait point de moyen d'ôter les causes des guerres civiles qu'en retournant à l'unité catholique, qui a fait fleurir, durant tant de siècles, l'Eglise et la monarchie d'Angle-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

terre, autant que les plus saintes églises et les plus illustres monarchies du monde. Ainsi, quand cette pieuse princesse servait l'Eglise, elle croyait servir l'Etat. Elle croyait assurer au roi des serviteurs en conservant à Dieu des fidèles. L'expérience a justifié ses sentiments, et il est vrai que le roi, son fils, n'a rien trouvé de plus ferme dans son service que ces catholiques si haïs, si persécutés, que lui avait sauvés la reine sa mère. En effet, il est visible que, puisque la séparation et la révolte contre l'autorité de l'Eglise a été la source d'où sont dérivés tous les maux, on n'en trouvera jamais les remèdes que par le retour à l'unité et par la soumission ancienne.

(Bossuet, Oraison funèbre de Henriette de France, prononcée le 16 novembre 1669.) — Œuvres complètes. — Versailles, Lebel, 1816, in-8°, t. XVII, p. 301, sq.

Le même mal avait éclaté en même temps dans la Grande-Bretagne et dans la France. Dans l'un et l'autre royaume, la contagion avait produit des effets analogues. Les guerres civiles avaient éclaté, l'autorité des rois avait été méconnue et outragée, la personne même des princes avait été victime d'attentats inouïs. En France, le fanatisme avait armé la main de Jacques Clément et celle de Ravaillac. Le premier, religieux dominicain, à l'âge de vingt-cinq ans, enflammé par les prédications de la Ligue, avait poignardé Henri III (1589). Le second, sorte de déclassé illuminé, successivement clerc, valet de chambre, maître d'école et solliciteur de procès à Angoulême, avait assassiné Henri IV (14 mai

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1610) sur le bruit que le Béarnais allait déclarer la guerre au pape et contraindre de force ses sujets à abjurer le catholicisme et à se convertir au protestantisme. En Angleterre, Charles Ier, suspect de trop de complaisance pour les menées catholiques de sa femme, Henriette de France, avait été vaincu par ses sujets révoltés, embrigadés sous les ordres de Cromwell. Il avait été condamné à mort (30 janvier 1649) et exécuté sur un échafaud dressé devant son palais de Witehall. La déchéance de sa famille avait été proclamée. Sa femme et ses enfants avaient dû chercher un refuge à l'étranger. Son fils était demeuré en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas jusqu'au jour où l'initiative du général Monk le fit remonter sur le trône (29 mai 1660).

La maison royale d'Angleterre avait été frappée plus durement que celle de France, parce qu'elle avait été plus coupable envers l'Eglise. Henri VIII avait ouvertement rompu avec le Saint-Siège. Il avait abusé de la puissance souveraine pour entraîner ses sujets dans sa révolte impie et sacrilège. Il était donc équitable que le châtiment mérité par lui, et pour un temps différé, s'exerçât sur sa postérité. La maison de France n'avait été coupable que de faiblesse. Elle n'avait pas tout de suite attaqué par le fer et par le feu et retranché du corps de l'Etat les membres corrompus par la contagion. Au lieu d'anéantir le fléau, les rois l'avaient laissé se propager et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

répandre son venin pernicieux. Au lieu d'extirper l'hérésie, ils avaient pactisé avec elle ; ils l'avaient tolérée. Les guerres civiles avaient été le premier fruit de leur négligence. Puis étaient venues les révoltes, et, après ces grands mouvements, une sorte de torpeur, à la faveur de laquelle le poison s'insinuait silencieusement et exhalait sournoisement ses germes de mort. Dans toutes les maladies de l'Etat, il se trahissait. Chaque fois que la couronne était en guerre avec les puissances protestantes, les huguenots considéraient comme leurs alliés propres les adversaires de leurs souverains. Ils appelaient de leurs vœux les victoires des Anglais et des Hollandais, ils s'en réjouissaient ; ils faisaient tout pour les préparer. Il y avait donc, au sein de la France, par haine du catholicisme, une province des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, toujours inquiète, remuante, peu sûre. Le seul moyen de la ramener à la fidélité monarchique était de la faire rentrer dans l'unité catholique.

En sens inverse, mais en obéissant à la logique des mêmes principes, les princes protestants considéraient les papistes comme des ennemis de leur autorité. Dans la cérémonie du sacre, par une profession de foi solennelle, les rois de la Grande-Bretagne répudiaient celles des doctrines de l'Eglise romaine que l'Eglise gallicane avait rejetées. Sous la foi du serment, les successeurs de la reine Anne faisaient cette déclaration :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Je déclare solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, que je crois que, dans le sacrement de la cène du Seigneur, il n'y a aucune transsubtantiation du pain et du vin en corps et en sang du Christ pendant ou après la consécration de ces éléments par qui que ce soit. Je crois que l'invocation ou adoration de la Vierge Marie ou de tout autre saint, que le sacrifice de la messe, tel qu'il est célébré dans l'église de Rome, sont superstition et idolâtrie, et je proteste solennellement, en présence de Dieu ; je certifie et déclare que je fais cette déclaration dans son ensemble et dans toutes ses parties, dans le sens simple et ordinaire des mots qui me sont lus, sans équivoque, ni réserve, sans dispense accordée par le pape ou qui que ce soit autorisé par lui ».

Ainsi donc le souverain inaugurait son règne par un acte religieux, dans lequel non seulement il proclamait sa propre croyance, mais encore il qualifiait en termes outrageants, *superstition et idolâtrie*, la croyance d'une partie de ses sujets. La cérémonie du sacre avait en France un caractère identique. L'Eglise exigeait du prince des engagements formels, et le prince les prenait à la face des autels.

L'archevêque consacrant, ou les évêques, parlent en ces termes au roi, dès le commencement de son sacre, au nom de toutes les églises qui lui sont sujettes (1) : « Nous vous supplions d'accorder à nous et à nos églises, que vous conserverez et défendrez, le privilège canoni-

(1) Cérémonial français, p. 14.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

que, avec la loi et la justice qui leur est due. » Ce qui comprend les immunités ecclésiastiques, également établies par les canons et par les lois. Et le roi répond : « Je vous promets de conserver à vous et à vos églises, le privilège canonique, avec la loi et la justice qui leur est due. Et je leur promets de leur accorder la défense de ces choses ; ainsi qu'un roi le doit accorder par droit dans son royaume, à un évêque et à l'église qui lui est commise.

Puis on chante le *Te Deum*. Et le roi debout fait les promesses suivantes : Je promets au nom de J.-C. ces trois choses au peuple chrétien qui m'est sujet : Premièrement, que tout le peuple chrétien de l'Eglise de Dieu conserve en tout temps, sous nos ordres, la paix véritable...

Après qu'on a dit les *Litanies*, le prince prosterné se relève et est interrogé en cette sorte par le seigneur métropolitain (1) : « Voulez-vous tenir la sainte foi, qui vous a été laissée par des hommes catholiques, et l'observer par des bonnes œuvres ? » Et le roi lui répond : « Je le veux ». Le métropolitain continue : Voulez-vous être le tuteur et le défenseur des églises et des ministres des églises ? » Et le roi répond : « Je le veux. » ..... On lui demande enfin (2) « s'il veut défendre les saintes églises de Dieu, et leurs pasteurs et tout le peuple qui lui est soumis, justement et religieusement, par une royale providence, selon les coutumes de ses pères. Et après qu'il a répondu qu'il le fera de tout son pouvoir..... en lui donnant le sceptre, la main de justice

(1) Cérémonial français, p. 16.
(2) *Ib.*, p. 16-17.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et l'épée, l'archevêque lui dit (1) : « Que cette épée est bénite, afin d'être, selon l'ordre de Dieu, la défense des saintes églises », et on l'avertit de se souvenir de celui à qui il a été dit par le prophète : « Mettez votre épée à votre côté, ô très puissant, afin que l'équité ait toute sa force ; que les remparts de l'iniquité soient puissamment détruits, et enfin que vous méritiez, par le soin que vous prendrez de la justice, de régner éternellement avec le fils de Dieu dont vous êtes la figure ».

Le roi promet aussi (2) d'exterminer de bonne foi, selon son pouvoir, tous hérétiques notés et condamnés par l'Eglise, et il affermit toutes ces choses par serment.

(Boss., Politique tirée de l'Ecriture, l. VII, éd. Lebel, Versailles, 1818, t. XXXVI, p. 367-370, pass.)

C'est donc des mains du célébrant que le roi reçoit l'épée symbolique. Le roi est le bras qui exécute. Le pontife est le front qui conçoit, la bouche qui ordonne. C'est au nom de J.-C. qu'il remet au prince le fer par lequel doivent être émondées et détachées de l'arbre les branches en qui la sève vivifiante ne circule plus, qui ne se parent plus de frondaisons verdoyantes, qui sont desséchées et flétries.

En effet, si, dans un passage de l'Evangile, il a été dit : « Converte gladium tuum in locum suum ; omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt ». — Remets ton glaive en sa place, car tous ceux qui auront pris le glaive

(1) Cérémonial français, p. 20-21.
(2) *Ib.*, p. 33.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

périront par le glaive (Matth. XXVI, 52), nous lisons d'autre part : « Qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi ». — Celui qui aura tué avec le glaive doit être tué avec le glaive (Apoc. XIII, 10). — Et : « Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram ; non veni pacem mittere, sed gladium ». — Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre, mais plutôt que j'y suis venu apporter le glaive (Matth., X, 34). Il est dit d'autre part : « Et ait Dominus servo. Exi in vias et sepes, et compelle intrare, ut impleatur domus mea ». — Et le maître dit au serviteur : « Va par les chemins et par les haies, et contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit remplie (Luc, XIV, 23).

Ce qui dominait l'apparente contradiction de ces textes, c'était l'ordre catégorique donné par le maître à son serviteur : « Oblige-les d'entrer ». — Et, pour les moyens dont il fallait user afin d'obtenir ce résultat, on estimait qu'il convenait de recourir d'abord aux voies de la persuasion, mais que, si cette tentative échouait, l'emploi du glaive devenait non seulement légitime, mais encore nécessaire. — Bossuet, se fondant sur un texte de saint Paul, pose le principe d'une façon formelle.

Nous avons déjà vu que toute puissance vient de Dieu.

« Le prince, ajoute saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien. Si vous faites mal, tremblez ; car ce n'est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas en vain qu'il a le glaive ; et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. »

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu et ses lieutenants sur la terre.

(Bossuet, Politique tirée de l'Ecriture, l. III, art. II, éd. Lebel., Versailles, 1818, t. XXXVI, p. 85.)

Le cardinal de Richelieu, sur ce point essentiel, ne pouvait manquer de suivre la doctrine commune de l'Eglise. Mais, en homme soucieux des réalités et des contingences, tout en affirmant théoriquement la prééminence de la loi de Dieu, il estimait que, dans la pratique, lorsqu'on se trouve dans le cas de l'imposer aux réfractaires, il convient d'user de ménagements et d'agir avec une méticuleuse circonspection.

Chapitre Ier

Le premier fondement du bonheur d'un Etat vient de l'établissement du règne de Dieu.

Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des Etats, et en effet, c'est une chose si absolument nécessaire que, sans ce fondement, il n'y a point de prince qui puisse bien régner, ni d'Etat qui puisse être heureux.

..... Il n'y a point de souverain au monde, qui ne soit obligé par ce principe à procurer la conversion de ceux, qui, vivants sous son règne, sont dévoyés du chemin de salut. Mais, comme l'homme est raisonnable de sa nature, les princes sont censés avoir, en ce point, satisfait à leurs obligations, s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables pour arriver à une si bonne fin, et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la prudence ne leur permet pas d'en tenter de si hasardeux, qu'ils puissent déraciner le bon blé, en voulant déraciner la zizanie, dont il serait difficile de purger un Etat par autre voie que celle de la douceur, sans s'exposer à un ébranlement de le perdre, ou du moins de lui causer un notable préjudice.

Comme les princes sont obligés d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être fort soigneux d'en bannir les fausses apparences, si préjudiciables aux Etats, qu'on peut dire avec vérité que l'hypocrisie a souvent servi de voile pour couvrir la laideur des plus pernicieuses entreprises.

Beaucoup d'esprits, dont la faiblesse est équipollente à la malice, se servent quelquefois de ce genre de ruse, d'autant plus ordinaire aux femmes, que leur sexe est plus porté à la dévotion, et que le peu de force, dont il est accompagné, les rend plus capables de tels déguisements, qui supposent moins de solidité que de finesse.

(Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, etc. ; 4me éd., rev., corr. et augm. Amsterdam, Henry Desbordes, 1690, in-12. — IIe partie, p. 4-6, pas.)

Tant que la forte volonté de Richelieu avait présidé à la direction des affaires publiques, les doléances et les requêtes du clergé étaient demeurées timides et discrètes. Avec Mazarin, elles se présentèrent plus pressantes et plus hardies. Pour les apaiser, le ministre dut, en 1657, retirer aux réformés quelques-uns des avantages que leur concédait une déclaration de 1652.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

A partir du règne personnel de Louis XIV (mars 1661), l'action du clergé va se poursuivre incessante, obstinée, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu pleine et entière satisfaction. D'après l'ancien droit, les biens de l'Eglise étaient libres de tout impôt. Le prince ne pouvait, sans violer les droits de Dieu, exiger d'eux aucune redevance. Mais il était loisible au clergé, administrateur des biens de l'Eglise et libre d'en faire tel usage qu'il croyait convenable, d'offrir au prince ce que l'on appelait des *dons gratuits*, c'est-à-dire des présents qu'il faisait, parce qu'il lui plaisait de les faire, mais qu'il pouvait grossir, restreindre ou supprimer s'il le jugeait à propos. Dans la pratique, le *don gratuit* était discrètement sollicité par la couronne, toujours aux prises avec de très graves difficultés financières. Il était rarement accordé sans conditions. L'assemblée du clergé, qui se réunissait tous les cinq ans, ne manquait pas de dresser le cahier de ses plaintes et de ses vœux. Elle laissait entendre que sa main s'ouvrirait, plus ou moins largement, selon l'accueil que le souverain ferait à ses réclamations. Une sorte de marchandage s'établissait. Le clergé obtenait partiellement gain de cause, et déposait spontanément son offrande aux pieds du trône. Tous les cinq ans, une nouvelle attaque était menée contre l'Edit de Nantes ; on l'enlevait peu à peu, article par article. Victorieux sur quelques points, repoussés sur quelques autres,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les assaillants prenaient leurs dispositions en vue de la session suivante, qui ne manquait pas de leur apporter de nouveaux avantages.

Tous les griefs, tous les vœux du clergé sont énoncés dans l'important recueil des procès-verbaux de ses assemblées. Il est facile de suivre pas à pas le progrès de ses exigences. En 1660, des réclamations sont élevées contre les temples que construisent les réformés, contre leurs prétentions à posséder des hôpitaux en particulier, leurs collèges qu'ils multiplient en plusieurs villes, les cimetières usurpés sur les catholiques, leurs académies de nobles. Ces abus ne procèdent que de la force et de la violence que les religionnaires exercent partout contre les catholiques... On demandera au roi une déclaration portant défense d'apostasier... les relaps seront punis corporellement, comme les ordonnances de Charles IX le désirent... On priera de plus le roi d'éloigner les réformés de toute charge et emplois publics... A bien considérer les termes de l'Edit de Nantes, il est hors de contesté que le roi déclare que ceux de la R. P. R. pourront exercer les charges publiques... Mais tel privilège est contre les droits divin, civil et canonique ; contraire au droit divin, parce qu'il est contre les bienséances de notre religion... le civil y est aussi violé, parce qu'il défend de donner des charges aux ennemis de la foi, ce qui se voit aux

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

constitutions de Constantin, Gratian et Valentinian (1).

En 1655, le 6 octobre, l'orateur du clergé remercie le monarque de « son zèle merveilleux, infatigable à défendre les autels ». Des temples ont été démolis, des collèges ont été supprimés : « L'hérésie agonise, mais il faut la faire expirer entièrement ». Que le grand prince achève son œuvre, que les Chambres de l'Edit soient supprimées. « Le simple bannissement ne suffit pas contre les relaps, qui retournent à leur premier vomissement après avoir abjuré ». Qu'ils soient soumis à des peines plus afflictives et plus infamantes. Que soient frappés avec la dernière rigueur les catholiques qui se convertissent à la R. P. R., « car l'Edit de Nantes ne protège que ceux qui sont nés protestants ». Les vœux du clergé se formulent dans une série d'articles dont voici les plus caractéristiques :

Articles concernant la religion que l'assemblée... de 1665 supplie très humblement le roi de lui accorder :

1° Qu'il ne ne soit pas permis aux catholiques de renoncer à leur religion pour professer leur religion réformée. — *Réponse marginale du Roi :* S. M. s'est réservé d'examiner.

(1) Cf. P. Lanfrey, *l'Eglise et les philosophes au XVIII^e siècle*, publié en 1855 ; Paris, G. Charpentier, 1879, in-12, p. 7-8.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4° Que les universités, académies, collèges, où les réformés enseignent leurs lettres humaines et leur théologie, seront supprimés. — *Rép.* S. M. y pourvoira.

6. Que les charges uniques de judicature royale seront possédées par les catholiques, comme aussi celles de commis des bureaux. — *Rép.* S. M. y pourvoira.

J. Que les biens que les consistoires possèdent leur seront ôtés. — *Rép.* Renvoyé devant les commissaires.

18. Que S. M. retirera son domaine, qui a été baillé par engagement à des gens de la R. P. R., à cause de l'occasion que cela leur donne de pervertir ses sujets. — *Rép.* S. M. promet de retirer son domaine.

En 1670, l'assemblée reprend, en les aggravant pour les biens, l'inaptitude à remplir des offices, les garanties judiciaires, les interdictions de conversion, etc.; ceux des articles de 1665, qui n'avaient pas reçu la sanction royale. Mais la lutte est portée avec plus de vigueur sur le terrain scolaire, et les « droits des pères de famille » sont plus étroitement limités.

1. Qu'il ne soit pas permis aux catholiques d'abjurer leur religion.

2. Que les temples bâtis à proximité des églises seront transférés ailleurs.

3. Que les Chambres mi-parties de Castres, Bordeaux, Grenoble seront réunies à leurs Parlements, attendu que les causes de leur établissement ont cessé par une paix et parfaite union des esprits, qui dure depuis quarante années.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

4. Qu'il soit fait défense à ceux de la R. P. R. de s'imposer aucune somme.

5. Qu'ils soient tenus de contribuer à l'entretien des églises et des écoles catholiques.

10. Que les biens des consistoires leur soient retirés.

14. Que les réformés soient exclus des consulats.

19. Que leurs temples et cimetières paieront la taille.

20. La déclaration de 1665 portait défense d'enlever les enfants de la R. P. R. pour cause de conversion avant l'âge de douze ans pour les *mâles* et de quatorze ans pour les *femelles*. C'est ici une des plus grandes plaies que l'Eglise catholique puisse recevoir. On demande qu'ils puissent être enlevés dès l'âge de raison, c'est-à-dire à sept ans.

21. Que, dans leurs écoles, les réformés n'enseignent qu'à lire, à écrire et à compter.

22. Que les ministres étrangers soient expulsés.

24. Que défenses soient faites à tous créanciers de la R. P. R. de faire aucune poursuite contre les nouveaux convertis à la foi catholique, qui seront leurs débiteurs, pendant trois années.

25. Qu'il soit permis aux curés, assistés d'un échevin, de se présenter de force chez les réformés malades.

30. Qu'il soit défendu, sous peine grièvе, à ceux de la R. P. R. de laisser mourir leurs enfants sans baptême.

En 1675, nouvelles exigences :

8. Que les ministres soient mis à la taille.

9. Qu'il soit défendu aux réformés d'avoir des cimetières dans les bourgs, villes et villages.

12. Que tous les mariages qui se feront à l'avenir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

entre personnes de différente religion soient déclarés nuls et les enfants issus d'iceux incapables de succéder.

15. Qu'il plaise à S. M. d'ordonner qu'aux lieux où l'exercice de la R. P. R. se fait, il cessera et les portes des temples seront murées dès qu'il arrivera qu'un nouveau catholique y sera maltraité.

34. Que les synodes soient rendus moins fréquents.

41. Qu'ès villes et lieux où il y a des médecins et apothicaires gagés par la municipalité, nul faisant profession de la R. P. R. ne pourra prétendre à cette qualité.

47. Que, lorsque les processions passeront devant les temples des P. R., ils cesseront de chanter leurs psaumes jusqu'à ce qu'elles aient passé. »

En 1680, le clergé n'a presque plus de demandes à formuler. Ses vœux sont comblés. Dans la séance du 4 juin, l'évêque d'Alet, rapporteur, est heureux de déclarer à ses collègues que « tout ce qui a fait l'objet de leurs demandes depuis la naissance de l'hérésie, est presque consommé. M. Colbert, animé par sa propre piété et celle du roi, a fait exclure les réformés des emplois des finances, de la marine, ainsi que des fermes et des consulats ».

Les affaires de la régale et l'assemblée du clergé de 1680 fournirent aux prélats du royaume une occasion de manifester expressément leur gratitude pour le monarque, docile à leurs avis, et animé d'un zèle soutenu contre les hérétiques.

Acte de consentement du clergé de France à l'ex-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tension de la régale. — Nous soussignés, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques, assemblés en cette ville de Paris..... pour délibérer des moyens de pacifier les différends qui sont, touchant la Régale, entre notre saint père le pape et le roi..... après avoir entendu le rapport des commissaires..... désirant prévenir les divisions que..... par une voie, qui marque à la postérité combien nous sommes sensibles à la protection, que le roi nous donne *tous les jours, particulièrement par ses édits contre les hérétiques*, avons consenti et consentons par ces présentes, etc. (3 fév. 1682).

A l'assemblée de 1685, va se donner le dernier et décisif assaut. Le rapport de messeigneurs les commissaires de la religion, lu dans la séance du 2 juillet, renferme ce passage significatif :

« Tâchons, messieurs, de faire rendre à Dieu par les hérétiques le culte qui lui est dû, et nous jouirons en paix de nos biens », — Quoique le roi ait beaucoup accordé à l'Eglise, « cependant vous serez étonné, messieurs, après ce que nous avons tant obtenu de sa justice, que nous ayons encore quelques demandes à faire ». Ils demandent en effet :

3. Que défenses soient faites à ceux de la R. P. R. de faire exercice de leur religion dans les terres et domaines du roi. — *Rép. du R.* Sa M. y fera considération.

6. Qu'il soit permis aux ecclésiastiques des lieux, où il n'y a pas exercice public, de baptiser, malgré leurs parents, les enfants de la dite religion. — Que les pères et mères soient forcés d'avertir les dits ecclésiastiques. — *Rép.* Sa M. y pourvoira.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

7. Qu'il soit fait défense aux réformés d'avoir des valets catholiques. — *Rép.* Accordé.

10. Qu'il soit enjoint à tous les nobles et seigneurs de la R. P. R. de remettre tous les titres et actes en vertu desquels ils jouissent de leurs biens et droits seigneuriaux, depuis l'an 1560 jusqu'à présent, à peine de privation desdits droits et biens. — *Rép.* S. M. n'a pas estimé devoir accorder cet article.

12. Qu'il soit fait défense à ceux de la R. P. R. de faire aucunes fonctions d'avocat. — *Rép.* Accordé.

16. Qu'il soit fait défense à ceux de la R. P. R. de faire aucunes fonctions d'imprimeur, libraire. — *Rép.* Accordé.

21. Qu'il soit fait défense à ceux de la R. P. R. de tenir logis, hôtels et cabarets. — *Rép.* S. M. n'a pas estimé devoir accorder.

Fait et arrêté à Versailles le 9me de juillet 1685. — Signé Louis — et plus bas Colbert (Seignelay).

Dans la séance solennelle du 11 juillet 1685, l'orateur du clergé affirma que :

« Les rois n'ont permis l'exercice de la R. P. R. que, par provision seulement, dans le malheur des temps, et pour des raisons qui ne subsistent plus. Dans l'état florissant où la valeur et la sagesse de S. M. ont mis le royaume, le clergé a de très justes sujets de demander la révocation des édits qui contiennent cette permission » (1).

(1) Tous ces textes sont empruntés à P. Lanfrey. *L'Eglise et les philosophes au* XVIIIe *siècle,* ch. Ier. Paris, G. Charpentier, 1879, in-12, p. 7-28, pass. — M. Lanfrey les a extraits du Recueil des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'orateur ajoutait qu'il n'insistait pas davantage sur ce point « quant à présent ». Toute insistance eût été superflue. Environ deux mois après, le 22 octobre 1685, l'Edit de Nantes était abrogé. Le clergé avait cause gagnée. Il ne fut pas ingrat. L'assemblée de 1690 décerna au monarque, qui proscrivait l'hérésie, le titre de grand, et le don gratuit, qui était pour l'ordinaire de trois ou quatre millions et qui, une fois seulement, au cours du ministère de Richelieu, avait été porté à six millions, atteignit le chiffre prodigieux de douze millions.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VI.

La cabale des dévots. — La congrégation du Saint-Sacrement. — Le duc de Ventadour; la duchesse de Ventadour, fondatrice du Carmel de Chambéry. — Pascal et Mme de Roannez.

A côté de l'action publique des princes de l'Eglise, de ceux qui avaient qualité pour l'engager et pour parler en son nom, nous distinguons les menées latentes d'un groupe occulte, qui, de longue main, mena toute la campagne contre les jansénistes et les protestants, et créa le formidable mouvement d'opinion qui détermina la ruine des uns et des autres. Car les grands courants, qui entraînent l'esprit public, ne se forment point spontanément. Ils ne prennent point leur source dans les méditations des penseurs solitaires. Ils procèdent de quelque société secrète, étroite, homogène, hiérarchisée, armée pour la propagande et pour l'action, dont l'influence gagne insensiblement et finit par s'imposer avec une violence irrésistible. Ce groupe est ce que les contemporains eux-mêmes ont appelé la *cabale* des dévots.

Son existence est très clairement mentionnée dans une lettre de Guy Patin du 28 septembre 1660.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il y avait ici de certaines gens, qui faisaient des assemblées clandestines, sous le nom de congrégation du Saint-Sacrement ; ces messieurs se mêlaient de diverses affaires..... et ne faisaient jamais deux fois leurs assemblées en un même endroit ; ils mettaient leur nez dans le gouvernement des grandes maisons ; ils avertissaient les maris de quelques débauches de leurs femmes ; un mari s'est fâché de cet avis ; s'en est plaint et les a poussés à bout, après avoir découvert la cabale. Ils avaient intelligence avec ceux de la même confrérie à Rome, se mêlaient de la politique et avaient dessein de faire mettre l'Inquisition en France et d'y faire recevoir le concile de Trente..... C'était une machine poussée *spiritu loyolitico latente*. Plaintes en ont été portées au roi, qui a défendu de telles assemblées avec de rigoureuses menaces.

Lettres de Guy Patin, éd. de Paris, 1692, t. 1er, p. 490. Cf. *La France au milieu du* XVIIe *siècle*, d'après la correspondance de Guy Patin. — Extraits publiés avec notice bibl. par Armand Brette ; P. Armand Colin, in-12, p. 336. — La lettre d'où ce passage est tiré ne figure pas dans le recueil de M. Réveillé-Parise. — P. 1846. — Cf. Raoul Allier. — *La cabale des dévots* (1627-1666). — Paris, Armand Colin, in-12, 1902, p. 390 sq. — Eugène Rigal, *Molière*; Paris, Hachette, in-12, 1908, t. 1er, p. 232-233 et 235.

Dans l'avertissement des Visionnaires, Nicole la désigne et regrette qu'une enquête assez sérieuse n'ait pas été poussée à son sujet.

On a vu souvent en ce siècle que les dévotions déréglées et établies sur des caprices humains dégénèrent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

en illusions fanatiques. L'histoire des ermites de Caen a été célèbre dans tout le royaume, et, si l'on avait fait la recherche que l'on devait faire de la compagnie du Saint-Sacrement, on aurait peut-être découvert bien d'autres choses de cette nature.

(Nicole, — *Les Visionnaires* (1667). — Avertissement, p. 4.

A la date de juillet 1660, Deslions, dans son journal, mentionne la section de Caen.

J'ai su de M. de La Fosse, que M. de Bernières (Louvigni) était le plus spirituel de la compagnie du Saint-Sacrement, qui y est établie et laquelle il m'a dit être toute gouvernée par les jésuites ; que c'était un des intimes et des plus estimés de M. Duplessis, qui gouvernait fort la petite communauté de l'hermitage, qui est à Caen, et qui fut dissipée cet hiver, par sentence du juge, à cause de sa folle et séditieuse pénitence en procession, qu'ils firent dans les rues à cause des jansénistes, et ensuite du démêlé de M. l'abbé d'Aulnay contre les ursulines de Caen..... Je soupçonne ou plutôt je crains que la dévotion de certaines gens, qui se mêlent de missions aux infidèles, ne soit encore appuyée sur de semblables principes.

(*ap*. Raoul Allier, op. cit., p. 390.)

L'histoire du jansénisme de dom Gerberon signale également, dans un récit, dont les détails ne sont point fort exacts, la *Sodalité du Saint-Sacrement* qui tenait ses assemblées à l'ermitage de Caen (t. II, p. 447, sq.).

La savante étude de M. Raoul Allier a mis en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pleine lumière l'existence et les agissements de la compagnie du Saint-Sacrement.— M. R. Allier a utilisé d'abord le manuscrit 14489 du fonds français de la Bibliothèque nationale, intitulé : Annales de la compagnie du Saint-Sacrement par le comte Marc-René de Voyer d'Argenson. L'auteur de cette notice est en réalité René II de Voyer d'Argenson, né le 13 décembre 1623, maître des requêtes en 1649, ambassadeur à Venise de 1651 à 1655, mort en 1700. — C'est à son retour de Venise, le 7 septembre 1656, qu'il avait été proposé pour l'admission au conseil de la compagnie. Il y avait été agréé le 15. — Il y était entré le 26 novembre 1656. — Il y était demeuré dix ans, dont sept, pendant la splendeur de la société et trois pendant sa décadence. Il y avait passé par toutes les charges laïques, en avait été trois fois secrétaire et une fois supérieur. Il en avait vu « tout le fond et tout le secret ». Il ne se borne pas à relater les choses dont il a été lui-même le témoin. Il s'inspire au début d'une rédaction, allant jusqu'en 1651, qui était l'œuvre de M. du Belloy, qui le 4 mai 1651 avait été « chargé de mettre en ordre les papiers de la compagnie, pour en composer l'histoire ». Il avait composé la suite « des extraits qu'il avait fait lui-même des registres qui, par un arrêté de la même compagnie, lui avait été mis entre les mains, pour travailler à cet ouvrage. » Il avait donc compulsé et analysé les archives, qui ont aujourd'hui pres-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que complètement disparu, parce qu'au moment des poursuites dirigées contre eux, les membres de la congrégation avaient cru prudent de les détruire ou de les cacher en les confiant à des personnes sûres.

Il écrivit son ouvrage du 17 juillet 1694 au 18 août 1695. Il déposa le manuscrit original au séminaire des missions étrangères. Le 24 mai 1696, il en adressait secrètement une copie au cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, dans l'espérance que ce prélat s'occuperait énergiquement à réveiller la compagnie momentanément en sommeil. La lettre d'envoi était conçue en ces termes :

Voilà, monsieur, tous les mémoires et toutes les annales de la compagnie du Saint-Sacrement..... que j'ai rédigés dans un corps d'histoire par l'ordre de la compagnie mourante..... Je charge un de mes amis, qui part d'ici, d'en porter le paquet à mon fils l'abbé, qui aura l'honneur de vous le rendre en main propre, mais ni l'un ni l'autre ne savent point de quel ouvrage ils sont porteurs. Jusqu'ici les choses se sont conduites avec un entier secret, et je crois que c'est le moyen de faire renaître cette pieuse compagnie pour le service de la religion et de l'Etat.

Le manuscrit remis au cardinal de Noailles fut transporté en 1793 à la Bibliothèque nationale. Il attira l'attention du P. Le Lasseur, de la Compagnie de Jésus, qui en signala l'existence au P. Clair, jésuite, et au P. dom Beauchet-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Filleau, bénédictin. Après la mort du P. Le Lasseur, il fut l'objet d'une brève étude insérée par dom Beauchet-Filleau, dans le *Règne de J.-C.*, revue publiée à Paray-le-Monial (1884).— Un travail plus étendu paraissait dans les nos de novembre et de décembre 1888, de janvier et de février 1889, des **Etudes** des R. P. jésuites. Il avait pour titre : « *La Compagnie du Saint-Sacrement. — Une page de l'histoire de la charité au* XVIIe *siècle* ». Il était l'œuvre du P. Clair, et contenait quelques extraits. Une étude, dont les tendances sont sensiblement différentes et qui souleva des polémiques assez vives, était donnée en novembre 1889, par M. Fr. Rabbe dans la *Revue historique*. Elle contenait des extraits et des analyses.

Vers la fin de 1900, dom Beauchet-Filleau donna une édition complète des *Annales* de d'Argenson. Il y joignit quelques documents annexes (1 vol. in-8° de XIV —, 319 p. ; Paris, A. Oudin). Quelques registres de compagnies provinciales ont été signalés, analysés, publiés en partie. Ce sont notamment ceux de Poitiers et de Marseille (dom Beauchet-Filleau) ; de Limoges (Leroux, Bulletin arch. du Limousin, t. XXXIII, p. 58-76 ; *ib.*, XLV, p. 388-416. — Archives historiques de la Marche et du Limousin, t. Ier, p. 240-250 ; de Grenoble (bibl. mun., ms. R. 5765, 1 vol. in-4° de 290 feuillets), — cf. M. Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, in-8°, 1880.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est en mai 1627 que furent jetées les bases de la Compagnie du Saint-Sacrement. Celui qui conçut ce dessein était un seigneur de la plus haute qualité. Il se nommait Henri de Levis, duc de Ventadour (1). pair de France, prince de Maubuisson, comte de la Voulte, seigneur du Cheylard-Vauvert et autres lieux. Il était né aux environs de 1596. Il fut encouragé par le F. Philippe d'Angoumois, capucin. Ce religieux avait composé divers ouvrages mystiques : *Le triomphe de l'amour de Dieu en la conversion d'Hermogène ;* Paris, Buon, 1625, in-4°.— *Elans amoureux et saints entretiens d'une âme dévote ;* Paris, in-12, 1629. — *Les royales et divines*

(1) Henri, duc de Ventadour, reçu pair de France au parlement le 21 décembre 1624, prince de Maubuisson, lieutenant général du Languedoc, comte de la Voulte, Tournon, etc. Il avait épousé Marie Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, fille de Henri, duc de Luxembourg et de Madeleine de Montmorency, dame de Thoré. Elle se fit religieuse carmélite du consentement de son mari dans le couvent de Chambéry qu'elle fonda ; et lui, ayant cédé sa qualité de duc de Ventadour au marquis d'Annonay, son frère, par acte du 23 mai 1631, il embrassa l'état ecclésiastique, fut chanoine de N.-D. de Paris, directeur général des séminaires, mourut le 14 octobre 1680, âgé de 84 ans, et fut enterré dans l'église de N.-D.

(De la Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, p. 677.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

amours de Jésus et de l'âme, digne sujet des méditations d'Hermogène ; Paris, in-12, 1631. — Le *Séminaire d'Hermogène* ; Paris, 1635, in-8°. Tous ces traités, dans lesquels est sensible l'influence de saint François de Sales, célèbrent le bonheur d'une âme qui se dégage des attachements charnels pour chercher Dieu et s'unir à lui. Ils contiennent aussi des plaintes sur l'état lamentable dans lequel les huguenots avaient réduits l'église catholique.

L'erreur et l'impiété étaient si communes et si fécondes que les actions brutales de la plupart des Français donnaient une si grande horreur de vivre aux gens de bien, qu'ils désiraient plutôt la mort qu'ils ne faisaient la vie. Le huguenot était comme le maître ; tout tremblait sous les menaces de son insolence, et à peine le pauvre religieux et l'homme catholique reconnaissaient-ils son couvent et sa paroisse. La furie des uns avait tout renversé et la douceur des autres avait cédé à leur rage.

(*ap.* R. Allier, *ib.*, p. 11.)

Pour guérir les maux de l'Eglise, les efforts du clergé tant régulier que séculier demeuraient impuissants.

Les religieux, renfermés par l'obéissance dans leurs cloîtres, quelques zélés qu'ils fussent, ne pouvaient commodément servir dans le dehors à tous les ouvrages de piété ; les personnes du monde étaient proprement appelées à ces emplois, et c'était à leur piété que le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

succès et la récompense de ces bonnes œuvres étaient réservées.

(*Annales*, p. 40. — d. Beauchet-Filleau, p. 10; R. Allier, p. 11.)

Au duc de Ventadour et au F. Philippe se joignit l'abbé de Grignan, qui fut, par la suite, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis d'Uzès. A eux trois, ils résumaient les trois éléments dont devait être constituée la société qui se donnerait pour mission l'établissement du règne de Dieu. Cette compagnie devait unir dans une collaboration étroite et secrète des prêtres, des moines et surtout des gens du monde. Ces derniers, par le prestige de leur naissance, l'éclat de leur fortune, le rang qu'ils tenaient soit à la cour, soit à la ville, les grades, les dignités, les offices, les magistratures, dont ils étaient revêtus, pouvaient faire pénétrer dans le siècle l'esprit dévot, dont ils étaient animés, et mettre au service de leurs pieux desseins les influences morales et les ressources matérielles dont ils disposaient. C'est ce que d'Argenson, dans ses annales, a marqué très clairement.

Ce fut par un mouvement tout plein de l'esprit de Dieu qu'un laïque de grande qualité et de solide vertu eut la première idée de la Compagnie, et notre Seigneur voulut qu'elle prît naissance dans un lieu qui eût rapport à la pauvreté de la crèche de Bethléem, pour commencer à retracer en elle un portrait de sa vie mortelle.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

M. de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, et dans l'état de mariage, fut le premier à qui Dieu donna la première vue de cette compagnie.

Comme il avait grande ouverture de cœur pour le frère Philippe d'Angoumois, il lui communiqua sa pensée dans le couvent de Saint-Honoré à Paris, où ce religieux demeurait. Il lui dit le désir que Dieu lui avait inspiré de le servir dans sa condition de laïque et de procurer que, parmi les personnes du siècle, plusieurs voulussent se lier ensemble pour travailler aux bonnes œuvres Le P. Philippe entra si bien dans ses vues de société laïque, que le duc l'invita à mettre par écrit ses idées sur ce dessein. Le P. Philippe y travailla ; on en fit un petit nombre de copies, que l'on distribua à ceux que l'on jugerait propres à l'esprit de la Compagnie projetée. Le premier dans la confidence fut l'abbé de Grignan, depuis évêque de Saint-Paul. Ces trois fondateurs eurent entre eux de fréquentes conférences sur les moyens de faire éclore l'œuvre de Dieu.

Lorsqu'ils y travaillaient avec le plus de zèle, M. de Ventadour fut obligé de partir pour aller s'opposer aux rebelles du Languedoc, et faire la guerre aux huguenots, que le roi Louis XIII leur avait déclarée. Ce voyage rompit les desseins de la Compagnie jusqu'au mois de novembre 1629.

(D'Argenson, *Annales*, ap. F, Rabbe.— Une Société secrète catholique au XVII^e^ siècle. — *Revue historique*, t. LXXI, p. 254 255 (nov.-déc. 1899).

En 1622, le duc de Ventadour succéda à son père Anne de Levis, qui, ayant fait de son château de la Voulte son quartier général, avait mené les

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

attaques dirigées par les troupes du roi contre la ville de Privas. Les opérations se poursuivirent de 1619 à 1622. L'assiégeant adressait aux assiégés des menaces formulées dans ce rude et pittoresque langage. « On vous écorchera comme veau de dime afin qu'à la première foire de Beaucaire, il y ait grand marché de cuir paré, dont vous faites trafic ».

Le 17 décembre 1622, le duc de Ventadour, comme lieutenant général du gouvernement de Languedoc, fut chargé de faire exécuter l'édit de pacification. Il fit raser les fortifications de Castres et des autres places occupées par les protestants. En 1625, sous le commandement du maréchal de Thémines, il fit évoluer dans les environs de Castres un régiment de 1.500 hommes, avec lequel il saccagea Damiate et Saint-Paul. Son ardeur impitoyable fut rémunérée en belles espèces sonnantes. En 1626, les Etats du Languedoc réunis à Béziers, sous sa présidence, lui allouèrent une gratification de vingt mille livres.

Les hostilités reprirent de 1627 à 1629. Le duc de Ventadour avait pour chef le duc de Montmorency, pour adversaire le duc de Rohan. Il ravagea la région de Castres. Autour de Nîmes, il dévasta et incendia quarante-sept villages. Il fit abattre les bâtiments et les plantations du magnifique château qu'Olivier de Serres s'était plu à édifier, à tracer et à embellir. Le 30 mai 1629, alors qu'il présidait les états à Pezenas, il reçut

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Louis XIII notification de la destruction de Pezenas. Le message royal contenait ces lignes :

« Ayant fait sauver les femmes, je n'ai pu dénier le pillage de la ville à mes soldats ; mais c'est chose étrange que, quelques défenses que j'aie pu faire et quelque soin que j'aie pu apporter pour empêcher que la ville fût brûlée, elle a été enfin toute consumée, et Dieu a voulu qu'elle portât des marques perpétuelles de sa rébellion. » *(Ib.*, p. 254.)

D'autre part, le cardinal de Richelieu écrivait à la reine-mère :

Il n'est pas resté une maison que le feu n'ait mise en cendres. *(Ib.*, p. 254.)

En 1628, des lettres-patentes du roi attribuèrent au duc de Ventadour une part considérable des domaines et revenus confisqués sur les rebelles. Il ne se fit point scrupule d'accepter ces richesses et de les joindre aux biens immenses dont il était possesseur. A qui se serait permis de le questionner sur ce point, il aurait pu répondre :

Ceux qui me connaîtront n'auront pas la pensée
Que ce soit un effet d'une âme intéressée.
Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'appas ;
De leur éclat trompeur je ne m'éblouis pas,
Et si je me résous à recevoir du père
Cette donation qu'il a voulu me faire,
Ce n'est, à dire vrai, que parce que je crains
Que tout ce bien ne tombe en de méchantes mains ;
Qu'il ne trouve des gens qui l'ayant en partage,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En fassent dans le monde un criminel usage,
Et ne s'en servent pas, ainsi que j'ai dessein,
Pour la gloire du ciel et le bien du prochain.

(Molière, *Tartufe*, IV, sc. 2; Paris, Pourrat, 1832, in-8°, t. IV, p. 236.)

Combien il avait peu d'attachement aux biens du monde, le duc de Ventadour le montra par la façon dont il se comporta dans son ménage. En 1619, à l'âge de vingt-trois ans, il avait été fiancé à Marie-Liesse de Luxembourg-Pinéi. La future épouse était âgée de huit ans. Elle fut conduite chez la mère de son futur époux, au château de La Voulte, dont la masse imposante domine le cours du Rhône, et formée à la pratique de la plus exemplaire dévotion. Le mariage fut célébré en 1623. La jeune épouse, qui avait maintenant douze ans, suivit à Paris le duc qui en avait vingt-sept. L'hôtel des Ventadour était situé à l'angle de la rue de Tournon et de la rue du Petit-Bourbon, aujourd'hui rue de Saint-Sulpice. Tous deux menaient une existence presque monastique, désireux de renouveler les anciens prodiges d'ascétisme, par lesquels des époux chrétiens avaient vécu l'un près de l'autre, dans une union dégagée de la chair et purement spirituelle. Le duc était d'ailleurs souvent absent, appelé comme lieutenant général à commander les troupes royales contre les huguenots du Languedoc. Après une assez longue séparation, le duc et la duchesse

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

se trouvèrent réunis à Avignon, en septembre 1628. Là, ils prirent comme directeur de conscience le P. Grégoire de Saint-Joseph, prieur du monastère des Carmes. Les exhortations du religieux les confirmèrent dans le dessein qu'ils avaient formé. Le 24, ils entrèrent ensemble dans l'église des Carmélites ; et, à la face du Saint-Sacrement, « ils offrirent à Dieu, dans la simplicité de leur cœur, leur très pur amour conjugal et le transformèrent en le très pur amour angélique. » Elle avait dix-sept ans et cinq mois. Il n'avait pas encore atteint sa trentième année. La guerre terminée par l'édit de grâce, ils séjournèrent encore quelque temps à Avignon, poursuivant leur épreuve et s'affermissant dans leur projet de détachement.

« Vivant donc alors comme frère et sœur, ils étaient convenus de ne plus se donner entre eux d'autres noms que ceux-là, et cette façon de s'appeler était une marque certaine et réciproque qu'ils persistaient dans la résolution qu'ils avaient prise. La princesse en recevait une satisfaction toute particulière et elle ne pouvait s'empêcher de faire éclater dans ses yeux et sur son visage la joie qu'elle en ressentait.

Monsieur le duc, un jour, s'en étant pris garde, voulut lui faire une petite et innocente malice, soit pour l'éprouver, soit pour découvrir l'effet que cela ferait sur son esprit, et il se servit en l'abordant du nom de « madame ». Ce lui fut un coup si sensible et si dur à supporter, qu'encore qu'il y eût grande compagnie avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle, elle n'eut pas la force de le dissimuler. Son visage changea soudainement de couleur ; le vif éclat, dont ses yeux brillaient ordinairement, se ternit en un instant et n'y laissa que les obscures impressions de la tristesse de son âme. Enfin tout ce qu'elle put faire en cette rencontre, tant qu'il y eut du monde avec elle, fut de retenir les larmes qui s'avançaient jusqu'au bord de ses paupières et commençaient à les mouiller. Mais, dès que les dames qui lui rendaient visite l'eurent laissée en liberté, ses larmes débordèrent sans contrainte dans la pensée que ce changement de nom dont son mari avait usé, était une marque de son changement de dessein et une tacite déclaration de tout ce qu'il n'osait lui découvrir d'une manière plus expresse. [Toutes les protestations du duc ne réussirent pas à la rassurer. Pour lui rendre sa sérénité, il fallut que le confesseur de son mari, consulté d'urgence] l'assurât du contraire et lui fût garant de la fidélité du duc pour sa vocation et de sa résolution inébranlable de mettre à exécution leur sainte entreprise.

Anonyme. — Le duc et la duchesse de Ventadour. — Un grand amour chrétien au XVII^e^ siècle. — Paris, Firmin Didot, 1889, in-12, avec une introduction par l'abbé P. Lagrange, la source de ce récit fort intéressant et présenté avec beaucoup d'art, est la relation manuscrite du P. Paul du Saint-Sacrement, carme, et contemporain des événements dont il a conservé le souvenir. — Ce manuscrit est conservé au couvent des Carmélites de Chambéry. — Il serait souhaitable qu'il fût publié dans son intégrité, — (p. 147-148).

Sans être sortie du monde, elle s'infligeait des macérations analogues à celles auxquelles Pascal se condamnera un peu plus tard.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle portait souvent sur sa chair une chaîne de fer hérissée de pointes aiguës, dont elle se serrait fortement les reins, ce qui lui était presque insupportable sous ce grand attirail de corps de jupes, de robes et de tous les autres habits et ornements dont elle était encore parée comme les autres dames de la cour..... l'eau coule vers le fleuve ; chaque chose naturelle va vers son centre et les âmes élues, que Dieu veut retirer du monde, n'y peuvent plus demeurer..... Elle conçut le désir d'entrer au moins quelquefois dans le couvent des carmélites ; et elle finit par obtenir la permission d'y entrer une fois par mois, y ayant employé tout son crédit et tout son pouvoir avec plus d'insistance et de joie qu'elle ne les avait jamais employées à la cour pour obtenir une faveur royale..... Dès l'aurore, elle éveillait ses demoiselles et tous ses domestiques.... elle se faisait habiller, ordonnait qu'on attelât son carrosse et elle se rendait à la porte du monastère pour y entrer dès que le premier coup de la cloche sonnait pour faire lever les religieuses et les appeler pour l'oraison. Souvent toute la diligence de ses filles, toute l'adresse de son cocher, ni toute la vitesse de ses chevaux n'étaient capables de la satisfaire, tant ses désirs étaient pressants, et elle disait parfois, avec une sorte de plainte naïve, que, dans les circonstances où l'on avait le plus d'envie d'aller vite, il semblait que tout y allât plus lentement que de coutume. — (*Ib.*, p. 134-137, *pass.*).

A force d'insistances, elle avait obtenu la faveur d'être autorisée à revêtir la robe de bure et le scapulaire de l'ordre.

Il y avait de quoi s'en étonner et louer Dieu, qui lui

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

révélait sitôt le néant des choses créées et la beauté des choses éternelles..... Lorsqu'elle se dépouillait de ses habits séculiers, quelques précieux qu'ils fussent (les carmélites de Chambéry en possèdent encore quelques morceaux), elle les jetait par terre pêle-mêle et en confusion, et les repoussait ainsi mal arrangés en quelque coin de la chambre ; mais, pour l'habit religieux, dès qu'on le lui apportait, elle lui donnait cent baisers ; elle le prenait avec des transports de joie extraordinaires et elle le portait avec une dévotion tendre, une gravité respectueuse qui montraient quel symbole il était pour elle. Le soir, lorsqu'elle le quittait, elle le pliait avec tant de soin, avant de sortir, lui redonnait tant de baisers passionnés, que les sœurs présentes à ce dévot spectacle en étaient attendries et elle leur imprimait les mêmes sentiments qu'elle avait.. ..

Elle changeait d'humeur et d'attitude selon qu'elle rentrait ou qu'elle sortait du monastère. Quand ses demoiselles venaient la reprendre le soir pour la reconduire chez elle, elles la trouvaient souvent dans une récréation avec les religieuses et elles l'entendaient éclater de rire d'une manière extraordinaire au sujet des choses si simples qu'on disait et faisait par divertissements. Elles ne pouvaient s'empêcher d'être étonnées et de témoigner leur étonnement aux tourières en disant qu'elles ne savaient pas de quels charmes usaient les religieuses pour rendre ainsi leur maîtresse en belle humeur.

..... Pendant qu'elle s'arrachait péniblement du cloître et jetait un regard d'envie sur les portes des cellules et la grille fermée, ses dames s'impatientaient de l'attendre, murmuraient, faisaient du bruit, donnaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des coups à la porte pour obliger les religieuses à l'ouvrir plus promptement et à la mettre plus tôt dehors.

[Elle était heureuse de s'infliger toutes sortes d'humiliations], de s'abaisser au-dessous de toutes les religieuses et de les regarder avec un respect et une estime inconcevables..... [Elle voulait participer aux travaux domestiques les plus humbles, enlevait aux religieuses les instruments dont elles se servaient. Elle s'en emparait avec] une promptitude qui semblait l'agilité des bienheureux, et disant avec une merveilleuse bonne grâce qu'il eût été peu séant que, pendant que les épouses de J.-C. ne s'épargnaient pas, elle, sa servante, eût été inutile et oisive à regarder leur travail.

..... [Elle s'aperçut que plusieurs religieuses avaient obtenu la permission de s'imposer certaines mortifications exceptionnelles]. Elle en fut si fort touchée au cœur, et eut une si forte envie d'en faire une comme les autres, que la mère prieure fut contrainte de lui en donner la permission.

[Certain jour, la duchesse entra à genoux au réfectoire. Elle était vêtue d'une grossière robe de panne noire, sur laquelle elle avait laissé flotter ses cheveux blonds]. Vêtue de ce manteau royal donné par la nature, elle avait au cou une corde, un crucifix dans la main gauche, et, dans la droite, une pierre dont elle se frappait la poitrine. Elle se prosterna au milieu du réfectoire le visage contre terre, et, s'en étant ensuite relevée au signe de la supérieure, elle y fit une confession publique de ses fautes, d'une manière si tendre et si touchante, avec tant d'humilité et de bas sentiments de soi-même, qu'elle tira des larmes des yeux de toutes celles qui étaient présentes...

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous les mercredis, vendredis, lundis, elle se donnait la discipline comme les religieuses, afin de soumettre la chair à l'esprit. Elle les admirait et les estimait en proportion de leur énergie dans cette sanglante lutte contre elles-mêmes qu'elle trouvait toujours trop légère pour sa ferveur, quelque terrible et excessive qu'elle fût.

(Ib., p. 139-144, *pass.*).

Le 19 septembre 1629, elle renouvela solennellement dans l'église du Carmel d'Avignon son vœu de renoncer au monde, pour s'offrir à Dieu. En présence de son mari, et de nombreux dignitaires ecclésiastiques, elle coupa elle-même ses longs cheveux.

..... dans une sorte de transport et, par un prompt emportement de son amour pour Dieu, qui ne souffrait plus rien en elle qui ne lui fût consacré. [Elle voulut aussi quitter tous les atours] inventés par l'art pour la curiosité et la vanité des femmes du monde, et, quittant le pompeux et magnifique habit dont elle s'était revêtue pour la dernière fois, elle en mit un autre simple et grossier qu'elle avait fait faire en ce dessein. Elle ne fut pas même satisfaite de ce changement. Au bout de quelques jours, elle ne pouvait plus se souffrir avec un habit séculier au milieu d'une communauté religieuse, et elle fit tant d'instances qu'on lui accorda de porter le même habit que les autres, à condition qu'elle le quitterait lorsqu'elle irait à la grille parler à quelqu'un du dehors. Il était nécessaire qu'elle ne parût point en religieuse, avant de pouvoir l'être réellement, ce que son âge et les égards dus à sa famille ne permettaient pas encore....

(Ib., p. 168, 171.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle se soumettait à toutes les austérités et à toutes les mortifications imposées par la règle. Elle cultivait en elle l'esprit de patience et d'humilité.

Le duc de Ventadour, son mari, lui envoyait parfois quelques bonnes viandes et quelques mets excellents qu'il lui faisait porter dans de la vaisselle d'argent ; mais, lorsqu'on les lui présentait au réfectoire, elle les regardait pour des choses qui avaient pour elle de l'amertume, les repoussait avec la main et les éloignait sans jamais vouloir y toucher, s'emparant à la hâte d'une des portions que passait sur une planche la sœur serveuse, pour être tout à fait confondue avec les autres carmélites. Auparavant, raconte-t-on, elle avait une particulière horreur pour les mets assaisonnés à l'huile ; dès qu'elle fut au monastère, elle s'y accoutuma tout d'un coup ; les plus grossiers étaient ceux qui lui paraissaient les meilleurs, et les plus mal assaisonnés semblaient flatter son goût nouveau et aiguiser son appétit. Parfois même, elle pria les sœurs de lui donner les restes des autres, et elle les mangeait avec joie. Lorsque c'était son tour d'aider la cuisinière à apprêter le dîner ou le souper, on remarquait qu'elle se servait finement de cette occasion pour satisfaire sa violente envie de se mortifier, et, quand elle venait à apprêter ce qui devait servir à elle-même, elle le composait de tout ce qu'il y avait de pire dans la cuisine. Et, s'il paraît là un esprit d'exagération, qui étonne le monde, il ne s'agit que de retourner le motif, et l'on verra les mêmes exagérations prises pour flatter la chair et les sens, et l'on ne s'étonnera plus qu'on emploie contre eux ce qui s'emploie pour eux.....

Elle se livrait perpétuellement à la gêne et à la torture

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par des haires et des cilices dont elle se chargeait, par des chaînes et des bracelets de fer à pointes aiguës dont elle se serrait, par de sanglantes disciplines dont elle s'écorchait et se mettait en pièces. On l'entendait souvent se livrer à ces étonnants exercices, dans les lieux les plus reculés de la maison, ne voulant être connue que de son Dieu et de ceux qui avaient la conduite de son âme.....

(Ib., p. 178-180.)

Comme toutes les choses extérieures sont différentes de nous, on peut arriver encore à s'en détacher ; il en reste une dont on a plus de peine à nous défaire ; c'est l'honneur humain, l'orgueil qu'il nous inspire et l'estime qu'en font les autres.....

[Si parfois elle était questionnée sur le rang qu'elle avait occupé dans le monde, sa naissance, ses alliances], on a remarqué que, dans ces rencontres, ou elle ne répondait pas, ou elle le faisait si sobrement et si précisément, qu'il était bien aisé de voir qu'on lui faisait violence et que cette conversation ne lui plaisait pas.

Elle ne pouvait souffrir qu'on l'appelât de quelques noms particuliers qui fussent une distinction ou un signe de déférence, et, pour ne pas l'affliger extrêmement, il fallait bien que les religieuses ne s'oubliassent jamais en l'appelant « madame » au lieu de « ma sœur ».

Elle ne voulait pas le moindre privilège dans la distribution des offices de la maison, et elle demandait, comme une grande grâce au contraire, d'être employée aux plus vils et aux plus bas, et, lorsqu'on le lui avait accordé, elle exécutait tout ce qu'il y avait à faire avec un contentement et une occupation aussi grande que si c'eût été pour le gouvernement d'un empire.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle ajustait le réfectoire fort proprement, servait les religieuses à table avec beaucoup de modestie ; elle arrosait et balayait les salles et les cloîtres ; elle aidait les sœurs du voile blanc à la cuisine, cueillant et lavant les herbes avec elles, écaillant les poissons, portant de l'eau et du bois, et, en un mot, on la voyait toujours troussée et disposée à ces sortes d'emplois, si indignes de son ancienne grandeur humaine.....

(Ib., p. 187-188.)

[Elle était malhabile à psalmodier le latin]. Malgré toutes les diligences qu'elle avait faites pour bien lire et bien prononcer, quelques autres fois, elle donnait sujet de rire aux plus jeunes sœurs ; elle ne s'en offensait pas, mais, par une petite rougeur qui se répandait imperceptiblement sur ses joues et l'agréable sourire dont elle accompagnait le rire des sœurs, elle faisait connaître clairement la confusion qu'elle avait et l'agrément avec lequel elle recevait cette confusion.

(Ib., p. 187.)

Au cours d'une épidémie, qui éclata en 1629, 1630 et 1631, elle donna tous ses soins aux pestiférés. Depuis le 19 septembre 1629 jusqu'au 2 août 1634, elle demeura ainsi au Carmel d'Avignon, s'exerçant à la pratique des vertus les plus difficiles, disciplinant et soumettant sa chair et son esprit, en sorte que rien désormais « ne pût faire obstacle à son âme dans ses fonctions les plus pures et les plus élevées ; et, se trouvant dans une position admirable pour s'élever à Dieu, elle entra dans la véritable oraison, qui n'est autre

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chose que l'âme retournant à son objet, et y demeurant ».

(Ib., p. 182.)

Le 2 avril 1634, elle partit d'Avignon pour se rendre à Chambéry, afin d'y coopérer à la fondation d'un monastère de l'ordre du Carmel. Elle était accompagnée de la V. M. Marie-Magdeleine, ancienne prieure du couvent d'Avignon, de trois autres religieuses, les mères Thérèse de Jésus, Agnès de Jésus et Thérèse de Saint-Joseph, du P. Adrien, des Carmes déchaussés, et de deux jeunes filles d'Avignon, M^lles^ de Montigasse. Le même jour, le duc de Ventadour partait de Paris. Après une séparation de cinq ans, les deux époux se retrouvèrent à Chambéry. Le duc de Ventadour obtint très aisément du duc Victor-Amédée de Savoie les lettres-patentes, accordant l'autorisation d'établir le monastère demandé.

Victor-Amé, par la grâce de Dieu, duc de Savoie, Chablais, Aoste, Genevois et Montferrat, prince de Piémont, etc.....

Nous ayant été proposé par M. le duc de Ventadour, notre cousin, le dessein qu'a madame la duchesse de Ventadour, notre cousine, d'ériger une maison dans notre ville de Chambéry, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, dites Carmélines déchaussées, de laquelle elle désire être fondatrice, nous priant tous deux d'avoir pour agréable ce dessein et leur accorder notre permission, en tel cas requise, qui ne vise qu'à l'honneur et gloire de Dieu, salut du prochain et bien public,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

méme que, pour n'incommoder ni donner jalousie, tant audit lieu de Chambéry qu'autres de nos Etats, où elles pourraient être reçues, elles déclarent ne vouloir acquérir ni acheter aucuns fonds cotisables pour y être dans la prétention les exemptant des tailles et icelles faire rejeter sur les communes tirées, esquelles ils seraient situés, au préjudice des habitants d'icelles, ains vivre du revenu de leur argent, qu'elles mettront en rentes constituées, comme mieux elles verront à faire.

A cette cause, pour seconder une si sainte et si louable entreprise, et témoigner aux dicts seigneur et dame de Ventadour, l'estime tout particulier que nous faisons de leur personne, par ces présentes signées de notre main, de notre certaine science et pleine puissance et autorité souveraine, eu sur ce l'avis des gens de notre conseil séant pour notre personne,

Nous avons promis, octroyé, promettons et octroyons l'érection de ladite maison et couvent des Carmélites, et icelle close de murailles suivant leur institut, sans que ladite clôture puisse être en aucune façon démolie sous quel prétexte que ce soit ; et d'autant qu'elles ont choisi le lieu de leur maison où elles sont présentement au faubourg du Reclus dans le clos du sieur de la Croix Autherein, qui est voisin de l'hôpital du Paradis, lieu destiné pour les malades, au cas de contagion.

...Donné à Chambéry, le 29 avril 1634.

(*Ib.*, p. 320-321.)

Cependant la fondation projetée se heurtait à une très vive opposition du Sénat de Savoie, des syndics et conseillers de la ville de Chambéry. On craignait qu'il n'en résultât, à un moment

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

donné, une charge pour la cité. Pour répondre aux objections et aux appréhensions formulées, Victor-Amédée publia deux lettres-patentes de jussion (Turin, 25 juin et 12 août 1634).

Victor Amé..... A nos très chers et bien amés et féaux conseillers tenant notre Sénat de Savoie, salut.

Ayant, ce mois dernier, octroyé à Monsieur le duc de Ventadour, de pouvoir fonder en notre ville de Chambéry un monastère de religieuses carmélines ..... nous vous ordonnons et très expressément commandons par ces présentes, que, promptement et sans délai, vous ayez à passer, vérifier et entériner les susdites patentes .....aux conditions toutefois, que notre ville de Chambéry ne sera jamais tenue, en quelque temps et cas que ce soit, de fournir au maintien et besoin dudit monastère.

(Ib., p. 322-323.)

La seconde des patentes de jussion accordait certaines garanties réclamées par le Sénat. C'étaient que la duchesse eût fait entrer dans les états de Savoie des fonds monnayés, représentant le capital d'une rente annuelle de cinq cents écus de trois francs pièce, destinée à l'entretien de dix religieuses au plus, et, que le duc de Ventadour donnât caution pour sa femme qui n'avait point encore atteint sa vingt-cinquième année (il s'en fallait de vingt mois), et n'était par conséquent pas capable de disposer de ses biens et de les transporter .de France en Savoie. Le Sénat rendit son arrêt, le 16 août 1634. Il faisait état de

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'acte de donation « reçue par Me Jacques Faure le 25 mai 1634, insinué au bailliage le 3 juin suivant et par lequel la donatrice assignait aux religieuses fl. 24.000 livres tournoises, pour produire un revenu de cinq cents livres tournoises chaque, valant les 3 legs florin et demi soit 30 couronnes de Savoie ».

.....Les révérendes dames supérieures, qui sont et seront à l'avenir audit monastère, entretiendront sur ledit revenu dix religieuses et sans prendre aucune dot.....Elles n'achèteront aucuns fonds sujets à tailles ni de ceux des franchises de la présente ville, laquelle demeurera exempte de toutes charges pour raison dudit monastère et dépendances d'icelui.

(*Ib.*, p. 327.)

Les bâtiments du monastère furent construits dans le clos du Perclus, sur la rive droite de l'Eysse, en aval de la rue qui conduit actuellement de la place du Palais-de-Justice à la gare. Le 14 mars 1637, Mme de Ventadour, par une nouvelle donation, fondait également un monastère de Carmes.

Le 19 septembre 1641, le duc et la duchesse de Ventadour firent solennellement à Chambéry l'oblation définitive. En vertu d'une autorisation spéciale du pape Urbain VIII, la prise d'habit fut suivie immédiatement de la profession des vœux. Le dimanche 22 septembre, le duc de Ventadour fut ordonné sous-diacre. La duchesse assistait à la cérémonie.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sa joie intérieure, quoiqu'elle n'osât l'exprimer dans toute sa force, brillait visiblement dans ses yeux et ses paroles, et fit connaître que la jouissance d'un bien si désiré lui était d'autant plus sensible qu'elle l'avait longtemps attendue.....Toute la gloire de ses ancêtres, les richesses de sa maison, la pompe et l'éclat des princes et de tant de personnes de haute qualité qui assistaient à sa profession ne furent pas capables de lui donner un mouvement de regrets.

(*Ib.*, p. 270-271.)

Marie Liesse demeura vingt-deux ans dans le monastère de Chambéry. Elle y mourut le 18 janvier 1660, à l'âge de 49 ans, moins deux mois. Les quatre dernières années de sa vie furent remplies par des souffrances inouïes.

Ses nerfs se retiraient parfois d'une manière si violente et si terrible qu'on eût dit qu'il y avait quelque puissance invisible, qui se plaisait à la tourmenter, et par cette contraction des nerfs, ses pieds et ses mains étaient si raides que la force d'un homme n'aurait pas été suffisante à les faire ployer. Sa langue se retirait dans le gosier d'une façon épouvantable et y demeurait de longs espaces de temps comme collée et immobile, la laissant muette, tandis que ses yeux se retiraient dans leur orbite sous la pression d'inconcevables douleurs qu'elle y ressentait. En un mot, tout son pauvre corps était agité et tourmenté d'une aussi cruelle manière que s'il eût été mis sous la roue, ou tiré à quatre chevaux..... Sa figure devint si sèche et si exténuée qu'elle ressemblait à un vrai squelette..... Une de ses sœurs lui dit une fois qu'elle était au plus fort de ses

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

souffrances, « qu'il était croyable que N.-S. lui faisait faire le purgatoire en cette vie ». Elle répondit : « Hélas ! ma sœur, ce débonnaire Sauveur me ferait une grande miséricorde s'il m'y laissait jusqu'au jour du jugement, puisque mes péchés ont mérité l'enfer ! » Et elle disait cela avec un tel sentiment et tant de sincérité, qu'elle faisait connaître bien visiblement que c'était là sa véritable croyance et que cette réplique partait positivement du fond de son cœur !.... [Comme elle se débattait au milieu de ses convulsions, son confesseur lui demandait si] ces postures qui la rendaient hideuse, ne lui étaient pas désagréables. — Non, non, mon père, lui dit-elle, je suis bien aise de souffrir en toutes les parties de mon corps, puisqu'il n'y en a point qui n'ait servi d'instrument pour offenser Dieu. »

(Ib., p. 291-293.)

Le duc, qui, de loin, avait tenu à être exactement instruit de toutes les phases de la maladie, qui avait consulté les plus illustres médecins de Paris et avait envoyé à Chambéry les remèdes ordonnés par eux, lui survécut environ vingt ans. Il mourut le 24 octobre 1680, chanoine de l'église de Paris et fut enterré à N.-D., tout près et devant la chapelle de N.-D.

Des exemples d'un détachement analogue à celui dont avaient fait preuve le duc et la duchesse de Ventadour n'étaient point rares à cette époque, toute pénétrée de l'influence précieuse. Ce mouvement que Molière a tourné en dérision, et que, sur la foi de Molière, on continue à

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

méconnaître et à railler, fut en réalité un admirable élan d'idéalisme, de mysticisme et d'héroïsme. Des âmes d'élite aspirèrent à s'élever au dessus du vulgaire, non point par la seule affectation d'un jargon prétentieux et maniéré, mais par une façon plus exquise et plus haute de sentir, de penser et d'agir. Partout on visa au grand, au surhumain, au difficile ; on se fit un honneur de quitter les voies larges, aisées, rebattues, pour tenter des sentiers rudes et vertigineux. Le jansénisme, en exagérant les devoirs de l'homme et la difficulté du salut, inspira à ses adeptes la passion d'une vertu plus pure et l'audace d'un effort plus vigoureux. Il eut, lui aussi, ses ascètes et ses saints.

En 1652, ou 1653, d'après l'hypothèse de M. Havet, Blaise Pascal, âgé de vingt-neuf ou trente ans, s'éprit d'un amour secret pour une personne dont la naissance était supérieure à la sienne. On a cherché à identifier cette inconnue avec M^lle^ de Roannez (Charlotte Gouffier, fille de Henri Gouffier, marquis de Boissy, duc de Roannez). Née le 16 avril 1633, elle était, de dix ans, plus jeune que Pascal. Son frère, le duc de Roannez, entraîné par les exhortations de Pascal et de M. Singlin, à l'âge de vingt-quatre ans environ, résolut de se consacrer tout entier au service de Dieu. Il refusa d'épouser M^lle^ de Menus, la plus riche héritière du royaume ; il vendit son gouvernement de Poitou et entra à Port-Royal.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Charlotte, elle-même, étant allée, en 1656 ou 1657, faire une neuvaine à la Sainte-Epine, à Port-Royal, afin d'obtenir la guérison d'un mal d'yeux, dont elle était atteinte, demanda à être reçue comme novice, et prit le petit habit sous le nom de sœur Charlotte de la Passion. Sa mère ayant obtenu une lettre de cachet, qui lui enjoignait de sortir du monastère, elle rentra dans le siècle, mais elle y vécut dans une retraite absolue. Elle avait prononcé des vœux de chasteté. Elle avait coupé ses cheveux. Chaque fois qu'elle communiait, elle renouvelait ses vœux par écrit et les signait. Pascal était son directeur de conscience, et lui écrivait des lettres spirituelles. Ayant reçu d'elle des reliques, il l'en remerciait en ces termes :

« Je vous ai une obligation que je ne puis assez vous dire du présent que vous m'avez fait ; je ne savais ce que ce pouvait être, car je l'ai déployé avant que de lire votre belle lettre, et je me suis repenti ensuite de ne lui avoir pas rendu d'abord le respect que je lui devais.

« C'est une vérité que le Saint-Esprit repose invisiblement dans les reliques de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu, jusqu'à ce qu'il y paraisse visiblement en la résurrection, et c'est ce qui rend les reliques des saints si dignes de vénération. Car Dieu n'abandonne jamais les siens, et non pas même dans le sépulcre, où leurs corps, quoique morts aux yeux des hommes, sont plus vivants devant Dieu, à cause que le péché n'y est plus ; au lieu qu'il y réside toujours durant cette vie,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

au moins quant à sa racine, car les fruits du péché n'y sont pas toujours ; et cette malheureuse racine, qui en est inséparable pendant la vie, fait qu'il n'est pas permis de les honorer alors, puisqu'ils sont plutôt dignes d'être haïs. C'est pour cela que la mort est nécessaire pour mortifier entièrement cette malheureuse racine, et c'est ce qui la rend souhaitable. »

(Pascal, *Discours sur les passions de l'amour,* éd. de Lescure ; Paris, Jouaust, 1883, in-16, p. 53-54.)

Les mêmes idées se retrouvent dans la lettre qu'il écrivait à sa sœur ainée, Mme Périer, et à son beau-frère, à l'occasion de la mort de son père :

« Considérons donc la mort dans la vérité que le Saint-Esprit nous a apprise. Nous avons cet admirable avantage de connaître, que véritablement et effectivement la mort est une peine du péché imposée à l'homme pour expier son crime, nécessaire à l'homme pour le purger du péché, que c'est la seule qui peut délivrer l'âme de la concupiscence des membres, sans laquelle les saints ne viennent point dans ce monde. Nous savons que la vie et la vie des chrétiens est un sacrifice continuel qui ne peut être achevé que par la mort.

Pascal. — *Opuscules* (à la suite des *Pensées*). — Ed. E. Havet. — Paris, Ch. Delagrave, in-12, 1883, p. 481-482.

Nous lisons encore dans la vie de Pascal, écrite par Mme Périer, sa sœur :

« Il avait une extrême tendresse pour nous ; mais cette

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

affection n'allait pas jusqu'à l'attache. Il en donna une preuve bien sensible à la mort de ma sœur, qui précéda la sienne de dix mois. Lorsqu'il reçut cette nouvelle, il ne dit rien, sinon : « Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir » ; et il s'est toujours depuis tenu dans une soumission admirable aux ordres de la providence de Dieu, sans jamais faire réflexion que sur les grandes grâces que Dieu avait faites à ma sœur pendant sa vie, et sur les circonstances du temps de sa mort, ce qui lui faisait dire sans cesse : « Bienheureux ceux qui meurent, pourvu qu'ils meurent au Seigneur ». Lorsqu'il me voyait dans de continuelles afflictions pour cette perte que je ressentais si fort, il se fâchait et me disait que cela n'était pas bien, qu'il ne fallait pas avoir ces sentiments pour la mort des justes et qu'il fallait au contraire louer Dieu de ce qu'il l'avait sitôt récompensée des petits services qu'elle lui avait rendus.....

« Il n'en demeurait pas là ; car non seulement il n'avait point d'attache pour les autres, mais il ne voulait point du tout que les autres en eussent pour lui. Je ne parle pas de ces attaches criminelles et dangereuses ; car cela est grossier, et tout le monde le voit bien, mais je parle de ces amitiés les plus innocentes, et c'était une des choses sur laquelle il s'observait le plus régulièrement, afin de n'y point donner de sujet, et même pour l'empêcher, et comme je ne savais pas cela, j'étais toute surprise des rebuts qu'il me faisait quelquefois, et je le disais à ma sœur, me plaignant à elle que mon frère ne m'aimait pas, et qu'il me semblait que je lui faisais de la peine, lors même que je lui rendais mes services les plus affectionnés dans ses infirmités.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Cette énigme ne m'a été expliquée que le jour même de sa mort, qu'une personne des plus considérables par la grandeur de son esprit et de sa piété, avec qui il avait eu de grandes communications sur la pratique de la vertu, me dit qu'il lui avait donné cette instruction entre autres, qu'il ne souffrit jamais de qui que ce fut, qu'on l'aimât avec attache, que c'était une faute sur laquelle on ne s'examine pas assez, parce qu'on n'en concevait pas assez la grandeur, et qu'on ne considérait pas qu'en fomentant et souffrant ces attaches, on occupait un cœur qui ne devait être qu'à Dieu seul, que c'était lui faire un larcin de la chose du monde, qui lui était la plus précieuse.

« Nous avons bien vu ensuite que ce principe était bien avant dans son cœur, car, pour l'avoir toujours présent, il l'avait écrit de sa main sur un petit papier séparé, où il y avait ces mots : « Il est injuste qu'on s'attache, quoiqu'on le fasse avec plaisir et volontairement ; je tromperais ceux en qui je ferais naître ce désir ; car je ne suis la fin de personne et n'ai de quoi les satisfaire. Ne suis-je pas prêt à mourir ? Et ainsi l'objet de leur attachement mourra donc. Comme je serais coupable de faire croire une fausseté, quoique je la persuadasse doucement, qu'on la crut avec plaisir, et qu'en cela on me fit plaisir, de même, je suis coupable si je me fais aimer, et si j'attire les gens à s'attacher à moi. Je dois avertir ceux qui seraient prêts à consentir au mensonge, qu'ils ne le doivent pas croire, quelque avantage qu'il m'en revienne ; et de même qu'ils ne doivent pas s'attacher à moi, car il faut qu'ils passent leur vie et leurs soins à plaire à Dieu et à le chercher. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

(Pensées de M. Pascal, sur la religion et sur quelques autres sujets). — Nouvelle édition. — Paris, G. Desprez, 1761, in-12, p. LXXXIX.— XCIII.— Ed. Brunschvigg. — Paris, Hachette, in-16, 1897, p. 29-32.)

C'est cette disposition d'esprit que Molière tourne en dérision, quand il fait dire au bonhomme Orgon, passionnément entiché de Tartufe :

Orgon.

C'est un homme... qui. . ah ! un homme... un homme [enfin.
Qui suit bien ses leçons, goûte une paix profonde,
Et comme du fumier regarde tout le monde.
Oui, je deviens tout autre avec son entretien ;
Il m'enseigne à n'avoir affection pour rien ;
De toutes amitiés il détache mon âme ;
Et je verrais mourir frère, enfants, mère et femme,
Que je m'en soucierais autant que de cela.

Cléante.

Les sentiments humains, mon frère, que voilà.

Molière. — *Le Tartufe*, I, sc. 6; édit. L. Aimé-Martin. Paris, Lefèvre, in-8°, 1837 ; t. III, p. 119-120.

Si Pascal, bien loin de redouter la mort, l'appelait au contraire de tous ses vœux, et la trouvait trop lente à venir l'affranchir du joug de la concupiscence, pour l'introduire dans la paix et dans la gloire, en l'attendant, il accueillait avec sérénité et avec joie la maladie, sa fourrière et son avant-courière :

« Il disait à ceux qui lui témoignaient avoir de la peine de voir l'état où il était que, pour lui, il n'en avait pas et qu'il appréhendait même de guérir ; et,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand on lui en demandait la raison, il disait : « C'est que je connais les dangers de la santé, et les avantages de la maladie ».

« Il disait encore au plus fort de ses douleurs, quand on s'affligeait de les lui voir souffrir : « Ne me plaignez point, la maladie est l'état naturel des chrétiens, parce qu'on est par là comme on devrait toujours être, dans la souffrance des maux, dans la privation de tous les biens et de tous les plaisirs des sens, exempt de toutes les passions, qui travaillent pendant tout le cours de la vie, sans ambition, sans avarice, dans l'attente continuelle de la mort ».

(*Ib.*, p. CIII. — Ed. Br., p. 37.)

Pour le temps pendant lequel il était condamné à être exposé à la tyrannie des sens, autant qu'il était en lui, il s'efforçait de se soustraire à leur empire :

« Il témoigna si bien qu'il voulait quitter le monde, qu'enfin le monde le quitta, et il établit le règlement de sa vie, dans cette retraite, sur deux maximes principales, qui furent de renoncer à tout plaisir et à toute superfluité, et c'est dans cette pratique qu'il a passé le reste de sa vie. Pour y réussir, il commença dès lors, comme il fit toujours depuis, à se passer du service de ses domestiques, autant qu'il pouvait. Il faisait son lit lui-même, il allait prendre son dîner dans la cuisine, le portait à sa chambre et le rapportait, et enfin il ne se servait de son monde que pour faire sa cuisine, pour aller en ville, et pour les autres choses qu'il ne pouvait absolument faire. Tout son temps était employé à la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

prière et à la lecture de l'Ecriture sainte et il y prenait un plaisir incroyable. Il disait que l'Ecriture sainte n'était pas une science de l'esprit, mais une science du cœur, qui n'était intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit et que tous les autres n'y trouvent que de l'obscurité.

(*Ib.*, p. LXXXIII. — Br. p. 16.)

Les conversations auxquelles il se trouvait souvent engagé, quoiqu'elles fussent toutes de charité, ne laissaient pas de lui donner quelque crainte qu'il ne s'y trouvât du plaisir, mais, comme il ne pouvait pas aussi en conscience refuser le secours que les personnes lui demandaient, il avait trouvé un remède à cela. Il prenait dans les occasions une ceinture de fer pleine de pointes ; il la mettait à nu sur sa chair ; et, lorsqu'il lui venait quelque pensée de vanité, ou qu'il prenait quelque plaisir au lieu où il était, ou quelque chose de semblable, il se donnait des coups de coude, pour redoubler la violence des piqûres, et se faisait ainsi souvenir lui-même de son devoir. Cette pratique lui parut si utile, qu'il la conserva jusqu'à la mort, et même dans les derniers temps de sa vie, où il était dans des douleurs continuelles.

(*Ib.*, p. LXXVI, LXXVII. — Br. p. 23.)

Et ici encore, sur Pascal peut s'égarer un des traits du Tartufe.

Tartufe.

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline.

(Acte III, sc. 2 ; *ib.*, p. 156.)

Pascal ne joue point la comédie. Il semble que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ce soit non seulement avec une plénitude parfaite de sincérité, mais avec un entier abandon d'enivrement et d'extase qu'il suit jusqu'au bout le programme qu'il s'était tracé au début du *Discours sur les passions de l'amour*.

Qu'une vie est heureuse, quand elle commence par l'amour, et qu'elle finit par l'ambition, Si j'avais à en choisir une, je prendrais celle-là. Tant que l'on a du feu, l'on est aimable. Mais ce feu s'éteint ; il se perd ; alors, que la place est belle et grande pour l'ambition.

(Pascal, *Discours sur les passions de l'amour*, éd. de Lescure ; Paris, Jouaust, in-16, p. 2 et 3.)

Que Pascal ait aimé avec une prodigieuse ferveur, cela ne saurait être contesté. La passion seule a pu inspirer des lignes comme celles-ci.

Le plaisir d'aimer sans l'oser dire à ses peines, mais aussi il a ses douceurs. Dans quel transport n'est-on point de former toutes ses actions dans la vue de plaire à une personne que l'on estime infiniment. L'on s'étudie tous les jours pour trouver les moyens de se découvrir et l'on y emploie autant de temps que si l'on devait entretenir celle que l'on aime. Les yeux s'allument et s'éteignent dans un même moment, et, quoique l'on ne voie manifestement que celle qui cause tout ce désordre y prenne garde, l'on a néanmoins la satisfaction de sentir tous ces remuements pour une personne, qui le mérite si bien. L'on voudrait avoir cent langues pour le faire connaître ; car, comme l'on ne peut pas se servir de la parole, l'on est obligé de se réduire à l'éloquence d'action. (*Ib.*, p. 12.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jusque-là, on a toujours de la joie, et l'on est dans une assez grande occupation. Ainsi l'on est heureux, car le secret d'entretenir toujours une passion, c'est de ne laisser naître aucun vide dans l'esprit, en l'obligeant de s'occuper sans cesse de ce qui le touche si agréablement..... Un amour ferme et solide commence toujours par l'éloquence d'action ; les yeux y ont la meilleure part. Néanmoins, il faut deviner, bien deviner. Quand deux personnes sont de même sentiment, elles ne devinent point, ou, du moins, il y en a une qui devine ce que veut dire l'autre sans que cet autre l'entende ou qu'il ose l'entendre..... En amour, un silence vaut mieux qu'un langage. Il est bon d'être interdit ; il y a une éloquence de silence, qui pénètre plus que la langue ne saurait faire. Qu'un amant persuade bien sa maîtresse, quand il est interdit, et que, d'ailleurs, il a de l'esprit. Quelque vivacité que l'on ait, il est bon, dans certaines rencontres, qu'elle s'éteigne. Tout cela se passe sans règle et sans réflexion, et, quand l'esprit le fait, il n'y pensait pas auparavant, et c'est par nécessité que cela arrive. (*Ib.*, p. 13-14.)

Le premier effet de l'amour, c'est d'inspirer un grand respect. L'on a de la vénération pour ce que l'on aime. Il est bien juste. On ne reconnaît rien au monde de grand comme cela. (*Ib.*, p. 15.)

Les auteurs ne nous peuvent pas bien dire les mouvements de l'amour de leurs héros ; il faudrait qu'ils fussent héros eux-mêmes. (*Ib.*, p. 15.)

Cette timidité, cette façon modeste et interdite de n'employer que « les muets truchements » et, sans qu'aucun aveu ait été échangé, cette certi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tude heureuse d'avoir été compris, c'est le roman sans parole d'âmes qui portèrent la religion dans l'amour, avant de porter l'amour dans la religion. Ce que l'amant adore dans l'aimée et l'aimée dans l'amant, ce n'est pas l'enveloppe passagère d'une beauté corporelle et transitoire, ce sont les parcelles de la beauté morale, éternelle et incorruptible qu'ils se plaisent à discerner l'un dans l'autre. Parce qu'ils ont en eux le germe des vertus, ils recherchent au dehors d'eux les germes des vertus harmoniques et concordantes. Ils mettent leur joie et leur orgueil à les découvrir, à les féconder, à leur faire produire une généreuse lignée de nobles paroles et de fières actions.

Pascal devance ici l'espagnol Balthasar Gracian :

C'est une qualité de héros que d'aimer les héros. C'est un intinct secret que la nature donne à ceux qu'elle veut conduire à l'héroïsme. Il y a une parenté de cœurs et de génies et ses effets sont ceux que le vulgaire ignorant attribue aux enchantements. Cette sympathie n'en demeure pas à l'estime ; elle va jusqu'à la bienveillance ; d'où elle arrive enfin à l'attachement. Elle persuade sans parler ; elle obtient sans recommandation.

Il y en a une active et une passive, et plus elles sont sublimes, plus elles sont heureuses. L'adresse est de les bien connaître, de les distinguer et d'en savoir faire l'usage qu'il faut. Sans cette inclination, tout le reste ne sert de rien.

(L'homme de cour de Balthasar Gracian, traduit et commenté par Amelot de la Houssaye. — Paris, Edme Couterot, 1693, in-12, p. 51).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Gracian dit encore, au chapitre xv du *Héros :*

La sympathie consiste dans une parenté de cœurs et l'antipathie dans un divorce de volontés. La plus haute perfection est exposée au mépris de l'antipathie et l'humeur la plus insupportable a des charmes pour la sympathie. Il n'y a rien dont la sympathie ne vienne à bout. Elle persuade sans éloquence, et, pour obtenir tout ce qu'elle désire, elle n'a qu'à présenter le *placet* de sa ressemblance. Une sympathie relevée est l'étoile du Nord, qui guide à l'héroïsme..... Il est aisé d'avoir du penchant pour les grands hommes, mais très difficile de leur ressembler. Quelquefois le cœur fait des souhaits, mais sans écouter l'écho de la correspondance. La sympathie est l'*a*, *b*, *c* de l'amour. C'est folie de prétendre à la conquête des cœurs, sans être muni de sympathie.

(Ib., p. 51, note.)

Par cela seul que l'amour vise au grand et au sublime, qu'il s'efforce de susciter le respect et l'admiration, il s'unit à l'ambition, et quelquefois se mêle et se confond avec elle.

Nous avons une source d'amour-propre qui nous représente à nous-mêmes, comme pouvant remplir plusieurs places au dehors. C'est ce qui est cause que nous sommes bien aises d'être aimés. Comme on le souhaite avec ardeur, on le reconnaît dans les yeux de la personne qui aime. Car les yeux sont les interprètes du cœur ; mais il n'y a que celui qui y a intérêt qui entend leur langage.

L'homme seul est quelque chose d'imparfait. Il faut qu'il trouve un second pour être heureux. Il le cherche

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

bien souvent dans l'égalité de la condition, à cause que la liberté et que l'occasion de se manifester s'y rencontrent plus aisément. Néanmoins l'on va quelquefois bien au-dessus, et l'on sent le feu s'agrandir, quoiqu'on n'ose pas le dire à celle qui l'a causé.

Quand on aime une dame sans égalité de condition, l'ambition peut accompagner le commencement de l'amour ; mais, en peu de temps, il devient le maître. C'est un tyran qui ne souffre point de compagnons ; il veut être seul. Il faut que toutes les passions ploient et lui obéissent.

(Pascal, *Discours sur les passions de l'amour,* p. 9).

Quel but pouvait se proposer l'ambition de Pascal. Ce n'étaient assurément, ni les richesses, ni la faveur du prince ou des grands, ni les honneurs, ni les dignités, ni même les recherches et les découvertes de la science, frivoles amusements, dans lesquels s'étourdit, se divertit et se complait la vanité humaine, dupe de l'amour-propre, oublieuse du néant de la créature, insoucieuse de la grande affaire du salut.

L'ambition de Pascal était sans doute identique à celle de Polyeucte (début de 1643).

Polyeucte.

Je considère plus ; je sais mes avantages
Et l'espoir que sur eux forment les grands courages.
Ils n'aspirent enfin qu'à des biens passagers,
Que troublent les soucis, que suivent les dangers ;
La mort nous les ravit, la fortune s'en joue :
Aujourd'hui dans le trône et demain dans la boue,
Et leur plus haut éclat fait tant de mécontents

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que peu de vos Césars en ont joui longtemps.
J'ai de l'ambition, mais plus noble et plus belle.
Cette grandeur périt ; j'en veux une immortelle,
Un bonheur assuré, sans mesure et sans fin,
Au-dessus de l'envie, au-dessus du destin.
Est-ce trop l'acheter que d'une triste vie,
Qui tantôt, qui demain me peut être ravie,
Qui ne me fait jouir que d'un instant qui fuit,
Et ne peut m'assurer de celui qui le suit (v. 1183-1199).
.....
Les bontés de mon Dieu sont bien plus à chérir ;
Il m'ôte des périls que j'aurais pu courir,
Et, sans me laisser lieu de tourner en arrière,
Sa faveur me couronne entrant dans la carrière.
Du premier coup de vent il me conduit au port,
Et sortant du baptême, il m'envoie à la mort.
Si vous pouviez comprendre et le peu qu'est la vie,
Et de quelles douceurs cette mort est suivie.....
(v. 1225-1232).

(Corneille, *Polyeucte,* a. IV, sc. 3.)

Dans le *Saint-Genest* de Rotrou (1646), le comédien converti, à qui la foi chrétienne vient d'être révélée, brave les menaces du persécuteur Dioclétien. Il s'écrie :

Saint-Genest.

Je ne crains point la mort qui conduit à la vie.

(Rotrou, *Saint-Genest,* a. IV., sc. 6.)

Dans la tragédie de Corneille, Polyeucte avait, à l'égard de Pauline, subi deux mouvements contraires. Tout d'abord il l'avait redoutée :

..... Je ne regarde Pauline
Que comme un obstacle à mon bien.

(*Pol.,* IV, sc. 3.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il l'avait écartée de lui, et, pour rendre cette séparation définitive et inéluctable, il avait jeté la fille de Félix dans les bras de son ancien amant, Sévère :

Polyeucte.

Vivez heureuse au monde et me laissez en paix.

(Pol., IV, sc. 4.)

Puis il avait cherché à la ressaisir, à la reconquérir, à l'associer à son martyre, à l'introduire à sa suite dans le royaume de la gloire qui ne finit point :

Polyeucte.

C'est peu d'aller au ciel ; je veux vous y conduire.

(Pol., ib.).

L'ardente dévotion de Pascal et de M^lle^ de Roannez pourrait de même nous apparaître comme une transformation et une béatification de l'amour humain épuré. Séparés par d'invincibles préjugés de caste, ils se rencontraient et se mêlaient en Dieu. Par suite de l'hymen mystique, qu'ils avaient tacitement contracté, ils s'unissaient dans les œuvres de la foi et dans les espérances de la vie éternelle. Si Pascal se plaisait à maltraiter sa chair, s'il exhortait un peu rudement sa pénitente à mourir au monde, c'est que la chair et le monde étaient ce qui se dressaient entre eux. Pascal fut délivré de sa douloureuse prison mortelle le 19 août 1662. -- Veuve

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de celui qui était le réconfort de son âme faible et timide, M^lle de Roannez fut infidèle à son souvenir, à ses enseignements, à ses exemples. Elle déserta l'idéal qu'il lui avait prescrit. Elle-même déplora sa trahison. Elle en fut cruellement punie, et elle se réjouit du châtiment, qui, en la frappant, la rétablissait dans sa dignité première. Tristement et docilement, elle avait consenti à se nourrir de la racine amère. Ce fut pour elle une consolation de vider jusqu'à la lie la coupe empoisonnée.

En 1655, elle s'était résignée à rentrer dans le monde. Elle s'était laissée marier au duc de la Feuillade. Cette union fut extrêmement malheureuse. La sœur de Pascal, M^me Perier, éprouve manifestement une satisfaction cruelle à enregistrer les croix dont elle fut accablée. Elle y voit sans doute un sacrifice expiatoire offert à ceux que la victime avait reniés, Dieu d'abord, et puis, peut-être, Blaise, son frère. Elle a écrit ces lignes implacables :

« Le mariage ne fut pas plus tôt fait que Madame de la Feuillade reconnut sa faute, en demanda pardon à Dieu et en fit pénitence, car elle eut beaucoup à souffrir et reconnaissait toujours que c'était Dieu qui le permettait, pour la punir. Elle eut un premier enfant, qui ne reçut point le baptême. Le second fut un fils tout contrefait par les jambes ; la troisième fut une fille qui demeura naine depuis deux ans, jusqu'à dix ou douze ans, sans croître du tout ; ensuite elle crut un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

peu, mais elle mourut à l'âge de dix-neuf ans subitement.....

« Après avoir eu ces enfants, elle eut des maladies extraordinaires. Il lui fallut subir des opérations cruelles, qu'elle souffrit toujours en esprit de pénitence, et elle disait : « Je suis bien heureuse de ce que Dieu m'envoie des occasions de souffrir. Cela me fait espérer qu'il veut recevoir ma pénitence. » Les chirurgiens étaient surpris qu'elle marquait un air de jubilation, quand ils venaient pour la penser de maux très douloureux. Elle est morte dans ces sentiments, après une terrible opération (1683).

(Publié d'abord par M. Cousin, puis par M. de Lescure. — Discours sur *Les Passions de l'Amour*, de Pascal ; Jouaust, Paris, 1882, in-12, p. XLIV-XLV).

C'est fait, s'écrie Polyeucte après la scène de renoncement où il s'est écarté de la « source délicieuse en misères fécondes », où il a rompu les « honteux attachements de la chair et du monde », où il a écarté de lui Pauline. Le duc de Ventadour aurait pu laisser échapper le même soupir de soulagement et de victoire, en ce jour d'août 1634, où il vit la duchesse prononcer ses vœux, et aussi ce 22 septembre 1641, où lui-même fut ordonné sous-diacre. Polyeucte parut aux environs de 1643. Corneille trouvait donc parmi ses contemporains mêmes les « miroirs d'une vertu si rare ». Mais le héros que présentait la vie était plus heureux que celui du théâtre. Il avait eu la pure et chaste joie de voir son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

épouse, sa sœur, élevée, encouragée, dirigée, fortifiée, soutenue par lui, entrer à ses côtés dans le sanctuaire, prononcer en même temps que lui les paroles de renoncement et d'immolation. Dans son impatience de recevoir plus vite la palme des élus, elle s'était, la première, élancée dans la carrière. Il la suivait du regard et s'engageait derrière elle dans la voie de la perfection. Pour rivaliser avec elle, pour conquérir son suffrage, pour partager sa récompense, il va désormais engager une guerre implacable contre les ennemis de Dieu.

VII.

La compagnie du Saint-Sacrement combat les vices du temps et l'hérésie. — Ses progrès. — Son action. — Sa dissolution.

Un nouveau champion était venu prendre rang à côté des trois premiers combattants. Il se nommait Henri de Pichery et était maître d'hôtel ordinaire du roi. Le confesseur de la reine-mère, le père Suffren, jésuite, leur marqua sa bienveillance ; obligé de suivre loin de Paris Marie de Médicis exilée, il ne put, comme il se le proposait, remplir la charge de directeur spirituel de la compagnie, mais il demeura avec elle en relations

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

suivies, la servit activement et contribua notamment à la création de la succursale de Lyon.

La compagnie tint ses premières réunions au début de l'année 1630. Elle adopta l'ancienne dévotion du *Corpus Christi*. En décembre 1630, elle prit le titre de : « *Compagnie du Saint-Sacrement* ». D'Argenson nous révèle le sens symbolique de cette appellation :

« Ce fut avec beaucoup de raison qu'une assemblée si secrète et si cachée voulut se revêtir des livrées d'un Dieu véritablement caché. »

(Raoul Allier, *La cabale des dévôts ; loc. cit.*, p. 26-27.)

Une hostie entourée d'un soleil fut son emblème ; « Loué soit le Très-Saint-Sacrement de l'autel » fut sa devise.

Sous le nom qu'elle s'était donné, elle se proposait de « faire honorer partout le Saint-Sacrement et de procurer qu'on lui rende tout le culte et le respect qui sont dus à sa divine majesté ». Elle se proposait en même temps « d'embrasser toutes les œuvres difficiles, fortes, négligées, abandonnées, et s'appliquer, pour les besoins du prochain, dans toute l'étendue de la charité ».

(Raoul Allier, op. cit., p. 19.)

Elle n'agit point de son chef, ni avec autorité, ni comme corps, mais seulement par ses membres, en s'adressant aux prélats pour les choses spirituelles, à la cour et aux magistrats pour les choses temporelles..... Elle excite sans cesse à entreprendre tout le bien pos-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

sible, et à éloigner tout le mal possible tous ceux qu'elle juge propres à ses fins sans se manifester elle-même.

(*Annales* de d'Argenson. — *Ib.*, p. 24.)

C'était une congrégation, mais une congrégation dissimulée, opérant dans le secret, faisant jouer des fils insaisissables, gagnant de proche en proche, partout « invisible et présente », ne se compromettant pas dans une intervention personnelle et ostensible, mais clandestinement inspirant, suggestionnant, mettant en mouvement toutes les forces de l'opinion et tous les ressorts du gouvernement, pénétrant tous les corps, les animant de son esprit, leur imprimant ses directions, faisant d'eux ses organes et ses instruments. Ses membres ne portaient pas un costume spécial ; ils n'habitaient pas des monuments caractéristiques ; ils n'étaient point contenus dans un domaine délimité. Clers et laïques, séculiers, réguliers, grands seigneurs, bourgeois, négociants, artisans, gens d'épée, de finance ou de robe, princes de l'Eglise, grands officiers, les uns commandant des armées, des régiments, des compagnies, les autres administrant les finances, tous mettaient au service de l'œuvre collective ce qu'ils avaient de prestige, d'autorité, de crédit, de pouvoir. — Tous réunissaient ou distribuaient des fonds ; recueillaient des renseignements ou transmettaient des instructions et des mots d'ordre. Les sections provinciales étaient

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

reliées au groupe central de Paris. Elles s'étaient constituées en 1631, à Lyon ; — en 1632, à Orléans ; — 1632 ou 1633, Angers ; — 1635, La Flèche ; — 1636, Blois ; — 1638, Aix ; — 1639-1641, Marseille, Cahors, Arles, Tours, Toulouse ; — 1642, Poitiers, Caen, Toulon ; — 1643, Dijon ; — 1644, Grenoble, La Rochelle, Le Puy, Metz ; — 1645, Bordeaux, Senlis, Laval ; — 1649, Alençon, Nantes ; — 1650, Angoulême ; — 1651, Bazas ; — 1653, Soissons, Agen ; — 1654, Montpellier ; — 1655, Vitré, Vienne ; — 1656, Noyon, Pau, Nevers, Morlaix ; — 1657, Saint-Brieuc ; — 1660, Narbonne.

Il y avait en outre les sections de Périgueux, Rouen, Limoges, Rennes, Amiens, Clermont, Riom, Chaumont, Avignon, Orange, Chartres et Pézenas. — Ce qui fait avec Paris un total de 49 groupes connus. — Molière fit deux séjours assez longs à Pézenas : 1650-1651 et 4 mars 1653 à février 1656. Il y avait été appelé par le prince de Conti, qui présidait les Etats de Languedoc et qui, dès les premiers mois de 1656, fut converti par Pavillon, évêque d'Alet, dont il accepta les directions « avec une docilité d'enfant ». Dès lors « le bal, la comédie, le jeu furent interdits à tous ses domestiques ». Après sa mort, survenue à Pézenas, en 1666, furent publiés divers ouvrages d'édification, qu'il avait composés, notamment *Le Traité de la comédie et des spectacles*, — signalé par Desprez de Boissy ; let-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

tres sur les spectacles avec une histoire des ouvrages pour et contre les théâtres (5e édition ; Paris, Boudet, etc., 1774 ; in-12, t. II, p. 437), avec la défense du traité de M. le prince de Conti, sur la comédie et les spectacles, par M. Voisin, prêtre, docteur en théologie, conseiller du roi (Paris, 1672).

Au collège de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand, dont il avait suivi les cours, en qualité d'externe, de 1636 (il avait alors 14 ans) à 1641, Molière avait eu pour condisciple Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé et de Mme de Longueville. Le grand seigneur avait favorisé les débuts difficiles du comédien. Il lui avait marqué tant de bienveillance, qu'il l'avait logé dans son habitation même. Dans un extrait des procès-verbaux de la session des Etats de Languedoc, de 1655-1656, publié par M. Galibert et cité par MM. Loiseleur et Louis Moland *(Molière, sa vie et ses ouvrages* ; Paris, Garnier, in-4°, p. 71), on lit à la date du 9 novembre :

Les évêques de Béziers, d'Uzès et de Saint-Pons, en rochet et camail ; les barons de Castries de Villeneuve et de Lauta, députés par les Etats, pour complimenter S. A. R., se rendirent en l'hôtel de M. d'Alfonce où logeait ledit seigneur. Le prince de Conti les reçut à la porte du vestibule qui regarde la cour, et, après les avoir fait entrer, leur dit qu'il était forcé de les recevoir en cet endroit, parce que sa chambre était dans un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

extrême désordre, à cause de la comédie ; sur ce les compliments furent faits.

Donc, cinq jours après l'ouverture des Etats (4 nov. 1655), le prince de Conti était obligé de recevoir dans un vestibule la délégation des Etats, venue pour le complimenter. Et il donnait pour excuse qu'il avait abandonné sa chambre aux comédiens, qui, sans doute, y avaient fait dresser le théâtre et y répétaient.

Dix ans après environ, le prince de Conti écrivait dans l'Avertissement de l'opuscule intitulé : *Sentiments des Pères de l'Eglise sur la comédie et les spectacles* (p. 23 sq.) :

Personne ne nie que les désordres de la comédie contre lesquels les Pères ont employé leur zèle et leur éloquence, ne fussent des désordres véritables. Mais beaucoup de gens prétendent qu'il n'y a rien de si différent que la comédie des siècles passés, qui a été l'objet de leur colère et de leur indignation, et la comédie moderne ; que la première était pleine d'idolâtrie, de superstition et d'impureté ; et que la dernière est exempte de tous ces vices, contre lesquels les Pères se sont principalement étendus.

Or, il faut avouer de bonne foi que la comédie moderne est exempte d'idolâtrie et de superstition ; mais il faut qu'on convienne aussi qu'elle n'est pas exempte d'impureté ; qu'au contraire, cette honnêteté apparente, qui avait été, depuis quelques années, le prétexte des approbations mal fondées qu'on donnait à la comédie, commence présentement à céder à une immodestie ouverte et sans ménagement, et qu'il n'y a

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rien par exemple de plus scandaleux que la cinquième scène du second acte de *l'Ecole des Femmes*, qui est une des plus nouvelles comédies.

Il faut qu'on convienne encore que si l'idolâtrie et la superstition en sont bannies, l'impiété leur a succédé. Y a-t-il une école d'athéïsme plus ouverte que le *Festin de Pierre*, où, après avoir fait dire toutes les impiétés les plus horribles à un athée qui a beaucoup d'esprit, l'auteur confie la cause de Dieu à un valet, à qui il fait dire, pour la soutenir, toutes les impertinences du monde, et il prétend justifier à la fin sa comédie si pleine de blasphèmes, à la faveur d'une fusée, qu'il fait le ministre ridicule de la vengeance divine ; même, pour mieux accompagner la forte impression d'horreur, qu'un foudroiement, si fidèlement représenté doit faire dans les esprits des spectateurs, il fait dire en même temps au valet toutes les sottises imaginables snr cette aventure.

Dans cette rude condamnation s'exprime fidèlement la doctrine de la compagnie du Saint-Sacrement. Ce qui dut la rendre plus sensible à Molière, c'est qu'elle fut prononcée au plus fort de la crise et de la bataille de Tartufe. Or, c'est à Pézenas que le prince de Conti avait peu à peu retiré à Molière sa faveur. Ceux qui avaient modifié les sentiments du prince, qui avaient éveillé en lui les scrupules d'une dévotion chaque jour plus timorée et plus rigoureuse étaient des membres de la compagnie. Molière les avait peut-être rencontrés chez le barbier Gély où le « contemplateur » demeurait des heures entiè-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

res, observant les types originaux, écoutant les conversations caractéristiques, recueillant la matière des comédies, qu'il devait écrire plus tard. Assurément, il avait entendu parler d'eux. Et il avait gardé rancune à ceux qu'il devait nécessairement considérer comme les auteurs de sa disgrâce et les instigateurs de toutes les cabales diverses fomentées contre son théâtre.

Les *Annales* ne mentionnent pas de section à Chambéry, sans doute, parce qu'elles ne font état que des groupements existants dans le royaume de France. Mais il serait fort peu vraisemblable que, si près de Grenoble, qui avait, depuis 1644, une section très active et, dans la ville même où résidait Mme de Ventadour, confidente et collaboratrice de son mari, il ne se fût point formé, dans l'ombre et à l'abri du Carmel, un groupement animé du même esprit, et appliqué à des œuvres analogues. D'ailleurs, ce n'est apparemment point sans raison que le biographe de Mme de Ventadour a choisi le nom de P. Paul du Saint-Sacrement. Enfin, si nous nous fondons sur la phrase de Guy Patin, « ils avaient intelligence avec ceux de la même confrérie à Rome », nous sommes amenés à penser que l'institution embrassait la catholicité tout entière.

Le bureau du comité parisien comprenait un supérieur et un directeur, assistés de six conseillers et d'un secrétaire, éligibles tous les trimestres. Le premier supérieur fut M. de Barrault, évêque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de Bazas. Ce prélat passait pour être entièrement dans la main des jésuites. Aussi le P. de Bérulle s'opposa-t-il à ce qu'il fût envoyé en Angleterre, comme aumônier de la jeune reine Henriette de France, femme de Charles Ier. La première séance, dont le compte rendu figure au registre, est celle du 23 juillet 1630. Les sociétaires étaient, à ce moment, outre le duc de Ventadour, leP. Philippe, M. de Pichery et le jésuite Suffren (absent), M. d'Andelot et M. de Coligny, son fils, ecclésiastique ; MM. de Saint-Pierre, de Marsan, de Vic, de Renouard, de la Mazure, Charpentier, prêtre; de Brassac, ambassadeur à Rome; de Barrault, évêque de Bazas ; de Noailles, évêque de Saint-Flour ; de Saint-Cyr, du nom de Rochechouart. On envisagea un moment la création d'une section féminine. Mais on y renonça, sans doute pour être mieux assuré du secret. Les statuts interdirent même aux confrères d'avoir « aucune communication ni correspondance avec aucune compagnie de femmes, sous quelque prétexte que ce fût ».

(P. Rabbe, *loc. cit. Rev. hist.*, nov.-déc. 1899, p. 255.)

Le programme de la compagnie était presque infini, puisque *l'établissement du règne de Dieu* les conduisait à intervenir dans l'ensemble et dans le détail de toutes les affaires publiques et privées. — Et d'abord, ils s'occupaient de l'assistance sous toutes ses formes, et particulière-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment de l'assistance à ceux qui avaient failli. Dans Molière, Tartufe dit :

..... Je vais aux prisonniers
Des aumônes que j'ai partager les deniers (III, 2).

Visiter les prisonniers, leur apporter des secours matériels et spirituels, était en effet une des premières tâches auxquelles les confrères s'employaient. Puis, venait le soulagement des galériens, pour lequel la compagnie trouva dans saint Vincent de Paul un collaborateur très utile :

« Lorsque les galériens tombaient malades, ils n'avaient aucun secours ; on ne leur donnait que du pain et de l'eau ; aussi en mourrait il beaucoup, faute d'être assistés, et la compagnie, qui crut que c'était rendre service à Dieu et à l'Etat que d'en prendre un soin plus particulier, mit ordre par la charité à leur faire donner des bouillons et les remèdes nécessaires pour les guérir. Aussi fit-elle un fonds particulier pour fournir à cette dépense, quand l'occasion s'en présentait. Et, comme M. le procureur général voulut que M. Cordier, qui était de sa confiance, fût présent à l'ouverture de la boîte des galériens, *la compagnie en fut très aise, vu qu'il était un de ses confrères*. Aussi elle le pria de se charger de ce soin et de donner avis à l'assemblée de ce qui manquerait à ces misérables pour pourvoir à leurs nécessités autant qu'il serait possible. »

(D'Argenson, *Annales*, p. 26-27 (B.-F.), 55-55, ap. R. Allier, p. 53.)

De ce texte, il apparaît que la compagnie se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

félicitait de voir ses confrères occuper près des gens en place des postes de confiance. Par conséquent, elle s'occupait de pousser les siens dans toutes les branches de l'administration. Elle trouvait en eux des agents qui lui étaient entièrement dévoués, qui l'instruisaient de tous les secrets qu'ils possédaient en vertu de léurs fonctions et qui, d'autre part, exécutaient docilement les ordres qu'ils en recevaient.

Un confrère d'Aix, M. le chevalier de la Coste, faisait construire à Marseille un hôpital pour les galériens (1643). Le 24 avril 1645, les travaux étant terminés, et l'œuvre fonctionnant, il écrivait :

« On nous a donné les malades des galères. Je ne saurais vous exprimer la joie que reçoivent ces pauvres forçats, lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital qu'ils appellent un paradis. A l'entrée seulement on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils sont couverts ; on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mou que le bois sur lequel ils sont accoutumés de coucher. »

(Maynard, *Saint Vincent de Paul,* t 1er, p. 352. — Cf. Ruffi, *La vie de M. le chevalier de la Coste* (Aix, 1659).

Si les confrères se souciaient de soulager la détresse matérielle et morale des galériens, ils n'avaient garde de négliger les malades. Ils faisaient entrer quelques-uns des leurs dans le Con-

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

seil d'administration de l'hôtel-Dieu de Paris. Par groupe de deux (un ecclésiastique et un laïque), ils visitaient les salles chaque samedi. Ils apportaient aux malades des secours et des consolations. Ils les exhortaient à remplir leurs devoirs religieux ; ils leur fournissaient des aumôniers exceptionnels :

[En 1633, ils remarquèrent] que les prêtres de cet hôpital ne pourraient pas suffire à entendre toutes les confessions des malades, principalement de ceux qui voulaient en faire de générales, et, sur l'avis qu'on en donna dans l'assemblée, [la compagnie] trouva à propos d'exciter les supérieurs des maisons religieuses et des communautés de Paris d'y envoyer de leurs prêtres un des jours de la semaine qui leur serait le plus commode. Cette sollicitation eut un assez bon effet. Les minimes promirent pour le lundi, les jésuites pour le mardi, les pères de la doctrine chrétienne pour le mercredi, les carmes déchaussés pour le jeudi, les jacobins réformés pour le vendredi, les feuillants pour le samedi et les PP. de l'Oratoire pour le dimanche. Mais cela ne fut réglé que pendant une année. Il y eut ensuite beaucoup de relâchement ; on les sollicita de nouveau, ils recommencèrent un peu à travailler ; mais enfin la plupart abandonnèrent, et l'on fut contraint de prier tous les ecclésiastiques de la compagnie de suppléer au défaut de ceux qui n'y pourraient aller aussi régulièrement qu'il le fallait.

(*Annales*, p. 14, B. 22 (B. F., 33, 46, 47) ; R. A., p. 56-57.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On s'occupa en même temps de faire cesser un certain nombre de scandales. Toutes ces tentatives sont consignées à leur date dans les annales :

1631. — On proposa aussi quelques moyens de remédier aux désordres des lieux publics, mais sans beaucoup de succès..... Les femmes de mauvaise vie causaient alors de grands désordres dans les prisons. Elles y entraient et demeuraient en toute liberté, et, d'un lieu de pénitence et de douleur faisaient un cloaque de prostitution et de scandale. M. le procureur général fut averti par ordre de la compagnie et ordonna aux geôliers de ne laisser plus entrer dans les prisons aucune femme de débauche. Mais, comme il était difficile de discerner les bonnes d'avec les mauvaises, on trouva à propos de faire ordonner que les femmes et les filles ne parleraient plus aux prisonniers qu'au travers d'une grille, et cela s'exécuta, excepté à l'égard des dames de qualité et de vertu reconnue, que leur piété mène souvent dans les prisons pour y secourir les prisonniers. (P. Rabbe, *loc. cit.*, p. 261-262.)

1633. — Les femmes débauchées, sous prétexte d'aller visiter leurs parents prisonniers, commettaient aussi mille abominations. On fit ce qu'on put pour les empêcher d'y entrer. On fit séparer les hommes des femmes prisonnières par une grille. Le désordre a été diminué, mais il n'a pas cessé tout à fait. (*Ib.*, p. 263.)

..... Les verrous et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.

(Molière. — *Ecole des maris* (1661), 1, sc. 2 ; éd. Aimé Martin ; Paris, Lefèvre, in-8°, 1837, tome 1, p. 401.)

1634. — Au commencement de cette année, le zèle

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la compagnie se signala à empêcher lés scandales dans les églises de Paris. C'était, presque en tous ces lieux-là, une galanterie ouverte et un caquet perpétuel pendant les messes qui s'y disaient depuis dix heures jusqu'après midi. Les plus affligées de ces désordres étaient celles des minimes, de la place Royale ; des capucins du Marais, du Petit-Saint-Antoine, de la Merci et des Billettes. La compagnie fit avertir les supérieurs de ces monastères de rechercher les moyens de remédier à ces scandales. Ces sollicitations produisirent de bons effets. Les minimes et les capucins rétablirent quelque ordre dans leurs églises. Mais le désordre continuant dans les autres, la compagnie trouva bon de faire en sorte que l'autorité souveraine s'en mêlât. Les amis du garde des sceaux Châteauneuf l'obligèrent d'en parler au roi, ce qui n'eut pas de grands effets. (*Ib.*, p. 265.)

1634. — La mode vint en cela là parmi les femmes de porter la gorge découverte jusqu'à l'excès. C'est ce qui contribua beaucoup aux désordres et aux scandales qui arrivèrent dans les églises. La compagnie invita les confesseurs de sa connaissance à travailler à corriger cet abus, et par leurs remontrances, et par le refus d'absolution à celles qui ne voudraient pas être dociles, surtout si elles étaient si impudentes que de s'approcher en cet état de la Sainte Table. (*Ib.*, p. 265.)

De même Tartufe morigène Dorine (III, sc. 2).

TARTUFE. — *(Il tire un mouchoir de sa poche).*

Ah ! mon Dieu ! je vous prie,
Avant que de venir, prenez-moi ce mouchoir.

DORINE. — Comment ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TARTUFE.— Couvrez ce sein, que je ne saurais voir.
Par de pareils objets les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées.

1634. — On éloigna aussi les femmes du sanctuaire, à commencer par l'église de Notre-Dame. Il ne fut pas si facile d'y remédier dans les églises des monastères. (*Ib.*, p. 265-266.)

Il se trouvait lors que des impies et de malheureuses femmes débauchées se donnaient d'abominables rendez-vous dans l'église de Notre-Dame. La compagnie nomma cinq ecclésiastiques de grand mérite pour en conférer et le supérieur porta au doyen du chapitre les expédients proposés pour empêcher ces sortes de crimes. L'archevêque de Paris fit un mandement général sur ce sujet, et l'on jugea à propos d'obtenir un arrêt du Parlement, pareil à celui qu'on avait obtenu à Bordeaux. (*Ib.*, p. 266.)

1634. — Par les soins de la compagnie, défense est faite, de par le roi, de vendre des oignons et autres légumes la veille de la Nativité, dans le parvis de Notre-Dame, et d'afficher des livres déshonnêtes aux portes des églises. Elle veut aussi empêcher la profanation des jours de fête par les libraires qui étalent ce jour-là sur le Pont-Neuf, les oiseleurs qui vendent leurs oiseaux à la Vallée-de Misère, les barbiers et les autres artisans qui travaillent publiquement aux charrois et aux déménagements. (*Ib.*, p. 266.)

On sait que les petits garçons de la ville et des faubourgs s'attroupaient souvent pour se donner des combats à coups de fronde, d'où on les appelait les Frondeurs, et qu'il s'en tuait un bon nombre dans les fossés, qui servaient de champ de bataille. La compa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gnie fit prier M. le grand-vicaire de faire publier des lettres d'excommunication contre tous ceux qui continueraient ce malheureux exercice qui, peu à peu, s'est aboli. (*Ib.*, p. 266.)

1635. — Les enfants marchaient aux processions des paroisses avec un tumulte scandaleux que les archers avaient peine à réprimer ; la compagnie s'y employa, mais sans beaucoup de succès. (*Ib.*, p. 266.)

1636. — La chapelle du Grand-Châtelet étant profanée par mille insolences et blasphèmes, M. Brandon est député pour y remédier. Après bien des examens et des prières, la compagnie arrêta de faire fermer cette chapelle, hors le temps de la messe et des autres dévotions publiques et d'y tenir le tabernacle bien clos. On y fit plusieurs réparations à cet effet aux dépens de la compagnie, qui donna dans la suite un nouveau tabernacle. (*Ib.*, p. 267-268.)

La compagnie fait prêcher contre les usuriers.

De grands abus s'étaient glissés à l'hôtel-Dieu, dans la vente de la viande pendant le carême, toutes sortes de personnes pouvant acheter même de la viande et du gibier, sans aucun respect des défenses de l'Eglise et de la police. La compagnie procura des règlements pour la vente de la viande pendant le carême sur des certificats de médecins et pour la taxe de cette viande en faveur des pauvres malades. Et sur ce que, au préjudice des défenses, un boucher eut l'audace de vendre de la viande à qui en voulait acheter, M. le Président Le Bailleul le condamna à une grosse amende, sur les sollicitations qu'on lui en fit par les soins de la compagnie. (*Ib.*, p. 268.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La compagnie a souvent empêché que des particuliers ne donnassent retraite aux joueurs de jeux défendus ; mais ces sortes de gens ont toujours trouvé de si puissants protecteurs parmi le grand monde que, de peur d'un plus grand désordre, on a cessé de se tourmenter pour remédier à celui là. *(Ib.*, p. 268.)

La compagnie eut aussi un grand désir de faire ôter les marques de la Passion de N.-S. de dessus la porte de l'hôtel de Bourgogne, mais il s'y trouva de si grandes difficultés qu'elle fut contrainte de s'en tenir à sa bonne volonté. Elle empêcha les figures dissolues des almanachs et les tableaux déshonnêtes de la galerie du Palais et de la foire Saint-Germain. Elle crut aussi qu'il fallait mettre ordre à la liberté que se donnaient les libraires de vendre des livres abominables. On en fit plainte au procureur général et, pour convaincre ces libraires, on acheta de ces mauvais livres ; mais ce fut sans succès. *(Ib.*, p. 268.)

Le même sentiment, qui poussait la compagnie du Saint-Sacrement à faire disparaître de la façade du théâtre de l'hôtel de Bourgogne les emblèmes qu'y avaient placés les confrères de la Passion, conduira plus tard Boileau à condamner le théâtre du moyen âge et à écrire ces vers :

Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
De pèlerins, dit-on, une troupe grossière
En public, à Paris, y parut la première
Et sottement zélée en sa simplicité
Joua les saints, la vierge et Dieu par piété.
Mais enfin le savoir dissipant l'ignorance,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Fit voir de ce projet la dévote imprudence,
On chassa ces docteurs prêchant sans mission.
(Art poétique, III.)

La compagnie traqua jusque dans les provinces les derniers vestiges des représentations religieuses des mystères et des miracles.

1639. — La compagnie travaille activement à empêcher la profanation des choses saintes, les pratiques, qui, sous prétexte de dévotion, tournaient la religion en ridicule ; telles les marionnettes des bateleurs, dites *spirituelles*, les confréries de la campagne, où les mystères de la religion sont ridiculisés par des récits, des représentations et des imitations grotesques. Des mémoires sont communiqués à cet effet aux seigneurs des paroisses qui les ont peu à peu abolies. *(Ib.*, p. 271.)

Le théâtre profane était également pour la compagnie du Saint-Sacrement un lieu de perdition. Aussi est-ce avec satisfaction qu'elle mentionne cette victoire remportée sur l'esprit de scandale.

1655. — Le 25 juillet, on retire de la comédie un fameux comédien avec toute sa famille. *(Ib.*, p. 263.)

1636. — Vers ce temps, la compagnie jugea important aussi d'empêcher les abominations de la cour des miracles au faubourg Saint-Marceau. Elle en donna avis au procureur général. Ce soin, néanmoins, n'eut pas grand effet jusqu'à l'établissement de l'hôpital général. On proposa dans la suite de châtier ces scélérats ; une personne de qualité offrit mille écus dans ce but. On commença par quelques coureuses du Pont-Neuf qui furent publiquement fustigées. *(Ib.*, p. 269.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1639. — La compagnie envoie des confrères aux coches et bateaux le jour de l'arrivée pour y recueillir les jeunes filles venant à Paris pour y chercher condition et attendues par les infâmes suborneuses qui leur offraient retraite pour les perdre. Elle fit aussi fermer le soir les boutiques de la foire Saint-Germain pour empêcher les désordres qui s'y commettaient la nuit. (*Ib.*, p. 272.)

1646. — Les cabarets dissolus, les académies de jeux défendus attirent de nouveau l'attention de la compagnie. La compagnie de Marseille veut empêcher l'usage du tabac à fumer dans les lieux publics, bannit les bohémiens vagabonds et interne leurs femmes dans une maison religieuse où elles sont converties et catéchisées. (*Ib.*, p. 275.)

1651. — Au mois de décembre, proposition d'établir à Paris une maison spéciale, pour y enfermer de force les filles de débauche publiques. Cette bonne œuvre n'eut son effet qu'après l'établissement de l'hôpital général.

1653. — La compagnie donne des secours à une fille d'une exquise beauté pour entrer aux carmélites de Metz. (*Ib.*, p. 282.)

1655. — Il parut, en ce temps-là, un hermaphrodite dans Paris que le peuple allait voir pour de l'argent, avec beaucoup d'indécence. La compagnie en fut avertie. Par ses soins, les magistrats renvoyèrent cet homme dans son pays et Paris fut délivré de ce scandale. Mais, afin qu'il ne parût pas à la foire Saint-Germain, où il avait dessein de se montrer, la compagnie lui fit donner de l'argent pour se retirer.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Elle essaya, vers le même temps, mais sans beaucoup de succès, d'empêcher le débit des chansons et des sales vaudevilles, que l'on imprimait à Troyes. (*Ib.*, p. 284.)

Le 5 août 1655, il fut arrêté qu'aux dépens de la compagnie, on poursuivrait le procès d'une fameuse prostituée, qui se vantait de porter le lieu de débauches au plus haut point d'honneur qu'on l'ait jamais vu, et qui, en effet, appuyée de grands seigneurs, faisait dans Paris un éclat prodigieux et un scandale plein de triomphe. Comme on en avait souvent fait porter des plaintes à la reine-mère et aux magistrats, elle fut arrêtée, et la compagnie fit solliciter fortement contre elle. Ses soins réussirent ; cette malheureuse fut publiquement et sévèrement châtiée, et le scandale cessa quelque temps. Mais cette malheureuse débordée donna lieu dans la suite de nouveaux sujets à la compagnie d'exercer son zèle et ses charités pour dompter son insolence. (*Ib.*, p. 284.)

1658. — Le 14 février, on propose de détruire la mauvaise coutume qui, depuis longtemps, régnait au Châtelet, de plaider une cause, où on se donnait toutes sortes de libertés de parler un des jours du carnaval, et que, pour ce sujet, on nommait la *cause grasse*. Elle était plaidée par des clercs devant d'autres clercs, avec une dernière insolence et un grand concours de fainéants, qui prenaient grand plaisir à ouïr et à rire de ces ordures. Ce soin eut son effet et, dans la suite, les grands magistrats, qui se sont trouvés être de la compagnie et agir selon son esprit, ont aboli cette méchante pratique. (*Ib.*, p. 287.)

1660. — M. de Lamoignon supprime définitivement la *cause grasse*. (*Ib.*, p. 290.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette année-là, on avait remarqué un si grand désordre dans l'exposition des tapisseries et tableaux déshonnêtes pour la procession du Saint-Sacrement, qu'on en fit plainte à tous les curés. (*Ib.*, p. 290.)

1664, 26 juin. — On y parla de faire garder le ban à la Derville. C'était une des dangereuses créatures que la compagnie avait poussées à bout, pour empêcher les grands désordres qu'elle faisait dans Paris, et enfin on y réussit, pour la gloire de Dieu et le salut de beaucoup de gens. (*Ib.*, p. 299.)

Dans toute cette partie de son œuvre, la compagnie du Saint-Sacrement, à quelque excès de zèle près, ne mérite que des éloges. Elle trouvait autour d'elle des misères attristantes et des scandales arrogants. Elle s'efforçait de soulager les unes et de faire disparaître les autres. Elle luttait pour la moralité et pour la décence publiques. Elle poursuivait une œuvre de charité et d'assainissement nécessaire. Elle réagissait contre la dureté, la licence, la brutalité et la grossièreté trop souvent dominantes. Ses efforts poursuivaient le même but que ceux des précieuses, des jansénistes, des ordres religieux créés en si grand nombre depuis l'exemple donné par saint François de Sales et sainte Chantal et aussi que ceux des puritains d'Angleterre.

Comme elle tenait la crainte et le respect de Dieu pour le commencement de toute sagesse, elle était amenée à combattre les sacrilèges et les impies.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1649. — La compagnie, pendant le blocus de Paris, se préoccupa surtout des profanations sans nombre qui se commirent alors..... Après la crise, elle fit un grand déploiement d'expiations et de réparations. Elle donna de son coffret une somme considérable pour fortifier les missions que l'un de ses membres, M. Vincent, et les prêtres de la congrégation faisaient dans tous les lieux les plus profanés par ces abominations..... Le tout s'élevait à 14,000 livres tirées en partie du coffret de la compagnie.

Un misérable déiste, mis à la Bastille, à cause des scandales de ses discours pleins d'erreurs et d'abominations, y fut alors retenu longtemps par les soins de la compagnie, qui fournit à sa subsistance, pour empêcher sa sortie. Mais, comme les méchants trouvent toujours trop de protection parmi le monde, il fut à la fin mis en liberté et la compagnie abandonna cette affaire entre les mains de la Providence, comme aussi celle d'un prêtre, qui célébrait tous les jours plusieurs messes et celle de deux particuliers de la secte des *Illuminés*, que M. d'Irreval et quelques autres de ses amis firent prendre prisonniers aux dépens de la compagnie. Ils furent longtemps, à l'officialité, nourris des aumônes du coffret ; mais il fut impossible de les y faire juger, ni transporter à la Conciergerie. Ainsi cette affaire fut abandonnée comme les autres. Car, si les magistrats ne soutiennent pas les bonnes intentions d'une compagnie secrète, qui n'agit que par voies excitatives, il est impossible qu'elle réussisse dans ses entreprises. (*Ib.*, p. 278-279.)

1633. — Une des choses où la compagnie a montré le plus de zèle a été d'agir pour empêcher les blasphèmes

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

et pour faire punir les blasphémateurs publics, afin qu'ils servissent d'exemple. Un insigne blasphémateur était prisonnier. La compagnie députa vers M. le chancelier pour l'empêcher de se tirer d'affaire et chacun sollicita les juges de sa connaissance pour les convier à faire une justice exemplaire de ce malheureux qui, après de grandes longueurs de procédure, fut, à la fin, condamné et exécuté en Grève, le 28 janvier 1639. Le roi ayant édité une nouvelle déclaration contre les blasphémateurs le 29 mai 1639, la compagnie invita le lieutenant civil et le prévôt des marchands à la mettre en exécution. (*Ib.*, p. 264.)

1656. — Le 6 juillet, M. de la Marguerie, conseiller d'Etat, étant supérieur, on fit la proposition de travailler à obtenir une nouvelle déclaration contre les blasphémateurs, les irrévérences dans les églises, la transgression et la profanation des fêtes et contre les compagnons du devoir. Le plus grand succès a été contre les blasphémateurs. (*Ib.*, p. 285.)

Une de ses dernières tentatives fut d'exiger la stricte observation des édits, déclarations et règlements rendus sous le règne précédent, en 1623, 1624, 1626 et 1634, et naguère appliqués par le cardinal de Richelieu avec une sévérité inflexible, qui s'était relâchée sous le ministère de Mazarin.

1657. — Le 1er juin, la compagnie résolut de travailler avec plus de zèle encore à la destruction des duels et de remédier aux détours par où l'on éludait la force des déclarations tant de fois données contre eux. Le roi

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Louis-le-Grand, à qui, dès son plus bas âge, on avait inspiré l'horreur de ce grand désordre, qui lui ôtait plus de noblesse que les guerres n'en faisaient mourir, entra si fort dans les sentiments de la compagnie sur ce sujet que S. M., en différentes reprises, a ajouté aux précédentes déclarations des choses plus fortes que l'on en eût osé imaginer pour détruire absolument les duels en France. (*Ib.*, p. 286.)

Cette initiative déplut fort aux jeunes gentilshommes, chez qui le culte du point d'honneur n'était nullement aboli ; elle souleva la cour contre la compagnie. Le ministre profita du mécontentement universel pour porter le coup suprême à une organisation qu'il considérait depuis longtemps comme incompatible avec la souveraineté du trône.

Une opération de police dont les confrères s'étaient occupés au début était moins périlleuse. Elle ne choquait point les préjugés des gens de qualité. C'était la recherche d'une société secrète dont il est difficile d'apprécier si c'était une survivance des groupements magiques et démoniaques du moyen âge, ou une première ébauche des groupements maçonniques. La seconde hypothèse semble plus problable.

1635. — On commença lors dans la compagnie d'avoir quelques lumières touchant les impiétés et sacrilèges, que commettaient quelques artisans, qui se nommaient entre eux *les compagnons du devoir*, mais la chose ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fut pleinement découverte qu'au mois d'août 1639. Le commissaire Aubry, qui était de la compagnie, en avertit le procureur général, qui se commit pour y travailler incessamment. Il fut cependant impossible d'avoir des preuves certaines de cette cabale, parce qu'elle consistait dans un secret si bien gardé, que pas un des compagnons ne le révélait.

Ce fut ce qui obligea la compagnie de faire dresser un mémoire des abominations que commettaient les compagnons du devoir, et elle le fit présenter à M. l'Official, qui décerna un monitoire publié dans les paroisses. Tous ces monitoires n'eurent aucune force sur l'esprit des malheureux compagnons qui, s'étant formé une conduite à leur mode par le serment qu'ils faisaient lors de leur réception, s'imaginaient n'être point obligés d'obéir à l'ordre de l'Eglise. On trouva bon de distribuer des mémoires aux confesseurs, afin qu'ils pussent interroger les gens de métier qu'ils jugeraient pouvoir être de cette cabale, lorsqu'ils iraient à confesse. On les pria d'avertir ces artisans que leur serment ne les obligeait point à tenir secrètes leurs pernicieuses pratiques et qu'ils étaieut obligés de les révéler sous peine de péché mortel. Mais toutes ces exhortations n'empêchèrent pas les compagnons cordonniers de s'assembler dans l'enceinte du Temple pour y faire leurs détestables cérémonies, et tout ce qu'on put pour lors ce fut de les faire chasser de l'enclos du Temple par le moyen de M. le grand Prieur. Nous verrons dans la suite en quelle sorte il a plu à Dieu de remédier à ce désordre par les soins de M. de Renty. (*Ib.*, p. 267.)

1654. — La compagnie travaille aussi, mais toujours avec peu de succès, à extirper le compagnonnage avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'aide des magistrats. Pour remédier au mal, elle fonde de pieuses congrégations de compagnons imprimeurs, de frères cordonniers et tailleurs. (*Ib.*, p. 283.)

1655. — La compagnie fait examiner les statuts du compagnonnage, qui était une cabale entre les garçons des différents métiers et qui n'était au fond qu'un sujet de débauches et d'abominations, sous l'apparence d'une feinte charité. Aussi fut-elle condamnée par la Sorbonne et la compagnie prit soin de détruire dans tout le royaume ces mauvaises pratiques des compagnons du devoir. (*Ib.*, p. 283.)

1659. — En décembre, on résolut de pousser à bout le procès des compagnons du devoir, pour en arrêter les désordres et les impiétés. (*Ib.*, p. 288.)

Non moins que la destruction des associations impies, les confrères tenaient à cœur l'évangélisation des infidèles, l'organisation des missions apostoliques.

1639. — Le zèle des missions s'échauffe lors puissamment dans la compagnie..... On pousse même jusqu'au Levant, aux dépens du coffret.

1653. — Grands projets et grandes entreprises de missions étrangères. La compagnie fait de merveilleuses contributions pour le soulagement spirituel des Hébrides, des Orcades d'Hibernie, de la côte d'Angleterre et des îles d'Amérique, ainsi que pour la délivrance des esclaves de Barbarie..... Elle participe aux frais de la mission du P. Rodin, jésuite, qui repart pour le Tonkin, où il avait déjà, disait-on, baptisé plus de 100.000 personnes.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1663. — Le 17 mai, M. du Plessis rapporte ce qui s'était fait pour l'établissemeut des missions étrangères, qui a été le dernier enfant de la compagnie, celui qui lui doit être le plus cher, puisqu'elle l'a enfanté en mourant ; aussi semble-t-il que par un coup de la divine Providence, il a été l'héritier de sa conduite et de son esprit. (*Ib.*, p. 299.)

Mais pourquoi aller si loin chercher à déraciner l'idolâtrie, quand l'hérésie était implantée sur le sol même de la France ? L'extirper fut la principale occupation de la compagnie du Saint-Sacrement. Et c'est pour cela que le rôle de cette société a été si considérable, non seulement dans l'histoire de France, mais encore dans l'histoire générale de la civilisation.

La compagnie du Saint-Sacrement a incarné et fait triompher au XVII^e^ siècle le culte de l'intolérance.

1632. — Le 26 février, on donna avis à la compagnie qu'il se faisait une assemblée de juifs dans le faubourg Saint-Germain. Chacun se chargea de travailler à en découvrir le lieu. Une première recherche fut infructueuse, mais à une seconde on les découvrit et on leur donna la chasse. Cependant ils demeurèrent dans Paris jusqu'en septembre, et, le 26 de ce mois, on assura qu'ils s'étaient retirés. Peut-être aussi n'étaient-ils que mieux cachés, car, selon toute apparence, il y en a toujours un grand nombre dans Paris ; aussi, le 14 mai 1649, proposa-t-on des moyens de les bannir entièrement du royaume.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Comme les hérétiques P. R. ont plus attaqué le Saint-Sacrement que les autres ennemis de l'Eglise, aussi la compagnie a-t-elle toujours pris un grand soin de les combattre et d'empêcher leurs entreprises.....

Elle dénonça vers le même temps, à M. le Procureur, général un médecin huguenot de Loudun qui, pour entrer dans l'office de receveur des tailles, avait simulé une abjuration publique de son hérésie, qu'il professa deux jours après. Sur l'avis qui en fut donné au roi par la compagnie, un arrêt du Conseil déclara sa réception nulle et lui ordonna de se défaire de sa charge. L'arrêt fut délivré gratis, et on l'envoya signifier sur les lieux aux dépens et par les soins de la compagnie. (*Ib.*, p. 262-263.)

1633. — Une femme hérétique fut, pendant cette même année 1633, condamnée à mort par le bailli de Saint-Germain, pour d'horribles blasphèmes contre le Saint-Sacrement. Cette femme en appela à la chambre de l'Edit, et sur ce que ceux de la R. P. R. avaient obtenu qu'elle serait renvoyée et absoute, la compagnie en fit parler à M. le Procureur général, qui fit rétorquer l'arrêt de renvoi, et cette femme fut jugée à Paris. (*Ib.*, p. 264-265.)

1637. — La compagnie prit alors soin de faire réformer une tapisserie pleine de figures injurieuses aux cérémonies de l'Eglise, que l'on voulait transporter hors du royaume, et dont les hérétiques se seraient prévalus au désavantage des catholiques.

Elle fit aussi supprimer un livre plein de blasphèmes composé par un ministre contre le Saint-Sacrement ; et, dans toutes les affaires qu'on a entreprises contre les huguenots en divers endroits du royaume, elle a tou-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jours fait solliciter les magistrats pour en tirer toute la justice que les affaires de l'Etat ont pu permettre de rendre contre les ennemis de l'Eglise catholique. (*Ib.*, p. 269-270.)

1637-1638. — Vers ce même temps, la compagnie s'opposa de toutes ses forces à l'établissement d'une académie huguenote dans le faubourg Saint-Germain. Mais la cour, par la considération de quelque puissant protecteur étranger, permit de la faire. Cependant, comme l'..... voulut prêcher à la mode dans son académie, la compagnie se remua tout de nouvaau pour l'empêcher, et elle en vint à bout, comme aussi chez un colonel étranger de la même religion, dont elle empêcha l'exercice.

Ces entreprises donnèrent sujet à la compagnie de réveiller son zèle pour s'opposer à la liberté que voulaient se donner les hérétiques de faire ce qui n'était pas permis par les édits. Ainsi, elle fit écrire aux compagnies de province pour leur demander des mémoires de tout ce qui se passait dans leurs quartiers sur les entreprises des huguenots. La compagnie de Marseille en envoya de fort bons, dont M. de Morangis fut chargé. Il fit donner sur ce sujet un arrêt au Conseil pour servir de règlement, comme aussi pour défendre aux hérétiques d'exercer leur religion daus le diocèse de Grasse, où il n'a jamais été permis.

La compagnie jugea lors qu'il était important qu'elle s'appliquât à inspirer aux magistrats de réprimer avec soin les entreprises de ces hérétiques. Pour cet effet, elle fit recueillir tous les édits, déclarations et arrêts donnés sur cette matière, et l'on en rapporte un grand nombre, dont on envoya les copies à M. Filleau, de la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

compagnie de Poitiers, pour les insérer dans le recueil qu'il a fait des règlements institués contre les malicieuses entreprises des religionnaires.

Cet important répertoire est intitulé : « Décisions catholiques ou recueil général des arrêts rendus en toutes les cours souveraines de France, en exécution ou interprétation des édits qui concernent l'exercice de la R. P. R. examiné et approuvé par l'assemblée générale du clergé de France, dédié à Mgr Le Tellier, ministre et secrétaire d'Etat, par Jean Filleau, conseiller d'Etat, doyen des docteurs régents ès droits en l'Université de Poitiers. — 1668, in-fol.

L'assemblée jura fort à propos d'envoyer à toutes les compagnies l'arrêt du Parlement de Paris, qui défend aux patrons hérétiques de s'ingérer à nommer aux bénéfices qui dépendaient de leurs seigneuries. De plus, la compagnie empêcha les hérétiques de Metz de multiplier leurs prêches dans les maisons qu'ils achetaient aux environs de la ville ; un conseiller huguenot au présidial de Caen de jamais présider ; des particuliers de cette religion d'entrer dans les offices de l'hôtel de ville et des portes de Paris et une huguenote d'être reçue maîtresse lingère, bien qu'elle eût des lettres pour cet effet. Sachant que les hérétiques s'assemblaient tous les lundis dans Paris, en diverses maisons, pour y tenir leur consistoire, elle y mit bon ordre, MM. de Morangis et d'Argenson, agissant de concert. (P. 271.)

1639. — ... Le zèle des missions s'échauffe lors puissamment dans la compagnie. Missions..... dans les

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

environs de Paris, de Tulle, dans le bailliage de Gex, tout rempli d'hérétiques.... (*Ib.*, p. 272.)

1639. — On empêcha vers ce temps le débit d'un livre huguenot : l'*Anatomie* de la messe. (*Ib.*, p. 272.)

1642. — ... M. d'Argenson eut l'intendance de la province de Poitiers, où son frère l'abbé était prieur de Saint-Nicolas de Poitiers. Sous son intendance, la compagnie de Poitiers rendit de grands services à l'église contre les hérétiques. (*Ib.*, p. 272.)

1644-1645. — Arrêts rendus contre les huguenots d'Antibes et de Grasse en faveur de Mgr l'évêque de Grenoble, qui en fit de grands remerciements à la compagnie..... En 1645, la compagnie de la Rochelle se signala contre les entreprises du ministre Vincent, un des faux zélés de la secte. Les huguenots avaient surpris quelques ordres du roi, pendant leur synode national qui se tint cette année, touchant les fauteurs pour la procession du Saint-Sacrement et pour l'entrée aux arts et métiers des originaires de la ville. Ils s'avancèrent même à commencer un collège pour la langue latine. Mais M. d'Argenson, lors intendant en Poitou et en Aunis, averti et sollicité par la compagnie de Paris de tout ce qui se passait, en écrivit fortement à la cour et en reçut des ordres tout contraires. De sorte qu'il fit de sévères défenses aux hérétiques de continuer leur collège et il empêcha qu'on ne reçût dans les arts et métiers aucun apprenti de la R. P. R. La compagnie fut si bien consolée du bon succès de sa sollicitation, qu'elle en remercia M. d'Argenson par une lettre du 25 juillet. (*Ib.*, p. 273-274.)

La compagnie de Poitiers donne avis d'une nouvelle

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

coutume que les hérétiques prêchaient, de porter la cène à leurs malades et demande des moyens d'empêcher cette nouvelle pratique. On y a pourvu depuis par le soin des magistrats, et, s'ils la donnent à leurs malades, c'est si secrètement qu'on ne s'en aperçoit pas. La même compagnie demande tous les arrêts rendus contre les hérétiques pour fortifier l'ouvrage de M. Filleau. (*Ib.*, p. 274-275.)

La compagnie de Metz se plaignit de la protection trop grande donnée aux hérétiques par les personnes d'autorité. M. le comte de Brienne, secrétaire d'Etat, sur la sollicitation de la compagnie de Paris, promit d'écrire de la part du roi au gouverneur de Metz pour appuyer les catholiques, ainsi qu'on avait fait à Sedan. (*Ib.*, p. 275.)

1646. — La compagnie de Bordeaux demande les bons offices de la compagnie de Paris dans l'entreprise de la démolition du prêche d'Archiac en Saintonge, bâti depuis l'édit et pour l'établissement d'un refuge à Bordeaux ; puis elle implore son aide au sujet de plusieurs procès entrepris contre les hérétiques de Pajol, de Bergerac, de Castillon, où le Parlement de Guyenne avait été fort favorable aux hérétiques et sur ce qu'il y eut procès au conseil pour les mêmes affaires. Elle demande que la compagnie de Paris sollicite pour la bonne cause, ce qui fut fait. (*Ib.*, p. 275.)

1647-1648. — La compagnie de Bordeaux fait donner un grand arrêt au Parlement, pour réprimer les entreprises et les insolences des hérétiques et prie la compagnie de Paris de soutenir cet arrêt, en cas que les P. R. le soumettent au conseil pour le faire casser. (*Ib.*, page 275.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Une des plus importantes affaires de ce temps-là (1648), ce fut celle que la même compagnie de Bordeaux entreprit à la sollicitation de celle de Paris contre les filles du comte de Marennes, huguenot. Elles avaient commis de grandes irrévérences dans l'église du bourg de Marennes, le jeudi saint, contre l'honneur dû au Saint-Sacrement. Le curé s'en plaignit au Parlement de Bordeaux et la compagnie fit toutes les diligences nécessaires pour tirer raison de cet attentat..... La compagnie de Bordeaux obtint encore deux arrêts contre l'élection d'un échevin huguenot dans la ville de Saintes. Cette même année la compagnie de Rouen pria celle de Paris de prévenir M. et Mme de Longueville pour les obliger de ne point recevoir les députations que leur faisaient les P. R. lorsqu'ils arrivaient à Rouen, parce que ces hérétiques ne forment point de corps dans l'Etat et qu'ainsi ils n'ont pas droit de députer. (*Ib.*, p. 275-276.)

La compagnie de Limoges écrivit au mois de juillet qu'il n'y avait que quatre familles d'hérétiques dans leur ville, et, qu'étant en si petit nombre, le Parlement de Bordeaux leur avait fait défense de s'assembler, ce qui avait donné lieu aux enfants de démolir le temple jusqu'aux fondements ; mais que les huguenots avaient obtenu un arrêt du conseil et une lettre de cachet à l'intendant pour le faire rétablir. (*Ib.*, p. 276)

Plusieurs compagnies de province réchauffent leur zèle pour empêcher les entreprises des huguenots contre les édits qui leur ont donné la liberté de professer leur P. religion ; la compagnie d'Arles, pour détruire un temple ; celle de Metz, pour en détruire plusieurs et n'en laisser que trois permis par le roi ; et pour

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

empêcher qu'il n'y ait tant d'officiers hérétiques dans les compagnies des bourgeois de la ville et que les juifs ne s'établissent dans les campagnes ; celle de Blois, pour appuyer une sentence rendue contre une personne de qualité, mais hérétique, qui avait commis des irrévérences contre le Saint-Sacrement. (*Ib.*, p. 276.)

1649. — Le 20 août, la compagnie de Poitiers, toujours très zélée à s'opposer aux entreprises des religionnaires, écrit à celle de Paris pour empêcher que le fils d'un hérétique ne fût reçu dans la charge de son père, et afin que les procureurs hérétiques, interdits par plusieurs arrêts du conseil, n'entrassent point dans leurs fonctions. La compagnie de Paris s'employa fortement dans ce sens, mais ses succès dépendaient souvent des conjectures des affaires générales ; et, quoique la cour fût toujours pleine de bonne volonté et de droites intentions pour détruire peu à peu l'hérésie et empêcher tous les hérétiques d'entrer dans les charges, elle était souvent forcée de garder des mesures pour ne pas s'attirer des affaires de la part des étrangers. Car les religionnaires de France ont toujours conservé avec eux de grandes correspondances pour se soutenir contre les vrais intérêts de l'Etat, et tous ces entêtés de fausse religion ont toujours été de pernicieux sujets. (*Ib.*, p. 279.)

Tous les avis qui venaient des confréries, touchant les contraventions aux édits et les entreprises des hérétiques, étaient soigneusement conservés ; et, quoiqu'on ne pût pas les faire réussir dans le temps qu'ils étaient donnés, on en venait à bout dans la suite, soit par des rencontres heureuses que l'on obtenait, soit dans l'occasion des assemblées du clergé, où la compagnie agissait puissamment par le moyen des évêques de sa confiance et zélés pour le bien de la religion. (*Ib.*, p. 279.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1650. — A la Rochelle, les huguenots, étant en bien plus grand nombre, prétendaient être en droit de faire l'assiette des tailles et avaient obtenu par surprise quelques arrêts pour cet effet. Mais enfin, le Conseil rendit justice aux catholiques et la compagnie de Paris sollicita fort ceux qui tenaient les places d'autorité pour empêcher que le grand nombre n'opprimât le plus petit dans cette ville. (*Ib.*, p. 280.)

La compagnie embrasse particulièrement la protection des *nouveaux convertis*, quand les compagnies de province lui recommandent quelqu'un et elle les aide avec grand soin. (*Ib.*, p. 280.)

1651. — Au commencement de cette année, à la Rochelle, un hérétique de qualité s'étant converti, sa femme et tous ses parents huguenots lui voulaient ôter ses enfants. La compagnie en écrivit à celle de Paris, qui la servit efficacement.

La compagnie de Bordeaux se plaint de la facilité avec laquelle les hérétiques obtenaient des lettres de cachet et des arrêts, pour être mis en diverses charges, et sur ce sujet, on pria plusieurs personnes d'en faire considérer les conséquences à ceux qui pouvaient remédier à ce désordre. (*Ib.*, p. 281.)

1653. — Le 2 octobre, on eut avis que les huguenots avaient établi un hôpital dans un faubourg de Paris. La compagnie prit des mesures pour lui donner la chasse et en faire porter les lits à l'hôtel-Dieu. Ce qui s'est exécuté diverses fois par les soins de l'assemblée.

Le 6 novembre, la compagnie, ayant un avis que les huguenots voulaient établir un collège à Cœuilly en Normandie, résolut de travailler pour empêcher ce mauvais établissement. (*Ib.*, p. 282.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1654 — Le 8 janvier, la compagnie reçoit avis des contraventions que les huguenots faisaient aux édits en plusieurs endroits du royaume ; elle nomme des commissaires pour les examiner avec soin et y procurer les remèdes nécessaires par l'autorité du roi et par les arrêts de son Conseil. Elle s'oppose à l'établissement d'un prêche que les huguenots voulaient faire dans un faubourg de Bordeaux.

Le 16 juillet, elle nomme plusieurs particuliers pour conférer sur les contraventions des religionnaires aux édits, afin d'en donner le mémoire à ceux qui avaient ordre du roi de les réprimer. (*Ib.*, p. 282-283.)

1655. — Il est formé une assemblée de dames pour subvenir aux besoins de la maison des Nouveaux-Convertis.

Le 28 mai, on donna avis à la compagnie qu'un père huguenot avait abandonné ses cinq enfants, n'ayant secours assuré de quoi que ce soit. Quatre personnes de l'assemblée se chargèrent d'en prendre chacun un et Mme la duchesse d'Aiguillon voulut avoir le cinquième. (*Ib.*, p. 283.)

On eut avis que les médecins de la R. P. R. de Rouen sollicitaient pour être admis dans le corps des médecins de cette ville. La compagnie jugea qu'il était important de l'empêcher et y travailla. Le 23 septembre, elle chargea quelqu'un de ses membres d'inspirer à M. le garde des sceaux, Molé, de faire mettre la clause de la religion catholique dans toutes les lettres de maîtrise, à peine de nullité, et cet avis, dans la suite, a produit d'excellents effets.

Le 18 novembre, on proposa de détruire de nouveau l'hospice des huguenots, qui se trouvait lors dans la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, et le soin en fut laissé à la compagnie de cette paroisse, qui fut établie en ce temps-là.

A la fin de cette année, on nomma des commissaires pour examiner les mémoires des compagnies de province contre les religionnaires, pour les présenter à Messieurs du clergé, dont l'assemblée se tenait en ce temps là. (*Ib.*, p. 285.)

1656. — Assemblée chez M. de Liancourt pour délibérer sur l'achat d'une maison propre aux nouveaux convertis ; c'est par là qu'a commencé l'établisssement qui s'est fait au faubourg Saint-Victor. La maison fut achetée sur la caution de plusieurs membres de la compagnie. (*Ib.*, p. 285.)

1657. — Sur l'avis qu'on avait, qu'il se faisait une assemblée de luthériens dans une maison particulière du faubourg Saint-Germain, les magistrats en furent avertis, et ils empêchèrent la suite de cette entreprise et de cet exercice de la R. P. qui n'était point permis en France. (*Ib.*, p. 286.)

Le 22 juin, on rapporte que, par les soins de la compagnie et les avis qu'elle avait donnés à M. le chancelier, on avait mis à la Bastille un trembleur d'Angleterre (un quaker), qui dogmatisait dans Paris. (*Ib.*, p. 286.)

1659. — Le 16 janvier, sur le rapport de la profession d'hérésie qu'avait fait un mauvais prêtre avec des termes fort injurieux à l'Eglise, la compagnie résolut d'en poursuivre la punition par les voies que le roi a établies sur ce sujet et M. le coadjuteur de Narbonne promit de le faire à ses dépens.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La compagnie s'oppose fortement à l'exercice public que les Anglais, en garnison à Amiens, demandaient de leur religion et la chose leur fut refusée.

La compagnie représente à la cour qu'il était important d'empêcher que les personnes de la R. P. R. ne prissent de jeunes pensionnaires. Elle trouva nécessaire aussi d'empêcher dans Amiens l'établissement de plusieurs maîtres artisans de la R. P. R.; pour cet effet, elle sollicita un ordre de la cour pour faire mettre dans toutes les lettres de maîtrise la clause de la religion catholique. (*Ib.*, p. 288.)

1660. — Le 1er avril, on propose d'empêcher que les sages-femmes huguenotes n'entrent dans les églises pour y porter les enfants au baptême. (*Ib.*, p. 290.)

Le même jour, on eut avis de l'abjuration publique du sieur Coliby, premier ministre de la R. P. R. à Poitiers, entre les mains de l'évêque, le jeudi saint, à la porte de l'église cathédrale.

Comme alors, dans l'assemblée du clergé, il y avait des prélats pleins de bonne volonté pour détruire l'hérésie, ils demandèrent à la compagnie des mémoires pour mettre ordre aux entreprises des huguenots. Sur cette proposition, on nomma des commissaires pour travailler à l'examen des contraventions par eux faites à l'édit de Nantes et M. l'Eschallier, maître des comptes, homme de solide vertu et de grand sens, fut chargé de faire une lettre-circulaire pour l'envoyer à toutes les compagnies, afin d'avoir des mémoires assurés de toutes les contraventions présentes à cet édit. Cela fut exécuté ponctuellement et l'on confia tous les mémoires que l'on reçut à M. l'évêque de Digne, de la maison de Forbin Janson, après évêque de Beauvais et cardinal,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dont M. le prince de Conti répondit à la compagnie comme d'un prélat plein de zèle, bien qu'il fût fort jeune; aussi n'y fut-on point trompé. Car ses soins produisirent de grands effets, et ce fut le commencement de la destruction de l'hérésie dans le royaume. (*Ib.*, p. 290-291.)

C'est au moment même où la confrérie du Saint-Sacrement avait presque complètement réalisé le vaste et hardi programme qu'elle s'était tracé, que se forma et éclata la tourmente, sous les coups de laquelle, elle sembla définitivement s'abîmer et sombrer.

Pendant toute la durée du règne de Louis XIII, les efforts de la compagnie avaient trouvé près du trône un appui bienveillant.

1643. — Mort du très chrétien et très pieux roi Louis XIII. Ce grand prince avait approuvé l'établissement et avait témoigné en plusieurs occasions qu'il voulait le protéger. La compagnie lui témoigna sa reconnaissance et il fut résolu le 15 mai que, le dimanche suivant, tous les prêtres diraient la messe et tous les laïques communieraient pour le repos de son âme. Avis de sa mort fut donné à toutes les compagnies, afin qu'elles fissent la même chose. (*Ib.*, p. 272-273.)

La Fronde provoqua quelques divisions parmi les confrères, dont la grande majorité demeura fidèle au parti de la reine Anne d'Autriche et du ministre Mazarin.

1649. — Le blocus de Paris donna beaucoup d'affaires et fort fâcheuses à la compagnie. Quelques per-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sonnes qualifiées, qui en étaient, se trouvaient engagées dans le parti contraire à la cour ; et la compagnie, qui a toujours gardé une fidélité inviolable au service du roi, eut un extrême déplaisir de cet engagement de quelques-uns de ses confrères, Elle les fit prier de se remettre en leur devoir, et jusque-là de ne se point trouver aux assemblées, ce qu'ils exécutèrent, et ils n'y rentrèrent qu'après que le roi fut satisfait et que toutes choses fut pacifiées.

Orgon avait été du nombre de ceux qui avaient résisté aux ennemis du prince :

Nos troubles l'avaient mis sur le pied d'homme sage,
Et, pour servir son prince, il montra du courage.

(*Tartufe*, I, sc. 2 ; v. 181-182.)

Il en montra également, lorsqu'il accepta en dépôt de son ami Argas, obligé de prendre la fuite pour échapper aux plus graves supplices, une cassette renfermant des papiers très compromettants. Mais il fut fort imprudent de les confier lui-même à Tartufe, afin de pouvoir, le cas échéant, se tirer d'embarras par quelque mensonge ingénieusement innocent :

Cléante.

Cette cassette est donc un important mystère.

Orgon.

C'est un dépôt qu'Argas, cet ami que je plains,
Lui-même, en grand secret, m'a mis entre les mains.
Pour cela, dans sa fuite, il me voulut élire.
Et ce sont des papiers, à ce qu'il m'a pu dire,
Où sa vie et ses biens se trouvent attachés.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cléante.

Pourquoi donc les avoir en d'autres mains lâchés ?

Orgon.

Ce fut par un motif de cas de conscience ;
J'allai droit à mon traître en faire confidence ;
Et son raisonnement me vint persuader
De lui donner plutôt la cassette à garder,
Afin que, pour nier, en cas de quelque enquête,
J'eusse d'un faux-fuyant la faveur toute prête
Par où ma conscience eut pleine sûreté
A faire des serments contre la vérité.

(Tartufe, V, 1 ; v. 1578 sq.)

Tartufe ne manque point d'aller lui-même dénoncer son bienfaiteur. Valère donne avis à Orgon du péril dans lequel il s'est jeté.

Valère.

Un ami qui m'est joint d'une amitié fort tendre,
Et qui sait l'intérêt qu'en vous j'ai lieu de prendre,
A violé pour moi, par un pas délicat,
Le secret que l'on doit aux affaires d'Etat.
Et me vient d'envoyer un avis dont la suite
Vous réduit au parti d'une soudaine fuite.
Le fourbe, qui longtemps a pu vous imposer,
Depuis une heure, au prince a su vous accuser,
Et remettre en ses mains, dans les traits qu'il vous jette,
D'un criminel d'Etat l'importante cassette,
Dont, au mépris, dit-il, du devoir d'un sujet,
Vous avez conservé le coupable secret.
J'ignore le détail du crime qu'on vous donne.
Mais un ordre est donné contre votre personne ;
Et lui-même est chargé, pour mieux l'exécuter,
D'accompagner celui qui vous doit arrêter.

(Tartufe, V, sc. 6 ; v. 1828 sq.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tartufe se présente en effet accompagné d'un exempt pour arrêter celui qui l'a tiré de la misère. Desmarets de Saint-Sorlin avait considéré comme un devoir de surprendre et de livrer Simon Morin. Tartufe obéit à des raisons pareilles, et c'est avec une intrépidité superbe qu'il justifie sa conduite. Il n'a pas oublié quelles obligations il avait à Orgon.

Tartufe.

Oui, je sais quels secours j'en ai pu recevoir,
Mais l'intérêt du prince est mon premier devoir.
De ce devoir sacré la juste violence
Etouffe dans mon cœur toute reconnaissance,
Et je sacrifierais à de si puissants nœuds,
Ami, femme, parents, et moi-même avec eux.

(*Ib.*, V, 7; v. 1879 sq.)

Mais celui, dont il a cru capter ainsi la confiance et s'attirer la faveur, n'est point dupe du faux zèle de Tartufe :

L'exempt.

Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude,
Un prince dont les yeux se font jour dans les cœurs
Et que ne peut tromper tout l'art des imposteurs.
D'un fin discernement sa grande âme pourvue
Sur les choses toujours jette une droite vue ;
Chez elle, jamais rien ne surprend trop d'accès
Et sa ferme raison ne tombe en nul excès.

(*Ib.*, V, 7 ; v. 1906 sq.)

C'est le 5 février 1669 que ces vers, récités publiquement, remerciaient le souverain qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

venait enfin d'autoriser la représentation de la pièce que MM. de Lamoignon et Harduin de Péréfixe avait interdite. Vingt ans plus tôt, le roi, né le 5 septembre 1638, avait onze ans. MM. de Lamoignon et Hardouin de Péréfixe faisaient partie de la compagnie du Saint-Sacrement, et, avec eux, celui dont son ancien page, Saint-Ruth, devait épouser la veuve, le maréchal de la Meilleraye.

Ce que fit la compagnie de Paris, pendant la guerre civile, servit d'exemple aux autres compagnies. Jamais esprit de pieuse société ne fut plus général, plus désintéressé, ni plus zélé pour toutes sortes de biens véritables que celui de cette compagnie ; et j'en puis rendre témoignage authentique devant Dieu, parce que j'ai eu l'honneur de la fréquenter assiduement durant longues années, d'en avoir été de père en fils et de m'y être trouvé avec des principaux seigneurs de la cour, des maréchaux de France, des plus considérables du Conseil du roi et des plus grands magistrats de tout Paris.

Ceux qui s'y trouvaient de ce temps étaient M. de Morangis, directeur des finances ; M. d'Irreval, depuis président de Mesmes ; M. de Lamoignon, depuis premier président du Parlement de Paris ; MM. d'Ormesson, de Garibal, président au grand Conseil ; ducs, maréchaux de France, premiers officiers du roi et princes de la Maison royale ; le maréchal de la Meilleraye et le maréchal de Schombert, le duc de Liancourt, premier gentilhomme de la Chambre ; le duc de Nemours et, sur la fin, le prince de Conti, qui y a donné de grands exemples de bonté et de charité. Tous les évêques y

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient admis avec grand respect, quand ils demandaient d'y entrer. (D'Argenson, *Annales*, *Revue hist.*, *loc. cit.*, p. 277.)

Ce fut l'ancien condisciple de Molière, le prince de Conti, dont les excès de zèle, d'autant plus manifestes, qu'ils partaient d'un personnage si considérable, provoquèrent la ruine de la Société. Le premier conflit éclata à Bordeaux, à propos d'une prostituée que le prince avait fait enfermer, mesure qui choqua le Parlement :

1658. — Le 16 juillet, on reçut avis de Bordeaux que le Parlement avait pris jalousie de la compagnie que l'on nommait les *Invisibles*. Le sujet était que M. le prince de Conti avait fait remettre aux pénitentes une fille de mauvaises mœurs. Le Parlement se plaignit de ce que le prince, qui était gouverneur de la province, faisait acte de juridiction et disait que c'était à la sollicitation des Invisibles. Ce fut là le commencement de la mauvaise humeur, qui s'émut contre les dévots et de la persécution que l'on suscita contre les principales compagnies du royaume. Le premier jour d'août, on eut avis que le Parlement de Bordeaux avait donné arrêt contre la compagnie et lui avait fait défense de s'assembler. Le 1er septembre, pour soustraire le coffret des papiers et registres à l'indiscrétion, M. de Lamoignon agréa qu'il portât son nom, pour empêcher qu'aucun accident ne fît découvrir la compagnie. (*Ib.*, p. 287.)

Le 3 octobre, la compagnie rendit de grandes actions de grâces à Dieu, de la promotion de M. de Lamoignon à la charge du premier président du Parlement de Paris, qui ne cessa depuis d'appuyer les bonnes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

œuvres qui lui furent recommandées par la compagnie, et qui l'a consolée, autant qu'il a dépendu de lui, dans la persécution. (*Ib.*, p. 288.)

1660. — Le 1er juillet, M. le prince de Conti fut admis dans la compagnie de Paris, comme ayant été reçu dans celles de son gouvernement du Languedoc. La compagnie y était très opposée ; elle craignait l'éclat et les suites de cette entrée ; elle prévoyait que c'était là le vrai moyen de se faire découvrir et de se rendre suspecte. Mais le zèle de ce prince et la persévérance pendant un long temps à désirer cette consolation l'emportèrent sur la résistance de la compagnie. On ne put rien refuser à sa haute qualité. On prévit bien que ce serait un écueil où la compagnie pourrait se briser, et, en effet, selon les apparences, l'entrée de M. le prince de Conti a été le sujet de sa destruction, malgré tout son zèle et son amour pour elle. Il n'eut pas assez de crédit auprès de Mazarin, l'oncle de sa femme, pour prévenir sa ruine. Comme il était très zélé contre les huguenots, il fut adjoint à la commission chargée de réprimer les contraventions à l'édit de Nantes. (*Ib.*, p. 291.)

Ce furent quelques membres du clergé et de l'épiscopat qui se montrèrent les détracteurs les plus acharnés de la compagnie. La reine-mère, Anne d'Autriche, prit en vain sa défense. Mazarin fut conduit par des raisons surtout politiques, à en ordonner la suppression, et M. de Lamoignon fut contraint, la mort dans l'âme, de prononcer l'arrêt qui la condamnait (connu le 7 décembre 1660). L'agonie de la compagnie dura environ cinq ans (1660-1665).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le désordre avait commencé à Caen par un malheureux libelle qu'un ecclésiastique fort emporté avait fait imprimer et distribuer de tous côtés. Ce libelle découvrait toutes les conduites de la compagnie d'une manière satirique ; on ne put pas le supprimer.

Quelques prélats, choqués de ce que la compagnie était mieux instruite qu'eux-mêmes de ce qui se passait dans leurs diocèses, la regardaient comme instituée pour censurer le clergé. La jalousie des princes des prêtres poussa Jésus-Christ à bout devant Pilate, et les prélats, animés de haine et de ressentiment contre la compagnie, pour se venger de son zèle, la rendirent si suspecte aux puissances temporelles qu'elles résolurent de l'anéantir. Comme la cour s'échauffait de jour en jour à persécuter la compagnie, on ne parlait plus d'autre chose parmi les confrères. Il est vrai que la reine Anne d'Autriche ne pouvait donner la main à sa destruction. Cette pieuse princesse en connaissait les plus considérables, et elle savait à quel point on pouvait se fier à eux. De sorte qu'elle en parla au cardinal Mazarin assez fortement : « Pourquoi, lui dit-elle, voulez-vous pousser à bout des gens qui sont si bons serviteurs du roi, qui ont toujours soutenu ses intérêts contre la Fronde et même les vôtres contre tous vos ennemis ? » — Il est vrai, lui répondit le cardinal ; mais quoiqu'ils n'aient rien fait de mauvais jusqu'à présent, ils en peuvent faire par leurs grandes intrigues, et les correspondances qu'ils ont par tout le royaume, et, en bonne politique, chose pareille ne doit pas se souffrir dans un Etat.....

Le jeudi, qui fut le 9e de septembre, les officiers, les anciens et les secrétaires conférèrent ensemble et ouïrent

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de nouveau les rapports de MM. d'Albon et Bouleau et de quelques autres, surtout de M. du Ferrier, qui lui dit qu'il avait su que trois évêques avaient eu une grande conférence pour détruire la compagnie, disant qu'elle s'opposait souvent à la volonté des prélats, qu'elle choquait les autorités, qu'elle se mêlait de toutes choses et que l'un d'entre eux avait résolu d'aller à l'Assemblée du clergé proposer que l'on demandât la suppression de cette compagnie. Du Ferrier ajouta qu'un de ces trois évêques en avait parlé au cardinal Mazarin, qu'il y avait sujet de s'alarmer, vu la conjoncture de la nouvelle intrigue des prélats. *(Ib.*, p. 293.)

Le [20 septembre]. — On pria M. le prince de Conti, présent, de ne parler à personne en faveur de la compagnie, de peur de la rendre encore plus suspecte. On ne vit jamais tant de zèle pour le bien, tant d'embrassades, ni de pleurs répandus ; il semblait qu'on se dit adieu pour ne plus se revoir et que l'on prévoyait la totale dissolution de la compagnie. *(Ib.*, p. 294.)

Le 22 septembre..... M. le prince de Conti..... se trouv[a] chez moi vers les six heures du soir avec sa suite d'amis..... Nous étant enfermés, il nous dit qu'il était allé voir le cardinal Mazarin, qu'il l'avait trouvé en fort mauvaise humeur, et qu'ayant demandé à M. Le Tellier le sujet de ce chagrin, M. Le Tellier lui dit qu'il était en grosse colère contre des confréries et des compagnies de dévôts, et surtout contre une assemblée des duels, qui se tenait à l'hôtel-Dieu, qui coûtait tous les ans 6,000 francs au roi, dont la moitié était pour un commis Aubery, dont il n'avait aucune connaissance, que ces gens-là écrivaient de tous les côtés du royaume, que cela était contre le service de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'Etat, et que, le roi étant entré, comme il parlait de cette affaire, il lui avait dit : « Sire, vous payez un homme qui est contre votre service, et ni vous, ni moi, n'en savons rien ». Qu'il avait fait grand reproche à M. Fouquet, surintendant ; mais que celui-ci avait fait réponse que c'était une chose publique, que le premier président et lui s'étaient trouvés à cette assemblée et que le commis avait des lettres-patentes vérifiées ; que, néanmoins, à l'avenir, si Son Excellence ne voulait pas que l'on continuât, cela ne serait plus.

Un autre jour, devant les évêques en audience de la part de l'assemblée du clergé, M. Le Tellier leur dit qu'il fallait détruire les séminaires de jansénistes et les cabales du cardinal de Retz, et que ces gens qui avaient grand extérieur de piété étaient à craindre, parce qu'ils attiraient beaucoup de monde à leur suite ; qu'il y avait de certaines confréries et compagnies du Saint-Sacrement qui avaient de grandes intrigues et des correspondances de tous côtés, et qu'il serait bien aise d'en savoir toute la vérité ; que, là-dessus, l'archevêque de Rouen, François de Harlay de Champvallon, lui avait dit qu'il les connaissait et lui avait découvert toute la conduite de ces compagnies par le menu ; que le cardinal s'en était fort alarmé et qu'il avait dit : « Ils sont tous intéressés, ces dévots ; ils ne tendent qu'à leurs fins. Il faut que le roi détruise toutes leurs cabales », que l'archevêque de Rouen avait fort appuyé son sentiment et lui avait marqué les inconvénients d'Etat que ces compagnies portaient avec elles, qu'elles étaient contraires à la prééminence et à l'autorité des évêques, et cent autres choses qu'il avança pour exciter le cardinal à rompre ces assemblées ; que c'était là le sujet de son

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chagrin et que Son Altesse l'avait trouvé en cet état lorsqu'il était entré dans sa chambre.

M. le prince de Conti lui dit : « Et vous, monsieur, que vous semble de tout cela ? » Sur quoi, M. Le Tellier répondit : « Je trouve que toutes les œuvres que font ces gens-là sont excellentes ; mais je ne puis souffrir leurs correspondances par toutes les villes du royaume. Si cette affaire est portée au Conseil, je serai d'avis de leur défendre de s'assembler ; mais je ne me chargerai jamais de l'exécution de leur arrêt ». *(Ib.*, p. 295.)

« Le 26 septembre, j'appris que le cardinal Mazarin avait dit à la princesse de Conti, sa nièce, qu'il avait fait un grand coup d'Etat en rompant les assemblées de la compagnie du Saint-Sacrement, que la Ligue avait eu de moindres commencements, et qu'il ne serait pas digne de son ministère s'il n'avait détruit toutes ces cabales de dévots. »..... Sur tout ce point général, elle se tut, et ne soutint que les particuliers, entre autres Fénelon, qui était de ses amis et véritablement serviteur de Dieu. En quoi, elle témoigna beaucoup de prudence et cependant grande fermeté. Elle ajouta néanmoins que ce qu'elle avait connu des gens qu'on appelait dévots et qui l'étaient en effet, lui avaient toujours paru très soumis au roi et au ministère ; parce qu'au fond, ils cherchaient Dieu et que leur maxime était d'être toujours obéissants à l'autorité légitime que Dieu avait mise sur leur tête.....

J'appris en même temps que la reine avait dit à M. de Montaigu qu'il avertît le cardinal que tous les dévots qu'il voulait persécuter renfermaient un grand nombre de ses plus intimes amis, et qu'il était bien étrange

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un homme de sa qualité s'emportât si hautement contre la dévotion ; que si quelque mauvais dévot, qui ne le serait que de nom, faisait quelque chose mal à propos, il fallait le châtier, mais qu'il était fort indécent de blâmer en public toutes les personnes de piété et de vouloir détruire tout le bien que font que les véritables dévots. Tout cela n'eut aucun effet, et la compagnie voyant l'orage si grand, elle fut contrainte d'y céder.

Le 27 septembre, les officiers nommèrent huit correspondants, entre lesquels fut M. l'abbé Bossuet, depuis évêque de Condom et précepteur de Mgr. le dauphin, et enfin évêque de Meaux. C'était un des ecclésiastiques les plus zélés et les plus exemplaires de la compagnie et il a toujours conservé ses pieux sentiments, malgré son élévation et l'air de la cour.....

La dernière persécution, qui donna le coup de mort à la compagnie, fut excitée par un curé de Paris, qui avertit Mazarin d'une assemblée secrète qui se faisait dans sa paroisse. Cela renouvela l'entêtement du ministre contre les dévots, et les officiers jugèrent qu'il était de la prudence de ne se plus assembler, et qu'il fallait céder à l'orage. (*Ib.*, p. 296.)

Le 7 décembre, on eut avis que le Parlement avait donné un arrêt par ordre de la cour, portant défense à toutes personnes de faire aucune assemblée sous quelque prétexte que ce fût. (*Ib.*, p. 297.)

On a su depuis que M. de Lamoignon, premier président, qui connaissait la compagnie, puisqu'il en était un des plus anciens confrères, y avait apporté tous les adoucissements qu'il se pouvait..... (*Ib.*, p. 297.)

16 décembre. — Le coffret est épuisé. Ce fut là le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jour de la grande décadence de la compagnie. Les officiers ne se virent plus que de quinze en quinze jours et tout tomba dans une extrême langueur.

C'est donc ici proprement où a fini la compagnie, parce qu'elle voulut obéir à la puissance souveraine, tout aveugle qu'elle était en détruisant un grand bien qu'elle ne connaissait pas. Toutes les entrevues des officiers et des anciens, qui se firent depuis, ne furent que pour examiner s'il y aurait moyen de calmer l'orage et de faire connaître à ceux qui s'alarmaient, sous prétexte de raison d'État, qu'il n'y avait aucun sujet de craindre les assemblées de la compagnie. Mais on ne trouva nulle occurrence à leur faire goûter une chose si utile. Ainsi toutes les petites assemblées, les entrevues et les conférences particulières qui se firent depuis dans l'espérance de rétablir la compagnie furent forcées de s'anéantir par le renouvellement de la persécution. (*Ib.*, p. 297.)

1662. — On continue de persécuter la compagnie, qui tâche, en s'humiliant et en se cachant, de se continuer pour servir Dieu.

L'assemblée du 16 juin aux Incurables vient aux oreilles de la cour. Le 18, avis de nouvelles persécutions contre la compagnie. Les officiers s'assemblent chez M^me^ la duchesse d'Aiguillon, dans l'appartement de M. Drouard, où de nouvelles résolutions sont prises pour assurer plus que jamais le secret des assemblées.

Le 14 août, M. le marquis de Laval rapporte qu'il s'était fort entretenu avec le procureur du roi sur la défense des assemblées, qui faisait grand bruit par tout Paris en ce temps-là. Il dit qu'il avait demandé au magistrat s'il y avait danger d'aller à la congrégation

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

des jésuites et aux assemblées des paroisses. Sur quoi le procureur avait répondu que l'on n'en voulait ni aux jésuites, ni aux assemblées de paroisse, mais à la seule compagnie du Saint-Sacrement, qu'on avait résolu de la détruire, qu'on la cherchait et qu'on la trouverait à la fin. Cet avis fit retirer la sixième délibération du 18 juillet, et l'on prit de nouvelles mesures pour mettre les registres en sûreté et donner aux assemblées le moins d'éclat possible. (*Ib.*, p. 299.)

1663. — Les assemblées deviennent de moins en moins nombreuses et se tiennent de loin en loin. (*Ib.*, p. 299.)

1664. — 28 septembre. — Election des nouveaux officiers. Il semblait que la compagnie se préparât à finir en faisant son testament et qu'elle disposait toutes choses pour suppléer aux affaires qui regardaient la gloire de Dieu et le secours du prochain, lorsqu'elle ne serait plus. (*Ib.*, p. 300.)

1665. — Les ennemis de la compagnie font observer et suivre le secrétaire, M. d'Avolé, pour surprendre l'assemblée et se saisir des registres. Depuis ce temps-là, les affaires de la compagnie allaient en déclinant ; les assemblées languissaient et les œuvres périssaient faute de concours, de bons offices et d'aumônes. Le monde était si déchaîné contre les dévots que par prudence on n'osait parler. Les plus âgés mouraient ; les plus zélés prenaient parti ailleurs, et les riches se tenaient à l'écart par prudence. On abîma tous les registres. (*Ib.*, p. 300.)

La compagnie céda à l'orage et fit son testament. Elle continua de vivre dans les assemblées de paroisses,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

la compagnie des prisons, l'assemblée de l'hôtel-Dieu, l'hôpital général et le séminaire des missions étrangères. Pour ce dernier établissement, l'évêque de Babylone donna toutes ses maisons situées dans la rue du Bac, moyennant une pension qu'on lui accorda durant sa vie. Mon frère, Louis de Voyer d'Argenson, autrefois abbé de Beaulieu et doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, fit ce séminaire son légataire universel. Toute ma famille et moi, nous avons approuvé de tout notre cœur cette pieuse fondation. Je fus l'un des commissaires nommés par la compagnie pour m'occuper de ce saint ouvrage. (*Ib.*, p. 300-301.)

Si la congrégation du Saint-Sacrement était dissoute en tant qu'association clandestine, son esprit lui survivait. Il continuait d'animer ses anciens adeptes, de maintenir entre eux une communauté d'idées et de sentiments, de les employer à travailler chacun dans sa sphère, à l'établissement du règne de Dieu.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

VIII.

Simon Morin brûlé. — Desmarets de Saint-Sorlin. — Molière et Boileau contre les dévots. — Tartufe et don Juan.

Même après l'épuisement du coffret, et dans un moment, où les réunions étaient de moins en moins fréquentes et de moins en moins suivies, la compagnie ne demeurait pas inactive. Les *Annales* de d'Argenson rapportent :

1661. — Dans toutes les assemblées de ce mois d'août, la compagnie travaille à découvrir la demeure d'un nommé Morin, qui se disait le *fils de l'homme* et qui publiait quantité d'erreurs et d'impiétés. Il fut enfin attrapé, son procès fut fait, et il fut condamné au feu et exécuté. (*Ib.*, p. 298.)

1662. — Le 13 janvier, on rapporta qu'enfin, après bien des sollicitations et des recherches de la compagnie, le misérable Morin et sa femme, avec la Malherbe avaient été mis à la Bastille. (*Ib.*, p. 298.)

Cette mention est capitale, non seulement parce qu'elle établit que, toute menacée qu'elle fût, la compagnie ne cessait d'intriguer, d'enquêter, de dénoncer, de peser sur les rapporteurs et les juges, afin d'obtenir des supplices, mais encore parce qu'il en résulte qu'elle avait certainement mis en mouvement l'homme, sur qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusqu'ici pesait uniquement la responsabilité de cette affaire, et dont le rôle, pendant quelques années, va devenir prépondérant. Celui qui désormais va conduire ouvertement les attaques que la congrégation menait secrètement, c'est Desmarets de Saint-Sorlin.

Né à Paris en 1595, Desmarets de Saint-Sorlin avait d'abord mené une vie licencieuse et composé des pièces de théâtre, dont la plus célèbre est la comédie des *Visionnaires* (1636). Il avait été admis dans la compagnie des Cinq-Auteurs par le cardinal de Richelieu, dont il était le plus zélé et le plus sûr collaborateur. Il avait, en cette qualité, fait représenter *Mirame* (1639), pour l'ouverture du théâtre du Palais-Cardinal, et en 1642, *Europe*, comédie héroïque, où les principales nations faisaient un personnage, et où la politique de Richelieu était exposée et célébrée. Il avait été du nombre des fondateurs de l'Académie française.

Après la mort du grand cardinal (4 déc. 1642), il renonça aux lettres profanes dont il avait pris congé en 1641, en réunissant les sept pièces qui composent son théâtre (in-fol. et in-4°). Devenu l'intendant de M^me^ de Richelieu, étroitement lié avec les jésuites, le P. Annat et le P. Ferrier, il donna le jour à une littérature dévote qu'on a appelée *l'Illuminisme*. Il publia un *Office de la Vierge*, un recueil de prières, les quatre livres de l'*Imitation de J.-C.* (1654, in-12). — *Clovis*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ou la France chrétienne, poème héroïque en 26 chants (Leyde, Elzévir, 1657, in-12). — *Les Délices de l'Esprit*, Paris, 1658, in-fol. — Ce livre, d'un mysticisme outré, prêchait l'anéantissement de l'âme, qui, une fois qu'elle s'est fondue en Dieu, quoi qu'elle fasse, elle ne pêche plus :

« Dieu fait tout, souffre tout en nous. S'il y a des troubles par en bas, l'autre moitié l'ignore. Les deux parties, raréfiées, finissent par se changer à Dieu. Et Dieu habite alors avec les mouvements de la sensualité, qui sont tous sacrifiés. »

(Cf. Michelet, *Histoire de France*, Paris, Lacroix, 1877, in-8°, t. XV, p. 49.)

Ces ouvrages où, comme chez saint François de Sales, la dévotion s'enveloppait d'un tour galant, et se paraît d'une préciosité raffinée et subtile, étaient le régal des grandes dames passionnées de l'amour de Dieu, qui employaient dans la conquête du ciel le zèle impatient, que les belles et hardies frondeuses de la génération antérieure avaient vainement gaspillé dans les folles intrigues de la politique. Celles-ci fréquentaient dans les salons des *saintes*, comme autrefois la mode les eut conduites dans la chambre bleue de *l'incomparable Arthénice,* ou les eût poussées à chansonner le faquin Mazarin, à monter à cheval, à galoper à la tête des troupes des princes, à faire canonner l'armée du roi. Elles appartenaient à la noblesse, à la robe, à la finance. Les plus illustres

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

étaient Mmes d'Aiguillon, d'Albret, de Richelieu (Anne Poussart), de Guénégaud et de Lamoignon. Elles déploraient l'horrible division de l'Eglise et l'aveuglement des protestants qui s'en étaient séparés. Elles souhaitaient qu'une douce et salutaire violence ramenât au bercail ces brebis égarées. Pour arracher les enfants protestants à la pernicieuse contagion de la parole et de l'exemple, elles les faisaient à grands frais enlever de chez leurs parents et nourrir dans des couvents ou dans des retraites inviolables.

Dès le début du règne personnel de Louis XIV, Desmarets signala sa vigilance et son pouvoir par un exploit qui témoigna hautement à quel point il était capable de servir l'intérêt du ciel et de coopérer à la défense de la foi. Il fut informé, sans doute, par les confrères du Saint-Sacrement, que dans un grenier de l'île Saint-Louis, rêvait et prophétisait un pauvre diable nommé Simon Morin. Ce *Visionnaire* était sans relation et sans crédit. Il vivait misérablement avec sa femme et ses enfants. En 1647, il avait fait imprimer un recueil de ses pensées. Lui aussi, il prêchait la vertu efficace de l'amour de Dieu. Ceux qui s'attachaient uniquement et exclusivement au Très-Haut, et qui, oublieux du siècle, l'étreignaient de toute la ferveur de leur âme, s'incorporaient à lui dans une sorte d'hymen mystique et par l'effet d'une communion constante et perpétuelle,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devenaient souverainement purs et inaccessibles au péché. A force de nourrir son esprit de ces imaginations surhumaines, il en vint à se persuader que le Messie s'était réincarné en lui, qu'il était le Fils de l'homme, et qu'il allait inaugurer le royaume du Tout-Puissant.

Le Parlement de Paris, devant lequel il avait été traduit aux environs de 1650, l'avait considéré comme un fou inoffensif et acquitté.

Desmarets travailla à le faire condamner et il y réussit. Il joua avec un art consommé et une fourberie hypocrite, la plus odieuse et la plus abjecte des comédies. Tout le répugnant détail en est rapporté par Nicole, dans sa IIe lettre Visionnaire (1), et reproduit dans le dictionnaire de Bayle (2). Desmarets se présenta à lui comme son disciple. Morin l'accueillit avec joie. Il lui confia que les temps étaient proches où devait se produire la réformation générale de l'Eglise. L'unité allait être rétablie. Tous les peuples allaient se convertir à la vraie foi. Pour l'assister dans la prédication de ce nouvel évangile, il devait être accompagné d'un grand nombre d'âmes parfaites et participantes à l'état glorieux de J.-C. Il les appe-

(1) Les *Visionnaires* ou IIe partie des lettres sur *l'Hérésie imaginaire,* contenant les huit dernières. — Liège, Adolphe Beyers, 1667, in-12, p. 266 sq.

(2) Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle, nouv. édit.; Paris, Desoer, 1820, t. X, p. 547-551.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

lait des combattants de gloire. Desmarets réclama un poste d'honneur dans cette milice sacrée. Il écouta les confidences de Morin, il les provoqua. Puis, quand il se crut suffisamment renseigné, celui qui se donnait pour le saint Jean-Baptiste du nouveau Messie, en devint le Judas. Il l'alla dénoncer (23 mai 1662). L'arrêt de condamnation fut prononcé le 20 décembre 1662, confirmé le 13 mars 1663, et exécuté le 14 mars. Morin fut brûlé. Il accepta son supplice avec une quiétude parfaite, convaincu qu'il ressusciterait dans les trois jours. Au moment où il allait à l'échafaud, le président Lamoignon lui adressa cette ironie cruelle : « Il n'était pas écrit que le nouveau Messie dût passer par le feu ». Morin lui répondit doucement par ce verset du ps. XVI : « *Igne me examinasti et non est inventa in me iniquitas.* — Tu m'as éprouvé par le feu, et en moi n'a pas été trouvée l'iniquité ».

A peu près dans le même temps, Desmarets dénonçait un autre visionnaire, nommé Charpy de Sainte-Croix : « Charpy, alléguait-il, s'imagine que le monde doit être reformé par un lieutenant de J.-C., joint avec les juifs ». Cette fois, il fut moins heureux. Il n'obtint pas la peine capitale. Charpy fut seulement emprisonné.

Son étoile pâlit un instant. En juillet 1663, le roi, brouillé avec le pape, se saisit d'Avignon. En septembre 1663, il interdit les enlèvements d'enfants et ordonna que ceux qui étaient séquestrés

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans les couvents seraient rendus à leurs familles. A ce coup inopiné, jésuites et jansénistes confondirent leurs plaintes et leurs prières. Les évêques déclarèrent hautement qu'ils ne se soumettraient jamais à cet édit qui entravait l'accomplissement de leur apostolat. Ils ne pouvaient plus exécuter le précepte : « *Sinite parvulos venire ad me* ». Desmarets dut attiser ces pieuses colères, comme aussi s'employer à empêcher la représentation de *Tartufe* (mai 1664). D'auteur dramatique à auteur dramatique, ce tour d'ancien confrère était de bonne guerre. D'autant plus que Molière, qui ne se faisait point scrupule de prendre, comme il disait, son bien où il le trouvait, et qui l'avait montré en faisant de larges emprunts au Pédant joué de Cyrano de Bergerac, avait, en 1664, manifesté devant l'abbé Le Vayer et Boileau l'intention de refaire la comédie des *Visionnaires*, qu'il considérait comme très imparfaite (1).

(1) M. Despréaux conçut l'idée de [sa quatrième satire (composée au début de l'année 1664]), dans une conversation qu'il eut avec l'abbé Le Vayer et Molière, dans laquelle on prouva par divers exemples que tous les hommes sont fous et que chacun croit néanmoins être sage tout seul. Cette proposition fait le sujet de cette satire. Molière avait résolu de faire une comédie sur le même sujet. Il trouvait que Desmarets n'avait pas bien rempli ce dessein dans la comédie des *Visionnaires*. — *Note de Brossette*. (Œuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissements historiques d on nés par lui-même. — Nouvelle éd.; Genève, Fabri et Barrillot, 1724, t. 1er, p. 78, note.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

D'ailleurs, dans *Tartufe,* n'est-ce pas lui-même que Molière avait voulu traduire sur la scène et ne l'avait-il pas assez clairement désigné, quand il avait mis dans la bouche du faux dévot ce vers adressé à Laurent :

Et priez que toujours le ciel vous *illumine.*

Si languissante qu'elle fût, la compagnie du Saint-Sacrement se ranimait un instant pour obtenir l'interdiction de la comédie subversive :

Annales de d'Argenson. — 1664, 17 avril. — M. le marquis de Laval parla fort de travailler à procurer la suppression de la méchante comédie de *Tartufe.* Chacun se chargea de parler à ses amis, qui avaient quelque crédit à la cour pour empêcher sa représentation, et, en effet, elle fut différée assez longtemps. Le 27 mai, on rapporte que le roi, bien informé par M. de Péréfixe, archevêque de Paris, des mauvais effets qu'elle pouvait produire, l'avait absolument défendue. Mais, dans la suite, malgré tous les soins qu'on en put prendre, elle fut permise et jouée publiquement. Le maudit esprit du monde triompha de tous les soins de la compagnie et de toute la résistance de la solide piété en faveur de l'auteur libertin de cette pièce, qui sans doute a été puni de toutes ses impiétés par une très malheureuse fin. Car, en représentant le *Malade imaginaire*, il mourut subitement sur le théâtre, presque à la vue de tous les spectateurs, sans secours spirituel, ni temporel. (*Ib.*, p. 299.)

Dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie,* Bossuet dit, presque dans les mêmes termes :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La postérité saura peut-être la fin de ce poète comédien qui, en jouant son *Malade imaginaire* ou son *Médecin par force*, reçut la dernière atteinte de la maladie dont il mourut peu d'heures après, et passa des plaisanteries du théâtre, parmi lesquelles il rendit presque le dernier soupir, au tribunal de celui qui dit : « Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez ».

(Bossuet. — Versailles, J.-A. Lebel, 1818, in-8°, t. 37, p. 545.)

La cause occasionnelle de cette polémique sur l'effet pernicieux produit par les spectacles avait été une lettre du père Caffaro, théâtin, publiée à la tête d'un recueil des pièces de théâtre de Boursault. (Cette lettre a été réimprimée dans l'édition de 1746, libr. associés, in-12, t. I^er^, p. 1 à 93.) — Bossuet écrivit d'abord au P. Caffaro une lettre personnelle. — Germigny, ce 9 mai 1694, éd. Lebel, t. 37, p. 528-529. — Le P. Caffaro y répondit. Paris, le 11 mai 1694. *(Ib.*, p. 529-532.) — Les Maximes et réflexions sur la comédie *(ib.*, p. 533-621) parurent en 1694, et il en fut rendu compte, la même année, dans le *Journal des savants* (cf. Desprez de Boissy, hist. des ouvr· pour et contre le théâtre. Paris, libr. assoc. 1774, in-12, p. 441). — D'autre part, Voyer d'Argenson écrit les Annales du 17 juillet 1694 au 18 août 1695. — C'est donc lui qui, venant de lire le traité de Bossuet, en extrait cette pensée et la reproduit presque textuellement. Molière était mort le 17 février 1673, c'est-à-dire vingt-deux ans

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

auparavant ; et la rancune vivait toujours chez les anciens sociétaires de la compagnie du Saint-Sacrement :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ?

(Boileau. — Lutrin, publié en 1674, chant I), dédié à M. de Lamoignon, père de celui à qui est adressée la VI[e] épître (1677).

Desmarets, qui s'était découvert dans l'affaire de Morin, n'intervint pas en personne dans celle du Tartufe. Il se contenta de pousser ceux du parti.

A une date qui semble se placer entre le 28 juillet et le 13 août 1664, Pierre Roullé, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Barthélemy, rédigeait un pamphlet où la fureur la plus implacable, unie à la plus basse adulation, réclamait pour Molière le dernier supplice : *Le Roy glorieux au monde*. Depuis la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps ou prétendus tels*, 1623, in-4°, dans laquelle le P. Garasse, de la compagnie de Jésus (1585-1631), attaquait un certain nombre d'écrivains libertins, entre autres Théophile de Viaux, qu'il fit mourir de chagrin et d'inquiétude, (25 septembre 1626), il n'était pas paru de diatribe plus violente, de réquisitoire plus forcené.

Un homme, ou plutôt un démon, vêtu de chair et habillé en homme, et le plus signalé impie et libertin qui fut jamais dans les siècles passés, avait eu assez

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'impiété et d'abomination pour faire sortir de son esprit diabolique une pièce toute prête d'être rendue publique, en la faisant monter sur le théâtre, à la dérision de toute l'Eglise et au mépris du caractère le plus sacré et de la fonction la plus divine, et au mépris de ce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise ordonnée du sauveur pour la sanctification des âmes, à dessein d'en rendre l'usage ridicule, contemptible, odieux. Il méritait par cet attentat sacrilège et impie un dernier supplice exemplaire et public et le feu même avant-coureur de celui de l'enfer, pour expier un crime si grief de lèse-majesté divine, qui va à ruiner la religion catholique, en blâmant et jouant sa plus religieuse et sainte pratique, qui est la conduite et la direction des âmes et des familles par de sages guides et conducteurs pieux. Mais Sa Majesté, après lui avoir fait un sévère reproche, animé d'une juste colère, par un trait de sa clémence ordinaire, en laquelle il a imité la douceur essentielle à Dieu, lui a, par abolition, remis son insolence et pardonné sa hardiesse démoniaque, pour lui donner le temps d'en faire pénitence publique et solennelle toute sa vie.

Et, afin d'arrêter avec succès la vue et le débit de sa production impie et irreligieuse, et de sa poésie licencieuse et libertine, elle lui a ordonné, sous peine de la vie, d'en supprimer et déchirer, étouffer et brûler tout ce qui en était fait, et de ne plus rien faire à l'avenir de si indigne et infamant, ni rien produire au jour de si injurieux à Dieu et outrageant l'Eglise, la religion, les sacrements et les officiers les plus nécessaires au salut, lui déclarant publiquement et à toute la terre, qu'on ne saurait rien faire ni dire qui lui soit plus désa-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gréable et odieux et qui la touche plus au cœur que tout ce qui fait atteinte à l'honneur de Dieu, au respect de l'Eglise, au bien de la religion, à la révérence due aux sacrements (1).

(*Le Roy glorieux au monde*, p. 47-50.)

Cette dénonciation n'était pas si inoffensive qu'elle pourrait aujourd'hui nous le paraître. Au IIe chant de son *Art poétique* composé en 1669 et publié en 1674, Boileau donnait aux poètes ce salutaire avertissement :

Toutefois n'allez pas, goguenard dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux.
A la fin, tous ces jeux que l'athéisme élève
Conduisent tristement le plaisant à la grève.

(V. 187-190, éd. de Brossette, — Genève, Fabri et Barillon, 1724, in-12, t. II, p. 210. — Ed. St-Surin. — Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. II, p. 213-214.)

(1) « Roullé, dans le reste de son pamphlet, tient des propos qui rappellent fort le programme de la compagnie. Il encourage le roi à suivre en tout les conseils du père Annat. Il le félicite de ses rigueurs contre les jansénistes, de la persécution qu'il fait à toutes sortes de vices, de ses édits contre les blasphémateurs et les duellistes. Il lui prête le dessein de provoquer l'édit de Nantes et de chasser les hérétiques. Il célèbre la démolition des temples et l'ordonnance contre les relaps. Il vante le zèle de Louis XIV pour les missions extérieures. »

(Raoul Allier, *Cabale des dévots*, P.-Arm. Colin, 1902, in-12, p. 401. — Note.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Un commentateur de Boileau, Saint-Marc, note plus explicitement encore que Brossette, le personnage et les circonstances auxquelles le *législateur du Parnasse* fait ici allusion :

« Ces vers ont trait à la triste fin de Petit, auteur du *Paris ridicule* (1), poème d'un burlesque très ingénieux et bien supérieur à la *Rome ridicule* de Saint-Amand, dont il est une imitation. Petit fut découvert assez singulièrement pour l'auteur de quelques chansons impies et libertines qui couraient dans Paris. Un jour qu'il était hors de chez lui, le vent enleva de dessus une table placée sous la fenêtre de sa chambre quelques carrés de papier, qui tombèrent dans la rue. Un prêtre, qui passait par là, les ramasse, et voyant que c'étaient des vers impies, il va sur-le-champ les remettre entre les mains du procureur du roi. Au moyen des mesures qui furent prises, Petit fut arrêté dans le moment qu'il rentrait, et l'on trouva dans ses papiers les brouillons des chansons qui couraient alors. Malgré tout ce que purent faire des personnes du premier rang, que sa jeunesse intéressait pour lui, il fut condamné à être pendu et brûlé. Ce poète, très bien fait de sa personne, était très en état de se faire un grand nom, par un meilleur usage de ses talents. Je tiens ce détail de quelqu'un qui l'avait connu, lui et sa famille.

(Boileau, éd. Saint-Marc, 1747. — 5 vol. in-8°, avec fig. — Ap. Saint-Surin, t. II, p. 213-214. — Note.)

(1) 2e édit. (la première introuvable). — Cologne, 1668, petit in-12, réimprimé avec notice et des notes par P. Lacroix. — Paris, 1859, in-12.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Claude Petit ou Lepetit était né à Beuvron, près de Forges, en Normandie, en 1638. C'est probablement en 1665, donc en pleine crise de *Tartufe* et de *Don Juan*, qu'il fut livré au supplice.

Les *Annales*, de d'Argenson, contiennent encore cette indication :

1664. — 14 septembre. — On résolut de faire exhorter une personne de capacité de ne rien écrire contre la comédie du *Tartufe*, et l'on dit qu'il valait mieux l'oublier que de l'attaquer, de peur d'engager l'auteur à la défendre.

(D'Argenson, ap. Fr. Rabbe, *Revue historique*, *loc. cit.*, p. 300.)

Il s'agissait probablement du prince de Conti, dont le zèle inconsidéré avait tant de fois déjà attiré l'attention sur la compagnie. Mais ce fut la précaution inutile. Au factum de Roullé et à la coterie tout entière, Molière riposta par la tirade cinglante contre les dévots, qu'il a intercalée dans *Don Juan* (5 févr. 1665), acte IV, sc. 2.

Le séducteur, qui se voit de toutes parts menacé par ceux qui lui demandent raison de ses crimes, croit prudent de désarmer la colère de son père, en déplorant les abominations, au milieu desquelles il a vécu, et en promettant de passer le reste de sa vie dans les exercices de la pénitence. Le bon Sganarelle, qui l'a entendu faire hautement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

profession de libertinage, lui demande sa confession de foi :

Sganarelle. — Est-il possible que vous ne croyiez point du tout au ciel ?

D. Juan. — Laissons cela.

Sganarelle. — C'est-à-dire que non. Et à l'enfer ?

D. Juan. — Eh !

Sganarelle. — Tout de même. Et au diable, s'il vous plaît ?

D. Juan. — Oui. Oui.

Sganarelle. — Aussi peu. Ne croyez-vous point l'autre vie ?

D. Juan. — Ah ! Ah ! Ah !

Sganarelle. — Voilà un homme que j'aurai bien de la peine à convertir..... Mais encore faut-il croire quelque chose dans le monde. Qu'est-ce donc que vous croyez ?

D. Juan. — Ce que je crois.

Sganarelle. — Oui.

D. Juan. — Je crois que deux et deux sont quatre, Sganarelle, et que quatre et quatre sont huit.

Sganarelle. — La belle croyance et les beaux articles de foi que voilà ! Votre religion, à ce que je vois, est donc l'arithmétique. Il faut avouer qu'il se met d'étranges folies dans la tête des hommes, et que, pour avoir bien étudié, on est bien moins sage le plus souvent.

(Acte III, sc. 1re. — Molière, *Œuvres complètes*, éd. Etienne. — Paris, P. Pourret, 1832, t. III, p. 241-242. — Collection des grands écrivains, éd. Eugène Despois et Paul Mesnard ; Paris, Hachette, in-8°, 1880, t. V, p. 139-141.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Il l'avait vu offrir à un pauvre un louis d'or pour prix d'un blasphème, et, comme le pauvre aimait mieux mourir de faim que de jurer, le tentateur, rebuté, l'avait donné quand même à l'incorruptible loqueteux *pour l'amour de l'humanité* » (acte III, sc. 2). Aussi est-il très agréablement surpris, quand il entend son terrible maître détester les erreurs, dans lesquelles il a vécu, et manifester le ferme propos d'y renoncer. Il attribue cet heureux effet « à la surprenante merveille de [la] statue mouvante et parlante [du commandeur] ». Mais D. Juan ne lui permet pas de conserver longtemps cette consolante illusion :

D. Juan — Si j'ai dit que je voulais corriger ma conduite et me jeter dans un train de vie exemplaire, c'est un dessein que j'ai formé par pure politique, un stratagème utile, une grimace nécessaire où je veux me contraindre, pour ménager un père dont j'ai besoin et me mettre à couvert du côté des hommes, de cent fâcheuses aventures qui pourraient m'arriver.....

Sganarelle. — Quoi ! vous ne croyez rien du tout, et vous voulez cependant vous ériger en homme de bien ?

D. Juan. — Et pourquoi non ? Il y en a tant d'autres comme moi, qui se mêlent de ce métier et qui se servent du même masque pour abuser le monde !... Il n'y a plus de honte maintenant à cela ; l'hypocrisie est un vice à la mode ; et tous les vices à la mode passent pour vertus. Le personnage d'homme de bien est le meilleur de tous les personnages qu'on puisse jouer.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Aujourd'hui, la profession d'hypocrite a de merveilleux avantages. C'est un art de qui l'imposture est toujours respectée ; et, quoiqu'on la découvre, on n'ose rien dire contre elle. Tous les autres vices des hommes sont exposés à la censure et chacun a la liberté de les attaquer hautement ; mais l'hypocrisie est un vice privilégié, qui, de sa main, ferme la bouche à tout le monde et jouit en repos d'une impunité souveraine.

« On lie, à force de grimaces, une société étroite avec tous les gens du parti. Qui en choque un se les attire tous sur les bras ; et ceux que l'on sait même agir de bonne foi, là-dessus, et que chacun connaît pour être véritablement touchés, ceux-là, dis-je, sont toujours les dupes des autres ; ils donnent bonnement dans le panneau des grimaciers, et appuient aveuglement les singes de leurs actions.

« Combien crois-tu que j'en connaisse, qui, par ce stratagème, ont rhabillé adroitement les désordres de leur jeunesse, qui se font un bouclier du manteau de la religion, et, sous cet habit respecté, ont la permission d'être les plus méchants hommes du monde. On a beau savoir leurs intrigues et les connaître pour ce qu'ils sont, ils ne laissent pas pour cela d'être en crédit parmi les gens, et quelque baissement de tête, un soupir mortifié et deux roulements d'yeux rajustent dans le monde tout ce qu'ils peuvent faire. C'est sous cet abri favorable que je veux me sauver et mettre en sûreté mes affaires. Je ne quitterai point mes douces habitudes ; mais j'aurai soin de me cacher, et me divertirai à petit bruit. Que si je viens à être découvert, je verrai, sans me remuer, prendre mes intérêts à toute la cabale, et je serai défendu par elle envers et contre tous.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

« Enfin, c'est là le vrai moyen de faire impunément tout ce que je voudrai. Je m'érigerai en censeur des actions d'autrui, jugerai mal de tout le monde, et n'aurai bonne opinion que de moi. Dès qu'une fois on m'aura choqué tant soit peu, je ne pardonnerai jamais, et garderai tout doucement une haine irréconciliable, je ferai le vengeur des intérêts du ciel ; et, sous ce prétexte commode, je pousserai mes ennemis ; je les accuserai d'impiété et saurai déchaîner contre eux des zélés indiscrets, qui, sans connaissance de cause, crieront en public après eux et les damneront hautement de leur autorité privée. C'est ainsi qu'il faut profiter des faiblesses des hommes, et qu'un sage esprit s'accommode aux vices de son siècle.

Sganarelle. — O ciel ! Qu'entends-je ici ? Il ne vous manquait plus que d'être hypocrite pour vous achever de tout point, et voilà le comble des abominations (acte V, sc. 3).

(Molière, *Œuvres complètes,* éd. Etienne. Paris, Pourrat, 1832, in-8°, t. III, p. 284-286, E. Despois et P. Mesnard, t. V, p. 192-195.)

Le même couplet se retrouve avec ce que la versification y ajoute de sonorité et d'éclat dans le *Tartufe* (acte 1er, sc. 6). Orgon, qui est la dupe de l'hypocrite Tartufe, n'admet point qu'on s'avise de formuler quelque réserve sur le caractère de celui dont il a fait son ami et son directeur. Il rabroue la tiédeur qu'a laissé paraître son beau-frère Cléante, et s'attire l'admirable réplique dans laquelle le « raisonneur » qui, ici,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

représente le poète lui-même, distingue la vraie et la fausse dévotion et démasque la cabale :

Orgon.

Mon frère, ce discours sent le libertinage ;
Vous en êtes un peu dans votre âme entiché ;
Et, comme je vous l'ai plus de dix fois prêché,
Vous vous attirerez quelque méchante affaire.

Cléante.

Voilà de vos pareils le discours ordinaire.
Ils veulent que chacun soit aveugle comme eux.
C'est être libertin que d'avoir de bons yeux,
Et qui n'adore pas de vaines simagrées,
N'a ni respect, ni foi pour les choses sacrées.....
Hé ! quoi ! ne ferez-vous nulle distinction
Entre l'hypocrisie et la dévotion ?.....
..... Comme je ne vois nul genre de héros,
Qui soit plus à priser que les parfaits dévots,
Aucune chose au monde et plus noble et plus belle
Que la sainte ferveur d'un véritable zèle,
Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
Que ces francs charlatans, que ces dévots de place,
De qui la sacrilège et trompeuse grimace
Abuse impunément, et se joue, à leur gré,
De ce qu'ont les mortels de plus saint et sacré ;
Ces gens, qui, par une âme, à l'intérêt soumise,
Font de dévotion métier et marchandise,
Et veulent acheter crédit et dignités
A prix de faux clins d'yeux et d'élans affectés ;
Ces gens, dis-je, qu'on voit d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel courir à leur fortune,
Qui, brûlants et priants, demandent chaque jour
Et prêchent la retraite au milieu de la cour ;
Qui savent ajuster leur zèle avec leurs vices ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sont prompts, vindicatifs, sans foi, pleins d'artifices,
Et, pour perdre quelqu'un, couvrent insolemment
De l'intérêt du ciel leur fier ressentiment,
D'autant plus dangereux, dans leur âpre colère,
Qu'ils prennent contre vous des armes qu'on révère
Et que leur passion, dont on leur sait bon gré,
Veut nous assassiner avec un fer sacré.
De ce faux caractère on en voit trop paraître.
Mais les dévots de cœur sont aisés à connaître.....
Ce ne sont point du tout fanfarons de vertu.
On ne voit point en eux ce faste insupportable.
Et leur dévotion est humaine et traitable.
Ils ne censurent point toutes nos actions.
Ils trouvent trop d'orgueil dans ces corrections :
Et, laissant la fierté des paroles aux autres,
C'est par leurs actions qu'ils reprennent les nôtres.
L'apparence du mal a chez eux peu d'appui,
Et leur âme est portée à juger bien d'autrui.
Point de cabale en eux ; point d'intrigues à suivre.
On les voit, pour tous soins, se mêler de bien vivre.
Jamais contre un pécheur ils n'ont d'acharnement,
Ils attachent leur haïne au péché seulement
Et ne veulent point prendre avec un zèle extrême,
Les intérêts du ciel plus qu'il ne veut lui-même.

(Acte 1er, sc. 5l. — Ed. Etienne ; Paris, Pourrat, 1832, in-8°, t. IV, p. 181-185, pass.; Despois et Mesnard, t. IV, p. 422-424.)

A quel moment précis fut écrite cette tirade, dans son état actuel? Il serait difficile de le déterminer. Les trois premiers actes de *Tartufe* avaient été donnés à Versailles, le 16 mai 1664, dans la série de fêtes qu'on appela les *Plaisirs de l'Ile enchantée*. Le 5 août 1667, sur une auto-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

risation verbale du roi, avait eu lieu, à Paris, la première représentation publique, suivie, le lendemain de l'interdiction prononcée par M. le Premier Président de Lamoignon. Le 5 février 1669, commença la série régulière des représentations. Pendant toute cette durée de cinq ans, le poète ne cessa de remanier son œuvre.

Vers le milieu de cette même année 1665, paraissait chez *Nicolas Pepingué*, marchand libraire, par permission de M. le baillif du palais, un libelle intitulé : Observations sur une comédie, intitulée le ***Festin de Pierre,*** par B. A., sieur de Rochemont, avocat au Parlement. — Quel en est l'auteur? — On ne le sait. Sous son apparente modération, il n'est pas moins dangereux pour Molière que le factum de Pierre Roullé.

« J'espère que Molière recevra ces observations d'autant plus volontiers que la passion et l'intérêt n'y ont point de part. Je n'ai pas le dessein de lui nuire ; je veux au contraire le servir. On n'en veut point à sa personne, mais à son athée ; l'on ne porte point envie à son gain, ni à sa réputation ; ce n'est pas un sentiment particulier, c'est celui de tous les gens de bien, et il ne doit pas trouver mauvais que l'on défende publiquement les intérêts de Dieu qu'il attaque ouvertement ; et qu'un chrétien témoigne de la douleur en voyant le théâtre révolté contre l'autel, la farce aux prises avec l'Evangile, un comédien qui se joue des mystères, et qui fait raillerie de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré dans la religion.....

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Si cet auteur n'eût joué que les précieuses, s'il n'en eût voulu qu'aux pourpoints et aux grands canons, il ne mériterait pas une censure publique et ne se serait pas assuré l'indignation de toutes les personnes de piété ; mais qui peut supporter la hardiesse d'un farceur qui fait plaisanterie de la religion, qui tient école de libertinage et qui rend la majesté de Dieu le jouet d'un maître et d'un valet de théâtre ? Ce serait trahir visiblement la cause du ciel dans une occasion où sa gloire est ouvertement attaquée, où la foi est exposée aux insultes d'un bouffon qui fait commerce de ses mystères et en profane la sainteté, qui foudroie et renverse tous les fondements de la religion à la face du Louvre, dans la maison d'un prince chrétien, à la vue de tant de sages magistrats et si zélés pour les intérêts de Dieu, en dérision de tant de bons pasteurs, que l'on fait passer pour des *Tartufes ?* Et c'est sous le règne du plus grand et du plus religieux monarque du monde ! Cependant que ce généreux prince occupe tous ses soins à maintenir la religion, Molière travaille à la détruire ; le roi abat les temples de l'hérésie, et Molière élève des autels à l'impiété ; et autant que la vertu du prince s'efforce d'établir, dans le cœur de ses sujets le culte du vrai Dieu par l'exemple de ses actions, autant l'humeur libertine de Molière tâche d'en ruiner la créance dans leurs esprits par la licence de ses ouvrages

Certes, il faut avouer que Molière est lui-même un Tartufe achevé et un véritable hypocrite. Si le véritable but de la comédie est de corriger les hommes en les divertissant, le dessein de Molière est de les perdre en les faisant rire, de même que ces serpents dont les piqûres mortelles répandent une fausse joie sur le visage de ceux qui en sont atteints.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La naïveté malicieuse de son *Agnès* a plus corrompu de vierges que les écrits les plus licencieux ; son *Cocu imaginaire* est une invention pour en faire de véritables ; et plus de femmes se sont débauchées à son école, qu'il n'y en eut autrefois de perdues à l'école de ce philosophe, qui fut chassé d'Athènes et qui se vantait que personne ne sortait chaste de sa leçon. Ceux qui ont la conduite des âmes savent les désordres que ces pièces causent dans les consciences ; et faut-il s'étonner s'ils animent leur zèle, et s'ils attaquent publiquement celui qui en est l'auteur, après l'expérience de tant de funestes chutes.

Je sais que l'on ne tombe pas tout d'un coup dans l'athéisme ; on ne descend que par degré dans cet abîme ; on n'y va que par une longue suite de vices et que par un enchaînement de mauvaises actions qui mènent de l'une à l'autre. L'impiété, qui craint le feu, et qui est condamnée par toutes les lois, n'a garde d'abord de se rebeller contre Dieu, ni de lui déclarer la guerre ; elle a sa prudence et sa politique, ses tours et ses détours, ses commencements et ses progrès.

Tertullien dit que la chasteté et la foi ont une alliance très étroite ensemble, que le démon attaque ordinairement la pudeur des vierges avant de combattre leur foi, et qu'elles n'abandonnent l'une qu'après la perte de l'autre. L'impie, qui est l'organe du démon, tient les mêmes maximes ; il insinue d'abord quelque proposition libertine ; il corrompt les mœurs et raille ensuite des mystères ; il tourne en ridicule le paradis et l'enfer ; il décrie la dévotion sous le nom d'hypocrisie ; il prend Dieu à partie et fait gloire de son impiété à la vue de tout un peuple.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

C'est par ces degrés que Molière a fait monter l'athéisme sur le théâtre ; et, après avoir répandu dans les âmes ces poisons funestes, qui étouffent la pudeur et la honte ; après avoir pris soin de former des coquettes et de donner aux filles des instructions dangereuses ; après des écoles fameuses d'impureté, il en a tenu d'autres pour le libertinage ; et voyant qu'il choquait toute la religion et que tous les gens de bien lui seraient contraires, il a composé son *Tartufe* et a voulu rendre les dévots des ridicules ou des hypocrites. Certes, c'est bien affaire à Molière de parler de la dévotion avec laquelle il a si peu de commerce, et qu'il n'a jamais connue, ni par pratique, ni par théorie.

L'hypocrite et le dévot ont une même apparence ; ce n'est qu'une même chose dans le public ; il n'y a que l'intérieur qui les distingue ; et afin « de ne point laisser d'équivoque et d'ôter tout ce qui peut confondre le bien et le mal (1) », il devait faire voir ce que le dévot fait en secret, aussi bien que l'hypocrite. Le dévot jeûne, pendant que l'hypocrite fait bonne chère ; il se donne la discipline et mortifie ses sens, pendant que l'autre s'abandonne aux plaisirs et se plonge dans le vice et la débauche à la faveur des ténèbres. L'homme de bien soutient la chasteté chancelante et la relève lorsqu'elle est tombée, au lieu que l'autre, dans l'occasion, tâche à

(1) Ces expressions sont tirées du *Premier Placet, présenté au roi* (écrit en août 1664, imprimé seulement au commencement de juin 1669). Cet extrait et quelques autres encore montrent que le sieur de Rochemont avait eu connaissance de ce document pas encore livré à la publicité.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la séduire ou à profiter de sa chute. Et, comme, d'un côté, Molière enseigne à corrompre la pudeur, il travaille, de l'autre, à lui ôter tous les secours qu'elle peut recevoir d'une véritable et solide piété.

Son avarice ne contribue pas peu à échauffer sa verve contre la religion. Il sait que les choses défendues irritent le désir, et il sacrifie hautement à ses intérêts tous les devoirs de la piété. C'est ce qui lui fait porter avec audace la main au sanctuaire, et il n'est point honteux de lasser tous les jours la patience d'une grande reine, qui est continuellement en peine de faire réformer ou supprimer ses ouvrages.....

Auguste fit mourir un bouffon qui avait fait raillerie de Jupiter, et défendit aux femmes d'assister à ses comédies plus modestes que celles de Molière. Théodose condamna aux bêtes des farceurs, qui tournaient en dérision les cérémonies et néanmoins cela n'approche point de l'emportement de Molière. Il devrait enfin rentrer en lui-même et considérer qu'il est très dangereux de se jouer à Dieu, que l'impiété ne demeure jamais impunie, et que, si elle échappe quelquefois aux feux de la terre, elle ne peut éviter ceux du ciel.

Il ne doit pas abuser de la bonté d'un grand prince, ni de la piété d'une reine si religieuse, à qui il est à charge et dont il fait gloire de choquer le sentiment. L'on sait qu'il se vante hautement qu'il fera paraître son Tartufe d'une façon ou d'autre et que le déplaisir que cette grande reine en a témoigné n'a pu faire impression sur son esprit, ni mettre des bornes à son insolence.

Mais s'il lui restait encore quelque ombre de pudeur, ne lui serait-il pas fâcheux d'être en butte à tous les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

gens de bien, de passer pour un libertin dans l'esprit de tous les prédicateurs et d'entendre toutes les langues que le Saint-Esprit anime, déclamer contre lui dans les chaires et condamner publiquement ses nouveaux blasphèmes ? Et que peut-on espérer d'un homme, qui ne peut être ramené à son devoir, ni par la considération d'une princesse si vertueuse et si puissante, ni par les intérêts de l'honneur, ni par les motifs de son propre salut ? Et enfin, je ne crois pas faire un jugement téméraire d'avancer qu'il n'y a point d'homme, si peu éclairé des lumières de la foi, qui, sachant ce que contient cette pièce, puisse soutenir que Molière, dans le dessein de la jouer, soit capable de la participation des sacrements, qu'il puisse être reçu à pénitence sans une réparation publique, ni même qu'il soit digne de l'entrée de l'église, après les anathèmes que les conciles ont fulminés contre les auteurs de spectacles impudiques ou sacrilèges.

Nous avons l'obligation aux soins de notre glorieux et invincible monarque d'avoir nettoyé ce royaume de la plupart des vices qui ont corrompu les mœurs des siècles passés, et qui ont livré de si rudes assauts à la vertu de nos pères. S. M. ne s'est pas contentée de donner la paix à la France. Elle a voulu songer à son salut et à réformer son intérieur. Elle l'a délivrée de ces monstres qu'elle nourrissait dans son sein et de ces ennemis domestiques, qui troublaient sa conscience et son repos. Elle en a désarmé une partie. Elle a étouffé l'autre et les a mis tous hors d'état de nous nuire. L'hérésie qui a fait tant de ravages dans cet Etat, n'a plus de mouvement ni de force; et, si elle respire encore, s'il lui reste quelque marque de vie, on peut dire avec

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assurance qu'elle est aux abois et qu'elle tire continuellement à sa fin. La fureur du duel, qui ôtait à la France son principal appui, et qui l'affaiblissait tous les jours par des saignées mortelles et dangereuses, a été tout d'un coup arrêtée par la rigueur des édits. Cet art de jurer de bonne grâce, qui passait pour un agrément du discours dans la bouche d'une jeunesse étourdie, n'est plus en usage et ne trouve plus ni de maîtres qui l'enseignent, ni de disciples qui le veuillent pratiquer. Mais le zèle de ce grand Roi n'a point donné de relâche ni de trêve à l'impiété ; il l'a poursuivie partout où il l'a pu découvrir et ne lui a laissé en son royaume aucun lieu de retraite ; il l'a chassée des églises, où elle allait morguer insolemment la majesté de Dieu jusque sur les autels. Il l'a bannie de la cour, où elle entretenait sourdement des pratiques. Il a châtié ses partisans ; il a ruiné ses écoles ; il a dissipé ses assemblées ; il a condamné hautement ses maximes ; il l'a reléguée dans les Enfers où elle a pris son origine.

Et néanmoins, malgré tous les soins de ce grand prince, elle retourne aujourd'hui, comme en triomphe, dans la ville capitale de ce royaume ; elle monte avec impudence sur le théâtre ; elle enseigne publiquement ses détestables maximes, et répand partout l'horreur du sacrilège et du blasphème. Mais nous avons tout sujet d'espérer que ce bras, qui est l'appui de la religion, abattra tout à fait ce monstre et confondra à jamais son insolence. L'injure qui est faite à Dieu rejaillit sur la face des rois, qui sont ses lieutenants et ses images ; et le trône des rois n'est affermi que par celui de Dieu. Il ne faut qu'un homme de bien, quand il a la puissance, pour sauver un royaume ; et il ne faut qu'un athée,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand il a la malice, pour le ruiner et pour le perdre. Les déluges, la peste et la famine sont les suites que traîne après soi l'athéisme, et, quand il est question de le punir, le ciel ramasse tous les fléaux de sa colère pour en rendre le châtiment plus exemplaire.

La sagesse du roi détournera ces malheurs que l'impiété veut attirer dessus nos têtes ; elle affermira les autels que l'on s'efforce d'abattre, et l'on verra partout la religion triompher de ses ennemis sous le règne de ce pieux et invincible monarque, la gloire de son siècle, l'ornement de son Etat, l'amour de ses sujets, la terreur des impies, les délices de tout le genre humain. *Vivat rex ; vivat in æternum !* Que le roi vive ; mais qu'il vive éternellement pour le bien de l'Eglise, pour le repos de l'Etat et pour la félicité de tous les peuples ! (*Ib.*, p. 230-232.)

(Observations sur une comédie de Molière, intitulée : *Le Festin de Pierre*, par B.-A., sr de R[ochemont], avocat en Parlement, à Paris, chez N[icolas] Pepingué, 48 p., par permission de M. le baillif du Palais, datée du 18 avril 1665 et signée Hourlier, et diverses réimpressions, insérées dans le *Molière*, édition des grands écrivains, par Eugène Despois et Paul Mesnard. Paris, Hachette, 1880, in-8°, t. V, p. 217-232.)

Un des points caractéristiques de ce morceau, c'est que l'auteur attribue au prince tout le programme de la congrégation du Saint-Sacrement, et le félicite d'en avoir assuré la réalisation et aussi qu'il souligne très nettement le mécontentement de la reine-mère, protectrice déclarée des dévots. Ces deux traits sembleraient indiquer un membre de la congrégation. De plus, la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

phrase : « *Ceux qui ont la conduite des âmes*, savent les désordres que ces pièces causent dans les consciences », donnerait à supposer un ecclésiastique. Mais cette conclusion, à cette date, n'a rien de rigoureusement nécessaire, car l'abbé Goujet écrit de Desmarets de Saint-Sorlin :

« Dès 1665, comme on le voit par ses *Prières et Instructions chrétiennes*, qui sont de cette année, il s'érigeait en réformateur et en directeur, et trouvait des femmes et des filles assez sottes pour se soumettre à sa conduite, et pour le consulter sur les affaires de leur conscience, tout laïc qu'il était. »

(Abbé Goujet : *Bibliothèque française ou Histoire de la littérature française*. Paris, H.-L. Guérin; L.-P. Delatour et P.-G. Le Mercier, 1756, in-12, t. XVII, p. 424.)

D'autre part, il y a dans les *Observations*, un passage de critique dramatique, d'une malveillance toute particulière, mais qui semble émaner d'un homme de théâtre, accoutumé à suivre les représentations :

« Il est vrai qu'il y a quelque chose de galant dans les ouvrages de Molière, et je serais bien fâché de lui ravir l'estime qu'il s'est acquise. Il faut tomber d'accord que, s'il réussit mal à la comédie, il a quelque talent pour la farce, et, quoiqu'il n'ait ni les rencontres de Gautier-Garguille, ni les *Impromptus* de Turlupin, ni la bravoure du Capitan, ni la science du docteur, il ne laisse pas de plaire quelquefois et de divertir en son genre. Il parle passablement français ; il traduit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

assez bien l'italien et ne copie pas mal les auteurs ; car il ne se pique pas d'avoir le don d'invention, ni le beau génie de la poésie, et ses amis avouent librement que ses pièces sont des jeux de théâtre où le comédien a plus de part que le poète, et dont la beauté consiste presque toute dans l'action. Ce qui fait rire en sa bouche fait souvent pitié sur le papier, et l'on peut dire que ses comédies ressemblent à ces femmes qui font peur en déshabillé et qui ne laissent pas de plaire, quand elles sont ajustées, ou à ces petites tailles qui, ayant quitté leurs patins, ne sont plus qu'une partie d'elles-mêmes.

« Je laisse là les critiques, qui trouvent à re direà sa voix et à ses gestes, et qui disent qu'il n'y a rien de naturel en lui, que ses postures sont contraintes, et qu'à force d'étudier ses grimaces, il fait toujours la même chose ; car il faut avoir plus d'indulgence pour des gens qui prennent peine à divertir le public, et c'est une espèce d'injustice d'exiger d'un homme plus qu'il ne peut, et de lui demander des agréments que la nature ne lui a pas accordés ; outre qu'il y a des choses qui ne veulent pas être vues souvent, et il est nécessaire que le temps en fasse perdre la mémoire, afin qu'elles puissent plaire une seconde fois. Mais, quand cela serait vrai, l'on ne pourrait nier que Molière n'eût bien de l'adresse ou du bonheur de débiter avec tant de succès sa fausse monnaie et de duper tout Paris avec de mauvaises pièces. »

(Ed. E. Despois et P. Ménard, t. V, p. 218-219.)

La vivacité d'allure et l'aisance alerte dans la polémique, qui se montrent dans ce passage,

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

supposent un auteur qui ne s'est point uniquement renfermé dans les études théologiques. Celui qui s'intitule B.-A., sieur de Rochemont, a fréquenté certainement dans les sacristies, dans les parloirs des couvents et dans les salons des dévotes ; mais il est allé s'asseoir dans les loges de la comédie ; il semble avoir hanté les coulisses, écouté et retenu les propos sévères, non seulement des excellents confrères, mais encore des bons petits camarades. Et cela nous ferait songer à Desmarets de Saint-Sorlin, d'autant plus que nous sommes frappés de ce passage qui semble bien émaner d'un des cinq auteurs :

Toute la France a l'obligation à feu M. le cardinal de Richelieu d'avoir purifié la comédie et d'en avoir retranché ce qui pouvait choquer la pudeur et blesser la chasteté des oreilles ; il a réformé jusque aux habits et aux gestes de cette courtisane, et peu s'en est fallu qu'il ne l'ait rendue scrupuleuse ; les vierges et les martyrs ont paru sur le théâtre ; et l'on faisait couler insensiblement dans l'âme la pudeur et la foi avec le plaisir et la joie. Mais Molière a ruiné tout ce que ce sage politique avait ordonné en faveur de la comédie, et d'une fille vertueuse, il en a fait une hypocrite. Tout ce qu'elle avait de mauvais avant ce grand cardinal, c'est qu'elle était coquette et libertine ; elle écoutait tout indifféremment et disait de même tout ce qui lui venait à la bouche ; son air lascif et ses gestes dissolus rebutaient tous les gens d'honneur, et l'on n'eût pas vu, en tout un siècle, une honnête femme lui rendre visite.

Molière a fait pis ; il a déguisé cette comédie et, sous

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le voile de l'hypocrisie, il a caché ses *obscénités* et ses malices. Tantôt il l'habille en religieuse et la fait sortir d'un couvent ; ce n'est pas pour garder plus étroitement ses vœux ; tantôt il la fait paraître en paysanne qui fait bonnement la révérence quand on lui parle d'amour ; quelquefois c'est une innocente qui tourne, par des équivoques étudiés *(sic)*, l'esprit à de sales pensées, et Molière, le fidèle interprète de ses naïvetés, tâche de faire comprendre par ses postures ce que cette pauvre niaise n'ose exprimer par ses paroles. Sa critique est un commentaire pire que le texte et un supplément de malice à l'ingénuité de son Agnès, et confondant enfin l'hypocrisie avec l'impiété, il a levé le masque à sa fausse dévote et l'a rendue publiquement impie et sacrilège. *(Ib.,* p. 221-222.)

Aux *Observations* du sieur B.-A. de Rochemont, deux réponses furent opposées par les amis ou les porte-paroles de Molière. L'une est intitulée : *Réponse ;* l'autre : *Lettre.* La première parut à la fin de juillet 1665. Réponse aux *Observations* touchant le *Festin de Pierre*, de M. de Molière. A Paris, chez Gabriel Quinet, dans la galerie des Prisonniers, à l'Ange Gabriel, 1665, avec permission. La seconde, dans les premiers jours d'août. Elles sont l'une et l'autre réimprimées dans l'édition de M. E. Despois et Paul Mesnard (t. V, p. 232-240 ; 240-255).

Quelques détails de la « *Réponse* » nous fournissent certaines indications, sinon sur la personnalité même du sieur de Rochemont, encore

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il ne soit pas d'une excessive témérité, de l'identifier avec Barbier d'Aucourt, du moins sur le groupe auquel il appartenait. Le début vise très nettement les jansénistes :

Les hommes d'aujourd'hui ont défiguré [la vertu], sous prétexte de l'embellir ; ils se sont imaginé qu'elle paraîtrait bien plus aimable, s'ils en rendaient l'acquisition plus difficile et plus épineuse ; et ce pernicieux dessein leur a réussi si heureusement, qu'on ne saurait plus passer pour vertueux que l'on ne se prive de tous les plaisirs qui n'ont pas la vertu pour leur unique objet ; et, comme ils se sont aperçus que la comédie en était un, puisqu'elle mortifie moins les sens qu'elle ne les divertit, ils l'ont dépeinte comme l'ennemie et la rivale de la vertu ; ils prétendent qu'elle soit incompatible avec les plaisirs les plus innocents ; et ainsi de cette familière déesse, qui s'accommode avec les gens de tous métiers et de tous âges, ils en ont fait la plus austère et la plus jalouse de toutes les divinités.

L'auteur, à qui je réponds, est un de ces sages réformateurs ; mais comme il est encore apprenti dans le métier, il n'ose condamner ouvertement ce que nos prédécesseurs ont toujours permis ; il s'est contenté de nous faire la guerre en renard ; et lorsqu'il a voulu nous montrer que la comédie en général était un divertissement que les gens de bien n'approuvaient point, il en a pris une en particulier, où son adresse a supposé mille impiétés, pour couvrir le dessein qu'il a de détruire toutes les autres. On a beau lui dire que, puisqu'il ne doit pas répondre de la candeur publique, il devrait laisser à nos évêques et à nos prélats le soin de sanctifier nos mœurs ; il soutient que c'est le devoir d'un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chrétien de corriger tous ceux qui manquent ; et, sans considérer qu'il n'est pas plus blâmable de souffrir les impiétés qu'on pourrait empêcher que d'ambitionner à passer pour le réformateur de la vie humaine, il vient de composer un livre où il se déclare le plus ferme appui et le meilleur soutien de la vertu. Mais ne m'avouera-t-on point qu'il s'y prend bien mal pour nous persuader que la véritable dévotion le fait agir, lorsqu'il traite M. de Molière de démon incarné, parce qu'il a fait des pièces galantes et qu'il n'emploie pas ce beau talent, que la nature lui a donné à traduire la *Vie des Saints-Pères*. (*Ib.*, p. 232-233.)

Ce dernier trait vise très directement Robert-Arnauld d'Antilly, fils aîné de l'avocat Antoine Arnauld (1560, 29 décembre 1619), auteur, entre autres œuvres importantes, du plaidoyer contre les jésuites pour l'Université de Paris (1594, réimprimé en 1717, in-12), du franc et véritable discours du roi, sur le rétablissement qui lui est demandé par les jésuites ; de la fleur de lys (1593), de l'anti-espagnol, 1606, et de la première savoisienne (1601, in-8°), réimprimée à Grenoble, avec la seconde en 1630, que nous comptons étudier dans un de nos prochains épisodes du *Préjugé antisavoyard*.

Arnauld d'Andilly était né à Paris en 1588. Il mourut le 27 septembre 1674, dans sa 86e année. A l'âge de 55 ans, il s'était retiré de la cour, où il avait paru avec la plus insigne distinction, et il avait cherché un asile à Port-Royal-des-Champs,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

où il partageait son temps entre l'étude et les soins qu'il donnait à ses espaliers, dont les fruits les plus délicats étaient réservés pour la reine-mère. Anne d'Autriche les appréciait fort, et Mazarin les appelait en riant des fruits bénits. « Ses yeux vifs, dit Fontaine, sa démarche prompte et ferme, sa voix de tonnerre, son corps sain et droit, plein de vigueur, ses cheveux blancs, qui s'accordaient si bien avec le vermillon de son visage, sa grâce à monter et à se tenir à cheval, la fermeté de sa mémoire, la promptitude de son esprit, l'intrépidité de sa main, soit en tenant la plume, soit en taillant les arbres, étaient comme une espèce d'immortalité. » Ce portrait qui fait apparaître des qualités éminentes de vigueur physique et intellectuelle, une élégance supérieure, une prestance aisée, nous permet de nous faire une idée de ce que pouvait être « *un honnête homme dévot* », lequel n'était ni gêné dans son attitude, ni gauche dans ses mouvements, ni maladroit dans son langage, ni fastidieux dans ses discours, et dont la valeur se faisait jour en dépit de la pénombre dont il s'enveloppait, et de l'humilité dont il se couvrait.

De la longue liste de ses ouvrages, nous détachons la traduction des *Vies des saints pères du désert et de quelques saintes, écrite par les Pères de l'Eglise,* 3 vol. in-8°, *de l'Echelle Sainte* de Saint-Jean Climaque ; du *Traité du mépris du monde,* par Saint-Eucher ; du *Pré spirituel* de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jean Moschus, etc. (1647-1652). — Cf. Sainte-Beuve, Port-Royal, livre II ; Paris, Hachette, in-12 (publié pour la première fois en 1842), 3e éd. 1867, t. II, p. 281, sq.).

Un autre solitaire de Port-Royal s'occupait également des « Vies des Saints ». C'était Antoine Lemaistre. Il appartenait lui aussi à la nombreuse et vigoureuse lignée des Arnauld. Son père était Isaac Lemaistre, sa mère Catherine Arnauld. Né en 1608, il avait fait ses études à Port-Royal. Il avait commencé à plaider à l'âge de vingt et un ans et avait conquis tout de suite une grande réputation. Le chancelier Séguier, qui avait pour lui une estime toute particulière, l'avait choisi pour présenter au Parlement (1636) les *Lettres* qui l'investissaient de sa charge. Il l'avait fait nommer conseiller d'Etat et lui avait offert la charge d'avocat général au Parlement de Metz. Il refusa cette dignité, se retira du monde et se retira à Port-Royal de Paris, puis à Port-Royal des Champs. Lors d'une des dispersions des solitaires, il chercha à la Ferté-Milon un asile momentané. En 1639, il put rentrer à Port-Royal des Champs. Il y mourut le 4 novembre 1658. Lors de la démolition du monastère, ses restes furent exhumés et transférés à Saint-Etienne-du Mont (1710), à côté du tombeau de Pascal.

Il avait formé le dessein de faire paraître une « Vie des Saints » purgée de toutes les fables par

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lesquelles l'ignorance ou l'imagination de quelques hagiographes avaient défiguré les légendes primitives. Aidé de son ami d'Hérouval, il s'appliqua à réunir les textes originaux les plus anciens dans lesquels étaient rapportés les actes des saints, leur vie et leur martyre (1). Il les examina dans un esprit de critique judicieuse. Mais la mort le surprit avant qu'il eût publié les résultats de ses recherches.

La *Réponse* nous fournit encore ces indications.

Je le pardonne pourtant à ces consciencieux, qui reprennent par un véritable motif de dévotion ; et, quoique les vers de M. de Molière n'aient rien d'approchant de l'impiété, je ne saurais m'emporter contre eux, puisqu'ils n'en veulent qu'à ses écrits. Mais lorsque je vois le livre de cet *inconnu*, qui, sans se soucier du tort qu'il fait à son prochain, ne songe qu'à s'usurper une réputation d'homme de bien, je vous avoue que je ne saurais m'empêcher d'éclater. (*Ib.*, p. 235.)

Cher écrivain, de peur qu'en travaillant à vous attirer cette réputation d'homme de bien, vous ne perdiez celle que vous avez d'être fort habile homme et plein d'esprit, je vous conseille en ami de changer de sentiment. (*Ib.*, p. 236.)

(1) Cf. dans la correspondance de Racine (Œuvres complètes ; P. Lefèvre, 1822, in-8°, t. VI, p. 505), la lettre du 21 mars 1556, par laquelle il charge le *Petit Racine*, qu'il appelle son fils, d'avoir soin des livres qu'il a laissés à Port-Royal et de lui envoyer l'apologie des Saints-Pères.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cet « inconnu », que cependant l'apologiste de Molière semble fort bien connaître, qui est encore « apprenti dans le métier », mais qui a déjà la réputation d'un fort habile homme et plein d'esprit, qui n'a point charge de veiller sur la « candeur publique », qui n'est ni évêque, ni prélat, mais qui tient à faire montre d'une vertu intraitable et impitoyable, nous est-il impossible de le nommer ?

Un Moliériste très éminent qui naguère a passé à Aix-les-Bains les dernières années d'une existence laborieuse, féconde en travaux d'une érudition solide et judicieuse et en ingénieuses découvertes, M. Livet, a émis une hypothèse qui a été contestée, mais qui nous semble tout à fait plausible. Dans un article du *Moniteur universel* du jeudi 14 mars 1878, intitulé : *Problèmes moliéresques,* il met en avant la personne de Barbier d'Aucourt.

Jean Barbier d'Aucourt était né à Langres, aux environs de 1641. A l'âge de quatorze ans, il avait quitté sa ville natale pour achever ses études à Dijon, où il fit sa philosophie. Après un court séjour à Paris, il fut répétiteur au collège de Lisieux et employa ses loisirs à préparer ses examens de droit. Un barbarisme, lâché par lui, dans une occasion solennelle, lui valut les railleries des bons pères, latinistes très pointilleux et le surnom accablant d'avocat *sacrus*. Il essaya de plaider, mais il demeura court dès son exorde et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

donna à rire à tout le palais. C'est lui que Boileau a en vue, quand il écrit à la fin de son *Lutrin* :

Le nouveau Cicéron, pâle, défiguré,
Cherche en vain son discours sur sa langue égaré ;
En vain, pour gagner temps, dans ses transes affreuses,
Traîne d'un dernier mot les syllabes honteuses,
Il hésite, il bégaie, et le triste orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectateur.

(Boileau, *Le Lutrin*, chant VI, éd. Saint-Surin ; Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. II, p. 455-456.)

N'ayant réussi ni dans l'enseignement, ni au barreau, il se mit à écrire de *petites lettres* qui furent tout de suite très remarquées. Pour châtier les puristes de la Compagnie de Jésus, il composa contre eux une satire en vers burlesques, intitulée : *L'Onguent à la brûlure* (1664), qu'il appuya d'une apologie : *Lettre d'un avocat à un de ses amis* (1666). — En cette même année 1666, il fit une *Réponse à la première lettre de Racine contre Port-Royal* (1). En 1671, il publiait les *Sentiments de Cléanthe*, critique très piquante des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, du Père

(1) Par la même raison qu'il s'éloignait des jésuites, il se lia avec MM. de Port-Royal, et quand l'illustre Racine les eut attaqués par cette ingénieuse lettre, dont je parle ailleurs, il rechercha l'honneur de lutter contre un athlète si terrible (Pellisson et d'Olivet, *Histoire de l'Académie française*, avec une introduction, des éclaircissements et des notes par M. Ch.-L. Livet ; Paris, Didier, 1858, in-8°, t. II, p. 290).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bonhours. En 1675, il partait de nouveau en guerre contre Jean Racine, sur qui il lançait une diatribe intitulée : *Apollon, vendeur de mithridate,* ou, dans d'autres éditions : *Apollon charlatan*. Il fut plus heureusement inspiré quand il rédigea deux remarquables factums pour réhabiliter et venger un pauvre domestique nommé Lebrun, qui avait été injustement accusé d'avoir assassiné sa maîtresse, condamné à mort et qui avait succombé des suites de la question. Le 13 septembre 1694, il termina dans une profonde misère une vie pénible et besoigneuse. Il avait été reçu à l'Académie française, le 29 novembre 1683 (1).

La *Lettre sur les Observations,* bien supérieure à la *Réponse,* qui l'avait précédée de quelques jours, insiste sur l'artifice par lequel le sire de Rochemont, pour attaquer le poète comique, se pose comme le défenseur et le vengeur de la religion outragée :

> Je ne doute point que vous n'admiriez d'abord son adresse, lorsque vous verrez qu'il couvre du manteau de la religion tout ce qu'il dit à Molière. Ce prétexte est grand, il est spécieux, il impose beaucoup, il permet de tout dire impunément ; et quand celui qui s'en sert n'aurait pas raison, il semble qu'il y ait un *(sic)* espèce de crime à le combattre. Quelques injures que

(1) Cf. *Histoire de l'Académie française,* par Pellisson et d'Olivet, éd. Ch.-L. Livet, t. II, p. 289-294.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'on puisse dire à un innocent, on craint de le défendre, lorsque la religion y est mêlée. L'imposteur est toujours à couvert sous ce voile ; l'innocent toujours opprimé, et la vérité toujours cachée. L'on n'ose la mettre au jour, de crainte d'être regardé comme le défenseur de ce que la religion condamne, encore qu'elle n'y prenne point de part, et qu'il soit aise de juger qu'elle parlerait autrement, si elle pouvait parler elle-même.

(Ed. E. Despois et P. Mesnard, t. V, p. 141.)

Je n'oserais vous découvrir mes sentiments touchant les louanges que cet observateur donne au roi. La matière est trop délicate ; et tous ces beaux raisonnements ne tendent qu'à faire voir que le roi a eu tort de ne pas défendre le *Festin de Pierre*, après avoir fait tant de choses avantageuses pour la religion. Vous voyez par là que je ne dois pas seulement défendre la pièce de Molière, mais encore le plus grand, le plus estimé et le plus religieux monarque du monde ; mais, comme sa piété le justifie assez, je serais téméraire de l'entreprendre. Je pourrais dire toutefois qu'il savait bien ce qu'il faisait en laissant jouer le *Festin de Pierre ;* qu'il ne voulait pas que les tartufles eussent plus d'autorité que lui dans son royaume, et qu'il ne croyait pas qu'ils pussent être juges équitables, puisqu'ils étaient intéressés. Il craignait encore d'autoriser l'hypocrisie et de blesser par là sa gloire et son devoir, et n'ignorait pas que si Molière n'eût point fait *Tartufle*, on eût moins fait de plaintes contre lui. (*Ib.*, p. 243-244.)

Après avoir écarté du débat la reine-mère, qui

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

ne peut être hostile à une pièce venue de son pays et composée dans un but d'édification (1), et annoncé que le monarque en donnant à la troupe de Molière une nouvelle pension et en lui conférant le titre de troupe du roi, a nettement manifesté l'estime qu'il a pour lui et la protection dont il veut l'entourer, il marque la distinction qu'il y a entre les vrais et les faux dévots.

Savez-vous bien, Monsieur, où tout ce beau raisonnement sur l'athéisme aboutit? A une satire de *Tartufle*. L'observateur n'avait garde d'y manquer, puisque ces remarques ne sont faites qu'à ce dessein. Comme il sait que tout le monde est désabusé, il a appréhendé qu'on ne le jouât et c'est ce qui lui a fait mettre la main à la plume.

Puisqu'il m'a donné occasion de parler de *Tartufle*, vous ne serez peut-être pas fâché que je dise deux mots en sa défense et que je combatte tout ce que les faux dévots ont dit contre cette pièce. Ils ont parlé sans savoir contre quoi ils criaient; ils se sont étourdis eux-mêmes du bruit qu'ils ont fait, et ils ont eu tant de peur de se voir joués, qu'ils ont publié que l'on attaquait les vrais dévots, encore que l'on n'en voulût qu'aux tartufles.

Je veux que ce qu'ils publient soit véritable, et que le faux et le véritable dévot n'aient qu'une même appa-

(1) *Le Convivado de Pietra*, de Gabriel Tellez ou Tirso de Molina (1570-1648), composé entre 1610 et 1624. — Cf. *Théâtre*, trad. par Alphonse Royer. Paris, Michel Lévy, 1863, in-12, p. 35-110.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rence. Mais Molière, dont la prudence égale l'esprit, ne dit pas dans toute sa pièce deux vers contre les hypocrites, qu'il n'y en ait ensuite quatre à l'avantage des vrais dévots et qu'il n'en fasse voir la différence. C'est ce qui a fait approuver le *Tartufle* par tant de gens de mérite, depuis que les hypocrites l'ont voulu perdre. Dans toutes les lectures que son auteur a faites aux véritables dévots, cette comédie a toujours triomphé à la honte des hypocrites et ceux qui n'auraient pas dû la souffrir, à cause de leur profession, l'ont admirée ; ce qui fait voir qu'on ne la pouvait condamner, à moins d'être surpris par les originaux, dont *Tartufle* n'est qu'une copie. Ils n'ont point démenti leur caractère pour en venir à bout, leur jeu a toujours été couvert, leur prétexte spécieux, leur intrigue secrète. Ils ont cabalé avant que la pièce fût à moitié faite, de peur qu'on ne la permît, voyant qu'il n'y avait point de mal. Ils ont fait enfin tout ce que des gens comme eux ont de coutume, et se sont servis de la véritable dévotion pour empêcher de jouer la fausse.

Je n'en dois pas demeurer là, et j'ai trop de choses à dire à l'avantage de *Tartufle*, pour finir sitôt sa justification, puisque je prétends prouver qu'il est impossible de jouer un véritable dévot, quand même on en aurait dessein et que l'on y travaillerait de tout son pouvoir. Par exemple, si on eût fait paraître sur le théâtre un homme à qui l'on eût fait en même temps entreprendre tout ce que fait Tartufle, tout le monde aurait crié : « Ce n'est point là un véritable dévot ; c'est un hypocrite qui tâche à nous tromper sous ce nom ». Puisqu'il en est ainsi, comme on n'en peut douter, puisque, dis-je, on connaît l'hypocrite par ses méchantes actions, lorsqu'il prend

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le nom et l'extérieur d'un dévot, pourquoi veut-on, pour nuire à Molière, qu'un homme, qui a non seulement le nom d'hypocrite, mais encore qui en fait les actions, soit pris pour un véritable dévot? Cela est inouï. Il faudrait que l'ordre de toutes choses fût renversé. Cependant, c'est ce que les hypocrites, qui craignent d'être joués, reprennent dans la pièce de Molière.

Pour moi, je ne sais par où l'on pourrait jouer un vrai dévot. Pour jouer les personnes, il faut représenter naturellement ce qu'elles sont; si l'on représente ce que fait un véritable dévot, l'on ne fera voir que de bonnes actions, le véritable dévot ne sera point joué. L'on me dira peut-être qu'au lieu de lui faire faire de bonnes actions, on lui en fait faire de méchantes. Si l'on lui fait faire de méchantes actions, ce n'est plus un dévot, c'est un hypocrite; et l'hypocrite, par conséquent, est seul joué, et non pas le vrai dévot.

Je sais bien que si les vrais et faux dévots paraissaient ensemble, que s'ils avaient un même habit et un même collet, et qu'ils ne parlassent point, on aurait raison de dire qu'ils se ressemblent; c'est là justement où ils ont une même apparence. Mais l'on ne juge pas des hommes par leurs habits, ni même par leurs discours; il faut voir leurs actions; et ces deux personnes auront à peine commencé d'agir, que l'on dira d'abord : « Voilà un véritable dévot. Voilà un hypocrite ».

Il est impossible de s'y tromper, et, si je ne craignais d'être trop long et de vous ennuyer par des raisons que vous devez mieux savoir que moi, je parlerais encore longtemps sur cette matière. Je vous dirai pourtant, avant que de la quitter, que les véritables dévots ne sont point composés, que leurs manières ne sont point

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

affectées, que leurs grimaces et leurs démarches ne sont point étudiées, que leur voix n'est point contrefaite, et que, ne voulant point tromper, ils n'affectent point de faire paraître que leurs mortifications les ont abattus. Comme leur conscience est nette, ils en ont une joie intérieure qui se répand jusque sur leur visage. S'ils font des austérités, ils ne les publient pas ; ils ne chantent point des injures à leur prochain pour le convertir ; ils ne le reprennent qu'avec douceur, et ne le perdent point dans l'esprit de tout le monde. C'est une manière d'agir dont les *Tartufles* ne se peuvent défaire et qui passe pour un des plus grands crimes que l'on puisse commettre, puisqu'il est malaisé de rendre la réputation à ceux à qui on l'a une fois fait perdre, encore que ce soit injustement. *(Ib.*, p. 252-254.)

Cette vigoureuse conclusion, d'une logique si serrée, d'une argumentation si passionnée exprime évidemment la pensée de Molière lui-même. Si le grand comique n'a pas tenu la plume, ses amis ont écrit sous sa dictée, ou plutôt ils ont transcrit de mémoire les éloquents propos que, sans cesse, lui arrachaient la colère et l'indignation. Les mêmes pensées, les mêmes expressions même, se retrouvent dans les placets présentés au roi, et dans la préface :

Sire, le devoir de la comédie étant de corriger les hommes en les divertissant, j'ai cru que, dans l'emploi où je me trouve, je n'avais rien de mieux à faire que d'attaquer par des peintures ridicules les vices de mon siècle, et comme l'hypocrisie sans doute en est un des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plus en usage, des plus incommodes et des plus dangereux, j'avais eu, sire, la pensée que je ne rendrais pas un petit service à tous les honnêtes gens de votre royaume, si je faisais une comédie, qui décriât les hypocrites et mît en vue, comme il faut, toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces faux monnayeurs en dévotion, qui veulent attraper les hommes avec un zèle contrefait et une charité sophistique.

Je l'ai faite, sire, cette comédie, avec tout le soin, comme je crois, et avec toute la circonspection que pouvait demander la délicatesse de la matière; et, pour mieux conserver l'estime et le respect qu'on doit aux vrais dévots, j'en ai distingué le plus que j'ai pu le caractère que j'avais à toucher; je n'ai point laissé d'équivoque; j'ai ôté ce qui pouvait confondre le bien avec le mal, et ne me suis servi, dans cette peinture, que des couleurs expresses et des traits essentiels qui font reconnaître d'abord un véritable et franc hypocrite.

Cependant toutes mes précautions ont été inutiles. On a profité, sire, de la délicatesse de votre âme sur les matières de religion, et l'on a su vous prendre par l'endroit seul que vous êtes prenable, je veux dire par le respect des choses saintes. Les Tartuffes, sous main, ont eu l'adresse de trouver grâce auprès de V. M. et les originaux enfin ont fait supprimer la copie, quelque innocente qu'elle fût et quelque ressemblante qu'on la trouvât.....

(Ed. E. Despois et P. Mesnard, t. IV, p. 385-388.)

Ce 1er placet répond au livre de Pierre Roullé, curé de Saint-Barthélemy. Il fut présenté au roi,

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

probablement en août 1664. Pierre Roullé mourut en 1666. Le second « fut présenté au roi, dans son camp devant la ville de Lille en Flandre, par la Thorillère et Lagrange, comédiens de S. M. ». Il a pour but d'en appeler au monarque lui-même de l'interdiction prononcée le 6 août 1667, par le premier président de Lamoignon. Le siège fut mis devant Lille, le 19 août et la ville prise le 28. Le ton en est singulièrement agressif Molière semble moins jaloux de se défendre que d'attaquer. Sûr de la faveur royale, il va même jusqu'à menacer de se retirer du théâtre, si satisfaction ne lui est donnée.

Ma comédie, sire, n'a pu jouir ici des bontés de V. M. En vain je l'ai produite sous le titre de l'Imposteur, et déguisé le personnage sous l'ajustement d'un homme du monde ; j'ai eu beau lui donner un petit chapeau, de grands cheveux, un grand collet, une épée et des dentelles sur tout l'habit, mettre en plusieurs endroits des adoucissements, et retrancher avec soin tout ce que j'ai jugé capable de fournir l'ombre d'un prétexte aux célèbres originaux du portrait que je voulais faire : tout cela n'a rien servi. (*Ib.*, p. 392.)

On peut se demander si les modifications et les corrections que Molière énumère ici, n'avaient pas eu pour effet, bien loin de désarmer les ennemis de la pièce, d'en accroître le nombre. Il y avait des changements de rédaction, des atténuations, des coupures. Il y avait surtout une transformation de costume qui déplaçait com-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

plètement la situation sociale du personnage. Ce n'était plus un homme d'église ; c'était un homme du monde. L'abbé de Roquette et ses congénères sont mis hors de cause ; mais en revanche, la plupart des confrères du Saint-Sacrement, d'une part, et des jansénistes de l'autre, tombent en suspicion.

La cabale (1) s'est réveillée aux simples conjectures qu'ils ont pu avoir de la chose. Ils ont trouvé moyen de surprendre des esprits, qui, dans toute autre matière, font une haute profession de ne se point laisser surprendre.....

Je ne doute point, sire, que les gens que je peins dans ma comédie ne remuent bien des ressorts auprès de V. M. et ne jettent dans leur parti, comme ils ont déjà fait, de véritables gens de bien, qui sont d'autant plus prompts à se laisser tromper, qu'ils jugent d'autrui par eux-mêmes. Ils ont l'art de donner de belles couleurs à toutes leurs intentions ; quelque mine qu'ils fassent, ce n'est point du tout l'intérêt de Dieu qui les peut émouvoir ; ils l'ont assez montré dans les comédies qu'ils ont souffert qu'on ait jouées tant de fois en public, sans en dire le moindre mot. Celles-là n'attaquaient pas la piété et la religion, dont ils se soucient fort peu ; mais celle-ci les attaque et les joue eux-

(1) Cf. *Cléanthe.*

Ne vous y fiez pas ; il aura des ressorts
Pour donner contre vous raison à ses efforts.
Et sur moins que cela, le poids d'une cabale
Embarrasse les gens dans un fâcheux dédale.

(*Tartufe*, V, sc. 2, 1703 sq.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

mêmes et c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. Ils ne sauraient me pardonner de dévoiler leurs impostures aux yeux de tout le monde. (*Ib.*, p. 392-393.)

Dans ces lignes, Molière fait allusion à un mot qui fut prononcé par le grand Condé en 1664. Lui-même, à la fin de sa préface, a conté l'anecdote :

Huit jours après que [la comédie du *Tartuffe*] eût été défendue, on représenta devant la cour une pièce intitulée : *Scaramouche ermite ;* et le roi, en sortant, dit au grand prince que je veux dire : « Je voudrais bien savoir pourquoi les gens qui se scandalisent si fort de la comédie de Molière, ne disent mot de celle de *Scaramouche* ». A quoi le prince répondit : « La raison de cela, c'est que la comédie de *Scaramouche* joue le ciel et la religion, dont ces Messieurs-là ne se soucient point ; mais celle de Molière les joue eux-mêmes ; c'est ce qu'ils ne peuvent souffrir. (*Ib.*, p. 384.)

Parmi les amis de Molière, il en est un qui, sans faiblir un instant, ne cessa de le soutenir et de combattre à ses côtés. C'est Boileau.

Nicolas Boileau-Despréaux était né à Paris, le 1er novembre 1636. Quelques-uns de ses biographes rapportent même qu'il vint au monde dans la chambre où avait travaillé Jacques Gillot, conseiller au Parlement, l'un des auteurs de la *Ménippée*. Il avait été baptisé dans la Sainte Chapelle du Palais de Justice. Son père, Gilles Boileau, était greffier du Conseil de la Chambre. Sa famille était parisienne, fort distinguée et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tirait son origine de Jean Boileau, notaire et secrétaire du roi, qui avait obtenu des lettres de noblesse pour lui et pour sa postérité, au mois de septembre 1371.

> Que si quelqu'un, mes vers, alors vous importune,
> Pour savoir mes parents, ma vie et ma fortune,
> Contez-lui qu'allié d'assez hauts magistrats,
> Fils d'un père greffier et d'aïeux avocats.....
>
> (Boileau, ép. X, v. 93, sq.).

Brossette, dans son commentaire, nomme quelques-uns de ces magistrats considérables. C'étaient MM. de Bragelonne, Amelot, président à la cour des aides; Gilbert, président aux enquêtes, gendre de M. Dongois; de Lionne, grand audiencier de France, et plusieurs autres personnes illustres dans la robe. Lui-même, pour obéir aux ordres de son père, avait fait ses études de droit. Il avait été reçu avocat le 4 décembre 1656, mais la façon, tout à fait singulière, dont il plaida sa première cause, l'avait pour longtemps découragé de la chicane. Il s'était alors, toujours pour complaire à son père, appliqué à la théologie. Il avait reçu la tonsure et obtenu le prieuré de Saint-Paterne, dont le revenu était de 800 livres. La mort de son père, survenue en 1657, lui avait permis de s'abandonner librement au penchant qui l'entraînait vers la poésie. Il se classa tout de suite au premier rang. Dans le *Mémoire de quelques gens de lettres vivants en*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

1662, dressé par ordre de M. Colbert, Chapelain lui donnait une note excellente :

Il a de l'esprit et du style en prose et en vers, et sait les deux langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourrait faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu trop enjoué n'empêchaient point qu'il s'y assujettît.

(Mélanges de littérature tirés des lettres mss. de M. Chapelain, de l'Académie française ; Paris, 1726, in-12, p. 245.)

Une lettre du marquis de Pomponne à son père Arnauld d'Andilly, du 4 février 1665, nous le fait voir lisant ses satires, et chaleureusement applaudi chez cette même princesse palatine, Anne de Gonzague, qui dans son château du Raincy, offrira à ses invités, le 8 novembre 1665, la seconde représentation du *Tartufe* remanié.

J'y trouvai Mme et Mlle de Sévigné, Mme de Feuquières et Mme de La Fayette ; M. de La Rochefoucauld, MM. de Sens, de Saintes et de Léon ; MM. d'Avaux, de Barillon, de Châtillon, de Caumartin et quelques autres ; et, sur le tout, Boileau que vous connaissez, qui y était venu réciter de ses satires, qui me parurent admirables.

(Imp. à la suite des Mém. de Coulanges, p. 384 ; ap. Boileau, éd. Saint-Surin, t. I, p. 15.)

C'est en décembre 1663 que Boileau entra en relations avec Racine. L'abbé Le Vasseur avait communiqué à Boileau l'ode de Racine sur la *Renommée*, et Boileau avait écrit sur la pièce

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

quelques observations dont Racine avait été très satisfait :

« Je suis fort obligé à l'auteur des *Remarques*, et je l'estime infiniment. »

(Lettre à l'abbé Le Vasseur, à Crosne, de Paris, déc. 1663 ; Racine, éd. Lefèvre, in-8°, 1822, t. VI, p. 137.)

Il résulte d'une des lettres précédentes qu'à peu près à la même date, commencèrent les rapports de Racine et de Molière, brusquement interrompus à la fin de 1665 :

J'ai trouvé [au lever] Molière, à qui le roi a donné assez de louanges, et j'en ai été bien aise pour lui. Il a été bien aise aussi que j'y fusse présent.

(J. Racine, éd. Lefèvre, in-8°, t. VI, p. 134.)

Pour La Fontaine, Racine était depuis plus longtemps en relations très intimes avec lui, puisque, le 11 novembre 1661, d'Uzès, où l'avait un moment relégué la prudence de sa famille alarmée de ses goûts poétiques, il écrivait :

J'ai vu bien des pays et j'ai bien voyagé,
Depuis que de vos yeux les miens ont pris congé.

Mais tout cela ne m'a pas empêché de songer toujours autant à vous que je faisais, lorsque nous nous voyions tous les jours.

(Racine, éd. Lefèvre, in-8°, t. VI, p. 143.)

Boileau, soit par son caractère, soit par sa situation de fortune, exerçait sur ses trois amis une sorte de prééminence. La Fontaine nous a conservé dans les *Amours de Psyché et de*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cupidon, la relation d'une partie de campagne, faite par eux à Versailles, entre 1663 et 1665.

« Quatre amis, dont la connaissance avait commencé par le Parnasse, lièrent une espèce de Société, que j'appellerais volontiers Académie, si leur nombre eût été plus grand, et qu'ils eussent autant regardé les muses que le plaisir. La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations réglées et tout ce qui sent sa conférence académique. Quand ils se trouvaient ensemble et qu'ils avaient bien parlé de leurs divertissements, si le hasard les faisait tomber sur quelque point de science ou de belles-lettres, ils profitaient de l'occasion. C'était toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, voltigeant de propos en autres, comme des abeilles qui rencontrent en leur chemin diverses sortes de fleurs. L'envie, la malignité, ni la cabale n'avaient de voix parmi eux. Ils adoraient les ouvrages des anciens, ne refusaient point à ceux des modernes les louanges qui leur sont dues, parlaient des leurs avec modestie et se donnaient des avis sincères lorsque quelqu'un d'eux tombait dans la maladie du siècle, et faisait un livre, ce qui arrivait rarement. Polyphile [Lafontaine lui-même] y était le plus sujet..... Quand l'ouvrage fut achevé, il demanda jour et rendez-vous pour le lire. Acante ne manqua pas, selon sa coutume, de proposer une promenade en quelque lieu, hors de la ville, qui fut éloigné, et où peu de gens entrassent ; on ne les viendrait point interrompre ; ils écouteraient cette lecture avec moins de bruit et plus de plaisir. Il aimait extrêmement les jardins, les fleurs, les ombrages. Polyphile lui ressemblait en cela ; mais on peut dire que celui-ci

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aimait toutes choses. Ces passions, qui leur remplissaient le cœur d'une certaine tendresse, se répandaient jusqu'en leurs écrits et en formaient le principal caractère. Ils penchaient tous deux vers le lyrique, avec cette différence qu'Acante avait quelque chose de plus touchant, Polyphile de plus fleuri. Des deux autres amis que j'appellerai Ariste et Gélaste, le premier était sérieux, sans être incommode, l'autre était fort gai ».

(Lafontaine, *Les Amours de Psyché*, livre Ier ; Paris, Dupont, 1826, grand in-8°, t. V, p. 15, 17. — Cf. C. A. Walckenaer, *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine,* 3me édit.; Paris, A. Nepveu, 1824, in-8°, p. 138 sq. — Cf. Lafenestre, *La Fontaine ;* Paris, Hachette, in-12, 1895, p. 69 sq. — G. Larroumet, *Racine ;* Paris, Hachette, in-12, 1898, p. 31 sq.)

Ariste *(le meilleur)* était Boileau. Polyphile *(celui qui s'éprend de beaucoup d'objets)*, Lafontaine lui-même; Acante, Racine. M. Paul Mesnard offre de ce surnom une ingénieuse justification; Acante, c'est « la plante élégante et flexible, *mollis acanthus*, dont les formes sont les plus délicates et les plus ornées que la sculpture ait choisies pour modèle, cette plante, qui parfois aussi a ses épines et sait piquer ». Gélaste, *le rieur*, doit être Molière. Sa gaieté nous semble un peu grosse, et, depuis le *romantisme*, il est de mode d'imaginer un Molière, prodigieusement triste, analogue au Triboulet du *Roi s'amuse*, un « homme qui rit » en public, mais qui, sitôt descendu des tréteaux, sanglote amèrement ; mais il faut d'abord considérer que c'est en 1662

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'il a épousé, à l'âge de quarante ans, Armande Béjart, qui en avait dix-sept. Ce n'est qu'en 1665 que les trahisons de celle dont il était follement épris commencèrent à être connues de lui et à le torturer. La promenade à Versailles peut se placer pendant la lune de miel, au milieu de « l'ivresse des premiers jours ».

Les réunions avaient lieu généralement chez Boileau. « Despréaux, raconte Titon du Tillet, loua pendant quelques années un appartement particulier à Paris, rue du Colombier, au faubourg Saint-Germain, où s'assemblaient, deux ou trois fois par semaine, ces quatre excellents hommes ». D'autres fois, ils se rencontraient dans quelque cabaret, au *Mouton Blanc*, à la *Pomme de Pin*, à la *Croix de Lorraine*. La compagnie était alors plus nombreuse. Aux poètes venaient se joindre de grands seigneurs, comme le duc de Vivonne et le chevalier de Nantouillet; des capitaines, comme MM. Poignant et d'Espagne; M. de Bernage, qui fut plus tard élevé à l'épiscopat; le docte et spirituel grammairien Furetière, et l'excellent Chapelle, ivrogne au cœur compatissant, grand ordonnateur des festins et beuveries, confident des peines les plus intimes et des plus affligeants secrets (cf., dans la *Fameuse comédienne*, le récit, d'une sincérité si pathétique, que lui fait Molière de ses chagrins domestiques). Au *Mouton Blanc* fut improvisée en commun la facétie du *Chapelain décoiffé*. Au

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mouton Blanc fut conçue l'idée génératrice des *Plaideurs*. Au *Mouton Blanc* aussi, durent naître de la collaboration de ces esprits éminents, qui, la plupart, étaient de redoutables polémistes, toutes les réponses faites aux factums des dévots contre *l'Ecole des Femmes*, le *Don Juan* et le *Tartufe*.

Dès les premières attaques dirigées contre *l'Ecole des Femmes* (26 décembre 1662), le 1er janvier 1663, Boileau adressait à Molière des stances fort élogieuses :

> En vain mille jaloux esprits,
> Molière, osent avec mépris
> Censurer ton plus bel ouvrage ;
> Sa charmante naïveté
> S'en va pour jamais, d'âge en âge
> Divertir la postérité.
> Que tu ris agréablement,
> Que tu badines savamment....
> Ta muse, avec utilité,
> Dit plaisamment la vérité,
> Chacun profite à ton *école;*
> Tout en est beau; tout en est bon;
> Et ta plus burlesque parole
> Est souvent un docte sermon.
> Laisse gronder tes envieux.
> Ils ont beau crier en tous lieux
> Qu'en vain tu charmes le vulgaire.
> Que tes vers n'ont rien de plaisant;
> Si tu savais un peu moins plaire,
> Tu ne leur déplairais pas tant.

(Boileau, éd. Saint-Surin, t. II, p. 523-525.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Boileau dédiait à Molière sa satire II (1) :

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
Ignore, en écrivant, le travail et la peine, etc.

(Ib., p. 35.)

Dans la satire IV, composée en 1664, et dédiée à l'abbé La Mothe le Vayer (1629-1664), il présente une série d'originaux, insensés sans le savoir, qui se flattent d'avoir en partage la sagesse, et logent leur voisin à l'hôpital des fous (aux petites maisons) :

Un bigot orgueilleux qui, dans sa vanité,
Croit duper jusqu'à Dieu par son zèle affecté,
Couvrant tous ses défauts d'une simple apparence,
Damne tous les humains, de sa pleine puissance.
Un libertin d'ailleurs, qui, sans âme et sans foi,
Se fait de son plaisir une suprême loi,
Tient que ces vieux propos de démons et de flammes,
Sont bons pour étonner des enfants et des femmes,
Que c'est s'embarrasser de soucis superflus
Et qu'enfin tout dévot a le cerveau perclus.

(Sat. IV, v. 19, sq., éd. Saint-Surin ; Paris, Blaise, 1821, in-8°, t. I, p. 132-133.)

De ces croquis rapides, l'un semble désigner *Tartufe* et l'autre *Don Juan*. Le sage et raisonnable Boileau condamne à la fois l'hypocrisie et le libertinage.

En 1665, dans le *Discours au roi*, il prend

(1) Cette satire n'a été composée qu'après la VII^e^ ; ainsi elle est la quatrième dans l'ordre des temps. Elle fut faite en 1664 (Note de Brossette).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ouvertement fait et cause pour le poète comique, et, lui-même, attaque directement et vivement la *Cabale des dévots :*

Le mal est qu'en rimant, ma muse un peu légère,
Nomme tout par son nom et ne saurait rien taire.
C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
Qui, tout blancs au dehors, sont tout noirs au dedans.
Ils tremblent qu'un censeur, que sa verve encourage,
Ne vienne, en ses écrits, démasquer leur visage,
Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du puits tirer la vérité.
Tous ces gens, éperdus au seul nom de satire,
Font d'abord le procès à quiconque ose rire.
Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé,
Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace
De jouer des bigots la trompeuse grimace.
Pour eux, un tel ouvrage est un monstre odieux,
C'est offenser les lois; c'est s'attaquer aux cieux.
Mais, bien que d'un faux zèle ils masquent leur faiblesse,
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse.
En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu
Se couvre du manteau d'une austère vertu;
Leur cœur, qui se connaît et qui fuit la lumière,
S'il se moque de Dieu, craint *Tartufe* et Molière.

(Boileau, *Discours au roi :* « Quoique cette pièce soit placée avant toutes les autres, elle n'a pourtant pas été faite la première. L'auteur la commença au commencement de l'année 1665, ayant déjà fait cinq satires. La même année, ce discours fut inséré dans un recueil de poésies, avant que l'auteur eût eu le temps de le corriger. Il le fit imprimer lui-même, l'année suivante 1666, avec les sept premières satires. En 1664, Molière composa son *Tartufe ;* mais la cabale des faux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dévots porta le roi à défendre la représentation de cette comédie, et cette défense subsista jusqu'en l'année 1669 (Notes de Brossette). Œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même, nouvelle édition; Genève, Fabri et Barrillot, in-12, 1724, t. I, p. 8 et 9.)

C'est à peu près à la même date que, dans la satire III : *Le Repas ridicule*, Boileau mettait dans la bouche de l'amphitryon cette alléchante promesse :

> Molière avec *Tartuffe* y doit jouer son rôle (v. 25). Cette satire a été faite en l'année 1665. La comédie du *Tartuffe* avait été défendue en ce temps-là, et tout le monde voulait avoir Molière pour la lui entendre réciter (Notes de Brossette, *ib.*, t. I, p. 50).

L'amitié de Boileau consola sans doute Molière du grand chagrin que dut lui faire éprouver, à la fin de cette année 1665, l'abandon et l'ingratitude de Jean Racine. Le comédien avait protégé les débuts du jeune poète, encore à peu près inconnu. Il avait reçu et fait représenter la *Thébaïde* (20 juin 1664), et *Alexandre* (4 décembre 1665). Il ne semble pas que Racine lui ait jamais su beaucoup de gré de sa bienveillance. Dans une lettre à l'abbé Le Vasseur, de décembre 1663, au moment où la *Thébaïde* allait entrer en répétition, il se montre peu aimable pour M^lle^ Beauchateau, qui devait jouer le rôle d'Antigone, et il consigne avec une parfaite indifférence une

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

abominable accusation qui venait d'être lancée contre Molière :

Je n'ai point vu l'*Impromptu* (1), ni son auteur depuis huit jours ; j'irai tantôt..... La déhanchée fait la jeune princesse. Vous savez bien, je crois, et qui est cette déhanchée, et qui sera cette princesse..... Montfleuri a fait une requête contre Molière et l'a donnée au roi. Il l'accuse d'avoir épousé la fille et d'avoir autrefois vécu avec la mère. Mais Montfleuri n'est point écouté à la cour,....

(Racine, éd. Lefèvre, in-8°, t. VI, p. 136.)

Vers la fin de décembre 1665, la troupe du Palais-Royal, celle de Molière, avait mis en scène *Alexandre*. Sans en prévenir Molière, Racine avait communiqué sa pièce à la troupe concurrente, celle de l'hôtel de Bourgogne. La première représentation eut lieu le même jour (18 déc. 1665), dans les deux théâtres. Le registre de Lagrange consigne ainsi le fait :

« Ce même jour, la troupe fut surprise que la même pièce d'*Alexandre* fût jouée sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne. Comme la chose s'était faite de complot avec Racine, la troupe ne crut pas devoir les parts d'auteur audit M. Racine, qui en usait si mal que d'avoir donné et fait apprendre la pièce aux autres comédiens. »

(1) De Versailles, donné à la cour le 14 octobre 1663, et sur le théâtre du Palais-Royal, le 4 novembre suivant.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Racine ne borna point là son incorrection. Il enleva à Molière une de ses meilleures actrices, M^lle^ Marquise du Parc, cette femme si irrésistiblement séduisante, dont furent épris Molière, les deux Corneille, et pour qui Racine éprouva une passion violente et jalouse. La Du Parc avait été fort admirée dans les ballets des *Plaisirs de l'Ile enchantée,* série de fêtes données à Versailles, le 7 mai 1664 et les jours suivants. Dans la *Princesse d'Elide* (8 mai), elle faisait Aglante, cousine de la princesse. Après une courte fugue au Marais, elle rentra au Petit-Bourbon. Devenue veuve, le 28 octobre 1664, elle créa Elvire dans *Don Juan* (15 février 1665), Arsinoë, dans le *Misanthrope* (4 juin 1666), Mélicerte, dans *Mélicerte* (2 décembre 1666). Dans l'*Alexandre,* de Racine, elle faisait Axiane. En novembre 1667, elle paraissait à l'hôtel de Bourgogne, dans *Andromaque,* rôle que le poète avait écrit pour elle, et qu'il lui avait fait répéter. Elle mourut dans des conditions suspectes, le 11 décembre 1668. Racine, qui était son amant plus ou moins déclaré, depuis le mois de novembre 1665 (études et répétitions d'Axiane), fut accusé le 21 novembre 1679, par la Voisin, de l'avoir empoisonnée et volée (1). Racine fut un instant grave-

(1) ..... De Gorle lui a dit que Racine, ayant épousé secrètement Du Parc, était jaloux de tout le monde et particulièrement d'elle, Voisin, dont il avait beaucoup

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ment inculpé. Mais il avait renoncé au théâtre, après l'échec de *Phèdre* et sa rupture avec la Champmeslé. Il s'était marié le 1er juin 1677. Cette même année, il s'était réconcilié avec Port-Royal, et il avait été nommé historiographe du roi. Il avait été reçu à l'Académie le 12 janvier 1673. La Voisin maintint jusqu'au bout et même à la torture les déclarations qu'elle avait faites devant les commissaires de la chambre ardente.

---

d'ombrage et qu'il s'en était défait par poison et à cause de son extrême jalousie, et que, pendant la maladie de Du Parc, Racine ne partait point du chevet de son lit, qu'il lui tira de son doigt un diamant de prix, et avait aussi détourné les bijoux et principaux effets de Du Parc, qui en avait pour beaucoup d'argent.

(Frantz Funck Brentano, *Le Drame des Poisons ;* Paris, Hachette, in-12, 1900, p. 288 ; cf., Mme Marc de Montifaud, Racine et la Voisin.)

Voilà une accusation formidable. Racine empoisonneur, voleur, pilleur de cadavre. Mme de Sévigné, dont le témoignage ne doit pas être accueilli sans réserve, le présente comme se régalant, en compagnie de Boileau, aux dépens des amants de la Champmeslé, qui avait pris près du poète la place laissée vide par la mort de la Du Parc. Le 1er avril 1671, elle écrit à sa fille, Mme de Grignan : « [Votre frère] a de plus une petite comédienne, et tous les Despréaux et les Racine, et paie les soupers ; enfin, c'est une vraie diablerie ».

(Mme de Sévigné, *Lettres*, éd. Gault de Saint-Germain ; Paris, Dalibon, 1823, in-8°, t. I, p. 405.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le 11 janvier 1680, Louvois écrivait au conseiller d'Etat, Bazin de Bezons, une lettre qui se terminait ainsi : « Les ordres du roi, nécessaires pour l'arrêt du sieur Racine, vous seront envoyés aussitôt que vous les demanderez ». Mais Bazin de Bezons n'eut garde de les demander ; les transes que le sensible Racine dut éprouver en cette terrible aventure, furent une expiation rigoureuse des faiblesses et des fautes de sa vie.

Même après que Molière et Racine furent brouillés, Boileau demeura l'ami et le défenseur de l'un et de l'autre. Au cours de la crise de *Phèdre* (1er janvier 1677), Boileau adressait à Racine son épître VII, dans laquelle il unissait dans un commun hommage le grand tragique et le grand comique :

Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,
Pour jamais sous la tombe eut enfermé Molière,
Mille de ses beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance et l'erreur, à ses naissantes pièces,
En habits de marquis, en robes de comtesse,
Venaient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau.
Et secouaient la tête à l'endroit le plus beau.
Le commandeur voulait la scène plus exacte,
Le vicomte indigné sortait au second acte ;
L'un, défenseur zélé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ses bons mots le condamnait au feu.
L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
Voulait venger la cour immolée au parterre.
Mais, sitôt que d'un trait de ses fatales mains,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

La Parque l'eut rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée.

(Boileau, ép. VII, éd. Saint-Surin, t. II, p. 86-87.)

Irrité de se voir exposé aux coups de deux si redoutables adversaires, l'auteur de l'autre *Phèdre,* le bénéficiaire des intrigues de la cabale ourdie par une Mancini, la duchesse de Bouillon, Pradon tâchait de les discréditer :

A défendre Boileau, Racine est toujours prêt.
Ces rimeurs de concert, l'un l'autre se chatouillent
Et de leur fade encens l'un l'autre se barbouillent.

Par le respect et la confiance qu'il inspirait à tous, Boileau était désigné pour jouer dans tous les conflits le rôle d'arbitre. Se fondant sur une promesse verbale de Louis XIV, alors à l'armée, Molière avait, le 5 août 1667, donné une représentation publique de *Tartuffe.* Dès le lendemain, la pièce était interdite par le premier président, M. de Lamoignon. Boileau avait reçu de cet éminent magistrat, de nombreuses et précieuses marques d'estime et de sympathie :

..... Je ne dirai point comment je fus engagé à travailler à cette bagatelle [le *Lutrin*], sur une espèce de défi, qui me fut fait en riant par feu le premier président de Lamoignon, qui est celui que j'y peins sous le nom d'Ariste.

Mais je croirais me faire un trop grand tort si je laissais échapper cette occasion d'apprendre à ceux qui l'ignorent, que ce grand personnage, durant sa vie, m'a honoré de son amitié. Je commençai à le connaître

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

dans le temps où mes satires faisaient le plus de bruit ; et l'accès obligeant qu'il me donna dans son illustre maison, fit avantageusement mon apologie contre ceux qui voulaient m'accuser alors de libertinage et de mauvaises mœurs.

C'était un homme d'un savoir étonnant et passionné admirateur de tous les bons livres de l'antiquité ; et c'est ce qui lui fit plus aisément souffrir mes ouvrages où il crut entrevoir quelque goût des anciens. Comme sa piété était sincère, elle était aussi fort gaie et n'avait rien d'embarrassant..... J'eus donc le bonheur de ne lui être pas désagréable. Il m'appela à tous ses plaisirs et à tous ses divertissements, c'est-à-dire à ses lectures et à ses promenades. Il me favorisa même quelquefois de sa plus étroite confidence, et me fit voir à fond son âme entière. Et que n'y vis-je point ? Quel trésor surprenant de probité et de justice ! Quel fonds inépuisable de piété et de zèle ? Bien que sa vertu jetât un fort grand éclat au dehors, c'était tout autre chose au dedans, et on voyait bien qu'il avait soin d'en tempérer les rayons pour ne pas blesser les yeux d'un siècle aussi corrompu que le nôtre.

Je fus sincèrement épris de tant de qualités admirables ; et, s'il eut beaucoup de bonne volonté pour moi, j'eus aussi pour lui une très forte attache. Les soins que je lui rendis ne furent mêlés d'aucune raison d'intérêt mercenaire ; et je songeai bien plus à profiter de sa conversation que de son crédit. Il mourut (1) dans le

(1) Guillaume de Lamoignon était né en 1617. Etant avocat général, il demande la suppression d'une épreuve extrêmement inconvenante que l'on nommait « le congrès » et qui était d'usage dans les actions en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

temps que cette amitié était en son plus haut point ; et le souvenir de sa perte m'afflige encore tous les jours.

(Boileau, avis au lecteur, avant le *Lutrin* (composé pour l'édition de 1683); éd. de Saint-Surin, t. II, p. 321-322.)

Si Boileau n'usait pas pour lui-même de son crédit auprès du premier président de Lamoignon, il l'employa pour Molière qu'il accompagna

---

rupture de mariage pour cause d'impuissance. Boileau y a fait allusion dans sa satire VIII, composée en 1667 :

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience,
Et jamais juge, entre eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

(Ed. Saint-Surin, t. I, p. 193-194.)

Il fut nommé premier président en 1658 et mourut en 1676. Il était père de Chrétien-François de Lamoignon, né en 1644, président à morfier, mort en 1709, à qui est dédiée l'épître VI, dans laquelle il lui dit :

C'est à toi, Lamoignon, que le rang, la naissance,
Le mérite éclatant et la haute éloquence
Appellent dans Paris aux sublimes emplois
Qu'il sied bien d'y veiller pour le maintien des lois.
Tu dois là tous tes soins au bien de ta patrie ;
Tu ne t'en peux bannir que l'orphelin ne crie,
Que l'oppresseur ne montre un front audacieux :
Et Thémis, pour voir clair, a besoin de tes yeux.

(Ed. Saint-Surin, t. II, p. 79.)

Il eut pour petit-fils Malesherbes.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

auprès du haut magistrat qui venait d'interdire *Tartufe* (août 1667). Brossette nous renseigne très exactement sur cette démarche.

L'un défenseur zélé des bigots mis en jeu....

(Ep. VII, p. 172.)

Sur ces deux vers, M. Despréaux m'a entretenu longtemps du *Tartufe* de Molière.

Quand Molière composait son *Tartufe*, il en récita au roi les trois premiers actes. Cette pièce plut à Sa Majesté, qui en parla trop avantageusement pour ne pas irriter la jalousie des ennemis de Molière et surtout la cabale des dévots. M. de Péréfixe, archevêque de Paris, se mit à leur tête, et parla au roi contre cette comédie. Le roi, pressé là-dessus à diverses reprises, dit à Molière qu'il ne fallait pas irriter les dévots qui étaient gens implacables ; et ainsi il ne devait pas jouer son *Tartufe* en public. Sa Majesté se contenta de parler ainsi à Molière, sans lui ordonner de supprimer cette comédie. C'est pourquoi Molière ne se faisait pas une peine de la lire à ses amis.

Il ne laissait pas de songer aux moyens de trouver le moyen de pouvoir jouer sa pièce. Madame, première femme de Monsieur, avait envie de voir représenter le *Tartufe*. Elle en parla au roi avec empressement, et elle le fit dans un temps où Sa Majesté était irritée contre les dévots de la cour. Car quelques prélats, surtout M. de Gondrin, archevêque de Sens, s'étaient avisés de faire au roi des remontrances au sujet de ses amours (avec M^lle^ de Lavallière, M^me^ de Montespan). D'ailleurs le roi haïssait les jansénistes, qu'il regardait encore la plupart comme les objets de la comédie de Molière.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout cela détermina Sa Majesté à permettre à Madame que Molière jouât sa pièce.

Le roi était à la veille de partir pour la campagne de Flandres, en 1667. Avant ce voyage, Sa Majesté chargea M. de Lamoignon, premier président, de l'administration et de la police de Paris en son absence. Le roi étant parti, Molière, en suite de la permission du roi, fit représenter son *Tartufe* le 5 août 1667 et le promit encore pour le lendemain. Mais M. le Président le défendit le même jour. Il fit même fermer et garder la porte de la comédie, quoique la salle fût dans le palais royal.

Molière porta ses plaintes à Madame, qui voulut faire savoir à M. le premier Président les intentions du roi. M. Delavau, l'un des officiers de Madame (il a été depuis abbé, Louis Delavau, et l'un des quarante de l'Académie française), s'offrit d'aller parler à M. le premier Président de la part de Son Altesse royale. Madame le chargea d'y aller ; mais il y gâta tout et compromit Madame avec M. de Lamoignon, qui se contenta de dire à M. Delavau qu'il savait bien ce qu'il avait à faire, et qu'il aurait l'honneur de voir Madame. M. le Président lui fit en effet une visite trois ou quatre jours après ; mais cette princesse ne trouva pas à propos de lui parler de *Tartufe*, de sorte qu'il n'en fut fait aucune mention.

J'ai demandé à M. Despréaux s'il était vrai, comme on le disait, que Molière, voyant les défenses de M. le premier Président, avait dit, dans le compliment qu'il fit au public, qui était venu pour voir sa pièce : « Messieurs, nous aurions eu l'honneur de vous donner une représentation de la comédie du *Tartufe*, sans les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

défenses qui ont été faites ; mais M. le premier Président ne veut pas qu'on le joue » [l'équivoque est dans ce mot *le* qui peut se rapporter à M. le premier Président aussi bien qu'au *Tartufe*].

M. Despréaux m'a dit que cela n'était pas véritable, et qu'il savait le contraire par lui-même. Et voici ce qu'il m'a raconté :

« Toutes choses seraient demeurées dans l'état que je viens de vous dire, si Molière n'avait pas eu une forte envie de jouer sa pièce. » Il me pria, m'a dit M. Despréaux, d'en parler à M. le premier Président. Je lui conseillai de lui en parler lui-même et je m'offris de le présenter. Un matin, nous allâmes trouver M. de Lamoignon, à qui Molière expliqua le sujet de sa visite. M. le premier Président lui répondit en ces termes : « Monsieur, je fais beaucoup de cas de votre mérite ; je sais que vous êtes non seulement un acteur excellent, mais encore un très habile homme, qui faites honneur à votre profession et à la France, votre pays. Cependant, avec toute la bonne volonté que j'ai pour vous, je ne saurais vous permettre de jouer votre comédie. Je suis persuadé qu'elle est fort belle et fort instructive, mais il ne convient pas à des comédiens d'instruire les hommes sur les matières de la morale chrétienne et de la religion. Ce n'est pas au théâtre à se mêler de prêcher l'Evangile. Quand le roi sera de retour, il vous permettra, s'il le trouve à propos, de représenter le *Tartuffe*, mais, pour moi, je croirais abuser de l'autorité que le roi m'a fait l'honneur de me confier pendant son absence, si je vous accordais la permission que vous me demandez ».

Molière, qui ne s'attendait pas à ce discours, demeura

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

entièrement déconcerté, de sorte qu'il lui fut impossible de répondre à M. le premier Président. Il essaya pourtant de prouver à ce magistrat que sa comédie était très innocente, et qu'il l'avait traitée avec toutes les précautions que demandait la délicatesse de la matière du sujet; mais, quelques efforts que put faire Molière, il ne fit que bégayer et ne put point calmer le trouble où l'avait jeté M. le premier Président. Ce sage magistrat l'ayant écouté quelques moments, lui fit entendre, par un refus gracieux, qu'il ne voulait pas révoquer les ordres qu'il avait donnés, et le quitta en lui disant : « Monsieur, vous voyez qu'il est près de midi, je manquerais la messe, si je m'arrêtais plus longtemps ».

Molière se retira, peu satisfait de lui-même, sans se plaindre pourtant de M. de Lamoignon, car il se rendit justice. Mais toute la mauvaise humeur de Molière retomba sur M. l'archevêque (de Péréfixe), qu'il regardait comme le chef de la cabale des dévots, qui lui était contraire.

(Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossette, publ. par Aug. Laverdet; Paris, J. Techener, 1858, grand in-8°, p. 563-565.)

Pour toute la maison de Lamoignon, Molière demeura toujours le plus abominable des suppôts de Satan. Un érudit, d'ailleurs fort remarquable, Adrien Baillet, bibliothécaire de l'avocat général Chrétien François, fils de Guillaume de Lamoignon, le présente « comme un des plus dangereux ennemis que le siècle ou le monde ait suscités à l'Eglise de J.-C. »...

(*Jugements des savants*, t. IV, 5e partie, 1686, page 110-126.— *ap*. Molière, éd. E. Despois et P. Mesnard.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ceux qui souhaiteront de voir la plus scandaleuse ou du moins la plus hardie [de ses comédies], pourront jeter les yeux sur le *Tartuffe*, où il a prétendu comprendre dans la juridiction de son théâtre le droit qu'ont les ministres de l'Eglise de reprendre les hypocrites et de déclamer contre la fausse dévotion..... Si Tertullien a eu raison de soutenir que le théâtre est la seigneurie ou le royaume du diable, je ne vois pas ce qui nous peut obliger, pour chercher le remède à notre hypocrisie et à nos fausses dévotions, d'aller consulter Bœlzebut, tandis que nous aurons des prophètes en Israël.

Pour le *Don Juan*, il le croyait perdu et ne s'affligeait pas autrement de cette perte :

M. de Molière a fait un grand nombre de comédies, tant en vers qu'en prose, que l'on a partagées en sept volumes..... On ajoute une autre comédie, qui porte le titre du *Festin de Pierre*, mais elle ne paraît plus au monde; du moins, n'a-t-elle pas été mise dans le recueil des autres, de sorte qu'elle doit passer pour une pièce supprimée, dont la mémoire ne subsiste plus que par les *Observations* qu'on a faites contre cette pièce et celle du *Tartufe*.

(*Ib.*, p. 111-112.)

En effet, la librairie Billaine, cédant sans doute à quelque haute pression, n'avait point fait usage du privilège qui lui avait été accordé, pour sept ans, le 11 mars 1665 et qui fut enregistré à la Chambre des libraires, le 24 mai. La permission d'imprimer d'avril 1665 ne fut pas utilisée.

En 1677, Thomas Corneille en avait fait en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vers une rédaction nouvelle, qui élaguait toutes les hardiesses du texte authentique. Mais la comédie fut insérée dans l'édition de 1682 (Œuvres posthumes). Encore la police exigea-t-elle des cartons, couvrant particulièrement la *Scène du pauvre,* qui a subsisté seulement dans trois exemplaires, notamment dans celui de M. de la Reynie, lieutenant général de police.

Six jours après l'unique représentation du 5 août 1667, fut publiée une ordonnance de l'archevêque de Paris, conçue en ces termes :

« Hardouin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, archevêque de Paris, à tous curés et vicaires de cette ville et faubourgs, salut en Notre-Seigneur.

« Sur ce qui nous a été remontré par notre promoteur que, le vendredi, 5e de ce mois, on représenta sur l'un des théâtres de cette ville, sous le nouveau nom de *l'Imposteur*, une comédie très dangereuse, et qui est d'autant plus capable de nuire à la religion, que, sous prétexte de condamner l'hypocrisie ou la fausse dévotion, elle donne lieu d'en accuser indifféremment tous ceux qui font profession de la plus solide piété, et les exposer par ce moyen aux railleries et aux calomnies continuelles des libertins ; de sorte que, pour arrêter le cours d'un si grand mal, qui pourrait séduire les âmes faibles et les détourner du chemin de la vertu, notre dit promoteur nous aurait requis de faire défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, sous quelque nom que ce soit, la susdite comédie, de la lire ou entendre réciter, soit en public, soit en particulier, sous peine d'excommunication :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Nous, sachant combien il serait en effet dangereux de souffrir que la véritable piété fût blessée par une représentation si scandaleuse et que le roi même avait ci-devant très expressément défendue, et considérant d'ailleurs que, dans un temps où ce grand monarque expose si librement sa vie pour le bien de son Etat, et où notre principal soin est d'exhorter tous les gens de bien de notre diocèse à faire des prières continuelles pour la conservation de sa personne sacrée et pour le succès de ses armes, il y aurait de l'impiété de s'occuper à des spectacles capables d'attirer la colère du ciel ;

Avons fait, et faisons très expresses inhibitions et défenses à toutes personnes de notre diocèse de représenter, lire ou entendre réciter la susdite comédie, soit publiquement, soit en particulier, sous quelque nom et prétexte que ce soit, et ce, sous peine d'excommunication ;

Si mandons aux archiprêtres de Sainte-Marie-Magdelaine et de Saint-Severin de vous signifier la présente ordonnance, que vous publierez en vos prônes, aussitôt que vous l'aurez reçue, en faisant connaître à tous vos paroissiens combien il importe à leur salut de ne point assister à la représentation ou lecture de la susdite ou semblables comédies.

Donné à Paris, sous le sceau de nos armes, ce 11e août 1667. *Signé* : Hardouin, archevêque de Paris, et *plus bas* : Par mondit seigneur, Petit.

(Placard. — De l'impr. de François Muguet, impr. et libr. ord. du Roi et de Mgr l'arch. de Paris, rue de la Harpe, aux Trois-Rois, avec priv. du Roi ; ap. édit. E. Desp. et Paul Mesnard, t. IV, p. 322-323.)

En dépit de toutes ces oppositions, le Roi finit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par donner l'autorisation de rendre la pièce publique. Elle fut jouée pour la première fois le mardi 5 février, et fit une recette colossale pour l'époque, 2,860 livres. Après vingt-huit représentations consécutives, dont la dernière faisait 664 l. 10 sols, elle fut interrompue par la clôture de Pâques (9 avril). Elle reprit de plus belle, le dimanche 5 mai, avec 320 l. 10 s. La dernière représentation de l'année fut celle du vendredi 13 septembre, avec 335 l. 5 s. Les recettes remontèrent au début de l'année suivante (853 l. le dimanche 19 janvier).

La pièce était imprimée sept semaines après la représentation (1).

Elle était précédée d'une préface, singulièrement agressive, dans laquelle Molière triomphait sans ménagement des ennemis contre lesquels il luttait depuis plus de cinq années.

Voici une comédie dont on a fait beaucoup de bruit, qui a été longtemps persécutée et les gens qu'elle joue

(1) Elle formait un petit in-12 de 96 p., précédées de 11 feuillets non chiffrés. Elle avait pour titre : Le *Tartuffe* ou *l'Imposteur*, comédie par I.-B.-P. de Molière, imprimé aux dépens de l'auteur, et se vend à Paris, chez Jean Ribou, au Palais, vis-à-vis la porte de l'église de la Sainte-Chapelle, à l'Image Saint-Louis, 1669, avec privilège du Roi. Le privilège était du 15 mars 1669, et valable pour 10 années. L'achevé d'imprimer du 23 mars.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ont bien fait voir qu'ils étaient plus puissants en France que tous ceux que j'ai joués jusqu'ici. Les marquis, les précieuses, les cocus et les médecins ont souffert doucement qu'on les ait représentés, et ils ont fait semblant de se divertir, avec tout le monde, des peintures que l'on a faites d'eux ; mais les hypocrites n'ont point entendu raillerie ; ils se sont effarouchés d'abord, et ont trouvé étrange que j'eusse la hardiesse de jouer leurs grimaces et de vouloir décrier un métier dont tant d'honnêtes gens se mêlent.

C'est un crime qu'ils ne sauraient me pardonner ; et ils se sont tous armés contre ma comédie, avec une fureur épouvantable. Ils n'ont eu garde de l'attaquer par le côté qui les a blessés ; ils sont trop politiques pour cela, et savent trop bien vivre pour découvrir le fond de leur âme. Suivant leur louable coutume, ils ont couvert leurs intérêts de la cause de Dieu ; et le *Tartuffe*, dans leur bouche, est une pièce qui offense la piété. Elle est d'un bout à l'autre pleine d'abominations, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le feu. Toutes les syllabes en sont impies ; les gestes même y sont criminels, et le moindre coup d'œil, le moindre branlement de tête, le moindre pas à droite ou à gauche, y cache des mystères qu'ils trouvent moyen d'expliquer à mon désavantage.

J'ai eu beau la soumettre aux lumières de mes amis, et à la censure de tout le monde ; les corrections que j'y ai pu faire, le jugement du Roi et de la Reine, qui l'ont vue ; l'approbation des grands princes et de Messieurs les ministres, qui l'ont honorée publiquement de leur présence, le témoignage des gens de bien, qui l'ont trouvée profitable, tout cela n'a de rien servi. Ils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

n'en veulent point démordre ; et, tous les jours encore, ils font crier en public des zélés indiscrets, qui me disent des injures pieusement et me damnent par charité.

Je me soucierais fort peu de tout ce qu'ils peuvent dire, n'était l'artifice qu'ils ont de me faire des ennemis que je respecte, et de jeter dans leur parti de véritables gens de bien, dont ils préviennent la bonne foi, et qui, par la chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner. Voilà ce qui m'oblige à me défendre. C'est aux vrais dévots que je veux partout me justifier sur la conduite de ma comédie ; et je les conjure de tout mon cœur de ne point condamner les choses avant de les voir, de se défaire de toute prévention, et de ne point servir la passion de ceux dont les grimaces les déshonorent.

Si l'on prend la peine d'examiner de bonne foi ma comédie, on verra sans doute que mes intentions y sont partout innocentes, et qu'elle ne tend nullement à jouer les choses que l'on doit révérer, que je l'ai traitée avec toutes les précautions que me demandait la délicatesse de la matière, et que j'ai mis tout l'art et tous les soins qu'il m'a été possible pour distinguer le personnage de l'hypocrite d'avec celui du vrai dévot....

(Molière, éd. E. Despois et P. Mesnard, t. IV, p. 373-375.)

On fut aussi curieux de lire la pièce que de la voir aux chandelles. Malgré leur prix élevé, les exemplaires s'enlevaient et, dans sa gazette rimée, Robinet en annonce l'apparition et le succès :

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Monsieur Tartuffe ou le pauvre homme
(Ce qui les faux dévots assomme)
Devient public plus que jamais,
Il se montre chez le libraire
Qui vend l'écu chaque exemplaire ;
Et de sa boutique en un mot
(En doive crever tout cagot !)
Il va produire leur peinture,
En belle et fine mignature,
Par tous les lieux de l'univers :
O pour eux l'étrange revers !

(*Ib.*, p. 340.)

L'intervention du prince avait donné la victoire au poète. Dans cette mêlée confuse et acharnée, qui dura environ cinq années, s'étaient heurtés les groupes les plus divers et les plus opposés : jansénistes, jésuites, confrères du Saint-Sacrement, libertins, la vieille et la jeune cour. Auquel de ces partis devait échoir le triomphe définitif ?

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

IX.

Une opinion de M. Brunetière. — Vrais et faux dévots. — La reine-mère. — M. de Fénelon. — L'hypocrisie au XVII^e^ *siècle. — Témoignages de Scarron. — Bossuet. — Bourdaloue. — La Bruyère. — Fénelon. — Molière et Louis XIV.*

M. Brunetière, étudiant la question de *Tartufe* en 1890, à un moment où étaient déjà parus quelques-uns des travaux qui l'éclairent d'un jour tout nouveau : Dom Beauchet-Filleau, 1884 ; P. Clair, novembre-décembre 1888, janvier-février 1889, et surtout Fr. Rabbe, novembre 1889, a exprimé ce jugement :

Prenant *Tartufe* dans l'histoire, voyons où ils étaient entre 1660 et 1664, ces « hypocrites » et ces faux dévots ; de quels si grands dangers ils menaçaient la société ; et de quels noms ils se nommaient.

Car on raisonne toujours comme s'il n'y avait qu'un « XVII^e^ siècle », identique à lui-même dans toute la durée des cent ans de son cours, et comme si *Tartufe* était contemporain du règne de M^me^ de Maintenon, au lieu de l'être de la faveur des La Vallière et des Montespan !

Mais, dans cette cour où Louis XIV, à peine émancipé de la tutelle de sa mère, promenait son caprice de sultane en sultane, et laissait sa convoitise s'égarer

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jusque sur la femme de son frère, où toutes et tous, autour de lui, jeunes et ardents comme lui, ne respiraient, à son exemple que la galanterie, que l'amour, que la volupté, où le sévère Colbert lui-même se faisait le ministre des plaisirs autant que des affaires du maître, il n'y avait pas, il ne pouvait pas y avoir d' « hypocrites », ni de « faux dévots », pour la bonne raison que la dévotion n'y menait personne à rien ; qu'il eût donc été non seulement inutile, mais imprudent, mais dangereux de la feindre ; et qu'à moins d'y être obligé par son métier de confesseur ou de prédicateur, on eût été suspect, en n'imitant pas la conduite du prince, de la blâmer. Qu'on se rappelle, à ce propos, l'aventure de M^me^ de Navailles, chassée de la cour — et son mari dépouillé de tous ses emplois — pour avoir fait murer la porte qui mettait l'appartement de Louis XIV en communication avec la chambre des filles. Voilà tout le profit qu'un dévot, faux ou vrai, pouvait songer alors à tirer de sa dévotion ; et je laisse au lecteur à penser s'ils étaient beaucoup qui en fussent avides.

L'hypocrisie n'est pas un de ces vices qui soient à eux-mêmes leur cause, ni surtout leur assouvissement, comme l'avarice ou comme l'ambition, ou comme la débauche. Elle ne se repaît pas de ses grimaces, comme Harpagon de la vue de son or. Et elle n'a de raison et de lieu d'être qu'autant qu'elle conduit à des satisfactions solides : à la fortune, aux honneurs, à la réputation.

Mais, s'il n'y avait pas de faux dévots à la cour du jeune Louis XIV, il y en avait de vrais que le spectacle de cette autre espèce de « *libertinage* » attristait. et je ne suppose pas que nous leur disputions le droit d'en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avoir été sincèrement attristés, plus qu'attristés, scandalisés..... Et ces vrais dévots ne s'appelaient point l'abbé de Pons, ou l'abbé Roquette, ou le sieur Charpy de Sainte-Croix, comme le répètent à satiété les annotateurs ou les commentateurs de *Tartufe;* ils étaient de plus haute origine, d'un autre monde, et plus importuns, plus gênants pour le roi lui-même et pour Molière.

C'était d'abord la reine-mère, Anne d'Autriche, témoin secret des larmes de la jeune reine Marie-Thérèse, et qui craignait de voir Louis XIV compromettre au hasard de ses amours faciles, sa santé d'abord, la gloire de son règne en ce monde, et son salut dans l'autre. C'était le prince de Conti, — sur lequel on veut que Molière ait pris le modèle et la mesure de son *Don Juan,* — et c'était sa sœur, la duchesse de Longueville, tous les deux convertis maintenant, et dont je ne sais comment, ni pourquoi, nous osons suspecter l'entière sincérité. C'était encore cet éloquent abbé, qui commençait de prêcher ou plutôt de tonner, dans les chaires de *Paris,* contre *l'amour des plaisirs temporels,* le futur évêque de Condom et de Meaux, le futur précepteur du dauphin, en attendant qu'il écrivît ses maximes sur la comédie.

Et à la ville enfin, comme à la cour, c'étaient les jansénistes, les Desmares et les Singlin, les gens de Port-Royal, ceux du « parti », comme on disait alors. C'était l'honnête et doux Nicole, c'était Arnaud ; c'était ce chrétien austère et passionné qui usait ce qui lui restait de forces à griffonner les fragments du livre des *Pensées,* c'était Pascal, et je ne nomme ici que les plus importants.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voilà les ennemis ou les adversaires de Molière, les vrais dévots, non pas les faux, ceux que l'éclat du succès de l'*Ecole des femmes* avait fait murmurer et surtout ceux dont l'indignation et le crédit menaçaient, ou pouvaient menacer la liberté de son art.

(P. Brunetière, La Philosophie de Molière ; *Revue des Deux-Mondes,* 1er août 1890; *Etudes critiques sur l'Histoire de la littérature française,* Paris, Hachette, in-12, t. IV, p. 206-209.)

Abstraction faite des jansénistes, la liste des *dévots* que dresse M. Brunetière concorde sensiblement avec les *Annales*. Il y manque cependant un nom essentiel, celui de La Motte-Fénelon. Feuilletons encore les *Annales* :

1660. — Sur la fin du mois d'août, les principaux s'assemblèrent chez moi avec les officiers et quelques anciens.

Là, le comte d'Albon leur dit que le cardinal Mazarin s'était plaint à M. de Montaigu des agissements secrets de quantités de compagnies, qui se faisaient sans ordres du roi, que le marquis de La Motte-Fénelon allait par toutes les grandes villes du royaume où il établissait de pareilles compagnies; et que cela étant d'importance à l'Etat, il le priait de s'en informer ; que le cardinal avait ajouté que la noblesse s'assemblait aussi en secret, que c'étaient sans doute des gens mécontents et chagrins, qui cabalaient quelque chose contre le service du roi, et qu'il était nécessaire d'y mettre ordre; que tous ces dévots étaient intéressés et ambitieux ; qu'il le priait enfin de s'enquérir de tout cela et de lui en rendre compte.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Montaigu, ami particulier du comte d'Albon, lui demanda des nouvelles.

Le comte dit au milord que Fénelon ne se mêlait que des duels et que c'était une chose publique, qui ne devait donner aucun ombrage; que, pour des compagnies, il y en avait dans plusieurs paroisses de Paris, et grand nombre de confréries du Saint-Sacrement; qu'il pouvait en avoir promu quelqu'une, parce qu'il était homme de piété, mais que, tout cela étant public, il n'y avait rien à craindre. (*Ib.*, p. 292.)

Dans un entretien, qui fut rapporté à d'Argenson, le 26 septembre 1660, Mazarin, en présence de sa nièce, la princesse de Conti, exprima avec une singulière énergie les mêmes sentiments de défiance.

Comme il s'emportait contre La Motte-Fénelon, disant qu'il voulait dominer et se faire des amis pour se rendre puissant, la princesse lui avait réparti qu'il lui semblait que Fénelon n'en prenait guère le chemin, puisqu'il se faisait ennemis tout autant de gentilshommes que l'on en poursuivait pour le crime de duel : « Il est vrai, dit le cardinal ; mais de cela même on s'en forme une gloire qui fait parler de soi et qui rend estimable ». — Mais, répliqua-t-elle, cette gloire ne fait guère d'amis et ne rend guère puissant. Il faut bien que quelque autre motif la soutienne. (*Ib.*, p. 296.)

Cette conversation pose très exactement le nœud même du débat. Pour Mazarin, « tous ces dévots sont intéressés et ambitieux ». — « Fénelon veut dominer et se faire des amis pour se rendre puissant. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

La conversation est de quelques jours antérieure au 26 septembre 1660. Mazarin, né en 1602, meurt le 9 mars 1661, et ses dernières paroles sont pour recommander au roi Le Tellier, Lionne et Colbert, et lui conseiller de gouverner par lui-même. Vraisemblablement son esprit soupçonnait dans Fénelon un successeur possible, et, comme il éprouvait pour lui peu de sympathie, il s'appliquait à le discréditer d'avance.

Ce marquis de Fénelon fut l'oncle de l'archevêque de Cambrai. Sur son caractère, sur ses relations et sur ses efforts pour abolir la coutume des duels, le cardinal de Bausset donne des renseignements qui concordent exactement avec les documents découverts depuis, concernant la congrégation du Saint-Sacrement.

Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénelon en connaissait les règles et les maximes ; il y portait cette exactitude, qui paraît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère.

C'était de ce marquis de Fénelon que le grand Condé disait « qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet.

On peut se faire une idée de la franchise de son caractère et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il a dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris : « Il y a, Monseigneur, bien de la différence du jour où une telle nomination attire les compliments de toute la France, à celui de la mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son administration. »

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après s'être distingué dans la profession militaire par une valeur brillante et par des talents qui lui avaient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénelon s'était entièrement consacré à la pratique des devoirs les plus sublimes de la religion et de la charité chrétienne. Il s'était mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier était alors occupé d'un projet bien extraordinaire; le cardinal de Richelieu avait réprimé la fureur des duels par de grands exemples de sévérité; mais, depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire se montrait avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. Il entreprit de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur et de les engager, sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner, ni accepter aucun appel, et à ne point servir de second dans les duels qu'on leur proposerait.

Il jeta les yeux sur le marquis de Fénelon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation était universellement établie à la cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre dans cette association que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractaient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice un acte

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

signé de leur main, qui exprimait leur ferme et invariable détermination.

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane (1), fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénelon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, monsieur, être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier une telle glace ». Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration.

La reine Anne d'Autriche, seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis et l'éclat que fit alors cet événement laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Lous XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de nais-

(1) Cf. N'est-il pas véritable, dit Escobar, que, tandis qu'un homme laisse vivre celui qui lui a donné un soufflet, il demeure sans honneur ?

Oui, mes pères, sans cet *honneur* que le diable a transmis de son esprit superbe en celui de ses superbes enfants. C'est cet honneur qui a toujours été l'idole des hommes possédés par l'esprit du monde. C'est pour se conserver cette gloire, dont le démon est le véritable distributeur, qu'ils lui sacrifient leur vie par la fureur des duels, à laquelle ils s'abandonnent, leur honneur par l'ignominie des supplices auxquels ils s'exposent et leur salut par le péril de leur damnation auquel ils s'engagent, et qui les a fait priver de la sépulture même par les canons ecclésiastiques.

Mais on doit louer Dieu de ce qu'il a éclairé l'esprit du roi par des lumières plus pures que celles de votre théologie. Ses édits, si sévères sur ce sujet, n'ont pas

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces en matière de duels.

Le marquis de Fénelon avait épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avait eu un fils et une fille ; il voulut diriger lui-même les pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit en 1669 au siège de Candie. Il lui répétait sans cesse « que sa vie n'était pas au pouvoir des ennemis, mais dans la main de celui qui a compté nos jours et nos moments, et que l'action la plus agréable à Dieu, était de mourir pour son roi »..... Le marquis de Fénelon fut frappé au siège de Candie du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettait toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs et mourut des suites de sa bles-

---

fait que le duel fût un crime ; ils n'ont fait que punir le crime, qui est inséparable du duel. Il a arrêté, par la crainte de la rigueur de sa justice, ceux qui n'étaient pas arrêtés par la crainte de la justice de Dieu ; et sa piété lui a fait connaître que l'honneur des chrétiens consiste dans l'observation des ordres de Dieu et des règles du christianisme, et non pas dans ce fantôme d'honneur, que vous prétendez, tout vain qu'il soit, être une excuse légitime pour les meurtres.

[Pascal]. *Les Provinciales*, ou lettres écrites par Louis de Montalte, à un provincial de ses amis, et aux RR. PP. jésuites, sur la morale et la politique de ces Pères, avec les notes de Guillaume Wendrock. [Pierre Nicole], trad. en franç., nouv. éd.; Amsterdam, aux dépens de la C^ie^, 1734, in-12, t. III, p. 137.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage dans sa profonde douleur.....

Tel était l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénelon, dans le chemin de la vertu et de l'honneur.

(Cal de Bausset, *Histoire de Fénelon*, archevêque de Cambrai ; Versailles, Lebel, 1817, in-8°, t. I, p. 8-12.)

Tel était aussi celui en qui Mazarin voyait un « dévot intéressé et ambitieux », qui voulait dominer et se faire des amis pour se rendre puissant. Fénelon avait en effet conquis de très hautes et très puissantes amitiés, dont Mazarin n'avait pas manqué de prendre ombrage.

La reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénelon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Languedoc, dont il était gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces par les soins des gouverneurs, qui se sentaient appuyés du vœu de la reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la reine avait conçue pour le marquis de Fénelon, dans le cours des entretiens qu'elle avait eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'Ordre du Saint-Esprit ; mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion et par les changements qui survinrent à la cour. (*Ib.*, p. 388-389.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ainsi donc, l'affaire des duels fournissait au marquis de Fénelon l'occasion enviée de voir fréquemment la reine, de gagner son estime, de se créer des titres aux plus enviables dignités. Il n'en fallait pas davantage pour indisposer le rusé Napolitain, qui s'était fait de l' « *Art de parvenir* », l'objet essentiel de ses méditations et de ses travaux. Sa paradoxale fortune avait eu pour soutien la tendre amitié d'Anne d'Autriche. Grâce à elle, il était monté de très bas, et il était revenu de très loin. Il était donc porté à suspecter le désintéressement de tous ceux qui s'appliquaient à s'approcher d'elle et à s'en faire bien venir. On ne pouvait encore savoir quelle attitude prendrait le jeune roi. Sans doute, négligerait-il les affaires sérieuses pour se livrer aux plaisirs. Anne d'Autriche continuerait de détenir le pouvoir, qu'en qualité de régente, elle exerçait depuis 1643. Il serait bon d'être de ses amis. Or, pour capter ses bonnes grâces, le plus sûr était de faire paraître un grand zèle pour le bien de la religion. Car la descendante d'Isabelle la Catholique et de Philippe II considérait comme le plus impérieux de ses devoirs de souveraine de faire, en toute occurrence, prévaloir la cause de Dieu.

M. Chassebras (un des grands vicaires du cardinal de Retz) me dit en Sorbonne que le cardinal de Mazarin, sollicité pour empêcher la reine de se mêler de ces affaires ecclésiastiques et qu'il lui serait plus glorieux à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lui de s'en rendre le maître. Son Eminence lui répondit qu'il pouvait à présent disposer de toute la France, mais que pour cela il ne le pouvait point, et qu'*il arracherait plutôt les yeux à la reine que de lui ôter* cette pensée.

(Journaux de M. des Lions, 28 janv. 1655, ap. Sainte-Beuve, III, p. 160, *note.)*

Les jansénistes étaient particulièrement antipathiques à la souveraine. Si nous en croyons Mme de Sévigné, toutes les fois qu'il lui arrivait de songer à eux, elle poussait, avec une vivacité toute méridionale, cette exclamation peu flatteuse : « Fi, fi, fi, de la grâce ! » (Sainte-Beuve, P. R., III, p. 160.) Cette boutade de femme était une sorte de « tarte à la crème » théologique, qui excluait toute controverse et condamnait sans réplique et sans appel.

Anne d'Autriche consolait en effet Marie-Thérèse des infidélités de Louis XIV.

La première année du mariage de la reine, le roi avait été tendre pour elle, et fort sensible à la légitime passion qu'elle avait pour lui. Aussitôt que l'amitié du roi vint à diminuer, celle qui en était l'objet s'en aperçut bien vite ; elle n'eut point besoin de confident pour l'avertir de ce secret ; avant que d'en connaître la cause, elle en sentit les effets, et disait volontiers à la reine sa mère, en pleurant excessivement, que le roi ne l'aimait plus. Quand ensuite, elle fut quasi certaine de ce changement....., elle fut longtemps dans un état pitoyable.....

(Mme de Motteville, mém., a. 1662.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais celle qui exhortait sa bru à la patience et à la résignation n'avait pas été elle-même la plus irréprochable des épouses. Née le 22 septembre 1608, mariée à Louis XIII en 1615, elle n'avait pas été insensible à la magnificence et à la hardiesse de Georges Villiers, duc de Buckingham (né à Broossesby, dans le Leicestershire, le 28 août 1592, assassiné par Felton, en 1628), qui s'était présenté à elle en 1625, comme ambassadeur de Charles Ier. Dans une entrevue qu'elle lui avait accordée, il s'était exprimé avec une vivacité si peu respectueuse, que la marquise de Senecey, dame d'honneur, avait dû le rappeler à l'ordre, en lui disant : « Monsieur, taisez-vous, on ne parle pas ainsi à une reine de France. »

Anne d'Autriche était plus touchée que scandalisée par ces audaces. Elle eut l'imprudence d'accorder à son téméraire soupirant une entrevue nocturne, dans un jardin d'Amiens, où sa vertu, plus que chancelante, fut sur le point d'être emportée par un rude et décisif assaut (1).

(1) Cf. Dans Tallemant des Réaux, *Les Historiettes*, publ. par M. de Monmerqué, Paris, Delloye, 1840, in-12, t. III, p. 158-160, le détail très scabreux de cette aventure. M. de Monmerqué fait quelques réserves sur l'exactitude de la narration de son auteur : « Tallemant exagère la scène du jardin d'Amiens. Le duc de La Rochefoucault dit seulement que la reine fut contrainte d'appeler ses femmes, et la véridique Mme de Motteville dit que la reine, surprise de se voir seule,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Leurs relations, d'ailleurs étroitement surveillées par le cardinal de Richelieu, ne se bornèrent point là.

Quelques jours après, la reine régnante étant demeurée à Amiens..., Buckingham, qui avait pris congé d'elle, comme les autres, retourna quand il eut fait trois lieues ; et, comme la reine ne songeait à rien, elle le voit à genoux au chevet de son lit. Il y fut quelque temps ; baise le bout des draps et s'en va.....

A son arrivée [à l'île de Ré], le duc de Buckingham prit un gentilhomme de Saintonge, nommé Saint-Surin, homme adroit et intelligent, et qui savait fort bien la cour. Il lui fit mille civilités et lui ayant découvert son amour, il le mena dans la plus belle chambre de son vaisseau. Cette chambre était fort dorée ; le plancher était couvert de tapis de Perse, et il y avait

---

et apparemment importunée par quelque sentiment trop passionné du duc de Buckingham, s'écria et, appelant son écuyer, le blâma de l'avoir quittée. La Porte dit qu'on résolut d'assoupir la chose autant qu'on pourrait. »

En somme, malgré des divergences de détail, toutes les versions concordent et, de toutes, il résulte que s'étant trouvé seul avec Anne d'Autriche, Buckingham lui manqua gravement de respect et qu'elle fut obligée d'appeler au secours. Se contenta-t-il de larmes, de soupirs et de protestations; ou, ce qui est plus probable, osa-t-il porter sur la souveraine « des mains hardies » ; en tout cas, sa tentative échoua. Mais la reine n'en avait pas moins commis une insigne imprudence.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

comme une espèce d'autel où était le portrait de la reine avec plusieurs flambeaux allumés. Après, il lui donna la liberté, à condition d'aller dire à M. le cardinal qu'il se retirerait et livrerait la Rochelle, en un mot qu'il offrait la carte blanche, pourvu qu'on lui promît de le recevoir, comme ambassadeur en France. Il lui donna aussi ordre de parler à la reine de sa part. Saint-Surin vint à Paris et fit ce qu'il avait promis. Il parla au cardinal, qui le menaça de lui faire couper le cou s'il en parlait davantage.

Depuis, quand la reine apprit la mort de Buckingham, elle en fut sensiblement touchée. Elle n'en voulait rien croire, et disait : « Je viens de recevoir de ses lettres. » (Tall., *loc. cit.*, t. II, p. 159-161.)

Donc, sans tenir compte des intrigues auxquelles elle avait été mêlée de concert avec le roi d'Espagne, son frère, et Gaston d'Orléans, son beau-frère, contre Louis XIII et le cardinal (1), de sa longue liaison avec Mazarin, que, disait-

(1) « Le cardinal haïssait Monsieur ; et, craignant, vu le peu de santé que le roi avait, qu'il ne parvînt à la couronne, il fit dessein de gagner la reine et de lui aider à faire un dauphin..... Il lui fit proposer par Mme du Fargis, sa dame d'atours, de consentir qu'il tînt auprès d'elle la place du roi; que, si elle n'avait point d'enfants, elle serait toujours méprisée, et que le roi, malsain comme il était, ne pouvant pas vivre longtemps, on la renverrait en Espagne ; au lieu que, si elle avait un fils du cardinal, et le roi venant à mourir bientôt, comme cela était infaillible, elle gouvernerait avec lui, car il ne pourrait avoir que les mêmes

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

on, elle avait épousée, Anne d'Autriche, n'était point sans péché, ni par conséquent sans remords. En 1650, elle avait quarante-huit ans. L'exaltation romanesque, qui avait cherché un aliment dans l'amour de Buckingham, et s'était efforcée de garder cet amour exempt de toute souillure et de tout crime, s'était tout naturellement tournée en ferveur religieuse. D'ailleurs n'avait-elle pas des obligations toutes particulières vis-à-vis de Dieu et de la Sainte-Vierge, qui lui avaient enfin permis, après vingt-deux ans de stérilité, de donner un héritier à la couronne de France. Le 10 février 1630, Louis XIII avait fait

---

intérêts, étant père de son enfant..... La reine rejeta bien loin cette proposition ; mais on ne voulut pas le rebuter. Le cardinal fit tout ce qu'il put....., mais il ne put en venir à bout. » (Tallemant, op. cit., t. II, p. 152-153.)

« Le grand cardinal, déguisé en baladin, croyant par là plaire à la reine, vint danser une sarabande devant elle, en la présence de la duchesse de Chevreuse » (Mém. du comte de Brienne (le fils) ; Paris, Ponthieu, 1828, I, 275).

Assurément, toutes ces anecdotes sont infiniment suspectes. Elles ont, semble-t-il, été inventées et propagées par l'entourage du cardinal pour déshonorer la reine, et par l'entourage de la reine pour ridiculiser et diffamer le cardinal. Mais dans une cour divisée et médisante, elles couraient et trouvaient probablement quelque crédit.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

paraître des lettres patentes, par lesquelles il ordonnait que, chaque année, la fête de l'Assomption fût célébrée avec l'éclat le plus solennel. Il énumérait les bienfaits dont le ciel l'avait comblé, « les mauvais desseins de ceux qui avaient voulu profiter de la faiblesse de son âge à son avènement au trône, confondus à leur naissance; les divisions, qu'on avait voulu semer, au très grave préjudice de la tranquillité de son royaume, promptement étouffées; la rébellion de l'hérésie abattue; les armes de la France toujours victorieuses, et les ligues, que ses ennemis avaient contre lui, frappées d'impuissance ». « En conséquence, ajoutait-il, nous déclarons par les présentes, que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets ». Le 15 août 1638, l'édit avait été mis à exécution; le 5 septembre, naissait celui qui devait être Louis-le-Grand. Le 1er avril 1645, deux ans après la mort de Louis XIII, le roi, encore enfant, présidait à la pose de la première pierre du *Val-de-Grâce*. La médaille, frappée à cette occasion, portait sur l'une de ses faces cette inscription : « *Ob gratiam diu desiderati regii et secundi partus.* » L'église, élevée sur les dessins de Mansart, était achevée en 1650; en 1655, le deuxième fils d'Anne d'Autriche posait la première pierre des bâtiments du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

monastère de bénédictins, attenant au sanctuaire, dont la décoration picturale, œuvre de Mignard, n'était achevée qu'en 1660.

Anne d'Autriche multipliait donc les marques publiques de sa dévotion. Un cancer, dont elle fut atteinte, et dont elle mourut en 1666, à l'âge de 64 ans, contribua encore à assombrir son humeur, à rendre sa piété plus scrupuleuse et plus sévère. Près d'elle, d'autres encore terminaient dans les œuvres de la pénitence, des existences qui n'avaient pas été exemplaires. C'étaient le prince de Conti, M^me^ de Longueville, M^me^ d'Aiguillon (la Combalet), cette fameuse nièce de Richelieu, sur qui avaient été rimés tant de couplets infamants. Maintenant elle se parait de l'intimité, dans laquelle elle vivait avec M^me^ de Montausier (M^lle^ de Rambouillet), la précieuse parmi les précieuses, la prude parmi les prudes.

Il est temps de parler de son avarice et de sa dévotion..... On a dit qu'elle avait emprunté des jupes, et, qu'au bord crotté, on avait reconnu qu'elle les avait portées. Si cela lui fût arrivé un de ces jours qu'elle a rencontré le *corpus domini*, cela eût été plaisant, car quelle part qu'elle le trouve, elle le suit dans les crottes, jusqu'au premier lieu où il se doit arrêter. Cela se fait en Espagne et le roi même le suit..... Elle donne aux églises et ne paie pas ses dettes. Dans sa vision de bigoterie, elle dit à toute chose : « En vérité, cela fait dévotion », et le dira quelquefois d'une chose qui n'y a aucun rapport. — Cf. Notes de Tallemant, sur la 129^e^

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

lettre de Voiture : Elle a passé quelquefois des nuits entières, le ventre à terre, dans l'église de Saint-Sulpice (Tallemant, t. III, p. 21-22).

Ces marques de respect, rendues publiquement au *corpus Christi*, c'est-à-dire au Saint-Sacrement, ces stations nocturnes à Saint-Sulpice, c'est-à-dire dans la maison, dont M. Olier avait fait le centre de la cabale des dévots, nous font voir sans conteste l'unité et l'homogénéité du groupe. Le P. Rapin, dans ses Mémoires, apporte un nouveau et formel témoignage. Après avoir fait l'éloge de M. de Renty, il ajoute :

Comme on copie tout en France, il se trouva des personnes de qualité qui, vivant dans le siècle, voulurent imiter sa vertu, et ce fut sur ce modèle que la secte des dévots, qui fit depuis tant de bruit, se forma, dont le marquis de Fénelon, le comte de Brancas, le marquis de Saint-Mesme, le comte d'Albon, tous personnes de qualités et de la cour furent les principaux chefs, lesquels commencèrent à se liguer pour exterminer les duels dans le royaume et pour détruire le blasphème parmi les gens de qualité.....

Ceux mêmes, qui en furent, devinrent odieux à la cour par l'affectation qu'ils eurent de donner ou de faire donner des avis sur sa conduite par des voies choquantes et nullement honnêtes ; ce qui irrita le cardinal et l'obligea à rendre ces gens suspects au roi, lequel pour les décrier, les fit jouer quelques années après sur le théâtre par Molière.

(Le P. Rapin, Mémoires, t. I, p. 294 ; ap R. Allier, p. 391-392.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le P. Rapin confirme purement et simplement ce qu'avait allégué un des plus consciencieux biographes de Molière, M. Bazin, dans ses notes historiques sur la vie de Molière : « La représentation de *Tartufe* par l'autorité royale a été une représaille de la cour contre la dévotion chagrine, rigoureuse, sans complaisance pour les faiblesses » et que M. Léopold Lacour a développé avec beaucoup d'ingéniosité dans son *Tartufe* par ordre de Louis XIV.

Ainsi donc, ces allusions que M. Brunetière estime imaginaires et dont il incrimine des annotateurs en mal d'anachronisme ont été lancées dès le XVII^e^ siècle, par des contemporains parfaitement au courant des faits et incapables de confondre Anne d'Autriche et M^me^ de Maintenon.

En 1690, paraît la *Vie de la R. M. Madeleine Gautron,* prieure du monastère de la Fidélité de Saumur (Paris, chez Antoine Seneuze, in-12), par un anonyme que le P. Lelong identifie avec Jean Passavant. Cet ouvrage était dédié à la marquise de Laval, fille du marquis de Fénelon. Il relatait les bienfaits dont le marquis avait comblé ce monastère. Or, on y trouve une mention très formelle des ennuis qu'il avait éprouvés à l'occasion du *Tartufe :*

Il lui avait fallu souffrir pendant plusieurs années presque une continuelle persécution, dont une vertu médiocre aurait été ébranlée. On disait qu'il était de la

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

cabale et de la faction des dévots, qui étaient alors regardés comme des gens remuants et dangereux. Quand la comédie du *Tartufe* parut, on dit à l'auteur qu'il aurait bien mieux fait de donner une épée qu'une soutane à son faux dévot. On voulait indiquer M. de Fénelon.

(Ap. Raoul Allier, *Cabale des dévots,* p. 392.)

Enfin, en 1696, Charles Perrault, dans *Ses hommes illustres,* écrit à propos du *Tartufe :* « Cette pièce fit des affaires [à Molière], parce qu'on en faisait des applications à des personnes de grande qualité.

(Charles Perrault, *Les hommes illustres* (1696), t. I, p. 80 ; ap. R. Allier, p. 301.)

Pour accepter l'opinion de M. Brunetière, il faut donc écarter tous ces textes, si parfaitement concordants. Il faut croire que non seulement des faiseurs de notices ont, à la légère, mêlé deux époques très distinctes, mais que Molière lui-même et Louis XIV, et le prince de Condé, et Boileau, et tant d'autres ont été dupes de la même illusion. Ceux que l'on appelait les *Invisibles* deviennent les *Inexistants*. Molière se bat contre les fantômes, et ces fantômes réussissent pendant plusieurs années à le tenir en échec et à empêcher la représentation de sa pièce.

Il faut aussi considérer comme inexistantes les pages dans lesquelles tant d'écrivains et d'orateurs du XVII^e^ siècle, depuis Scarron jusqu'à La

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Bruyère, et depuis Bossuet jusqu'à Bourdaloue et à Fénelon, avec une singulière précision de détails, se sont appliqués à distinguer la vraie et la fausse dévotion, et la condamnation éloquente dont ils ont flétri l'hypocrisie.

L'hypocrisie attend si peu pour naître la fin du XVII^e^ siècle, que Tallemant nous présente comme un hypocrite, Pierre Bérulle, né en 1575, qui fut le fondateur de l'Oratoire, approuvé par Paul V en 1613, l'ami de saint François de Sales, de César de Bus, du cardinal Bentivoglio, et qui mourut le 2 octobre 1629 :

Le cardinal [de Richelieu] donnait des rendez-vous à M^me^ du Fargis, chez le cardinal de Bérulle, à Fontainebleau et ailleurs, de peur de faire trop d'éclat, si c'était chez lui-même, et aussi à cause que ce cardinal passait pour un béat ; Bérulle croyait que c'était pour quelque autre chose ; il parla aussi d'amour à M^me^ du Fargis et lui mit le marché au poing. Ce fut la cabale des Marillac qui fit Bérulle, leur ami, cardinal et ministre. Le feu roi disait que c'était le plus vilain homme botté de tout le royaume. Malleville disait qu'en trois semaines, qu'il fut au cardinal de Bérulle, à l'Oratoire, il apprit plus de fourberies qu'en tout le reste de sa vie. Il avait bien de l'hypocrisie ; on l'a vu passer dans le fond d'un carrosse, par le milieu du cours, son bréviaire à la main, lui qui ne pouvait quasi lire au grand soleil, tant il avait la vue courte. (Tallemant, t. II, p. 152-153, note.)

Dans un recueil de « Nouvelles tragi-comi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ques, tournées de l'espagnol en français », Scarron avait donné place à un fragment intitulé : *Les Hypocrites* (l'achevé d'imprimer est du 26 octobre 1655). L'épisode essentiel semble avoir fourni la maîtresse idée de la scène 6e du IIIe acte du *Tartufe*. Pour le portrait du personnage principal, il n'est point douteux qu'il ait été tracé d'après nature, avec une précision qui ne laisse aucun doute sur les originaux. Un fripon, nommé Montufar, et deux femmes perdues, Hélène et Mendez, ont entrepris de faire fortune à Séville, en y affectant une dévotion outrée. Voici comment ils manœuvrent et comment Montufar, démasqué, trouve le moyen de triompher de son détracteur et d'accroître son crédit :

Montufar loua une maison, la meubla de meubles fort simples et se fit faire un habit noir, une soutane et un long manteau. Hélène s'habilla en dévote et emprisonna ses cheveux dans une coiffure de vieille; et Mendez, vêtue en béate, fit gloire d'en faire voir de blancs et de se charger d'un gros chapelet, dont les grains pouvaient, en un besoin, servir à charger des fauconneaux.

Au premier jour d'après leur arrivée, Montufar se fit voir dans les rues, habillé comme je vous ai dit, marchant les bras croisés et baissant les yeux à la rencontre des femmes. Il criait d'une voix à fendre les pierres : « Béni soit le Saint-Sacrement de l'autel (1) et

(1) A cette date (1655), l'*envoi* n'a rien d'énigmatique. — Tout le paragraphe, d'ailleurs, vise manifestement la Congrégation du Saint-Sacrement.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la bienheureuse conception de la Vierge immaculée ! » et plusieurs autres dévotes exclamations de la même force. Il faisait répéter les mêmes choses aux enfants qu'il trouvait dans les rues, et les assemblait quelquefois pour les faire chanter des hymnes, des chansons de dévotion, et pour leur apprendre le catéchisme. Il ne bougeait des prisons ; il prêchait devant les prisonniers, consolait les uns et servait les autres, leur allant quérir à manger, et faisant bien souvent le chemin du marché à la prison, une hotte pesante sur le dos.

O détestable filou, il ne te manquait donc plus qu'à faire l'hypocrite, pour être le plus accompli scélérat du monde (1) ! Ces actions de vertu du moins vertueux de tous les hommes lui donnèrent en peu de temps la réputation d'un saint : Hélène et Mendez, de leur côté, travaillaient à leur canonisation L'une se disait la mère et l'autre la sœur du bienheureux frère Martin. Elles allaient tous les jours dans les hôpitaux, y servaient les malades, faisaient leurs lits, blanchissaient leur linge et leur en faisaient à leurs dépens. Voilà les trois plus vicieuses personnes d'Espagne devenues l'admiration de Séville.

Il s'y rencontra, dans ce temps-là, un gentilhomme de Madrid, qui y était venu pour ses affaires particulières. Il avait été des amants d'Hélène, car les publiques n'en ont pas pour un seul ; il connaissait Mendez pour ce qu'elle était, et Montufar pour un dangereux

(1) Cf. Sganarelle à D. Juan : « Il ne vous manquait plus que d'être hypocrite, pour vous achever de tout point, et voilà le comble des abominations. » (V, sc. 2.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

fripon. Un jour qu'ils sortaient d'une église ensemble, environnés d'un grand nombre de personnes, qui baisaient leurs vêtements et les conjuraient de se souvenir d'eux dans leurs bonnes prières, ils furent reconnus de ce gentilhomme, dont je viens de parler, qui, s'échauffant d'un zèle chrétien, et ne pouvant souffrir que trois si méchantes personnes abusassent de la crédulité de toute une ville, fendit la presse, et, donnant un coup de poing à Montufar : « Malheureux fourbe, lui cria-t-il, ne craignez-vous ni Dieu, ni les hommes ? »

Il en voulut dire davantage, mais sa bonne intention à dire la vérité, un peu trop précipitée, n'eut pas tout le succès qu'elle méritait. Tout le peuple se jeta sur lui, qu'il croyait avoir fait un sacrilège en outrageant ainsi leur saint. Il fut porté par terre, roué de coups, et y aurait perdu la vie, si Montufar, par une présence d'esprit admirable, n'eût pris sa protection, le couvrant de son corps, écartant les plus échauffés à le battre, et s'exposant même à leurs coups : « Mes frères, s'écriait-il de toute sa force, laissez-le en paix, pour l'amour du Seigneur, apaisez-le pour l'amour de la Sainte Vierge ! »

Ce peu de paroles apaisa cette grande tempête, et le peuple fit place à frère Martin, qui s'approcha du malheureux gentilhomme, bien aise, en son âme, de le voir ainsi maltraité, mais faisant paraître sur son visage un extrême déplaisir; il le releva de terre, où on l'avait jeté, l'embrassa et le baisa, tout plein de sang et de boue, et fit une rude réprimande au peuple : « Je suis le méchant, disait-il à ceux qui le voulurent entendre. Je suis le pécheur. Je suis celui qui n'a jamais rien fait d'agréable aux yeux de Dieu. Pensez-vous, continuait-il, parce que vous me voyez vêtu en homme de bien,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

que je n'aie pas été, toute ma vie, un larron, le scandale des autres et la perdition de moi-même? Vous êtes trompés, mes frères ; faites-moi le but de vos injures et de vos pierres, et tirez sur moi vos épées. »

Après avoir dit ces paroles avec une fausse douceur, il s'alla jeter, avec un zèle encore plus faux, aux pieds de son ennemi, et, les lui baisant, non seulement il lui demanda pardon, mais aussi il alla ramasser son épée, son manteau et son chapeau, qui s'étaient perdus dans la confusion. Il les rajusta sur lui, et l'ayant ramené par la main jusqu'au bout de la rue, se sépara de lui après lui avoir donné plusieurs embrassements et autant de bénédictions.

Le pauvre homme était comme enchanté, et de ce qu'il avait vu, et de ce qu'on lui avait fait, et si plein de confusion, qu'on ne le vit point paraître dans les rues, tant que ses affaires le retinrent à Séville. Montufar, cependant, y avait gagné les cœurs de tout le monde par cet acte d'humilité contrefaite. Le peuple le regardait avec admiration et les enfants criaient après lui : « Au saint !... Au saint !... ». Dès ce temps-là, il commença de mener la vie du monde la plus heureuse. Le grand seigneur, le cavalier, le magistrat et le prélat l'avaient tous les jours à manger, à l'envi les uns des autres. Si on lui demandait son nom, il répondait qu'il était l'animal, la bête de charge, le cloaque d'ordures, le vaisseau d'iniquité. »

(Ap. Cailhava, *De l'art de la comédie ;* Paris, Ve Duchesne, 1786, in-8°, t. II, p. 236.)

Comme il n'est fourberie si bien apprêtée qui ne finisse par se découvrir, la dénonciation d'un

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

valet mécontent oblige Montufar et ses deux dignes complices à décamper lestement. Mais ils ne se mettent point en campagne les mains vides, et ils emportent avec eux le riche butin prélevé sur leurs dupes.

Dans un sermon, prononcé peu de temps avant le *Tartufe*, un des membres de la Congrégation du Saint-Sacrement, le curé Claude Joly, s'exprimait en ces termes :

Sous ce spécieux prétexte de zèle, on n'épargne personne ; on fait servir la religion contre la religion même ; on abuse de son autorité ou l'on porte les autres à abuser de la leur; on médit pieusement ; on déchire dévotement ; on se venge par le principe même qu'on se croit obligé de le faire.

..... Souvent, pour quelques particuliers d'une maison, on ruine des maisons entières, et ce que je trouve de plus déplorable, souvent, en offensant Dieu par ses injustices, ses médisances, ses jalousies, ses haines, ses envies, on croit rendre service à Dieu...

(Ap. Rigal, *Molière*, t. I, p. 232.)

L'année même des représentations publiques de *Tartufe* (1669), prêchant devant le roi, le 1er dimanche de l'Avent, sur le Jugement dernier, Bossuet tenait ce langage :

..... De tous les pécheurs qui se cachent, aucuns ne seront découverts avec plus de honte que les faux dévots et les hypocrites. Ce sont ceux-ci, Messieurs, qui sont des plus pernicieux ennemis de Dieu, qui combattent contre lui sous ses étendards. Nul ne ravilit

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

davantage l'honneur de la piété, que l'hypocrite qui la fait servir d'enveloppe et de couverture à sa malice. Nul ne viole la sainte majesté de Dieu d'une manière plus sacrilège que l'hypocrite, qui, s'autorisant de son nom auguste, lui veut donner part à ses crimes, et le choisit pour protecteur de ses vices, lui qui en est le censeur. Nul donc ne trouvera Dieu plus sévère que l'hypocrite, qui a entrepris de le faire en quelque façon son complice.

Mais ne parlons pas toujours de ceux qui contrefont les religieux. Le monde a encore d'autres hypocrites. N'y a-t-il pas des hypocrites d'honneur, des hypocrites d'amitié, des hypocrites de probité et de bonne foi, qui en ont toujours à la bouche les saintes maximes, mais pour être seulement des lacets aux simples et des pièges aux innocents ; si accommodants, si souples et si adroits, qu'on donne dans leurs filets et ceux-là même qui les connaissent ? Il faut qu'ils soient confondus.

Venez donc, abuseurs publics, toujours contraints, toujours contrefaits, lâches et misérables captifs de ceux que vous voulez captiver ; venez, qu'on lève ce masque et qu'on vous ôte ce fard ; mais plutôt il faut le laisser sur votre face confuse, afin que vous paraissiez doublement horribles, comme une femme fardée et toujours plus laide, dans laquelle on ne sait ce qui déplaît d'avantage, ou sa laideur ou son fard. Ainsi viendront rougir devant Jésus-Christ tous ces trompeurs vainement fardés ; ils viendront, dis-je, rougir non seulement de leur crime caché, mais encore de leur honnêteté apparente. Ils viendront rougir encore une fois de ce qu'ils ont assez estimé la vertu pour la faire servir

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de prétexte, de montre et de parade, et ne l'ont pas toutefois assez estimée pour la faire servir de règle.

(Bossuet, IIe sermon pour le 1er dimanche de l'Avent, prêché devant le roi (en 1669, c'est la date que porte le mss) sur le Jugement dernier ; Versailles, J.-A. Lebel, 1816, t. XI, p. 185-186.)

Dans les pensées détachées de Bossuet, nous trouvons encore cette note :

IV. — Il y a des hypocrites qui ont dessein de tromper ; il y a des hypocrites qui trompent, et n'en ont pas précisément le dessein ; mais qui agissent par bienséance et ne veulent point donner de scandale ; les premiers sont plus dangereux pour les autres et les seconds pour eux-mêmes (même éd., t. XV, p. 631).

Un autre grand orateur du XVIIe siècle, Louis Bourdaloue, a condamné l'hypocrisie et a tracé de l'hypocrite des portraits admirables. Il était né à Bourges, le 20 août 1632. A l'âge de seize ans, le 10 novembre 1648, il était entré dans la Compagnie de Jésus. Après avoir prêché avec succès à Eu, Amiens, Rennes et Rouen, il fut mandé, en 1669, dans la capitale et appelé à prendre la parole dans la maison professe de son ordre. L'année d'après, 1670, il prêcha l'Avent à la cour et ne fut pas moins admiré aux Tuileries qu'il n'avait été dans l'église Saint-Louis. Mme de Sévigné parle de lui avec un enthousiasme toujours croissant :

Le père Bourdaloue prêche divinement aux Tuileries. Nous nous trompions dans la pensée qu'il ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jouerait bien que dans son tripot (1), il passe infiniment ce que nous avons ouï. — Le père Bourdaloue prêche. Bon Dieu ! Tout est au-dessous des louanges qu'il mérite. — J'ai été en Bourdaloue ; tout ce qui était au monde était à ce sermon, et ce sermon était digne de tout ce qui l'écoutait. — Ah ! Bourdaloue ! quelles divines vérités vous nous avez dites aujourd'hui sur la mort.

(*Lettres de M^me^ de Sévigné,* éd. de Monmerqué, in-8°, t. 1, p. 208, 284, 286, 288.)

Comme tous les écrivains de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, Bourdaloue est un réaliste. Il ne se contente pas des lieux communs et des développements généraux. Il raconte des faits dont il a été témoin ; il peint d'après nature. De ses sermons, il serait facile d'extraire une galerie de portraits d'une vigueur de touche singulière et d'un relief saisissant. Le jour de Noël 1671, M^me^ de Sévigné écrit à sa fille :

« Je m'en vais en Bourdaloue ; on dit qu'il s'est mis à dépeindre les gens, et que, l'autre jour, il fit trois points de la retraite de Tréville ; il n'y manquait que le

(1) Cette expression, fort irrévérencieuse, était employée pour désigner les théâtres du dernier ordre. La malicieuse marquise, en l'appliquant ici à l'église des jésuites, compare Bourdaloue à un comédien qui avait réussi sur de modestes tréteaux, dont les débuts sur une scène plus vaste étaient attendus avec curiosité, et qui s'était révélé tout de suite bien supérieur aux chefs d'emploi les plus réputés.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

nom ; mais il n'en était pas besoin ; avec tout cela, on dit qu'il passe toutes les merveilles passées, et que personne n'a prêché jusqu'ici. » *(Ib.*, t. II, p. 274.)

Dans son sermon sur la Médisance *(Dominicales*, éd. Gauthier, 1829, in-8°, t. II, p. 489), il fait apparaître, sous un voile transparent, Pascal et les Provinciales. Il ne faisait d'ailleurs point mystère de ses intentions. Il se rencontrait fréquemment avec Boileau, qui se plaisait à le taquiner en lui faisant l'éloge des *Provinciales*. Les discussions s'échauffaient parfois, au point de dégénérer, peu s'en faut, en querelles. Nous en trouvons le témoignage dans la correspondance de Brossette et de Boileau. Le 8 mars 1706, Brossette posait cette question :

Dites-moi, je vous prie, la vérité du fait suivant. On m'a dit qu'un jour, vous disputiez avec le P. Bourdaloue sur quelque matière, et que vous lui disiez de si bonnes raisons, que ce Père ne sachant que répondre, il vous dit avec un peu d'emportement : « Il est bien vrai que tous les poètes sont fous », et que vous lui répondites : « Vous vous trompez, mon Père ; allez aux Petites-Maisons, vous y trouverez dix prédicateurs contre un poète. »

Le 12 mars, Boileau répondait :

Ma réponse au P. Bourdaloue est très juste et très véritable ; mais voici mes termes : « Je vous l'avoue, mon Père ; mais pourtant, si vous voulez venir avec moi aux Petites-Maisons, je m'offre de vous y fournir dix prédicateurs contre un poète, et vous ne verrez à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

toutes les loges que des mains qui sortent des fenêtres et qui divisent leurs discours en trois points. »

(*Boileau,* éd. de Saint-Surin, t. IV, p. 552.)

Une autre lettre de Brossette, du 15 juillet 1702, nous montre les irascibles interlocuteurs, échangeant des défis qui rappellent un peu le cartel lancé par Trissotin à Vadius (*Femmes savantes*, III, 5) :

Nous nous retrouverons seul à seul chez Barbin.

Boileau avait menacé Bourdaloue de le mettre dans une de ses satires. Bourdaloue répondit qu'il mettrait le satirique dans un de ses sermons.

Mme de la Ville ayant chanté à table une chanson à boire dont l'air était fort joli, mais les paroles très méchantes, tous les conviés et le Père Bourdaloue entre autres, qui était de la noce aussi bien que le Père Rapin, m'exhortèrent à y faire de nouvelles paroles, et je leur rapportai le lendemain les quatre couplets dont il était question. Ils réussirent fort, à la réserve des deux derniers qui firent un peu renfrogner le Père Bourdaloue [et que voici] :

Si Bourdaloue un peu sévère,
Nous dit : Craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.
Contre ce docteur authentique,
Si du jeûne, il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique
Et janséniste, qui pis est.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour le Père Rapin, il entendit raillerie et obligea même Bourdaloue à l'entendre aussi.

En effet, le P. Bourdaloue avait pris d'abord très sérieusement cette plaisanterie, et dans sa colère, il avait dit au P. Rapin : « Si M. Despréaux me chante, je le prêcherai. » (*Ib.*, t. IV, p. 440.)

Despréaux exécuta indirectement sa promesse. Il a écrit dans sa satire X, v. 345 :

Nouveau prédicateur, aujourd'hui je l'avoue,
Ecolier, ou plutôt singe de Bourdaloue,
Je me plais à remplir mes sermons de portraits.

Le satirique a d'ailleurs rendu au prédicateur l'hommage le plus complet, quand il a écrit :

Je fis de ses sermons mes plus chères délices ;
Mais lui, de son côté, lisant mes vains caprices,
Des censeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux.
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France,
Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux.

Bourdaloue prêcha à la cour le carême de 1672, ceux de 1674, de 1676, de 1680. — Le 29 mars 1680, M^me^ de Sévigné écrit :

Nous entendîmes, après dîner, le sermon de Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités à bride abattue, parlant à tort et à travers contre l'adultère ; sauve qui peut ; il va toujours son chemin. (*Ib.*, t. VII, p. 215.)

Déjà un peu auparavant, au moment où Louis XIV songeait à faire légitimer les bâtards qu'il avait eus de M^me^ de Montespan, le jésuite

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

avait, du haut de la chaire, laissé tomber sur le monarque de redoutables avertissements.

Le P. Bourdaloue fit un sermon le jour de N.-D., qui transporta tout le monde; il était d'une force à faire trembler les courtisans, et jamais prédicateur n'a prêché si hautement et si généreusement les vérités chrétiennes. Il était question de faire voir que toute puissance doit être soumise à la loi.....; ma fille, cela fut porté au point de la plus haute perfection, et certains endroits furent poussés comme les auraient poussés l'apôtre saint Paul.

Le roi ne fut pas insensible à ces admonestations. Quand le prédicateur prit congé de lui, le monarque lui dit : « Mon Père, vous serez content de moi, M^me^ de Montespan est à Clagny. » — « Sire, répondit le jésuite, Dieu serait bien plus content, si Clagny était à cinquante lieues de Versailles ». M^me^ de Montespan fut rappelée. Le 3^me^ dimanche du carême de 1680, Bourdaloue prononça son sermon sur l'impureté, où Molière, mort le 17 février 1673, est directement pris à partie. Cette même année 1680 était instituée la chambre ardente pour connaître de l'affaire des poisons.

En 1682, M^me^ de Montespan avait quitté la cour.

Le 10 décembre 1683, Bourdaloue prononçait, dans l'église Saint-Louis de la rue Saint-Antoine, l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé. En 1684, il remplissait à la cour la station

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

de l'Avent. Il devait également se faire entendre en 1685, devant le roi, mais on l'envoya à Montpellier, prêcher les nouveaux convertis du Languedoc. Le 26 avril 1687, il prononçait l'oraison funèbre du grand Condé. Il prêchait encore à la cour les Avents de 1689 et de 1693. Il mourut le 15 mai 1704.

L'année même de sa mort, C.-F. de Lamoignon, président à mortier au Parlement de Paris, sous la forme d'une lettre écrite à un de ces proches, rendait un hommage ému aux qualités de son esprit et de son cœur.

..... Une longue habitude avait formé entre nous une parfaite union ; la connaissance et l'usage de son mérite l'avaient augmentée ; l'utilité de ses conseils, sa prudence, l'étendue de ses lumières, son désintéressement, son attention et sa fidélité pour ses amis, m'avaient engagé à n'avoir rien de caché pour lui. Il se trouvera peu d'exemples d'un ami dont on puisse dire ce que je dis de celui-ci. Pendant 45 ans que j'ai été en commerce avec lui, mon cœur, ni mon esprit n'ont rien eu pour lui de secret. Il a connu toutes mes faiblesses et mes vertus ; il n'a rien ignoré des affaires les plus importantes qui sont venues jusqu'à moi ; nous nous sommes souvent délassés de nos travaux par les mêmes amusements, et jamais je ne me suis repenti de la confiance que j'avais en lui.....

Quoi qu'il ait eu la confiance de tout ce qu'il y a de plus élevé dans la France, on ne peut pas dire qu'il l'ait jamais désirée. Il se dévouait de la même manière à tous ceux que la Providence lui envoyait, sans recher-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cher les grands et sans mépriser les petits, parlant à chacun selon son caractère, et ne s'appliquant qu'à perfectionner l'ouvrage qu'il avait en ses mains..... Il était aussi appliqué auprès d'un homme de la lie du peuple, qu'auprès des têtes couronnées.....

Il avait eu l'estime d'un grand ministre dès ses premières années ; il l'a conservée tant que ce ministre a vécu. En a-t-il retiré quelque utilité pour lui ? S'est-il servi de son crédit pour se mêler dans les intrigues de la cour, ou pour élever ses parents, qui, par leur naissance et par leur mérite, étaient en état de faire recevoir les grâces qu'il pouvait faire tomber sur eux ?

Un autre ministre voulut attirer auprès de lui le P. Bourdaloue ; il le connut, il l'aima ; il lui confia ses prospérités et ses chagrins. Ce commerce ne diminua rien de l'estime et la confiance du premier. Quoiqu'ils eussent l'un et l'autre des intérêts différents, tous deux le regardaient également comme un ami fidèle. Il répondait à leur amitié par un sincère attachement, sans se mêler d'aucune affaire, sans même vouloir négocier entre eux, parce qu'il ne croyait pas que le temps en fût encore venu. Content de leur dire à chacun ses sentiments sur ce qu'ils lui proposaient, il faisait des vœux au ciel pour ces deux grands hommes dont l'union était si nécessaire à la France.....

(Œuvres de Bourdaloue, Paris, Lefèvre, 1834, grand in-8° (ou in-4°), t, I, p. VII à IX, *pass.*)

Par cet éloge si complet et si sincère, le président à mortier acquittait la dette qu'il avait contractée envers l'orateur chrétien, qui avait tracé de son père, le premier président, un si magnifique panégyrique.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

..... Ce grand et illustre magistrat, qu'une mort aussi prompte que douloureuse vient de nous ravir ; cet homme, l'honneur de son siècle, l'ornement de sa condition, l'appui et le soutien de la justice, le modèle vivant de la probité, l'auteur de tous les gens de bien ; cet homme parfaitement chrétien, et encore plus recommandable par sa religion que par toutes les éminentes qualités dont la nature l'avait enrichi ; cet homme qui sut si bien accorder la grâce de sa modestie avec l'élévation de sa dignité, la douceur de son esprit avec la fermeté de son ministère, les vertus qui le faisaient aimer avec celles, qui, malgré lui-même, le faisaient révérer et admirer.

Cet homme enfin, dont le nom ne mourra jamais, et qui vient de s'ensevelir dans la bénédiction des peuples, c'est celui que je pourrais vous proposer comme la parfaite image du serviteur fidèle de l'Evangile, puisqu'il n'y a personne de vous qui ne lui rende ce témoignage, qu'il a été par profession, par inclination, par choix de Dieu et par élection, le père des pauvres, puisque l'un des caractères, par où il s'est distingué, est d'avoir chéri les pauvres comme ses enfants et comme sa propre famille, puisque ni l'éclat, ni la foule de ses importantes occupations ne lui ont jamais ôté un moment de cette application infatigable qu'il a eue pour le bien des pauvres, puisqu'il n'y a point de maison, ni d'établissement des pauvres, qui n'ait été l'objet de son zèle, et qui n'en ait ressenti les effets ; puisque les pauvres eux-mêmes, par leurs gémissements et par leurs larmes, protestent avoir perdu en lui un protecteur, qu'à peine espèrent-ils pouvoir recouvrer jamais (*Ib.*, t. III, p. 80).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Voici, certes, deux ennemis de Molière. — Qui oserait les qualifier de faux dévots ? — Si l'on pouvait concevoir quelque doute sur leur entière sincérité, ce serait assez pour le dissiper immédiatement de l'estime qu'a toujours professée pour eux l'homme le plus probe, le plus loyal, le plus franc, le plus désintéressé et le plus courageux de tout le XVII^e^ siècle, Nicolas Boileau. Et mieux encore, le langage qu'ils tiennent eux-mêmes. Par ces hommages funèbres, nous comprenons ce que pouvait être le commerce de ces âmes vraiment supérieures, travaillant à s'avancer dans les voies de la perfection intérieure, répandant autour d'elles les œuvres de la charité, s'affirmant, s'épurant, se fortifiant par les entretiens et les lettres qui maintenaient en communion constante le directeur et le pénitent.

Dans son sermon sur la *vraie et la fausse piété*, Bourdaloue distingue celle qui consiste uniquement dans l'exécution de vaines pratiques extérieures, et celle qui procède de l'élan d'un cœur enflammé de l'amour de Dieu, désireux de se consacrer tout entier à son service et à l'accomplissement de sa sainte volonté.

Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, leur disait le sauveur des hommes.. .. Pourquoi ? Parce que toute votre piété se réduit à certaines cérémonies, à certaines coutumes, à payer certaines dîmes, dont la loi ne fait point mention, et dont vous pourriez vous dispenser, et que, cependant, vous oubliez

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les devoirs capitaux de la justice, de la charité, de la miséricorde.

..... La loi vous ordonne d'être équitables dans vos jugements, et, tous les jours, vous commettez les plus criantes injustices. La loi vous recommande d'être fidèles dans la société et le commerce de la vie, et vous êtes remplis d'artifices et de déguisements. La loi veut que vous soyez charitables envers le prochain, doux et patients, et, par une rigueur outrée, vous éclatez sur les plus faibles sujets, sans savoir compatir aux infirmités.....

(Bourdaloue. Sermon pour le V^e^ dimanche après la Pentecôte, sur la vraie et la fausse piété ; *Œuvres,* éd. Lefèvre, in-4°, 1834, p. 49.)

N'est ce pas là, chrétiens, une image bien ressemblante de la piété de notre siècle ? Car ne regardons point cette dévotion pharisienne comme un fantôme que la loi de J.-C. a dissipé. Elle subsiste encore et elle subsiste jusqu'au milieu du christianisme, jusque dans le sein de l'Eglise. En voulez-vous être persuadés ? Il ne faut qu'un peu d'attention à ce qui se passe tous les jours autour de vous.

Un homme a ses heures et ses temps marqués pour la lecture des bons livres, pour la fréquentation des sacrements. C'est un ordre de vie qu'il s'est tracé ou qu'il a reçu d'un directeur ; il y est attaché et toutes les affaires du monde ne lui feraient pas omettre un point de ce qu'on lui a prescrit ou de ce qu'il s'est prescrit lui-même.

Mais, du reste, entendez-le parler dans une conversation, il tiendra les discours les plus satiriques et les plus médisants ; d'un ton pieux et dévot, il condamnera

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

l'un, il révèlera ce qu'il y a de plus secret dans la conduite de l'autre ; il n'épargnera personne ; et, comme s'il était envoyé du ciel pour la réformation générale des mœurs, il fera impunément le procès à tout le genre humain.

Mais voyez-le agir dans un différend où il se croit offensé. Il n'y aura point de satisfaction qu'il ne demande, ni peut être même point de réparation qui le puisse contenter. Il regardera sa propre cause comme la cause de Dieu, ou du moins jamais ne lui mettrez-vous dans l'esprit qu'il ait quelque tort et que toute la justice ne soit pas pour lui ; principe spécieux, dont il s'autorisera pour nourrir dans son cœur les plus vifs ressentiments, et pour justifier dans la pratique les plus injustes et les plus malignes vengeances.

Une femme est la première à toutes les saintes assemblées ; elle a l'usage de la méditation, et elle aspire à l'oraison la plus relevée. Elle ne se pardonnerait pas de s'être dérangée seulement une fois d'une certaine méthode qu'elle suit, et dont elle se fait une règle invariable.

Mais venez à la contrarier dans une rencontre, vous la trouverez fière, hautaine, impatiente et aigre, se prévalant de sa vie régulière et de son exacte vertu, pour vouloir être d'ailleurs en liberté de faire tout ce qu'il lui plaît et selon qu'il lui plaît.

Mais tâchez de pénétrer dans l'intérieur de son ménage, et sachez comment elle s'y comporte. Elle n'a ni complaisance pour un mari, ni affection pour des enfants, ni vigilance sur des domestiques. Il faut que chacun souffre de ses caprices, et tour à tour essuie ses chagrins. Pourvu qu'elle ait passé devant les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

autels une partie de la journée, qu'elle ait assisté à certaines cérémonies, tout serait renversé dans une maison, qu'à peine elle y prendrait garde et y donnerait quelque soin. (*Ib.*, p. 221-223.)

[Les pharisiens] voulaient être honorés, et, malgré l'austérité qu'ils affectaient au dehors, ils voulaient être abondamment pourvus de tout ce qui peut contribuer aux commodités et aux douceurs de la vie. Le spécieux et l'utile, un état aisé et une domination absolue sur les esprits, voilà où ils aspiraient.

Et que faisaient-ils pour cela ? Tout ce que les saints ont coutume de faire par le principe d'une vraie piété ; ils se tenaient dans la retraite ; ils passaient les journées entières et même les nuits dans le temple ; ils employaient presque tout le temps ou à chanter les louanges du Seigneur, en présence de son autel, ou à s'entretenir avec lui en de longues oraisons ; ils ne respiraient, ce semble, que pénitence et mortification ; ils ne parlaient que d'abstinence et de jeûnes ; ils condamnaient tout ce qu'ils voyaient, et gémissaient sans cesse sur la dépravation des mœurs et la corruption de leur siècle.

De là qu'arrivait-il ? Ce qui n'est encore que trop de fois arrivé dans les âges suivants : les peuples crédules et faciles à séduire par les apparences, concevaient pour eux de la vénération ; grand nombre de femmes, pieuses de cœur, et conduites par une bonne intention, mais, du reste, selon le faible ordinaire de leur sexe, jugeant de la dévotion par je ne sais quelle sévérité, et se formant là-dessus des préjugés aussi difficiles à déraciner d'une âme simple que prompts à s'y établir, se déclaraient en leur faveur, prenaient leur parti, et se

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rangeaient sous leur direction ; leur abandonnaient, avec le soin de leur salut, l'administration de leurs biens, les enrichissaient de leurs fonds, s'épuisaient pour les entretenir, et pensaient faire un sacrifice à Dieu, en lui conservant, par de larges et d'amples contributions, des hommes si élevés, si saints, si parfaits.....

Mais ce n'est pas tout ; de cette prévention générale et si favorable suivait encore un autre effet, non moins avantageux, ni moins conforme aux vues ambitieuses de ces dévots remplis d'orgueil ; c'est que par là ils acquéraient un crédit qui les rendait maîtres de tout ; qu'ils gouvernaient les familles ; qu'ils ordonnaient dans les maisons ; qu'ils décidaient dans les entretiens ; que, dans les synagogues, dans les cérémonies, dans les places publiques, on leur rendait de profonds respects et on leur faisait toute sorte d'honneurs ; c'est ce qui les flattait, et de quoi ils étaient jaloux. Mais qui leur attirait tout cela ? L'idée qu'on avait de leur piété ?

.....Or de toutes les fausses piétés, je prétends qu'il n'en est point de plus indigne que cette piété mercenaire et intéressée..... (*Ib.*, p. 52).

Qu'est-ce que servir Dieu pour le monde ? N'est-ce pas l'injure la plus signalée que puisse recevoir de nous ce souverain être ? Or tel est l'outrage que lui fait une piété intéressée ; car notre intérêt devient alors notre fin, et nous n'envisageons plus Dieu que comme un moyen pour y parvenir ; et, parce que ce n'est pas la fin qui sert au moyen, mais le moyen qui sert à la fin, bien loin que nous servions Dieu dans cette disposition, nous voulons que Dieu nous serve, qu'il serve à notre convoitise, qu'il serve à notre délicatesse, qu'il serve à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

notre vanité et à notre orgueil, selon la juste plainte qu'il en faisait par son prophète : *Servire me fecisti in peccatis tuis* (Isaïe, 43).

De là encore fausse piété, non seulement criminelle devant Dieu, mais odieuse aux hommes. On la hait dès qu'on l'aperçoit, et partout où on l'aperçoit ; et je ne m'en étonne pas, puisqu'il n'est rien de plus dangereux ni de plus à craindre que l'intérêt mêlé dans la dévotion, ou que la dévotion gouvernée par l'intérêt.

Un dévôt de ce caractère, permettez-moi cette expression, un dévot intéressé est capable de tout. Prenez garde, capable de tout ; premièrement, parce qu'il donne à tout, et parfois aux plus grandes iniquités, une apparence de piété qui le trompe lui-même, et dont il n'aimerait pas qu'on entreprît de le détromper ; mais, en second lieu, capable de tout, parce que, quelque dessein que la passion lui suggère, sa piété ou plutôt l'estime où cette piété fastueuse l'établit, le met en état de réussir.

Veut-il pousser une vengeance ; rien ne lui résiste. Veut-il supplanter un adversaire ; il est tout puissant. Veut-il flétrir la réputation du prochain, et le décrier, son seul témoignage ferait le procès à l'innocence même. Et n'est-ce pas (je ne ferai point ici difficulté de le dire, non pour discréditer la piété, à Dieu ne plaise, mais pour condamner hautement les abus qui s'y peuvent glisser, et qui s'y sont glissés de tout temps), n'est-ce pas par la voie d'une fausse piété, qu'on a vu les plus faibles sujets s'élever aux plus hauts rangs ; les hommes les moins dignes de considération, et de recommandation être néanmoins les plus recommandés et les plus considérés, et, sans d'autres titres, ni d'autre mérite,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'un certain air de réforme, emporter sur quiconque la préférence et s'emparer des premières places ? Or je vous demande s'il est rien qui, selon les sentiments naturels, doive plus attirer notre aversion et notre indignation ?

Oui, mes frères, ne le dissimulons point, c'est cet intérêt qui, dans tous les siècles, a été le grand scandale de la dévotion et qui l'a, si j'ose user de ce terme, avilie dans le monde. Voilà ce qui a fait parler les hérétiques, et ce qui les a rendus si éloquents contre nous.

(Bourdaloue. — Sermon pour le v[e] dimanche après la Pentecôte.— Sur la vraie et la fausse piété. — Œuvres complètes. Paris et Besançon, Gauthier fr., 1829, in-8°, t. VI, p. 235-237.)

Que devons-nous juger de bien des œuvres que nous pratiquons dans le christianisme, ou que nous y voyons pratiquer, et quel fruit pouvons-nous nous en promettre ? De quel mérite et de quel prix peuvent-elles être devant Dieu ? Je ne parle plus de ces œuvres faites par ostentation ou par intérêt ; il est évident que s'il y a quelque récompense à en espérer, ce ne peut être de la part de Dieu, qui les réprouve comme des œuvres criminelles. Mais je parle de ces œuvres faites sans intention, faites sans recueillement et sans réflexion, faites par coutume, par bienséance, par engagement d'état, et sans esprit de Dieu ; désordre plus commun et presque universel jusque dans les plus saintes professions. Ecoutez ceci, je vous prie. On récite de longs offices, et ces offices, tout divins, sont composés et remplis des plus beaux sentiments de foi, d'espérance, de charité et d'amour de Dieu, de confiance en Dieu, de soumission aux ordres de Dieu ; mais, après y avoir employé les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

heures entières, peut-être n'a-t-on pas fait un acte de foi, pas un acte d'espérance, pas un acte d'amour, de confiance et de soumission ; pourquoi ? Parce que de tout ce que la bouche a prononcé, le cœur ne disait rien, ni ne sentait rien.....

Parce que la religion ne consiste ni dans les inclinaisons du corps, ni dans la modestie des yeux, ni dans l'humiliation de l'esprit, et que l'esprit n'a pas un moment accompagné toutes ces démonstrations de respect et d'adoration. On entre dans les hôpitaux, on visite des prisons, on console des affligés ; on soulage des malades ; on assiste des pauvres ; et tel peut-être qui fait voir sur cela plus d'assiduité et plus de zèle, est celui qui exerce moins la charité chrétienne. Pourquoi ? Parce que c'est ou une certaine activité naturelle qui l'emporte, ou une compassion tout humaine qui le touche, ou l'habitude qui le conduit, ou tout autre objet que Dieu qui l'attire, et dont il suit l'impression *(Ib.*, p. 249-250).

Il reprend les mêmes idées dans le sermon sur *la religion et la probité.*

Sans cette probité sincère et reconnue, non seulement fantôme de religion, mais scandale de religion. Je m'explique. J'appelle scandale de religion, ce qui expose la religion au mépris et à la censure ; j'appelle scandale de religion, ce qui lui ôte le crédit et l'autorité qu'elle doit avoir dans les esprits ; j'appelle scandale de religion, ce qui donne au libertinage une espèce de supériorité et d'ascendant sur elle.....

Quand donc on voit des chrétiens, infidèles dans leurs paroles, intéressés dans leurs vues, inflexibles dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

leurs colères, impitoyables dans leurs vengeances, sans modération dans leurs excès, sans pudeur dans leurs débauches, dissimulés, artificieux, fourbes et imposteurs, qu'en peut penser le libertinage et qu'en pense-t-il en effet ? N'en tire-t-il pas avantage, et n'est-ce pas un triomphe pour lui ? Allez alors lui vanter l'excellence de la loi de Dieu ; que n'aura-t-il pas ou que ne croira-t-il pas avoir à lui opposer ? Il la traitera ou d'hypocrisie ou de jeu ou de spéculation impraticable.....

Que ne dit-on pas tous les jours de la dévotion ? Vous le savez ; que, pour être dévot par état, on n'en est souvent que plus déguisé, que plus vindicatif, que plus fâcheux aux autres, que plus amateur de soi-même. On le dit, et pourquoi ? Parce qu'on voit en effet des dévots, j'entends de prétendus dévots, trompeurs, des dévots ulcérés et envenimés les uns contre les autres, des dévots aigres, chagrins, bizarres, des dévots sensuels et délicats. Or, ce qu'on dit en particulier de la dévotion, on le dira en général de la religion.

(Bourdaloue.— Sermon pour le jeudi de la IIIe semaine du Carême.— Sur la religion et la probité. — Besançon, Gauthier, 1823, in-8°, t. II, p. 253-255.)

Dans le sermon sur l'hypocrisie, il attaque directement Molière. La supercherie des faux dévots lui paraît surtout malfaisante en ce qu'elle fournit aux libertins une arme dont ils abusent, pour jeter le ridicule et le mépris sur les dévots véritables.

C'est l'injustice et la malignité du libertin de prétendre tirer avantage de l'hypocrisie et de la fausse dévotion..... Le libertin, dit saint Chrysostôme, ne manque

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

jamais de se prévaloir de la fausse piété pour se persuader à lui-même qu'il n'y en a point de vraie, ou du moins qu'il n'y en a point qui ne soit suspecte et pour affaiblir par là le reproche qu'elle semble lui faire continuellement de son libertinage. Double prétexte, l'un et l'autre très dangereux, que lui suggère l'esprit du monde, et qui sont en lui autant d'oppositions formelles à l'esprit de Dieu.....

Que s'il est, après tout, forcé de convenir que toute piété n'est pas fausse, du moins prétend-il qu'elle est suspecte et qu'il y a toujours lieu de s'en défier. Or cela lui suffit, car il n'y a point de piété qu'il ne rende par là méprisable en la rendant douteuse, et, tandis qu'on la méprisera, qu'on la soupçonnera, elle sera faible et impuissante contre lui.

C'est ce qu'il croit gagner en faisant de ses entretiens et de ses discours autant de satires de l'hypocrisie et de la fausse dévotion ; car, comme la fausse dévotion tient en beaucoup de choses de la vraie ; comme la fausse et la vraie ont je ne sais combien d'actions qui leur sont communes ; comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tout semblables, il est non seulement aisé, mais d'une suite presque nécessaire, que la même raillerie, qui attaque l'une intéresse l'autre, et que les traits dont on peint celle-ci défigurent celle-là, à moins qu'on y apporte toutes les précautions d'une charité prudente, exacte et bien intentionnée, ce que le libertinage n'est pas en disposition de faire.

Et voilà, chrétiens, ce qui est arrivé lorsque des esprits profanes et bien éloignés de vouloir entrer dans les intérêts de Dieu, ont entrepris de censurer l'hypocrisie, non point pour en réformer l'abus, ce qui n'est

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pas de leur ressort, mais pour faire une espèce de diversion, dont le libertinage pût profiter, en concevant et faisant concevoir d'injustes soupçons de la vraie piété par de malignes représentations de la fausse.

Voilà ce qu'ils ont prétendu, exposant sur le théâtre et à la risée publique un hypocrite imaginaire, ou même, si vous voulez, uu hypocrite réel, et tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule, la crainte des jugements de Dieu, l'horreur du péché, les pratiques les plus louables en elles-mêmes et les plus chrétiennes. Voilà ce qu'ils ont affecté, mettant dans la bouche de cet hypocrite des maximes de religion faiblement soutenues, au même temps qu'ils les supposaient fortement attaquées ; lui faisant blâmer les scandales du siècle d'une manière extravagante ; le représentant consciencieux jusqu'à la délicatesse et au scrupule sur des points moins importants, où toutefois il le faut être, pendant qu'il se portait d'ailleurs aux crimes les plus énormes, le montrant sous un visage de pénitent, qui ne servait qu'à couvrir ses infamies ; lui donnant, selon leur caprice, un caractère de piété la plus austère, ce semble et la plus exemplaire, mais, dans le fond, la plus mercenaire et la plus lâche.

Damnables inventions pour humilier les gens de bien, pour les rendre tous suspects, pour leur ôter la liberté de se déclarer en faveur de la vertu, tandis que le vice et le libertinage triomphaient. Car ce sont là, chrétiens, les stratagèmes et les ruses, dont le démon s'est prévalu ; et tout cela est fondé sur le prétexte de l'hypocrisie. Le monde est plein de ces hypocrites, disait le libertin ; ils sont au milieu de nous, et nous sommes parmi eux ; mais nous ne les connaissons pas,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et il n'y a que Dieu, qui sonde les cœurs, lequel puisse les distinguer. Que savons-nous si toutes ces vertus qu'on élève si haut, et qu'on nous propose pour modèles, ne sont point de ces hypocrisies colorées, qui n'ont qu'une belle face et qu'un certain brillant ?

Ainsi, dis-je, raisonnait l'impie, et ainsi raisonne-t-il encore tous les jours ; par où, comme je viens de le remarquer, il prétend se défendre du témoignage que la piété rend contre lui, et pense avoir droit de la récuser, puisque, du moment qu'elle est suspecte, elle perd toute autorité et n'est plus recevable dans ses jugements (*Ib.*, p. 308, pass.).

Quoique je sois le premier à déplorer la triste décadence du christianisme, et quoique je déclame si souvent et si hautement contre les désordres qui y régnent, et qui se sont glissés jusque dans la pratique de la piété, je n'ai garde néanmoins de confondre le bon grain avec l'ivraie ; et, convenant avec vous qu'il y a des hypocrites, je ne suis pas moins persuadé qu'il y a des âmes solidement et vraiment vertueuses.

Non, mes Frères, Dieu n'a point tellement abandonné son Eglise, qu'il ne se soit réservé de parfaits adorateurs, comme autrefois il s'en réserva parmi les Juifs, lorsque cette aveugle nation tomba dans l'infidélité. Nous voyons encore des hommes tels que la religion les demande et dont la vie exemplaire nous peut servir de modèle ; nous voyons des femmes, des vierges, dont la ferveur nous édifie, et dont la dévotion ardente, charitable, humble, désintéressée a tous les caractères de la sainteté évangélique. Outre ceux ou celles que la Providence, par une vocation particulière, a renfermés dans les solitudes et dans les cloîtres, il y en a dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

tous les états ; il y en a jusqu'à la cour ; et, si le libertin les méconnaît, ils ne feront pas moins devant Dieu sa condamnation, parce qu'il affecte de les méconnaître, parce qu'il ferme volontairement les yeux pour ne pas apercevoir ces lumières dont l'éclat l'importune en lui découvrant sa misère ; parce qu'il ne tâche à les éteindre, du moins à les obscurcir, qu'afin de se dérober à lui-même la connaissance de son iniquité, et de s'épargner le remords que cette vue excite malgré lui dans son cœur (*Ib.*, p. 313-314).

Il est hors de doute que, dans les temps où l'hypocrisie règne le plus, c'est alors que les véritables fidèles ont une obligation plus étroite de s'intéresser pour Dieu et pour la pureté de son culte ; et, comme nous pouvons dire, à notre honte, que le siècle où nous vivons est un de ces siècles malheureux, puisqu'il est certain que jamais l'abus de la dévotion apparente et déguisée n'a été plus grand qu'il l'est aujourd'hui, de là je conclus que jamais Dieu n'a exigé de nous plus de ferveur (*Ib.*, p. 324-325).

Parmi les hypocrites, Bourdaloue range les fauteurs d'hérésies, les calvinistes d'abord, les jansénistes ensuite. Il ne les nomme pas ; mais il les désigne assez clairement.

On quitte le chemin de la vérité, et on s'égare dans des erreurs pernicieuses, parce qu'on se laisse éblouir par l'éclat d'une spécieuse hypocrisie. C'est par là..... que presque toutes les hérésies ont fait des progrès si surprenants et qu'elles ont corrompu la foi de tant de chrétiens. Car voici..... ce qui arrivait.....On voyait des hommes qui, pour donner crédit à leurs nouveautés et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour autoriser leurs sectes, prenaient tout l'extérieur de la piété la plus scrupuleuse et la plus rigide, et qui, s'introduisant par cette voie, répandaient leur venin dans les parties les plus saines de l'Eglise.

Ils n'avaient qu'à paraître, revêtus, comme parle l'Evangile, de cette peau de brebis qui les couvrait, pour attirer les peuples à leur suite. Au seul nom de réforme qu'ils faisaient partout retentir, chacun applaudissait ; les ignorants étaient prévenus ; les gens de bien gagnés, les dévots charmés. Tout cela, dans la plupart, n'était que l'effet d'une simplicité populaire, je l'avoue ; mais cette simplicité, séduite par l'hypocrisie, ne laissait pas de faire des approbateurs, des fauteurs, des sectateurs de l'hérésie, c'est-à-dire des prévaricateurs de leur foi et des déserteurs de la vraie religion. S'ils avaient su que ces hérésiarques travestis en brebis étaient au fond des loups ravissants, ils auraient été bien éloignés de s'attacher à eux ; mais, parce qu'ils étaient simples sans être prudents, ils les suivaient en aveugles et tombaient avec eux dans le précipice.

La conclusion frappe sans ménagement « la cabale » des faux dévots.

Comme par l'illusion et par la surprise de l'hypocrisie, on s'engage dans l'erreur au préjudice de la vérité, aussi par la même surprise, s'engage-t-on souvent à soutenir l'injustice contre le bon droit, le crime contre l'innocence, la passion contre la raison, l'incapacité contre le mérite ; et cet abus est encore plus commun que l'autre.

Vous savez, chrétiens, ce qui se pratique et l'expé-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

rience du monde vous l'aura fait connaître bien mieux qu'à moi.

Qu'un homme artificieux ait une mauvaise cause, et qu'il se serve avec adresse du voile de la dévotion, dès là il trouve des solliciteurs zélés, des juges favorables, des patrons puissants, qui, sans autres discussions, portent ses intérêts, quoique injustes, et qui, sans considérer le tort qu'en souffriront de malheureuses parties, croient glorifier Dieu en lui donnant leur protection et en l'appuyant.

Que, sous ce déguisement de piété, un homme ambitieux et vain prétende à un rang dont il est indigne, et qui ne lui est pas dû, dès là, il ne manque point d'amis qui négocient, qui intriguent, qui briguent en sa faveur, et qui ne craignent ni d'exclure pour lui le plus solide mérite, ni de se charger devant Dieu des conséquences de son peu d'habileté. Pourquoi ? Parce qu'ils sont, pour ainsi dire, fascinés par le charme de son hypocrisie.

Enfin qu'un homme violent et passionné, mais en même temps hypocrite, exerce des vexations, suscite des querelles, trouble par ses entreprises le repos de ceux qu'il lui plaît d'inquiéter, et qu'en tout cela, il fasse le personnage de dévot, dès là, il est sûr d'avoir des âmes dévouées, qui loueront son procédé, qui blâmeront ceux qu'il opprime, et qui, ne jugeant des choses que par cette première vue d'une probité fausse et apparente, justifieront les passions les plus visibles et condamneront la vertu même.

Car c'est ainsi que l'hypocrisie, imposant à la simplicité, lui fait commettre sans scrupule les plus grossières injustices.

(Bourdaloue.— Sermon pour le VII[e] dimanche après la Pentecôte, sur l'hypocrisie. — *Ib.*, t. VI, p. 329-331).

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais, s'il est de faux dévots, il en est aussi de sincères. Autant on doit blâmer les premiers, autant on doit vénérer les seconds.

Il y a dans le monde des hypocrites, je le sais, et peut-être trop pour n'en pas gémir moi-même ; mais l'impiété du siècle peut-elle se prévaloir de l'hypocrisie pour en tirer cette dangereuse conséquence, qu'il n'y a point dans le monde de vraie sainteté ? Au contraire, répond ingénieusement saint Augustin, c'est de là même qu'elle doit conclure qu'il y a une vraie sainteté, parce qu'il se trouve des saintetés fausses, et la raison qu'il en apporte est sans réplique ; parce que la fausse sainteté, ajoute-t il, n'est rien autre chose qu'une imitation de la vraie, comme la fiction est une imitation de la vérité.

En effet, ce sont les vraies vertus qui, par l'abus qu'on en a fait, en voulant les imiter, ont produit, contre l'intention de Dieu, les fausses vertus. Le démon, père du mensonge, s'étant étudié à copier, autant qu'il a pu, les œuvres de Dieu, il a pris à tâche de contrefaire la vraie humilité par mille vains fantômes d'humilité, la vraie sévérité de l'Evangile par l'apparente sévérité de l'hérésie, le vrai zèle par le zèle jaloux, la vraie religion par l'idolâtrie et la superstition. Témoignage évident, dit saint Augustin, qu'il y a donc une vraie religion, un vrai zèle, une vraie sévérité de mœurs, une vraie humilité de cœur, en un mot une vraie sainteté, puisqu'il est impossible de contrefaire ce qui n'est pas, et que les copies, quoique fausses, supposent un modèle.

(Bourdaloue. — Autre Avent. — Sermon pour la fête de tous les saints. — Sur la sainteté. — Paris, Lefèvre, 1834, in-4°, t. Ier, p. 69.)

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le jugement dernier fera un juste départ des uns et des autres. Là, chacun sera remis en la place qui lui convient et recevra le nom qu'il a mérité de porter.

[Dieu] viendra pour juger les justes, j'entends toujours les justes de bonne foi, en les séparant des hypocrites... car... durant cette vie, tout est mêlé et confondu, la vertu avec le vice, l'innocence avec le crime, la vérité avec l'imposture, la religion avec l'hypocrisie, et, dans ce mélange, le juste souffre et l'impie triomphe.

Quand, au reste, je parle de l'hypocrisie, ne pensez pas que je la borne à cette espèce particulière, qui consiste dans l'abus de la piété, et qui fait les faux dévots. Je la prends dans un sens plus étendu, et d'autant plus utile à votre instruction, que peut-être, malgré vous-mêmes, serez-vous obligés de convenir que c'est un vice qui ne vous est que trop commun ; car j'appelle hypocrite quiconque, sous de spécieuses apparences, a le secret de cacher les désordres d'une vie criminelle. Or, en ce sens, on ne peut douter que l'hypocrisie ne soit répandue dans toutes les conditions et que, parmi les mondains, il ne se trouve encore bien plus d'imposteurs et d'hypocrites, que parmi ceux que nous nommons dévots.

En effet, combien dans le monde de scélérats travestis en gens d'honneur ! Combien d'hommes corrompus et pleins d'iniquité, qui se produisent avec tout le faste et l'ostentation de la probité ! Combien de fourbes insolents à vanter leur sincérité ! Combien de traîtres habiles à sauver les dehors de la fidélité et de l'amitié ! Combien de sensuels, esclaves des passions les plus infâmes, en

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

possession d'affecter la pureté des mœurs et de la pousser jusqu'à la sévérité ! Combien de femmes libertines, fières sur le chapitre de leur réputation, et quoiqu'engagées dans un commerce honteux, ayant le talent de s'attirer toute l'estime d'une exacte et parfaite régularité.

Au contraire, combien de justes faussement accusés et condamnés ! Combien de serviteurs de Dieu, par la malignité du siècle, décriés et calomniés ! Combien de dévots de bonne foi traités d'hypocrites, d'intrigants et d'intéressés ! Combien de vraies vertus contestées ! Combien de bonnes œuvres censurées ! Combien d'intentions droites mal expliquées, et combien de saintes actions empoisonnées.

Or, c'est là, dit saint Chrysostôme, ce que le jugement de Dieu dévoilera... Par cette fatale et décisive séparation du bon grain d'avec l'ivraie..... la joie de l'hypocrite finira ; son espérance périra. *Et gaudium hypocritæ ad instar puncti ; et spes hypocritæ peribit* (Job, 20).

Car la joie de l'hypocrite était d'en imposer, et cependant d'être honoré et respecté. Sa joie était d'avoir dans le monde un certain crédit, qui ne lui coûtait qu'à bien faire son personnage et qu'à bien jouer la comédie. Sa joie était d'être parvenu, à force de dissimulation, à recevoir l'hommage et le tribut des plus pures vertus, et à jouir, sans mérite, de tous les avantages du vrai mérite.

Voilà ce que Job appelait les prospérités, les joies, le règne de l'hypocrisie ; mais, dans le dernier jugement, ce règne de l'hypocrisie sera détruit ; ces prospérités de l'hypocrisie s'évanouiront ; ces joies de l'hypocrisie se changeront en des afflictions mortelles ; elles n'étaient fondées que sur l'erreur des âmes simples, séduites et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

éblouies par un faux éclat ; mais cette séduction des âmes simples, trompées jusqu'alors, mais enfin désabusées par la lumière de Dieu, après avoir été à l'hypocrite une frivole consolation, se tournera pour lui, disons mieux, contre lui, en opprobre et en confusion ; l'espérance de l'hypocrite était qu'on ne le connaîtrait jamais à fond, et qu'éternellement le monde serait la dupe de sa damnable politique ; et son désespoir, au contraire, sera de ne plus pouvoir se déguiser, de n'avoir plus de ténèbres où se cacher, de voir malgré lui le voile de son hypocrisie levé, ses artifices découverts, et d'être exposé aux yeux de toutes les nations. *Spes hypocritæ peribit.*

(Bourdaloue. — Sermon pour le 1er dimanche de l'Avent, prêché devant le roi. — Sur le jugement dernier. — Ed. Lefèvre, in-4°, 1834, p. 85.)

Dans ses *Caractères,* Labruyère n'avait garde d'oublier les dévots. Il les a placés dans le chapitre de *la mode.* En effet, dans la période qui précéda et suivit la révocation, la piété fut souveraine. Le 10 mars 1687, prononçant dans l'église de N.-D. de Paris l'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé, Bossuet célèbre par dessus tout la piété de son héros.

Ce qui distingue les amis de Dieu d'avec tous les autres, c'est la piété. Jusqu'à ce qu'on ait reçu ce don du ciel, tous les autres non seulement ne sont rien, mais encore tournent en ruine à ceux qui en sont ornés. Sans ce don inestimable de la piété, que serait-ce que le prince de Condé, avec tout ce grand cœur et ce grand génie ?..... Poussons donc à bout la gloire humaine

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par cet exemple; détruisons l'idole des ambitieux; qu'elle tombe anéantie devant ces autels..... A la gloire de la vérité, montrons, dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, ce qui porte la gloire du monde jusqu'au comble...., ne serait qu'une illusion, si la piété ne s'y était jointe, et enfin que la piété est le tout de l'homme.....

(Bossuet, Œuvres complètes. Paris, Gauthier, 1828, in-8°, t. VIII, p. 227.)

Le 10 décembre 1683, prononçant à Paris, dans l'église de la maison professe des jésuites, l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, prince de Condé et premier prince du sang, le père du vainqueur de Rocroy, Bourdaloue avait ainsi posé et divisé son sujet :

Tout a été grand en lui; mais voici..... à quoi je m'arrête..... C'est un prince que Dieu fit naître pour le rétablissement de la vraie religion. C'est un prince qui semble n'avoir vécu que pour la défense et le soutien de la vraie religion. C'est un prince dont toute la conduite a été un ornement de la vraie religion...., un prince, dont la religion catholique a tiré trois insignes avantages, puisqu'il a servi à la relever, à l'amplifier, à l'honorer.

(Bourdaloue, Œuvres. Paris, Lefèvre, in-4°, 1834, t. III, p. 54.)

En effet, le prince de Condé, né dans le calvinisme, avait abjuré l'hérésie et employé tous ses efforts à la combattre. Lorsque, quatre ans plus tard, le même orateur fut appelé à rendre dans la

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

chaire un public hommage à son fils, ce qu'il exalta en lui, dans un langage presque identique à celui de Bossuet, ce fut moins le héros que le chrétien.

Chargé du soin de vous instruire et d'exciter votre piété, par la vue même des grandeurs humaines et du terme fatal où elles aboutissent, je viens satisfaire à ce que vous attendez de moi. Au lieu des prodigieux exploits de guerre, au lieu des victoires et des triomphes, au lieu des éminentes qualités du prince de Condé, je viens, touché de choses encore plus grandes et plus dignes de vos réflexions, vous raconter les miséricordes que Dieu lui a faites, les desseins que la Providence a eus sur lui, les soins qu'elle a pris de lui, les grâces dont elle l'a comblé, les maux dont elle l'a préservé, les précipices et les abîmes d'où elle l'a tiré, les voies de prédestination et de salut par où il lui a plu de le conduire, et l'heureuse fin dont, malgré la puissance de l'enfer, elle a terminé sa glorieuse course (*Ib.*, p. 65, 66).

Dans sa péroraison, il reprend le thème de Bossuet. Il dit, en s'adressant au fils de celui dont on déplorait la perte :

L'illustre et savant prélat qui vous a parlé avant moi a déjà épuisé cette matière.

..... Dieu, Monseigneur, vous a donné dans sa personne l'idée de la véritable gloire. Mais en vain et pour lui et pour vous serait-il aujourd'hui l'idée de la véritable gloire selon le monde, si vous ne trouviez en lui l'idée de la véritable piété. Vous avez hérité de ses grandeurs, de ses lumières, des rares talents de son esprit, et, malgré le silence que votre modestie m'impose, de ses qualités héroïques ; mais tout cela, séparé de sa

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

piété, à quoi vous conduirait-il ? Comme, au contraire, tout cela, sanctifié par sa piété, à quoi ne vous élèvera-t-il pas ? *(Ib.*, p. 79.)

Cette piété, qui est la marque certaine et irrécusable, à laquelle se reconnaissent les princes prédestinés, Louis XIV vieilli, de plus en plus gouverné par l'influence de M^me^ de Maintenon et de ses confesseurs jésuites, après s'être complètement enivré de la gloire du monde, désireux maintenant de conquérir la gloire céleste, se fait un devoir non seulement de la pratiquer lui-même, mais encore de l'imposer à tous ceux qui l'entourent.

Bourdaloue l'en félicite hautement dans son sermon sur la sainteté, prêché le jour de la fête de tous les saints.

Je parle à un roi dont le caractère particulier est d'avoir su se rendre tout possible, et même facile, quand il a fallu exécuter des entreprises, ou pour la gloire de sa couronne, ou pour la gloire de sa religion. Je parle à un roi qui, pour triompher des ennemis de son Etat, a fait des miracles de valeur que la postérité ne croira pas, parce qu'ils sont bien plus vrais que vraisemblables, et qui, pour triompher des ennemis de l'Eglise, fait aujourd'hui (1) des miracles de zèle, qu'à peine

(1) Ce sermon est probablement postérieur à la révocation de l'édit de Nantes.

Il est certainement de la fin de la carrière de Bourdaloue, qui déclare dans sa péroraison : « Voilà, sire,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

croyons-nous en les voyant, tant ils sont au-dessus de nos espérances.

Je parle à un roi suscité et choisi de Dieu pour des choses dont ses augustes ancêtres n'ont pas même osé former le dessein, parce que c'était lui qui seul en pouvait être tout à la fois et l'auteur et le consommateur. Ce zèle pour les intérêts de Dieu et pour le vrai culte de Dieu, c'est, sire, ce qui sanctifie les rois (2), et ce qui

---

ce que Dieu vous dit par ma bouche, et ce qu'il vous a dit depuis tant d'années que j'ai l'honneur de vous annoncer sa sainte parole ». Nous savons que Bourdaloue prêcha à la cour les Avents de 1684, de 1689 et de 1693. — La date de 1689 semble la plus vraisemblable. On est dans toutes les illusions qui ont suivi la révocation, et les épreuves de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ne sont pas encore commencées.

(2) Bourdaloue entend de la même manière que Bossuet, et, en somme que tous les contemporains, les devoirs particuliers que les monarques ont envers Dieu. « [Au jour de la vengeance], Dieu se lèvera pour juger lui-même sa cause. En effet, pendant cette vie, il en laisse à d'autres le soin. Occupé à répandre ses grâces et à faire luire son soleil, aussi bien sur les méchants que sur les bons, il laisse à ceux qui sont en place et qui ont en main l'autorité, le soin de maintenir ses droits. C'est pour cela qu'il a établi des puissances sur la terre. Car le prince, dit saint Paul, est le ministre des vengeances de Dieu, et ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, puisque c'est pour la cause de Dieu, bien plus que pour la sienne qu'il doit s'en servir. Il est le ministre de Dieu,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

devait être le terme de votre glorieuse destinée. Car, puisque V. M. était au-dessus de tout ce qu'il y a de grand dans le monde, puisqu'elle ne pouvait plus croître selon le monde, il était pour elle d'une heureuse nécessité qu'elle consacrât désormais à Dieu et sa vie et ses héroïques travaux.

(Bourdaloue. — Sermon sur la sainteté. — Ed. Lefèvre, t. Ier, p. 77 ; éd. Gauthier, t. Ier, p. 343.)

Le mécontentement qu'inspiraient à Louis XIV, en toute occasion, ceux des gens de sa cour qui laissaient voir quelque tiédeur ou quelque négligence dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, le journal de Dangeau nous en fournit de nombreux témoignages, ceux-ci, par exemple :

1684, 3 avril.— Le roi, à son lever, parla fort sur les courtisans qui ne faisaient pas leurs Pâques, et dit qu'il estimait fort ceux qui les faisaient bien, et qu'il les

---

pour faire rendre à Dieu ce qui lui est dû, et pour punir ceux qui violent sa loi..... Autant qu'il y a dans le monde de souverains, de magistrats, de supérieurs, de prélats, de juges, ce sont autant d'hommes chargés des intérêts de Dieu, et dans les mains de qui Dieu a mis sa cause. Si son nom est blasphémé, si son culte est profané, il leur en demande justice, et c'est à eux à lui en faire raison.

(Bourdaloue.— Sermon, pour le Ier dimanche de l'Avent, — prêché devant le roi, — sur le jugement dernier. — Ed. Lefèvre, t. I, p. 79. — Gauthier, t. Ier, p. 351, sq.)

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

exhortait tous à y songer bien sérieusement, en ajoutant même qu'il leur en saurait bon gré.

21 mai. — Le roi fit le matin dans l'église une réprimande au marquis de Gesvres, sur ce qu'il entendait la messe irréligieusement

26 décembre. — Le major déclara que le roi avait ordonné de l'avertir de tous les gens qui causeraient à la messe.

Aussitôt, tout le *peuple caméléon*, *peuple singe du maître,* affecta pour la religion le zèle le plus outré. Saint-Simon signale la conversion du maréchal de Noailles.

Le roi, qui était l'idole, à qui il offrait tout son encens, étant devenu dévot, le jeta dans la dévotion la plus affichée. T. VII, p. 423.

Saint-Simon raconte à deux reprises un bon tour que le major des gardes du corps Brissac avait joué à certaines dévotes qui ne venaient au salut que dans le dessein de s'y faire remarquer du roi et de M^me^ de Maintenon.

Un trait de ce major des gardes donnera un petit crayon de la cour. Il y avait une prière publique tous les soirs dans la chapelle de Versailles, à la fin de la journée, qui était suivie d'un salut, avec la bénédiction du Saint-Sacrement, tous les dimanches et les jeudis. L'hiver, le salut était à six heures ; l'été, à cinq, pour pouvoir s'aller promener après. Le roi n'y manquait point les dimanches, et très rarement les jeudis en hiver. A la fin de la prière, un garçon bleu en attente dans la tribune courait avertir le roi, qui arrivait toujours un

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

moment avant le salut. Mais, qu'il dût venir ou non, jamais le salut ne l'attendait.

Les officiers des gardes du corps postaient les gardes d'avance dans la tribune, d'où le roi l'entendait toujours. Les dames étaient soigneuses d'y garnir les travées des tribunes, et, l'hiver de s'y faire remarquer par de petites bougies qu'elles avaient pour lire dans leurs livres, et qui donnaient à plein sur leur visage. La régularité était un mérite, et chacune, vieille et souvent jeune, tâchait de se l'acquérir auprès du roi et de M^me^ de Maintenon.

Brissac, fatigué d'y voir des femmes, qui n'avaient pas le bruit de se soucier beaucoup d'entendre le salut, donna le mot un jour aux officiers qui postaient, et, pendant la prière, il arrive dans la travée du roi, frappe dessus de son bâton et se met à crier d'un ton d'autorité : « Gardes du roi, retirez-vous. Le roi ne vient point au salut ». A cet ordre, tout obéit ; les gardes s'en vont, et Brissac se colle derrière un pilier. Grand murmure dans les travées qui étaient pleines ; et, un moment après, chaque femme souffle sa bougie et s'en va, tant et si bien qu'il n'y demeura en tout que M^me^ de Dangeau et deux autres assez du commun.

C'était dans l'ancienne chapelle. Les officiers, qui étaient avertis avaient arrêté les gardes dans l'escalier de Bloin et dans les paliers où ils étaient bien cachés, et quand Brissac eut donné tout loisir aux dames de s'éloigner et de ne pouvoir entendre le retour des gardes, il les fit reposter.

Tout cela fut ménagé si juste, que le roi arriva après, et que le salut commença. Le roi, qui faisait toujours des yeux le tour des tribunes, et qui les trouvait toujours

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pleines et pressées, fut dans la plus grande surprise du monde de n'y trouver en tout et pour tout que Mme de Dangeau et ces deux autres femmes. Il en parla, dès en sortant de sa travée, avec un grand étonnement. Brissac, qui marchait toujours près de lui, se mit à rire et lui conta le tour qu'il avait fait à ces bonnes dévotes de cour, dont il s'était lassé de voir le roi la dupe. Le roi en rit beaucoup et encore plus le courtisan. On sut à peu près qui étaient celles qui avaient soufflé leurs bougies et pris leur parti sur ce que le roi ne viendrait point, et il y en eut de furieuses qui voulaient dévisager Brissac, qui ne le méritait pas mal par tous les propos qu'il tint sur elles.

(Saint-Simon. — Mémoires, éd. Chéruel. — Paris, Hachette, 1857, in-8°, t. X, p. 311-313. — Cf. t. VI, p. 205-206 ; *Ib.*, in-12, t. VI, p. 371 ; t. IV, p. 110.)

Labruyère note avec quelle rapidité, suivant le caractère changeant de l'air de la cour, les gens à la mode passent du libertinage à la dévotion et de la dévotion au libertinage.

§ 16. — Le courtisan autrefois avait ses cheveux, était en chausses et en pourpoint, portait de larges canons, et il était libertin. Cela ne sied plus ; il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni et il est dévot. Tout se règle par la mode.

§ 17. — Celui qui, depuis quelque temps, à la cour, était dévot, et par là, contre toute raison, peu éloigné du ridicule, pouvait-il espérer de devenir à la mode ?

§ 18. — De quoi n'est pas capable un courtisan dans la vue de sa fortune, si, pour ne pas la manquer, il devient dévot ?

§ 19. — Les couleurs sont préparées et la toile est

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

toute prête. Mais comment le fixer, cet homme inquiet, léger, inconstant, qui change de mille et mille figures ? Je le peins dévot et je crois l'avoir attrapé ; mais il m'échappe, et déjà il est libertin. Qu'il demeure du moins dans cette mauvaise situation, et je saurai le prendre dans un point de dérèglement de cœur et d'esprit où il sera méconnaissable ; mais la mode presse, il est dévot.

§ 20. — Celui qui a pénétré la cour connaît ce que c'est que vertu et ce que c'est que dévotion. Il ne peut plus s'y tromper.

Puis vient le portrait très étudié du faux dévot, tel qu'à cette date, il apparaît aux yeux du moraliste.

§ 21. — Négliger vêpres comme une chose antique et hors de mode, garder soi-même sa place pour le salut, savoir les êtres de la chapelle, connaître le flanc, savoir où l'on est vu et où l'on n'est pas vu ; rêver dans l'église à Dieu et à ses affaires ; y recevoir des visites, y donner des ordres et des commissions, y attendre les réponses ; avoir un directeur mieux écouté que l'Evangile ; tirer toute sa sainteté et tout son relief de la réputation de son directeur, dédaigner ceux dont le directeur a moins de vogue, et convenir à peine de leur salut ; n'aimer de la parole de Dieu que ce qui s'en prêche chez soi, ou par son directeur, préférer sa messe aux autres messes, et les sacrements donnés de sa main à ceux qui ont moins de cette circonstance ; ne se repaître que de livres de spiritualité, comme s'il n'y avait ni évangiles, ni épîtres des apôtres, ni morale des pères ; lire ou parler un jargon inconnu aux premiers siècles ; circonstancier à confesse les défauts d'autrui ; y pallier les siens ; s'accuser

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de ses souffrances, de sa patience ; dire comme un péché son peu de progrès dans l'héroïsme ; être en liaison secrète avec de certaines gens contre certaines autres ; n'estimer que soi et sa cabale ; avoir pour suspecte la vertu même ; goûter, savourer la prospérité et la faveur, n'en vouloir que pour soi. ne point aider au mérite, faire servir la piété à son ambition, aller à son salut par le chemin de la fortune et des dignités ; c'est du moins, jusqu'à ce jour, le plus bel effort de la dévotion du temps.

Un dévot est celui qui, sous un roi athée, serait athée.

Cette pensée, d'une vérité si profonde, a été ajoutée dans la 7e édition (1692). Elle se rencontre avec un passage de Bourdaloue.

Grâces au Seigneur, qui, par une providence particulière, nous a donné un roi fidèle et déclaré contre le libertinage et l'impiété, un roi qui sait honorer sa religion et qui veut qu'elle soit honorée, un roi dont le premier zéle, en se faisant obéir et servir lui-même, est que Dieu soit servi et obéi.

Mais si, par un de ces châtiments terribles, dont Dieu punit quelquefois les peuples, le Ciel nous avait fait naître sous la domination d'un prince moins religieux, combien verrions nous de courtisans, tels que les concevait Tertullien, qui ne balanceraient pas sur le parti qu'ils auraient à prendre, et qui, sans hésiter et aux dépens de Dieu, rechercheraient la faveur de César..... Sans faire nulle supposition, combien en voyons-nous, dès maintenant disposés de la sorte, c'est-à-dire non pas impies et scélérats, mais prêts à l'être, s'il le fallait être, et si l'être en effet était une marque

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qu'on exigeât d'eux, de leur complaisance et de leur attachement ?

Auraient-ils là-dessus quelque scrupule, ou écouteraient-ils leurs remords et leurs scrupules ? La concurrence de la créature et de Dieu les arrêterait-elle ? et, emportés par l'habitude où ils sont élevés de se conformer en tout aux inclinations du maître de qui ils dépendent, ne se feraient-ils pas un principe, s'il était libertin, de l'être avec lui ; et, s'il méprisait Dieu, de le mépriser comme lui.

(Bourdaloue. — Sermon pour le IIe dimanche de l'Avent, prêché devant le roi.— Sur le respect humain. — Œuvres. Paris, Lefèvre, 1834, in-4°, t. Ier, p. 93.)

§ 22. — Les dévots ne connaissent de crime que l'incontinence, parlons plus précisément, que le bruit ou les dehors, de l'incontinence ; si *Phérécide* passe pour être guéri des femmes, ou *Phérénice* pour être fidèle à son mari, ce leur est assez ; laissez-les jouer un jeu ruineux, faire perdre leurs créanciers, se réjouir du malheur d'autrui et en profiter, idolâtrer les grands, mépriser les petits, s'enivrer de leur propre mérite, sécher d'envie, mentir, médire, cabaler, nuire, c'est leur état ; voulez vous qu'ils empiètent sur celui des gens de bien, qui, avec les vices cachés, fuient encore l'orgueil et l'injustice ?

§ 23. — Quand un courtisan sera humble, guéri du faste et de l'ambition, qu'il n'établira point sa fortune sur la ruine de ses concurrents ; qu'il sera équitable, soulagera ses vassaux, paiera ses créanciers, qu'il ne sera ni fourbe, ni médisant, qu'il renoncera aux grands repas et aux amours illégitimes, qu'il priera autrement que des lèvres et même hors de la présence du prince ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

quand d'ailleurs, il ne sera point d'un abord farouche et difficile, qu'il n'aura point le visage austère et la mine triste, qu'il ne sera point paresseux et contemplatif, qu'il saura rendre, par une scrupuleuse attention, divers emplois très compatibles ; qu'il pourra et voudra même tourner son esprit et ses soins aux grandes et laborieuses affaires, à celles surtout d'une suite la plus étendue pour les peuples et pour tout l'état ; quand son caractère me fera craindre de le nommer en cet endroit, et que sa modestie l'empêchera, si je ne le nomme pas, de s'y reconnaître ; alors je dirai de ce personnage : « il est dévot », ou plutôt c'est un homme donné à son siècle pour le modèle d'une vertu sincère et pour le discernement de l'hypocrite.

Toutes les clefs indiquent ici le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne. Les éditions 4e (1689), 5e (1690) et 6me (1691) portaient un croquis du vrai dévot.

Un homme dévot entre dans un lieu saint, perce modestement la foule, choisit un coin pour s'y recueillir, et où personne ne voit qu'il s'humilie ; s'il entend des courtisans qui parlent, qui rient, et qui sont à la chapelle avec moins de silence que dans l'antichambre, quelque comparaison qu'il fasse de ces personnes avec lui-même, il ne les méprise pas ; il ne s'en plaint pas ; il prie pour eux.

La Bruyère a modifié ce passage, et l'a incorporé dans le portrait d'Onuphre, qui parut pour la première fois dans la sixième édition (1691),

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

et reçut encore quelques additions dans la septième (1692).

§ 24. — Onuphre n'a pour tout lit qu'une housse de serge grise, mais il couche sur le coton et sur le duvet ; de même, il est habillé simplement, mais commodément, je veux dire d'une étoffe fort légère en été, et d'une autre, fort moelleuse pendant l'hiver ; il porte des chemises très déliées, qu'il a un très grand soin de bien cacher. Il ne dit point *ma haire et ma discipline*, au contraire ; il passerait pour ce qu'il est, pour un hypocrite, et il veut passer pour ce qu'il n'est pas, pour un homme dévot ; il est vrai qu'il fait en sorte que l'on croit, sans qu'il le dise, qu'il porte une haire et qu'il se donne la discipline. Il y a quelques livres répandus dans sa chambre indifféremment ; ouvrez-les. C'est le *combat spirituel*, le *Chrétien intérieur* et l'*Année sainte*. D'autres livres sont sous la clef.

S'il marche par la ville et qu'il découvre de loin un homme, devant qui il est nécessaire qu'il soit dévot, les yeux baissés, la démarche lente et modeste, l'air recueilli lui sont familiers. Il joue son rôle. S'il entre dans une église, il observe d'abord de qui il peut être vu, et, selon la découverte qu'il vient de faire, il se met à genoux et prie, ou il ne songe ni à se mettre à genoux, ni à prier ; arrive-t-il vers lui un homme de bien et d'autorité qui le verra et qui peut l'entendre, non seulement il prie, mais il médite ; il pousse des élans et des soupirs ; si l'homme de bien se retire, celui-ci, qui le voit partir, s'apaise et ne souffle pas.

Il entre une autre fois dans un lieu saint, perce la foule, choisit un endroit pour se recueillir, et où tout

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le monde voit qu'il s'humilie ; s'il entend des courtisans qui parlent, qui rient et qui sont à la chapelle avec moins de silence que dans l'antichambre, il fait plus de bruit qu'eux pour les faire taire ; il reprend sa méditation qui est toujours la comparaison qu'il fait des personnes avec lui-même, et où il trouve son compte. Il évite une église déserte et solitaire où il pourrait entendre deux messes de suite, le sermon, vêpres et complies, tout cela entre Dieu et lui, et sans que personne lui en sût gré ; il aime la paroisse, il fréquente les temples où il se fait un grand concours ; on n'y manque point son coup ; on y est vu.

Il choisit deux ou trois jours dans toute l'année, où, à propos de rien, il jeûne ou fait abstinence ; mais, à la fin de l'hiver, il tousse, il a une mauvaise poitrine, il a des vapeurs ; il a eu la fièvre ; il se fait prier, presser, quereller, pour rompre le carême dès son commencement, et il en vient là par complaisance.

Si Onuphre est nommé arbitre dans une querelle de parents où dans un procès de famille, il est pour les plus forts, je veux dire pour les plus riches, et il ne se persuade pas que celui ou celle qui a beaucoup de bien puisse avoir tort.

S'il se trouve bien d'un homme opulent, à qui il a su imposer, dont il est le parasite, et dont il peut tirer de grands secours, il ne cajole point sa femme ; il ne lui fait du moins ni avance, ni déclaration ; il s'enfuira, il lui laissera son manteau, s'il n'est aussi sûr d'elle que de lui-même ; il est encore plus éloigné d'employer pour la flatter et pour la séduire le jargon de la dévotion ; ce n'est point par habitude qu'il le parle, mais avec dessein, et selon qu'il lui est utile, et jamais quand

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

il ne servirait qu'à le rendre très ridicule. Il sait où se trouvent des femmes plus sociables et plus dociles que celle de son ami ; il ne les abandonne pas pour longtemps, quand ce ne serait que pour faire dire de soi dans le public qu'il fait des retraites. Qui, en effet, pourrait en douter, quand on le voit paraître avec un visage exténué, et d'un homme qui ne se ménage point.

Les femmes d'ailleurs qui fleurissent et qui prospèrent à l'ombre de la dévotion lui conviennent, seulement avec cette petite différence qu'il néglige celles qui ont vieilli, et qu'il cultive les jeunes, et entre celles-ci, les plus belles et les mieux faites, c'est son attrait ; elles vont et il va ; elles reviennent et il revient ; elles demeurent, et il demeure ; c'est en tous lieux et à toutes les heures qu'il a la consolation de les voir ; qui pourrait n'en être pas édifié ? Elles sont dévotes, et il est dévot.

Il n'oublie pas de tirer avantage de l'aveuglement de son ami, et de la prévention où il l'a jeté en sa faveur ; tantôt il lui emprunte de l'argent ; tantôt il fait si bien que cet ami lui en offre ; il se fait reprocher de n'avoir pas recours à ses amis dans ses besoins ; quelquefois il ne veut pas recevoir une obole, sans donner un billet qu'il est bien sûr de ne jamais retirer ; il dit une autre fois et d'une certaine manière, que rien ne lui manque, et c'est lorsqu'il ne lui faut qu'une petite somme ; il vante quelque autre fois publiquement la générosité de cet homme, pour le piquer d'honneur et le conduire à lui faire une grande largesse ; il ne pense point à profiter de toute sa succession, ni à s'attirer une donation générale de tous ses biens, s'il s'agit surtout de les enlever à un fils, le légitime héritier ; un homme dévot n'est ni avare, ni violent, ni injuste, ni même intéressé.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Onuphre n'est pas dévot, mais il veut être cru tel, et, par une parfaite, quoique fausse, imitation de la piété, ménager sourdement ses intérêts ; aussi ne se joue-t-il pas à la ligne directe, et il ne s'insinue jamais dans une famille, où se trouvent tout à la fois une fille à pourvoir et un fils à établir ; il y a là des droits trop forts et trop inviolables ; on ne les traverse point sans faire de l'éclat, et il l'appréhende, sans qu'une pareille entreprise vienne aux oreilles du prince, à qui il dérobe sa marche, par la crainte qu'il a d'être découvert, et de paraître ce qu'il est.

Il en veut à la ligne collatérale ; on l'attaque plus impunément ; il est la terreur des cousins et des cousines, du neveu et de la nièce ; le flatteur et l'ami déclaré de tous les oncles qui ont fait fortune ; il se donne pour l'héritier légitime de tout vieillard qui meurt riche et sans enfants, et il faut que celui-ci le déshérite, s'il veut que ses parents recueillent sa succession ; si Onuphre ne trouve pas jour à les en frustrer à fond, il leur en ôte du moins une bonne partie ; une petite calomnie ; moins que cela, une légère médisance lui suffit pour ce pieux dessein, et c'est le talent qu'il possède à un plus haut degré de perfection ; il se fait même souvent un point de conduite de ne le pas laisser inutile ; il y a des gens, selon lui, qu'on est obligé en conscience de décrier, et ces gens sont ceux qu'il n'aime point, à qui il veut nuire, et dont il désire la dépouille ; il vient à ses fins sans se donner même la peine d'ouvrir la bouche ; on lui parle d'*Eudoxe* ; il sourit ou il soupire ; on l'interroge, on insiste ; il ne répond rien et il a raison ; il en a assez dit.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

On a souvent comparé ce personnage d'Onuphre à celui de Tartufe. L'intention bien marquée de La Bruyère est de corriger l'œuvre de Molière. Il indique en détail quels traits lui paraissent exagérés, quels autres faux. Les divergences, qui éclatent entre les deux portraits, ne s'expliquent pas seulement par la différence du public auquel s'adressent le poète comique et le moraliste. L'optique de la scène exige que les traits soient accentués et chargés. La nécessité d'aboutir à un dénouement oblige l'auteur à prêter à son protagoniste les erreurs et les maladresses, par lesquelles il se fera surprendre. Peut-être aussi les dévots de 1685 ne ressemblaient-ils pas à ceux de 1665. Ils n'avaient point cette fougue, cette exubérance, cette plénitude de vie extérieure, qui éclata encore dans la Fronde, et que le gouvernement personnel de Louis XIV réprima.

La dévotion en étant venue à constituer une sorte d'aristocratie, très fermée, ceux qui font partie de cette élite regardent du haut de leurs vertus exceptionnelles les misérables pécheurs qui croupissent dans le bourbier des occupations communes et vulgaires. Ils dressent arrogamment une morgue et un front pharisaïques.

Riez, Zélie, soyez badine et folâtre, à votre ordinaire ; qu'est devenue votre joie ? Je suis riche, dites-vous, me voilà au large, et je commence à respirer. Riez plus haut, Zélie, éclatez. Que sert une meilleure fortune, si

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle amène avec soi le sérieux et la tristesse ?... Je tiens, dites-vous, à la faveur par un endroit. Je m'en doutais, Zélie; mais, croyez-moi, ne laissez pas de rire et même de me sourire en passant comme autrefois. Ne craignez rien ; je n'en serai ni plus libre, ni plus familier avec vous, Je n'aurai pas une moindre opinion de vous et de votre poste. Je croirai également que vous êtes riche et en faveur.

Je suis dévote, ajoutez-vous. C'est assez, Zélie, et je dois me souvenir que ce n'est plus la sérénité et la joie que le sentiment d'une bonne conscience étale sur le visage ; les passions tristes et austères ont pris le dessus ; et se répandent sur les dehors ; elles mènent plus loin, et l'on ne s'étonne plus de voir que la dévotion sache encore mieux que la beauté et la jeunesse rendre une femme fière et dédaigneuse.

Pour que la dévotion soit l'insigne d'un cercle étroitement fermé, où n'a pas accès le premier venu, il faut qu'elle soit devenue un rite très compliqué, avec une complexité, inextricable aux profanes, de signes de reconnaissance et de mots de passe.

L'on a été loin depuis un siècle dans les arts et dans les sciences, qui toutes ont été poussées à un grand point de raffinement, jusqu'à celle du salut, que l'on a réduite en règle et en méthode et augmentée de tout ce que l'esprit des hommes pouvait inventer de plus beau et de plus sublime ; la dévotion et la géométrie ont leurs façons de parler ou ce qu'on appelle les termes de l'art ; celui qui ne les sait pas n'est ni dévot, ni géomètre ;

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les premiers dévots, ceux même qui ont été dirigés par les apôtres, ignoraient ces termes, simples gens, qui n'avaient que la foi et les œuvres, et qui se réduisaient à bien croire et à bien vivre.

Le chapitre se termine par quelques traits contre les hypocrites du temps.

30.— Je ne doute point que la vraie dévotion ne soit la source du repos ; elle fait supporter la vie et rend la mort douce ; on n'en tire pas tant de l'hypocrisie.

28.— C'est une pratique ancienne dans les cours de donner des pensions et de distribuer des grâces à un musicien, à un maître de danse, à un farceur, à un joueur de flûte, à un flatteur, à un complaisant ; ils ont un mérite fixe et des talents sûrs et connus, qui amusent les grands, et qui les délassent de leur grandeur ; on sait que Favier est beau danseur, et que Lorenzani fait de beaux motets ; qui sait au contraire si l'homme dévot a de la vertu ; il n'y a rien pour lui sur la cassette, ni à l'épargne, et avec raison ; c'est un métier aisé à contrefaire, qui, s'il était récompensé, exposerait le prince à mettre en honneur la dissimulation et la fourberie, et à payer pension à l'hypocrite.

29.— L'on espère que la dévotion de la cour ne laissera pas d'inspirer la résidence.

27.— C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse ; instruit jusqu'où le courtisan veut lui plaire, et aux dépens de quoi il ferait sa fortune, il le ménage avec prudence ; il tolère ; il dissimule, de peur de le jeter dans l'hypocrisie ou le

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

sacrilège ; il attend plus de Dieu et du temps, que de son zèle et de son industrie.

(La Bruyère, *Les caractères et les mœurs de ce siècle.* — De la Mode ; éd. Lefèvre, Paris, 1844, in-12, p. 399 sq. *pass.*)

Fénelon, qui clot le XVII^e^ siècle, en même temps qu'il ouvre le XVIII^e^, s'accorde avec Bossuet et avec Bourdaloue pour réserver aux hypocrites les plus cruelles sévérités de la justice divine. Dans sa descente aux enfers, le fils d'Ulysse les voit abandonnés aux plus rigoureux supplices.

Télémaque, secrètement animé par Minerve, entre sans crainte dans ce gouffre... Il y remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, faisant semblant d'aimer la religion, s'en étaient servis comme d'un beau prétexte, pour contenter leur ambition et pour se jouer des hommes crédules ; ces hommes, qui avaient abusé de la vertu même, quoiqu'elle soit le plus grand don des dieux, étaient punis comme les plus scélérats de tous les hommes.

Les enfants, qui avaient égorgé leurs pères et leurs mères, les épouses, qui avaient trempé leurs mains dans le sang de leurs époux, les traîtres, qui avaient livré leur patrie, après avoir violé tous les serments, souffraient des peines moins cruelles que ces hypocrites. Les trois juges des enfers l'avaient ainsi voulu ; et voici leur raison : c'est que les hypocrites ne se contentent pas d'être méchants comme le reste des impies. Ils veulent encore passer pour bons et font, par leur fausse vertu, que les hommes n'osent plus se fier à la véritable. Les dieux, dont ils se sont joués, et qu'ils ont rendus méprisables

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

aux hommes, prennent plaisir à employer toute leur puissance, pour se venger de leurs insultes.

(Fénelon, *Télémaque*, l, XIV (commencé d'écrire vers 1693 ou 1694, achevé en octobre 1698, publié en 5 parties dont la première parue au commencement de mai 1699, chez la veuve de Claude Barbin, au Palais, sur le perron de la sainte chapelle, 1699. — Privil. du R. du 6 avril. — Œuvres complètes, Versailles, J.-A. Lebel, 1824, in-8°, t. XX, p. 379-380.)

Tous ces textes établissent avec une indéniable évidence qu'au XVII^e^ siècle, comme d'ailleurs à toutes les époques, il y eut de vrais et de faux dévots (1), et que les hypocrites furent, par les écrivains les plus divers, livrés à la haine et au mépris publics. Les dévots, sincères ou non, car la sincérité peut difficilement s'apprécier du dehors, se constituèrent en *cabales* à deux moments du XVII^e^ siècle, dans les années 1655-1665 et dans les années 1680-1715. Dans la première période, ils formaient un parti d'opposition ; dans la seconde, ils étaient au gouvernement. Dans l'une et dans l'autre, ils avaient à leur tête une femme, ici, Anne d'Autriche, là, M^me^ de Maintenon. Lors même qu'ils étaient de l'opposition, ils n'étaient point sans pouvoir. Par la reine mère, régente depuis 1643, ils tenaient la vieille cour, et toutes

(1) Partout où il dit les *dévots*, dans le texte, La Bruyère met en note les *faux dévots*. Pourquoi cette dualité d'expression, sinon parce qu'elle procède de l'ambiguïté même de la situation ?

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

les créatures de l'administration de Mazarin ; par Hardouin de Péréfixe, l'archevêché de Paris ; par Conti, le marquis de Fénelon, Montausier ; par Mme de Longueville, Mme d'Aiguillon, Mme de Montausier, l'élite de l'aristocratie et de la société polie ; par l'abbé Bossuet et l'abbé Fénelon, le jeune clergé, débordant de zèle, armé pour la lutte prosélytique, impatient de s'y livrer ; par Michel le Tellier, Louvois, Desmarets de Saint-Sorlin, le ministère et les grandes directions de la guerre ; par Fouquet, puis par Colbert, les finances ; par leurs groupements parisiens et provinciaux, ils gouvernaient les hôpitaux, les prisons, les œuvres de prédication et de charité, l'opinion publique. Enfin, par certains amis qu'ils avaient dans le camp janséniste, comme Arnauld d'Andilly (1), ils pouvaient ou éclaircir des malentendus, ou obtenir des concours.

(1) La reine mère avait pour Arnauld d'Andilly une estime toute particulière. Elle l'avait eu pour collaborateur dans ses efforts pour réprimer les duels. Elle avait songé à un moment à lui confier l'éducation du dauphin.

« L'un des premiers soins que cette grande princesse se crut obligée de prendre pour attirer les bénédictions de Dieu sur sa régence fut d'empêcher les duels. Elle en parla à M. le chancelier, et il lui dit que M. le cardinal de Richelieu ayant voulu, un peu avant sa mort, remédier à un si grand mal par l'édit le plus solennel qui se fut encore fait, il m'avait prié d'y tra-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ils avaient pour adversaires les libertins et les huguenots. Quoique par leur rigorisme, ils se rapprochassent des jansénistes, ils étaient cependant séparés d'eux dans leur action et ils s'en écartaient dans la majeure partie de leur doctrine, n'étant point engagés dans les querelles de la

---

vailler, que je l'avais fait et que je devais l'avoir entre les mains. Sa Majesté en témoigna beaucoup de joie, et me commanda ensuite de mettre cet édit entre les mains de M. le chancelier. Ainsi je le lui donnai ; et quelque temps après, ayant rencontré M. le duc de Bellegarde chez M. de Chavigny, il me dit : « Il y a huit jours que tout ce que nous sommes d'officiers de la couronne sommes assemblés pour examiner l'édit des duels que vous avez dressé, sans avoir pu trouver un seul mot à y changer ». Ainsi il fut expédié au mois de juillet de la même année 1643, et vérifié au parlement le 11 août sans aucune modification. Voyez la page 152 du recueil imprimé par Cramoisy, en 1660, de tout ce qui regarde les duels (Arnauld d'Andilly. Mém.— Coll. Michaud et Poujoulat, t. xxiii, p. 466).

..... Pour ce qui est de la feue reine mère, on sait assez quelle était la bonté dont elle m'honorait.

.....Mais quelle preuve de l'extrême confiance dont elle m'honora peut être plus grande que ce qu'elle me dit à Saint-Germain, durant le dernier voyage du roi, que l'une des choses du monde quelle désirait le plus était, si cela dépendait d'elle, de me mettre M. le dauphin entre les mains, pour l'élever comme je voudrais. « Car, ajouta-t-elle, que pourrais-je faire de mieux que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

grâce, n'attaquant point le molinisme, n'étant point les adversaires de la Compagnie de Jésus, et même le plus souvent s'accordant le mieux du monde avec elle. Mazarin rompit leur faisceau. Ce n'était pas qu'il nourrît contre eux d'animosité particulière. Tout au contraire, il estimait la plupart d'entre les confrères et jugeait excellentes les œuvres de charité et de propagande auxquelles ils s'adonnaient. Mais il se réglait sur la conception supérieure qui, dans la monarchie française, présidait au gouvernement des affaires publiques. C'était alors une maxime presque universellement reconnue que « le pouvoir suprême ne souffre point de compagnon ». Le prince, ses ministres et ses officiers ne pouvaient tolérer qu'il y eût

---

de mettre le roi entre les mains d'un homme à qui Dieu a donné le cœur d'un roi.....»

« Sa Majesté témoigna depuis que le jansénisme, ce vain fantôme, dont on lui a toujours fait tant peur, et qui lui a fait faire depuis tant de choses contraires à son humeur, lui donnait peine sur mon sujet, sans qu'elle ait cessé néanmoins de m'honorer de témoignages d'une affection dont je ne saurais conserver une trop grande reconnaissance. Mais quand ce fantôme n'aurait pas été un obstacle dans son esprit, qui l'aurait empêchée de continuer dans ce dessein qu'elle avait de se reposer sur moi d'un emploi, qui lui était d'une si extrême importance, M. le cardinal Mazarin aurait-il pu y consentir ? » (*Ib.*, p. 464-465.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

une sorte « d'état dans l'état », ni qu'un ou plusieurs groupes de sujets se substituassent à eux pour assumer, concurremment avec les magistrats, une partie quelconque de l'administration du royaume. Il y avait, dans l'Etat, des ordres, des corps, des confréries, des corporations ; mais certains privilèges, qui ne laissaient place à aucune incertitude et qui ne permettaient aucun empiètement, circonscrivaient de la façon la plus précise le domaine dans lequel l'initiative de chacune de ces associations était autorisée et invitée à se mouvoir. Et toutes relevaient du prince, qui contrôlait, modérait ou stimulait leur action. Ainsi l'ordre était maintenu et, conformément au précepte des philosophes politiques de la vieille Grèce, l'unité prévalait dans la variété.

D'autres principes se sont fait jour depuis. On a laissé se constituer des organes collectifs de défense des intérêts privés. On a ainsi donné naissance à des instruments permanents de guerre civile et de décomposition nationale. Car l'égoïsme corporatif, plus malfaisant et plus odieux que l'égoïsme individuel, puisqu'il se couvre d'une apparence spécieuse de fraternité et de solidarité, étant nécessairement le mobile de tous ces syndicats, ceux qui en font partie sont amenés à se former une mentalité analogue à celle qu'ont manifestée certains ordres religieux. Ils en viennent à s'imaginer que l'avantage de leur groupe doit l'emporter en toute circonstance, que ce qui sert

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

cet avantage est bon, que ce qui le contrarie est mauvais, et qu'ils ne sont tenus d'observer les lois divines et humaines que dans la mesure où ces lois n'entravent aucun de leurs mouvements et ne condamnent aucune de leurs prétentions.

Dès lors, fatalement, s'ouvre une période d'antagonismes, de déchirements et de conflits. Les intérêts particuliers entrent en lutte les uns contre les autres, ou bien, coalisés, ils entrent en lutte contre l'intérêt général. L'unité nationale est rompue et morcelée. Il se constitue une sorte de féodalité, infiniment plus dangereuse pour l'Etat que ne fut jamais la féodalité régionale. Car s'il arrivait qu'un ou plusieurs fiefs provinciaux se missent en révolte contre l'autorité du suzerain, le point, qui appelait une répression, n'occupait qu'une partie relativement restreinte du domaine de l'Etat. Au contraire, les fiefs, à base corporative, peuvent provoquer, en même temps, des séditions sur tous les points du territoire, et il devient singulièrement difficile d'éteindre de multiples foyers d'incendie allumés en même temps dans les directions les plus opposées.

Ce qui provoqua la dissolution de la congrégation du Saint-Sacrement, ce dont à juste titre s'alarma la prudence avisée de Mazarin, ce qu'il ne crut pouvoir tolérer sans mettre en péril les droits essentiels de la couronne, ce fut « le concert et le secret ». Mais comme il n'est rien de plus difficile que de dissoudre un groupement

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'individus, fermement résolus à continuer leur entente, l'action de la congrégation se maintint, plus clandestine encore, et, par cela même, peut-être plus effective. Car il n'est au pouvoir de personne d'empêcher qu'un certain nombre d'hommes que réunissaient certains desseins et certaines espérances, séparés par un coup de force, ne poursuivent isolément, chacun dans son milieu et avec ses ressources, la réalisation de ces desseins et de ces espérances. S'il est possible de les empêcher de s'assembler périodiquement et régulièrement dans un local déterminé, et d'y délibérer, il ne l'est pas de les empêcher de se rencontrer, comme par hasard, dans les cercles mondains, de s'adresser la parole, de s'écrire, de demeurer en contact, de coordonner leurs entreprises méthodiques et parallèles. Et cette coopération aboutit en dernier terme à la révocation de l'édit de Nantes.

En cette partie de son programme, le premier groupe de dévots trouva un précieux auxiliaire dans les éléments dont le second groupe devait être formé. A la tête de ces éléments était la Compagnie de Jésus. Travaillant à rétablir l'unité catholique, sous l'hégémonie illimitée du souverain pontife, dont les princes et les rois ne devaient plus être que les lieutenants dociles, chargés de mettre au service de l'orthodoxie romaine l'épée séculière, les jésuites étaient conduits par le principe même de leur institution à

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

combattre sans merci toutes les formes et toutes les figures de l'hérésie. Ils devaient donc s'armer contre le luthérianisme et le calvinisme. Mais ils devaient aussi ne pas ménager le jansénisme, qu'ils regardaient, et non sans raison, comme un semi-calvinisme. Les jansénistes ne répudiaient pas absolument l'autorité doctrinale du souverain pontife, mais ils ne l'acceptaient que sous bénéfice d'inventaire. Ils soutenaient que le pape, arbitre suprême dans les questions de dogme, n'a aucune compétence prééminente, impérative et coercitive dans les questions de fait. Ces compatriotes et ces contemporains de Descartes n'acceptent pas de jurer sur la foi d'un maître, quelque dignité qu'ils lui reconnaissent. Ils ne se rendent qu'à l'évidence. Il ne leur suffit pas que soit venue des bords du Tibre l'expresse déclaration que les cinq propositions sont dans l'*Augustinus ;* ils exigent qu'on leur dise à quelle page et à quelle ligne elles se trouvent, qu'on les leur fasse voir et toucher du doigt.

« On ne fait pas au scepticisme sa part, » a dit Royer-Collard. On ne le fait pas non plus à l'esprit de libre examen. Les jésuites s'étaient imposé comme règles essentielles la foi aveugle et l'obéissance passive, *perinde ac cadaver*. Ils ne pouvaient admettre que les jansénistes réclamassent des démonstrations et des preuves et ne prêtassent qu'une sujétion conditionnelle. Les querelles sur la grâce n'étaient que l'apparence

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

extérieure du conflit. Ce qui était au fond, c'était la lutte entre l'autorité et la liberté, entre l'esprit de domination et l'esprit d'insubordination. La question n'était pas uniquement religieuse ; car de la solution qu'elle devait recevoir, dépendait l'orientation politique et civile des états.

Du moment où les jansénistes s'arrogeaient le droit de céder en de certaines choses et de ne point céder en d'autres, ils se proclamaient dépendants dans la mesure seulement où il leur conviendrait de l'être, c'est-à-dire en somme indépendants. Après avoir dénié au pape le droit d'imposer une certitude concernant les points de fait, ils devaient être nécessairement conduits à lui constester ce même droit concernant les points de dogme. Ils devaient se demander et ils se sont demandés en effet si l'infaillibilité promise à l'Eglise résidait dans le pape ou dans le concile œcuménique. Ce qui mettait en cause la nature même du gouvernement de l'Eglise. Si le pape, par les lumières qu'il recevait directement et personnellement du Saint-Esprit, était supérieur au concile et n'avait ni éclaircissement à en attendre, ni avis à solliciter de lui, son pouvoir venait d'en haut et constituait une monarchie absolue dans le domaine spirituel d'abord, et par voie de conséquence dans le domaine temporel ensuite. Si au contraire, l'élu du sacré collège n'était que le mandataire du concile, chargé de maintenir pendant les intersessions, et alors que

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le concile n'était point assemblé, l'ensemble de doctrines formé non par les décrets des papes, mais par ceux des conciles, le pouvoir ecclésiastique reposait sur le concile, et la papauté n'était qu'une monarchie constitutionnelle.

L'Eglise constituant l'Etat modèle, puisque la forme de son gouvernement doit être logiquement la plus parfaite, si l'absolutisme prévaut dans l'Eglise, il doit nécessairement prévaloir dans les états. D'autre part, comme la coexistence simultanée de deux absolutismes ne saurait se concevoir, il faut de toute nécessité que l'un de ces absolutismes soit subordonné à l'autre, et que le pape ait sur les souverains la même plénitude de droits que les souverains ont sur leurs sujets. Donc, le roi n'est souverain que pour faire respecter la souveraineté du pape, et il ne tient le glaive que pour imposer par la force la loi du pape. Tel est le système qui a été magistralement exposé par Joseph de Maistre, système que les jésuites avaient conçu et qu'ils se sont efforcé de faire triompher.

Comme il n'y a qu'un Dieu, qu'une Eglise et qu'un pape, de même il ne doit y avoir qu'un roi : le roi *très catholique*. Celui-là doit être dans toute la chrétienté l'officier et lieutenant du pape ; son intérêt propre ne l'y engage pas moins que l'intérêt de celui dont il relève. Il doit extirper les hérésies ; car toute hérésie religieuse renferme en soi une sédition politique. *Catholicité* étant

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

un mot grec qui signifie universalité, il ne devait subsister ni églises régionales, ni royautés régionales. Les privilèges de l'Eglise gallicane devaient être anéantis, comme constituant à cette église un statut particulier et la mettant hors de la règle universelle. Pour assurer l'identification parfaite de tous les diocèses, la direction des âmes devait être retirée aux prêtres séculiers, trop imbus des préjugés particularistes et des traditions locales, attachés d'ailleurs à leurs fidèles par le lien de la naissance, de l'éducation, des relations, et transportée aux réguliers, et parmi les réguliers, aux jésuites. De la sorte, toutes les patries s'effaceraient, s'anéantiraient, se fondraient dans le grand internationalisme romain.

Pour jouer ce rôle de roi *très catholique*, les jésuites, au début la plupart espagnols de naissance, s'étaient tout naturellement adressés à leur souverain, le roi d'Espagne, et les descendants d'Isabelle la Catholique avaient accepté de se poser comme les champions armés du siège apostolique. Philippe II et ses successeurs ne réussirent point dans leurs entreprises. Un moment, lors des troubles de la *Ligue*, ils avaient pu se croire à la veille d'établir leur domination dans Paris. Mais le sentiment national se cabra. Lors de la guerre de Cent ans, Paris s'était réjoui du succès des armes anglaises. Là avaient été rédigées les consultations en vertu desquelles Jeanne d'Arc fut condamnée et exécutée. Mais cette fois,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Paris, mieux inspiré, eut le sentiment de son devoir et de sa mission. De ce monde parlementaire, en qui se survivait l'esprit des légistes avisés qui avaient été les plus sagaces collaborateurs de la monarchie, et les plus utiles ouvriers de l'unité nationale, surgit un de ces maîtres livres qui, à de certains moments, éclairent d'une pleine lumière une situation obscure et troublée. Ce fut la *Satyre ménippée* ou la *Vertu du catholicon d'Espagne* (1593), admirable pamphlet, étincelant de verve et d'ironie, et qui devance dignement les *Provinciales*. On y lit des passages dans ce goût :

O vrais patrons de l'enfant prodigue dont parle l'Evangile ! O dévots enfants de la messe de minuit ! O saint catholicon d'Espagne, qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles bénites renchéries, les offrandes augmentées et les saluts multipliés, qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faussaires, de coupe-gorges et de brigands, puisque, par cette sainte conversion, ils ont changé de nom, et pris cet honorable titre de catholiques zélés, et de gendarmes de l'Eglise militante ! O déifiques doublons d'Espagne, qui avez eu cette efficace de nous faire tous rajeunir et renouveler en une meilleure vie.

(Harangue de Monsieur de Lyon. — Sat. Mén., éd. Ch. Read.— Paris, Jouaust, 1876, p. 122.)

La vaillance spirituelle du Béarnais, la politique clairvoyante et hardie de Richelieu et de Mazarin, secondées à l'intérieur et à l'extérieur

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

par les puissances protestantes, terminèrent par la victoire de la France ce duel qui avait duré près d'un siècle. La paix de Westphalie (1648) consacrait l'impuissance de l'Espagne à étouffer dans le sang la réforme et à rétablir par le fer et le feu l'hégémonie romaine. Les huguenots de France étaient couverts par ce qui subsistait de l'édit de Nantes. Dans les Pays-Bas, dans l'Angleterre de Cromwell, dans la Suède illustrée par Gustave Adolphe, dans certaines principautés du Rhin, dans le Brandebourg, le luthérianisme était inviolable. Il n'avait plus rien à redouter de l'empire.

Les jésuites ne se déconcertèrent pas. Ils changèrent leur point d'appui. L'Espagne s'était épuisée, ruinée, amoindrie à soutenir leur querelle. Ils louèrent son zèle ; ils plaignirent ses malheurs, et ils demandèrent à la France victorieuse et vigoureuse de devenir à son tour la protectrice du Saint-Siège. Ils avaient pour aboutir de graves obstacles à surmonter ; le souvenir encore vivace des attentats du XVI^e^ siècle, où ils avaient conspiré contre les princes, où ils avaient hautement préconisé la révolte et le régicide, comme les seuls moyens de mettre un terme à la tyrannie de Satan et d'inaugurer le règne de Dieu ; la tradition gallicane, dont le Parlement, l'Université, et le clergé séculier étaient si profondément pénétrés, enfin une sorte d'instinct populaire, moqueur, frondeur, impatient de toute ingérence étrangère,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de toute suggestion supérieure, hostile à tout ce qui semblait dépourvu de franchise et de loyauté.

Une des suprêmes habiletés des jésuites fut d'utiliser ce sentiment universel. Les jansénistes étonnaient et choquaient le vulgaire par l'austérité de leur vie, par l'inflexible rigidité de leurs maximes. On ne les aimait guère, mais on se croyait tenu de les respecter et de les vénérer. Les jésuites, tout meurtris d'abord des coups que les *Provinciales* avaient fait pleuvoir sur eux, surent prendre adroitement leur revanche. Traités d'hypocrites, ils renvoyèrent à leurs détracteurs l'outrage sous lequel ces derniers se flattaient de les accabler. Désormais, pour tout dévot, quiconque n'était point de sa cabale, était un faux dévot. La sincérité des jésuites était suspectée par les jansénistes ; celle des jansénistes était incriminée par les jésuites. Quand *Tartufe* parut, les jansénistes voulurent y voir les jésuites, les jésuites y montrèrent les jansénistes ; les deux thèses étaient aussi plausibles l'une que l'autre. Le poète, dont cette équivoque servait les intérêts, jouait le personnage de Don Juan entre les deux paysannes, Charlotte et Mathurine. A chacun des deux partis, il chuchotait : « Moi, vous tourner en dérision, comment l'avez-vous pu croire ? N'ai-je pas assez clairement désigné mes modèles. Celui que je livre aux risées du parterre, c'est votre adversaire ». En fait, c'étaient tous les deux, et, par surcroît d'autres encore, les confrères du

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Saint-Sacrement. Molière prenait un trait de l'un, un trait de l'autre, satisfaisait parfois ses rancunes personnelles, parfois les ressentiments du roi, et, en dernier terme, créait des types assez généraux pour renfermer et synthétiser tous les types individuels.

Dans ce litige, la cour prononça l'arrêt d'après ses sympathies et ses intérêts. Tartufe, en 1665, c'est quiconque s'avise de blâmer les plaisirs du monarque. En 1685, c'est quiconque ose soutenir que si Louis le Grand a eu quelques faiblesses, il n'offrira pas au Ciel une ample et surabondante expiation de ses péchés en châtiant les calvinistes et les semi-calvinistes ou jansénistes, en établissant le catholicisme universel, en dehors du pape et même contre le pape, devenu, par le plus inattendu des paradoxes, l'allié des puissances protestantes contre la fille aînée de l'Eglise.

X.

Les plaisirs du roi. — Flatteurs et censeurs. — M^lle de la Vallière. — La faute, son repentir et sa pénitence. — Les « chiens muets ». *— Molière apologiste des fantaisies de son maître. — Les victimes et les bénéficiaires de Tartufe.*

L'année même qui précéda la dissolution de la Compagnie du Saint-Sacrement, alors que les

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

confrères se flattaient de l'espoir qu'ils triompheraient prochainement de l'iniquité, l'un d'entre eux, Bossuet, prononçant le jour des morts (1659) un sermon sur la résurrection dernière, s'écriait :

Quand est-ce que j'entendrai cette heureuse nouvelle : Le règne du péché est renversé de fond en comble. Les femmes [de Paris] ne s'arment plus contre la pudeur. Ses enfants ne soupirent plus après les plaisirs mortels et ne livrent plus en proie leur âme à leurs yeux. Cette impétuosité, ces emportements, ce hennissement des cœurs lascifs est supprimé. Ceux qui ont attenté sur la couche de leur prochain [sont aujourd'hui chastes]. Le bien d'autrui est enfin restitué.

(Bossuet. — Œuvres complètes. — Versailles, Lebel, 1816, t. XI, p. 124-125.)

Le règne personnel de Louis XIV apporta aux espérances de Bossuet un cruel démenti. L'amour sensuel devint la principale occupation de la cour. Le prince lui-même, invinciblement attiré par les voluptés, étalait avec une impudeur de moins en moins voilée le scandale de ses liaisons adultères. Qui donc se fût enhardi à le reprendre ? Et comment, assuré d'avance de toutes les complaisances et de toutes les complicités, aurait-il imposé des limites à ses fantaisies souveraines ? Et cependant, de la chaire évangélique, tombent d'audacieuses réprimandes. Car Dieu seul est assez puissant « pour donner la loi aux rois ».

Combien en avons-nous vu, qui se plaisent de faire les grands par la licence du crime, qui s'imaginent s'éle-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ver bien haut au-dessus des puissances humaines, par le mépris de toutes les lois, à qui la pudeur même semble indigne d'eux, parce que c'est une contrainte.

Ah ! si je pouvais ouvrir ici le cœur d'un Nabuchodonosor, ou d'un Balthasar, dans l'histoire sainte, d'un Néron, d'un Domitien, dans les histoires profanes, vous verriez avec horreur et tremblement ce que fait, dans les grandes places, l'oubli de Dieu, et cette terrible pensée de n'avoir rien sur sa tête... De là naissent des vices inconnus, des monstres d'avarice, des raffinements de volupté, des délicatesses d'orgueil, qui n'ont point de nom, et tout cela se soutient à la face du genre humain. Pendant que tout le monde applaudit, on se résout facilement à se faire grâce ; et dans cette licence infinie, on compte parmi ses vertus tous les péchés qu'on ne commet pas, tous les crimes dont on s'abstient. Et quelle est la cause de tous ces désordres ? La grande puissance, féconde en crimes, la licence, mère de tous les excès (1).

(Bossuet. — Sermon sur l'impénitence finale (2e sermon pour le jeudi de la 2me semaine de carême, prêché *devant le roi*.) Œuvres compl., Vers., Lebel, 1816, t. XII, p. 431.)

(1) Cf Fénelon, *Télémaque*, XXII. — « Quand les rois s'accoutument à ne connaître plus d'autres lois que leurs volontés absolues et qu'ils ne mettent plus de frein à leurs passions, ils peuvent tout ; mais, à force de tout pouvoir, ils sapent les fondements de leur puissance ; ils n'ont plus de règle certaine, ni de maximes de gouvernement ; chacun à l'envi les flatte ; ils n'ont plus de peuples ; ils ne leur reste que des esclaves, dont

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Après un commencement de passion pour une des nièces de Mazarin et quelques attachements qui n'eurent pas de suite, Louis XIV s'éprit de Mlle de la Vallière.

[Celle-ci], avec une naissance et une beauté médiocre, et un esprit assez borné, put inspirer au roi la plus forte inclination dont il a été capable.

Elle sut l'y engager et l'y retenir par un air tendre et réfléchi, par une délicatesse particulière d'humeur et de sentiment, par le combat d'une pudeur qui lui était naturelle, et d'une véritable et sensible inclination, dont elle se trouva fortement prévenue pour la personne du roi. Cette amour tendre et réciproque, quoique peu légitime, dura environ deux ans dans toute sa chaleur, jusqu'à ce qu'elle fît place à une nouvelle inclination pour Mme de Montespan, qui, avec plus de naissance et de beauté, avait joint un esprit plus vif, plus brillant, plus éclairé, mais aussi plus artificieux, et qui arriva

---

le nombre diminue chaque jour. Qui leur dira la vérité ? Qui donnera des bornes à ce torrent ? Tout cède ; les sages s'enfuient, se cachent et gémissent. Il n'y a qu'une révolution soudaine et violente qui puisse ramener, dans son cours naturel, cette puissance débordée ; souvent même le coup qui pourrait le modérer l'abat sans ressource. » Louis XIV considérait Fénelon comme l'esprit le plus chimérique de son royaume. La fin du XVIIIe siècle vit la réalisation des pressentiments du prélat enclin aux rêveries. Et l'arrêt qu'il formulait ne s'applique pas moins aux oligarchies qu'aux monarchies.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

enfin au but qu'elle s'était proposé, de détacher le roi de l'amour pour la duchesse de Vaujours, qualité dont La Vallière se trouvait alors revêtue, et d'en prendre la place.

Celle-ci, qui aimait sensiblement le roi pour lui-même, qui, hors ce faible et le malheureux engagement où il l'avait jetée, avait naturellement de l'honneur et de la retenue, pénétrée vivement de l'inconstance de son amant, s'en fit un heureux retour, et, malgré tous les obstacles que le roi lui même y voulut apporter et la tendresse pour les deux enfants, une fille et un fils qu'elle en avait..... abandonna la cour et le monde .....pour embrasser une vie aussi austère que celle dans laquelle elle se jeta, y a vécu jusques iei et vit encore en véritable pénitente et en bonne religieuse.

(Ez. Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*; éd. Ch. Schefer, Société de l'histoire de France.— Paris, Renouard. — H. Loones, successeur, p. 12-13.)

En effet, le 4 juin 1675, Louise-Françoise de la Baume le Blanc de la Vallière, duchesse de Vaujour, avait fait profession de foi au couvent des Carmélites. Elle avait été aimée de Louis XIV. Elle l'avait aimé. Elle avait eu de lui deux enfants, le comte de Vermandois, qui mourut en 1683, à l'âge de dix-sept ans, et mademoiselle de Blois, qui fut mariée au prince de Conti Sa faveur avait été courte et les remords, dont elle ne cessa pas un instant d'être tourmentée, ne lui avaient pas permis d'en savourer pleinement le charme fugitif et troublé.

Née en 1644, elle avait à peine trente ans quand

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

elle chercha dans le cloître l'oubli et l'expiation des voluptés criminelles qu'elle avait goûtées « dans ces temps d'illusion où tout semblait conspirer à l'agrément et au bonheur de sa vie ». Aucune mortification ne lui semblait trop rigoureuse. Pour châtier sa chair souillée, elle lui infligeait des privations telles que sa santé en fut gravement altérée.

Un jour de vendredi saint, étant au réfectoire, elle se ressouvint que dans le temps qu'elle était à la cour, elle se trouva dans une partie de chasse, pressée d'une soif dévorante, mais qu'on lui apporta aussitôt des rafraîchissements et des liqueurs délicieuses dont elle but avec le plus grand plaisir. Ce souvenir, joint à la pensée du fiel et du vinaigre, dont Jésus-Christ avait été abreuvé dans sa soif sur la croix, la pénétra d'un si vif sentiment de repentir et d'humiliation qu'elle résolut dans le moment de ne plus boire du tout. Elle fut près de trois semaines sans boire une goutte d'eau et trois ans entiers à n'en boire par jour qu'un demi-verre. Cette rude pénitence, dont on ne s'aperçut pas, la fit tomber malade, et depuis ce temps, elle eut des maux d'estomac violents, qui la réduisaient quelquefois à des faiblesses extrêmes.

(Notice précédant le sermon pour la profession de foi de M^lle^ de la Vallière.— Chefs-d'œuvre oratoires de Bossuet.— Paris, Lefèvre, 1844, in-12, t. II, p. 582.)

La pénitente exerçait ainsi d'implacables représailles contre ce corps qui avait été l'occasion de sa chute. Dans le sermon qu'il avait prononcé

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

pour sa profession de foi, le 4 juin 1675, l'évêque de Meaux, Bossuet, avait condamné avec une éloquence saisissante l'égarement d'une créature humaine qui se sépare de Dieu pour s'adorer elle-même, et il avait indiqué les rudes chemins, par lesquels, dans sa miséricorde, Dieu daigne la rappeler à lui.

..... Vous voyez, messieurs, l'âme raisonnable déchue de sa première dignité, parce qu'elle quitte Dieu et que Dieu la quitte, menée de captivité en captivité, captive d'elle-même, captive de son corps, captive des sens et des plaisirs, captive de toutes les choses qui l'environnent (p. 592)..... Dans cet oubli profond et de Dieu et d'elle-même, où elle est plongée, ce grand Dieu sait bien la trouver..... L'âme honteuse de sa servitude vient à considérer pourquoi elle est née, et, recherchant en elle-même les restes de l'image de Dieu, elle songe à la rétablir en se réunissant à son auteur. Touchée de ce sentiment, elle commence à rejeter les choses extérieures.....(p.595). Mais osera-t-elle toucher à ce corps si tendre, si chéri, si ménagé ? N'aura-t-elle point de pitié de cette complexion délicate ? Au contraire, c'est à lui présentement que l'âme s'en prend, comme à son plus dangereux séducteur (p. 597)..... Elle donne au corps une nourriture peu agréable, et, afin que la nature s'en contente, elle attend que la nécessité le rende supportable. Ce corps si tendre se couche sur la dure ; la psalmodie de la nuit et le travail de la journée y attirent le sommeil, sommeil léger qui n'appesantit pas l'esprit et n'interrompt presque point ses actions (p. 598).....

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

L'âme délivrée par ces réflexions de la captivité des sens et détachée de son corps par la mortification est enfin venue à elle-même. Elle est revenue de bien loin et semble avoir fait un grand progrès ; mais enfin, s'étant trouvée elle-même, elle a trouvé la source de tous ses maux. C'est donc à elle qu'elle en veut encore ; déçue par sa liberté dont elle a fait un mauvais usage, elle songe à la contraindre de toutes parts ; des grilles affreuses, une retraite profonde, une clôture impénétrable, une obéissance entière ; toutes les actions réglées, tous les pas comptés, cent yeux qui vous observent ; encore trouve-t-elle qu'il n'y en a pas assez pour l'empêcher de s'égarer. Elle se met de tous côtés sous le joug ; elle se souvient des tristes jalousies du monde et s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant, qui ne peut voir les cœurs que pour les remplir de douceurs célestes..... Ainsi resserrée de toutes parts, elle ne peut plus respirer que du côté du Ciel ; elle se donne donc en proie à l'amour divin (loc. cit., p. 598-599).....

Pénétrées de l'idéal précieux, les âmes du XVII^e^ siècle ne sauraient se plier à rien de médiocre. Dans le mal, comme dans le bien, elles visent et atteignent le point extrême. M^lle^ de la Vallière s'arrache des bras de Louis le Grand. C'est pour se jeter aux pieds de l'époux céleste.

En 1680, parut un petit volume intitulé « *Réflexions sur la miséricorde de Dieu par une dame pénitente* (1). » A peu près à la même

1) Extrait du privilège du roi. — Par lettres-paten-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

date, fut publiée l'*Amante convertie,* ou l'*Illustre pénitente* (1) par M. B. P. Les circonstances de la chute et de la retraite de M^lle^ de la Vallière y sont rapportées avec des détails qui ouvrent un jour singulier sur les idées morales de l'époque.

La cour est une mer, sur laquelle on voit tous les jours mille tristes naufrages ; l'innocence d'une jeune âme y est souvent réduite aux abois et l'intégrité des mœurs ne se conserve pas aisément dans ces hautes conditions.

Que les Esthers sont rares dans les palais des rois. On ne rencontre plus des Judith, qui coupent la tête aux ennemis de la continence. La cour des princes est un théâtre sur lequel toutes les passions humaines exercent leur empire et leur tyrannie. [M^lle^ de Lavallière] fut assez heureuse selon les hommes et assez malheureuse

---

tes du roi, du 13 mai 1680, signées Jeannin et scellées de son grand sceau, il est permis à Antoine Dezallier d'imprimer un livre intitulé : *Réflexions sur la miséricorde de Dieu,* etc., et ce, pour le temps de six années. Le 10 janvier 1690, un permis d'imprimer, signé de Sève, fut donné à Guillaume Langlois, rue Ferrandière, à Lyon. L'édition de Lyon a 128 pages, in-16.

(1) L'exemplaire que j'utilise est in-16 de 124 pages, imprimé à Lyon, chez Claude Martin, rue Confort, proche l'Hôtel-Dieu. Le permis de *rimprimer*, signé Vaginay et contresigné de Sève est du 16 janvier 1690. Le sous-titre porte : seconde édition, revue, corrigé (*sic*) et augmenté de la moitié.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

selon Dieu pour avoir été engagée dès les premières années de sa vie sur cette mer périlleuse.

Comme la dignité de souverain donne aux rois un empire absolu sur tous les sujets qui font gloire de leur obéir, notre nouvelle habitante de la cour jugea qu'elle ne pouvait point se soustraire à cette royale dépendance ; mais plutôt qu'elle devait vouer les affections et les tendresses de son cœur à un puissant monarque qu'elle regardait comme le souverain absolu de son avancement et de sa fortune. Ainsi, passant des respects et de l'obéissance à la tendresse et à la complaisance, elle perdit sa liberté et devint esclave. Des premières démarches d'une innocente estime et d'une honnête amitié, elle s'avança malheureusement jusqu'aux attaches d'une amour criminelle...

Sa félicité fait en peu de jours de si notables accroissements qu'elle devient comme souveraine de son souverain, et acquiert tant d'empire sur sa volonté... qu'il s'est trouvé peu de courtisans qui n'aient applaudi à son élévation, qui n'aient donné des acclamations à son bonheur, qui n'aient estimé son partage et son sort, et, s'il m'était permis de le dire à la honte de l'innocence et de la pudeur chrétiennes, peut-être s'est-il trouvé peu de filles et de femmes qui n'aient soupiré en secret pour un choix si avantageux, et qui n'eussent volontiers plié le col sous un joug si pompeux et si magnifique.

C'est aux ministres de la religion qu'il appartient de prémunir les âmes faibles et égarées, contre la séduction décevante d'un péché si charmant et si glorieux. Mais, parmi eux, bien peu ont osé s'acquitter de leur mission essentielle.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Toute la cour est remplie de ces sortes de sentinelles. Tant d'illustres prélats, tant de savants ecclésiastiques et religieux qui la fréquentent, soit par les devoirs de leur condition, soit par la nécessité de leurs affaires, sont autant de gardes posés dans ce lieu, comme autrefois les anges sur les murailles de Jérusalem pour découvrir les pièges et les embûches de l'ennemi. C'est ces personnes sacrées à qui Dieu a fié le soin du salut du prochain, et néanmoins, dans un si grand nombre de personnes ecclésiastiques et religieuses s'en est-il trouvé une assez hardie ou assez zélée pour accuser le crime et reprendre le désordre d'une fille chrétienne ? A-t-on vu quelque Jonas prêcher la pénitence dans cette autre Ninive ? S'est-il rencontré un Elie pour menacer une tête couronnée de la vengeance de Dieu, si elle différait plus longtemps sa conversion ? Cet ancien habitant du désert, révéré par Hérode comme son oracle, a-t-il trouvé quelque successeur de son esprit et quelque imitateur de son zèle, qui ait osé dire à d'illustres coupables avec une noble audace : « Il ne vous est pas permis. »

Non seulement toutes les langues qui devaient parler avec un courage apostolique sont demeurées muettes et léthargiquement assoupies. Mais au contraire, à la honte du christianisme elles ont paru plus disposées par une lâche complaisance à donner des louanges et á rendre des respects qu'à former des accusations et des plaintes. Les pasteurs ont négligé les égarements de leurs ouailles. Ils ont connu leur maladie et n'ont pas pris soin de leur donner des remèdes. Ils ont vu qu'elles se perdaient [et] ne se sont pas appliqués à les secourir, ni ils n'ont pensé qu'à sucer le lait, et à se revêtir de la laine de leur troupeau. Ils ont paru comme des chiens

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

muets, qui n'ont témoigné ni force, ni courage pour aboyer que le loup est entré dans le bercail.

(L'*Illustre Pénitente*, p. 44-47.)

Cette virulente objurgation, de laquelle se détache ce trait digne de Bossuet « ils ont paru *comme des chiens muets* », est-elle méritée ? Est-il vrai que les prélats et les ecclésiastiques n'aient su, en ces circonstances, montrer « qu'une lâche complaisance, ou, pour mieux dire, une flatterie honteuse » (p. 47), par laquelle « les bouches étaient fermées et les langues arrêtées ».

Nous ne le pensons point. De la chaire chrétienne s'élevèrent à plusieurs reprises des censures et des objurgations, qui, pour être respectueusement voilées dans l'expression, n'en étaient pas moins significatives et moins clairement entendues.

Vous verrez, dit Bossuet, partir quelquefois comme un trait de flamme, qui viendra tout à coup vous percer le cœur et ira droit au principe de vos maladies. Dieu fait dire quelquefois aux prédicateurs quelque chose de tranchant, qui, à travers nos voies tortueuses et nos passions compliquées, va trouver ce péché que nous dérobons et qui dort dans le fond du cœur.

(Bossuet, Sermon sur la parole de Dieu ; éd. Lebel, t. XII, p. 349.)

L'orateur ecclésiastique ne redoutait pas en certains cas de reprendre le prince lui-même.

Le zèle d'un prédicateur l'ayant porté à traiter une matière que la considération de la jeunesse du roi et

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

d'une cour alors dans les plaisirs aurait dû lui faire éviter, s'il eût suivi les règles de la prudence ordinaire, on en fut alarmé jusqu'à faire craindre à l'orateur l'indignation du monarque.

Le roi ne l'ignora pas ; mais le prédicateur s'étant présenté devant lui, sa religion le prévint. Bien loin de marquer le moindre ressentiment, il le remercia du soin qu'il prenait de son salut, lui recommanda d'avoir toujours le même zèle à prêcher la vérité, et de l'aider, par ses prières, à obtenir de Dieu la victoire de ses passions.

(Le P. La Rue, jésuite (1643, 27 mai 1725). Préface de ses sermons. — Paris, 1714, 4 vol. in-8° ou in-12.

Ap. Veuillot, *Molière et Bourdaloue*. — Paris, V. Palmé, 1677, in-12, p. 87.)

En 1669, alors que s'étalait dans tout son scandale, l'insolente faveur de M^me^ de Montespan, Mascaron, prêchant un carême à la cour, ne craignit point d'y raconter comment David s'était emparé de la femme d'Urie. Il répéta la malédiction lancée par le prophète Nathan sur l'adultère couronné : « *Tu es ille vir*. Cet homme, c'est toi. » Et comme s'il avait voulu souligner encore l'allusion et la rendre plus directe et plus personnelle, il avait ajouté :

« Si le respect que j'ai pour vous, Sire, ne me permet de dire la vérité que sous des enveloppes, il faut que vous ayez plus de pénétration que je n'ai de hardiesse. Mais si, avec toutes ces précautions et tous ces ménagements, la vérité ne peut vous plaire, craignez qu'elle ne

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vous soit ôtée et que Jésus-Christ ne venge sa parole méprisée ».

(Ap. Veuillot, *Molière et Bourdaloue*, p. 96.)

En 1680, Bourdaloue, dans son discours sur l'Impureté, flagellait impitoyablement le vice dominant de l'époque, le libertinage, et le plus illustre de ses apologistes, l'auteur de *Don Juan*, de *Georges Dandin*, d'*Amphitryon*, Molière. — En effet, ils ne manquaient point à la cour ceux qui, admirant le prince jusque dans ses désordres, l'amenaient à se croire investi d'un pouvoir illimité de tout braver et de tout oser.

..... Ceux qui, par de lâches adresses,
Des princes malheureux nourrissent les faiblesses,
Les poussent au penchant où leur cœur est enclin,
Et leur osent du crime aplanir le chemin.
Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste !

(J. Racine, *Phèdre* (1677), IV, sc. 6.)

De même qu'Œnone s'applique à imposer silence aux derniers scrupules de Phèdre, et l'engage à se livrer à sa passion incestueuse, de même dans la tragédie de *Britannicus* (1669), l'affranchi Narcisse encourage l'empereur Néron à ne tenir aucun compte de l'opinion publique. Qu'importent les vaines récriminations de quelques censeurs austères et moroses ? Elles ne trouveront jamais aucun écho dans le peuple.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Narcisse.

Et prenez-vous, Seigneur, leurs caprices pour guides ?
Avez-vous prétendu qu'ils se tairaient toujours ?
Est-ce à vous de prêter l'oreille à leurs discours ?
De vos propres désirs perdrez-vous la mémoire,
Et serez-vous le seul que vous n'oserez croire ?
Mais, Seigneur, les Romains ne vous sont pas connus.
Non, non, dans leurs discours ils sont plus retenus.
Tant de précaution affaiblit votre règne ;
Ils croiront en effet mériter qu'on les craigne
Au joug depuis longtemps ils se sont façonnés,
Ils adorent la main qui les tient enchaînés.
Vous les verrez toujours ardents à vous complaire.
Leur prompte servitude a fatigué Tibère.
Moi-même, revêtu d'un pouvoir emprunté,
Que je reçus de Claude avec la liberté,
J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience et ne l'ai point lassée.
D'un empoisonnement vous craignez la noirceur ?
Faites périr le frère, abandonnez la sœur ;
Rome, sur ses autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocents, leur trouvera des crimes.....

Néron, volontiers, cèderait aux suggestions de Narcisse. Il y a, cependant, près de lui, un personnage dont il redoute le blâme. C'est Burrhus, son ancien gouverneur.

Néron.

J'ai promis à Burrhus; il a fallu me rendre ;
Je ne veux point encore, en lui manquant de foi,
Donner à sa vertu des armes contre moi.
J'oppose à ses raisons un courage inutile:
Je ne l'écoute point avec un cœur tranquille.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Narcisse.

Burrhus ne pense pas, Seigneur, tout ce qu'il dit,
Son adroite vertu ménage son crédit.

(J. Racine, *Britannicus* (1669), acte IV, sc. 4.)

Donc, de même que M. de Montausier ou le marquis de Fénelon, Burrhus est une sorte de Tartufe. C'est pour établir et maintenir sa fortune qu'il affecte une vertu rigide et intraitable. Mais qui tient à la cour le rôle de Narcisse ? C'est tout simplement J.-B. Poquelin de Molière, tapissier du roi. Certes, il ne va pas jusqu'à conseiller des assassinats. Si Madame est morte après avoir avalé une tasse de chicorée, et si certains contemporains ont cru à un empoisonnement, que démentent aujourd'hui M. Littré et M. Funck-Brentano, ce n'est pas le comédien-poète qui, pour supprimer sa bienfaitrice, a fait appel aux talents de Locuste, qui va bientôt renaître sous le nom de la Brinvilliers. Mais pas un instant, il n'a cessé de mettre son talent et même son génie au service des intentions du prince, tantôt portant sur la scène quelques-unes des questions qui agitaient l'opinion de la cour, par exemple celle des duels, tantôt vouant au ridicule les « cruelles beautés » qui étaient tentées de lui tenir rigueur, et les « sauvages vertus » qui condamnaient les folies amoureuses du monarque.

Exaspéré de l'audace triomphante de Tartufe

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

qui chasse Orgon de sa propre maison et se fait le délateur des secrets qui lui ont été confiés (comme saint Vincent de Paul pour Saint-Cyran et comme Desmarets de Saint-Sorlin pour Simon Morin), Damis veut infliger au maître fourbe une correction corporelle.

Damis.

Laissez-moi ; je lui veux couper les deux oreilles.....

Cléante.

Voilà tout justement parler en vrai jeune homme.
Modérez, s'il vous plaît, ces transports éclatants.
Nous vivons dans un règne et sommes dans un temps
Où par la violence on fait mal ses affaires (v. 2).

En effet, le comte de Soissons, pour avoir enfreint l'édit sur les duels, venait d'être exilé de la cour. (Cf. Mémoires de M^me^ de Motteville, t. v, p. 196.)

Ici, c'est un avertissement donné à ceux qui, peut-être, seraient tentés de malmener l'auteur d'une œuvre qui leur paraîtrait déplaisante et subversive. Le cas de conscience des duels est mis en scène dans D. Juan avec plus d'ampleur.

Le frère de D. Elvire, don Carlos, étant arrivé à joindre le séducteur de sa sœur, met don Juan en demeure de lui rendre l'honneur en l'épousant. Mais le « grand seigneur, méchant homme », qui a mis le comble à ses crimes, en se faisant hypocrite, lui refuse cette satisfaction.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Don Juan. — Je vous assure que cela ne se peut. J'en avais, pour moi, toutes les envies du monde, et je me suis même encore aujourd'hui conseillé au ciel pour cela. Mais, lorsque je l'ai consulté, j'ai entendu une voix qui m'a dit, que je ne devais point songer à votre sœur, et qu'avec elle assurément je ne ferais point mon salut.

Don Carlos. — Croyez-vous, don Juan, nous éblouir par ces belles excuses ?

Don Juan. — J'obéis à la voix du ciel.....

Don Carlos. — Vous aurez fait sortir ma sœur d'un convent pour la laisser ensuite ?

Don Juan. — Le ciel l'ordonne de la sorte.....

Devant ce refus, don Carlos demande une réparation par les armes.

Don Carlos. — Il suffit, don Juan, je vous entends. Ce n'est pas ici que je veux vous prendre et le lieu ne le souffre pas ; mais avant qu'il soit peu, je saurai vous trouver.

Don Juan. — Vous ferez ce que vous voudrez. Vous savez que je ne manque pas de cœur, et que je sais me servir de mon épée, quand il le faut. Je m'en vais passer tout à l'heure dans cette petite rue écartée, qui mène au grand convent. Mais je vous déclare pour moi, que ce n'est point moi qui me veux battre, le ciel m'en défend la pensée ; et, si vous m'attaquez, nous verrons ce qui en arrivera.

(Molière, *D. Juan,* acte v, sc. 3 ; éd. E. Despois et P. Mesnard, t. v, p. 198-199.)

Il y a probablement ici un souvenir des *Pro-*

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

vinciales. Louis de Montalte, étant allé consulter un père jésuite, lui pose cette question :

« Montrez-moi, lui dis-je, avec toute cette direction d'intention, qu'il soit permis de se battre en duel. Notre grand Hurtado de Mendoza, dit le Père, vous y satisfera sur l'heure, dans ce passage, que Diana rapporte p. 5, tr. 14, R. 99.

« Si un gentilhomme, qui est appelé en duel, est connu pour n'être pas dévot, et que les péchés qu'on lui voit commettre par scrupule, fassent aisément juger que, s'il refuse le duel, ce n'est pas par la crainte de Dieu, mais par timidité, et qu'ainsi on dise de lui que c'est une poule et non pas un homme, *gallina et non vir*, il peut, pour conserver son honneur, se trouver au lieu assigné, non pas véritablement avec l'intention expresse de se battre en duel, mais seulement avec celle de se défendre, si celui qui l'a appelé l'y vient attaquer injustement.

« Et son action sera toute indifférente d'elle-même. Car quel mal y a-t-il d'aller dans un champ, de s'y promener en attendant un homme et de se défendre, si on l'y vient attaquer? Et ainsi il ne pèche en aucune manière, puisque ce n'est point du tout accepter un duel, ayant l'intention dirigée à d'autres circonstances. Car l'acceptation du duel consiste en l'intention expresse de se battre, laquelle celui-ci n'a pas? »

(*Les Provinciales* ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. jésuites, sur la morale et la politique de ces pères, avec les notes de Guillaume Wendrock (Nicole), traduites en français, nouv. éd. Amsterdam, aux dépens de la Cie, 1734, in-12, t. II, p. 89-90.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Mais il y a peut-être aussi une allusion à l'attitude prise par M. le marquis Antoine de Fénelon, et que saint Vincent de Paul caractérise ainsi dans une lettre écrite à Rome, en 1656, pour obtenir du pape l'approbation de l'association de M. Olier :

« M. le marquis de Fénelon est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens de détruire l'usage du duel. Il a été autrefois un fameux duelliste, mais, comme Dieu le toucha, il se convertit si bien qu'il jura de ne plus se battre. Il était à Monseigneur le duc d'Orléans, comme il y est encore ; et, en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution, et tous deux en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en les engageant de parole et même par écrit.

(Cal de Bausset, *Histoire de Fénelon;* Versailles, J.-A. Lebel, 1817, in-8°, t. I, p. 386-387.)

Toutefois, il était des affaires qui intéressaient le prince plus directement et plus personnellement que l'ardeur batailleuse des raffinés d'honneur, trop aisément prêts à mettre l'épée à la main.

Du 7 au 13 mai 1664, Louis XIV avait offert, en apparence, à sa mère Anne d'Autriche et à sa femme Marie-Thérèse, en réalité à Mlle de La Vallière, la série de divertissements qu'on appela les Plaisirs de l'Ile enchantée (1).

(1) Cf. *Les plaisirs de l'ile enchantée, fêtes galantes et magnifiques faites par le roi à Versailles, le 7 mai 1664 ;* éd. E. Despoix et P. Mesnard, t. IV, p. 89-128.)

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Au cours de ces fêtes, pour la première fois, furent représentés les trois premiers actes de *Tartufe* (12 mai). Cinq jours auparavant, Molière avait donné une imitation d'une comédie espagnole de Moreto : *El desden con el desden. Dédain pour dédain*. Cette pièce de circonstance, hâtivement jetée et d'une valeur littéraire très médiocre, respire la fièvre galante dont étaient échauffés le jeune roi et la jeune cour. Au début du prologue, l'Aurore exhorte mollement les maîtresses à se laisser fléchir, et à ne pas désespérer les soupirants audacieux.

L'*Aurore chante :*

Quand l'amour à vos yeux offre un choix agréable,
Jeunes beautés, laissez-vous enflammer.
Moquez-vous d'affecter cet orgueil indomptable
Dont *on vous dit* qu'il est beau de s'armer.
Dans l'âge où l'on est aimable,
Rien n'est si beau que d'aimer,
Soupirez librement pour un amant fidèle,
Et *bravez ceux qui voudraient vous blâmer.*
Un cœur tendre est aimable et le nom de cruelle
N'est pas un nom à se faire estimer;
Dans le temps où l'on est belle,
Rien n'est si beau que d'aimer.

(Mol., éd E. Despois et P. Mesnard, t. IV, p. 431-132.)

Au même moment, Quinault (3 juin 1635) — auteur notamment de la *Comédie sans comédie* (1655), *Les Coups de l'amour et de la fortune*, *La mort de Cyrus* (1655), *Agrippa ou le faux*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tibérinus (1661), *L'Astrate* (1664), raillée par Boileau, *La mère Coquette ou les amants brouillés* (1665) et de nombreux opéras, depuis *Cadmus et Hermione* (1er février 1673) jusqu'à l'*Armide* (1686) — mort le 26 novembre 1688 — amplifiait

Ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

(Boileau, *Satire contre les femmes*.)

Il faisait chanter par exemple :

Que nos prairies
Seront fleuries !
Les cœurs glacés
Pour jamais en sont chassés.
Ces lieux tranquilles
Sont les asiles
Des doux plaisirs...
C'est dans nos bois
Qu'Amour a fait ses lois.
Leur vert feuillage
Doit toujours durer.
Un cœur sauvage
N'y doit point entrer.
La seule affaire
D'une bergère
Est de songer
A son berger (IIe pie, ch. VIII).

(Cf. Laharpe, *Lycée* ; Paris, Deterville, 1818, t. VI, p. 351 ; Rép. de la lettre ancienne et moderne ; Paris, Castel de Courval, 1827, in-8°, t. XXIII, p 33.)

Une bergère.

On s'étonnerait moins que la saison nouvelle
Revînt sans ramener les fleurs et les zéphirs,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Que de voir de nos ans la saison la plus belle
Sans l'Amour et sans les Plaisirs.
Laissons au tendre amour la jeunesse en partage.
La sagesse a son temps ; il ne vient que trop tôt.
Ce n'est pas être sage
D'être plus sage qu'il ne faut.

Les chœurs.

Ah ! quelle erreur ! quelle folie
De ne pas jouir de la vie !
C'est aux jeux, c'est aux amours
Qu'il faut donner les beaux jours.

(Quinault, *Armide*, 15 février 1686, acte II, sc. 4. — Paris, Cie des libraires, 1729, in-12, t. v, p. 431-432.)

Tous, à l'envi, se faisaient honneur de suivre ces maximes.

Le théâtre n'était pas sévère et la cour l'était moins. Les Condés, les Nevers étaient ouvertement amoureux de leurs sœurs. Le roi, beau-frère de Madame Henriette, passait pour son amant. Le mariage étrange de Molière [accusé d'avoir épousé sa fille] ne pouvait déplaire à Madame.

(Michelet, *Histoire de France ;* nouv. éd. P. Le Vasseur, in-8°, t. xv, p. 67.)

Il était cependant une dame qui n'approuvait pas les désordres de la cour. Cette personne, sans doute considérable, a été plusieurs fois prise à partie par Molière, qui, dans le *Tartufe,* lui donne le nom d'*Orante.*

Mme Pernelle.

On sait qu'Orante mène une vie exemplaire :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tous ses soins vont au ciel ; et j'ai su par des gens
Qu'elle condamne fort le train qui vient céans.

Dorine.

L'exemple est admirable et cette dame est bonne.
Il est vrai qu'elle vit en austère personne.
Mais l'âge dans son âme a mis le zèle ardent,
Et l'on sait qu'elle est prude à son corps défendant.
Tant qu'elle a pu des cœurs attirer les hommages,
Elle a fort bien joui de tous ces avantages ;
Mais, voyant de ses yeux tous les brillants baisser,
Au monde, qui la quitte, elle veut renoncer
Et du voile pompeux d'une haute sagesse
De ses attraits usés déguiser la faiblesse.
Ce sont là les retours des coquettes du temps.
Il leur est dur de voir déserter les galants.
Dans un tel abandon, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre secours que le métier de prude ;
Et la sévérité de ces femmes de bien
Censure toute chose et ne pardonne à rien.
Hautement d'un chacun elles blâment la vie ;
Non point par charité ; mais par un trait d'envie,
Qui ne saurait souffrir qu'une autre ait les plaisirs
Dont le penchant de l'âge a sevré leurs désirs.

(Mol., *Tart.*, I, sc. 1, v. 118 sq.)

Dans la rédaction primitive, cette tirade, d'un style particulièrement soigné, était placée dans la bouche du raisonneur Cléante. Sans doute pour en atténuer la portée, Molière l'a transportée dans le rôle de Dorine. Mais avant qu'elle eût pu être récitée en public, il en donna une variante dans le *Misanthrope* (4 juin 1666). Et il fit paraître la prude elle-même sous le nom d'Arsi-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

noë. Un critique de l'époque, Donneau de Visé, a donné un résumé assez vivant de la scène qui met aux prises la coquette Célimène et la prude Arsinoë.

Il y a dans le IIIe acte, une scène entre deux femmes, que l'on trouve d'autant plus belle que leurs caractères sont tout à fait opposés et se font ainsi paraître l'un l'autre. L'une est la jeune veuve, aussi coquette que médisante ; et l'autre une femme qui veut passer pour prude, et qui, dans l'âme, n'est pas moins du monde que la coquette. Elle donne à cette dernière des avis charitables sur sa conduite ; la coquette les reçoit fort bien, en apparence, et lui dit à son tour, pour la payer de cette obligation, qu'elle veut l'avertir de ce que l'on dit d'elle et lui fait un tableau de la vie des feintes prudes, dont les couleurs sont aussi fortes que celles que la prude avait employées pour lui représenter la vie des coquettes ; et ce qui doit faire trouver cette scène fort agréable, est que celle qui a parlé la première se fâche, quand l'autre la paie en la même monnaie.

L'on peut assurer que l'on voit dans cette scène tout ce que l'on peut dire de toutes les femmes, puisqu'elles sont toutes de l'un ou de l'autre caractère, ou que, si elles ont quelque chose de plus ou de moins, ce qu'elles ont a toujours du rapport à l'un ou à l'autre (p. 436-437).

(J. Donneau de Visé, Lettre écrite sur la comédie du *Misanthrope*, publiée au début de la 1re édit. de la comédie ; réimp., Mol., éd. E. Despois et P. Mesnard t. v, p. 430-441.)

Il n'y a rien dans cette comédie qui ne puisse être utile et dont l'on ne doive profiter.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

..... Les fausses prudes doivent connaître que leurs grimaces ne servent de rien, et que, quand elles seraient aussi sages qu'elles le veulent paraître, elles seront toujours blâmées tant qu'elles voudront passer pour prudes. (*Ib.*, p. 441.)

Acaste.

Pour prude consommée en tous lieux elle passe,
Et l'ardeur de son zèle.....

Célimène.

Oui, oui, franche grimace.
Dans l'âme, elle est du monde, et ses soins tentent tout
Pour accrocher quelqu'un sans en venir à bout,
Elle ne saurait voir qu'avec un œil d'envie
Les amants déclarés dont une autre est suivie ;
Et son triste mérite, abandonné de tous,
Contre le ciel aveugle est toujours en courroux.
Elle tâche à couvrir d'un faux voile de prude
Ce que chez elle on voit d'affreuse solitude ;
Et pour sauver l'honneur de ses faibles appas,
Elle attache du crime au pouvoir qu'ils n'ont pas.
Cependant un amant plairait fort à la dame
Et même, pour Alceste elle a tendresse d'âme.
Ce qu'il me rend de soins outrage ses attraits,
Elle veut que ce soit un vol que je lui fais,
Et son jaloux dépit, qu'avec peine elle cache,
En tous endroits, sous main contre moi se détache.....

(*Misanthr.*, vers 853, 870, acte III, sc. 3 ; éd. Desp. et Mesn., tome v, p. 500, 501.)

Arsinoë.

Hier, j'étais chez des gens de vertu singulière,
Où, sur vous du discours on tourna la matière ;
Et là votre conduite, avec ses grands éclats,
Madame, eut le malheur qu'on ne la loua pas.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cette foule de gens dont vous souffrez visite,
Votre galanterie, et les bruits qu'elle excite,
Trouvèrent des censeurs plus qu'il n'aurait fallu,
Et bien plus rigoureux que je n'eusse voulu.
Vous pouvez bien penser quel parti je sus prendre.
Je fis ce que je pus pour vous pouvoir défendre,
Je vous excusai fort sur votre intention
Et voulus de votre âme être la caution.
Mais vous savez qu'il est des choses dans la vie
Qu'on ne peut excuser, quoiqu'on en ait envie ;
Et je me vis contrainte à demeurer d'accord
Que l'air dont vous viviez vous faisait un peu tort.
Qu'il prenait dans le monde une méchante face,
Qu'il n'est conte fâcheux que partout on n'en fasse,
Et que, si vous vouliez, tous vos déportements
Pourraient moins donner prise aux mauvais jugements.
Non que j'y croie, au fond, l'honnêteté blessée :
Me préserve le Ciel d'en avoir la pensée !
Mais aux ombres du crime on prête aisément foi,
Et ce n'est pas assez de bien vivre pour soi.....

Célimène.

.....En un lieu, l'autre jour, où je faisais visite,
Je trouvai quelques gens d'un très rare mérite,
Qui, parlant des vrais soins d'une âme qui vit bien,
Firent tomber sur vous, Madame, l'entretien.
Là votre pruderie et vos éclats de zèle
Ne furent pas cités comme un fort bon modèle ;
Cette affectation d'un grave extérieur,
Vos discours éternels de sagesse et d'honneur,
Vos mines et vos cris aux ombres d'indécence
Que d'un mot ambigu peut avoir l'innocence,
Cette hauteur d'estime où vous êtes de vous,
Et ces yeux de pitié que vous jetez sur tous,
Vos fréquentes leçons et vos aigres censures
Sur des choses qui sont innocentes et pures,

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Tout cela, si je puis vous parler franchement,
Madame, fut blâmé d'un commun sentiment.
A quoi bon, disaient-ils, cette mine modeste
Et ce sage dehors que dément tout le reste ?
Elle est à bien prier exacte au dernier point ;
Mais elle bat ses gens et ne les paye point.
Dans tous les lieux dévots elle étale un grand zèle ;
Mais elle met du blanc et veut paraître belle.
Elle fait des tableaux couvrir les nudités ;
Mais elle a de l'amour pour les réalités.
Pour moi, contre chacun je pris votre défense,
Et leur assurai fort que c'était médisance ;
Mais tous les sentiments combattirent le mien ;
Et leur conclusion fut que vous feriez bien
De prendre moins de soins des actions des autres,
Et de vous mettre un peu plus en peine des vôtres,
Qu'on doit se regarder soi-même un fort long temps,
Avant que de songer à condamner les gens ;
Qu'il faut mettre le poids d'une vie exemplaire
Dans les corrections qu'aux autres on veut faire ;
Et qu'encor vaut-il mieux s'en remettre au besoin
A ceux à qui le ciel en a commis le soin.

(*Ib.*, v. 885 à 956 *pass.*, acte III, sc. 4, t. v, p. 502-504.)

Ces derniers vers répondent nettement à la question que nous avons cherché à résoudre. Quels originaux contemporains visait Molière? Il visait les insignes pécheurs et les éclatantes pécheresses, qui, étant sur le tard entrés dans la voie du repentir, ne cessaient de dénoncer arrogamment les faiblesses auxquelles eux-mêmes avaient cédé avec si peu de retenue. Nous n'avons pas le droit, dit M. Brunetière, de contester

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

la sincérité du prince de Conti, de Mme de Longueville, etc. Sans doute, et personne n'eût songé à les prendre à partie s'ils avaient eu le repentir moins agressif, s'ils avaient fait pénitence en déplorant leurs péchés et non ceux des autres, s'ils s'étaient moins bruyamment donné la discipline sur le dos de leurs imitateurs. Mais il y avait quelque chose de choquant à les voir, après tant d'impudents scandales qu'ils avaient donnés, s'ériger en censeurs indignés et en justiciers implacables. Ils n'avaient guère qualité pour jouer ce personnage.

D'ailleurs la lutte contre ce groupe n'est nullement circonscrite dans le *Tartufe* et dans le *Don Juan*. Elle est très sensible dans le *Misanthrope* (1666), et même dans les *Femmes savantes* (11 mars 1671). Qui peut bien être le franc scélérat avec qui Alceste a procès ?

Alceste.

Au travers de son *masque*, on voit à plein le *traître.*
Partout il est connu pour tout ce qu'il peut être ;
Et ses *roulements d'yeux* et son *ton radouci*
N'imposent qu'à des gens qui ne sont pas d'ici.
On *sait* que ce *pied plat*, digne qu'on le confonde,
Par de *sales emplois* s'est poussé dans le monde,
Et que, *par eux,* son sort de *splendeur revêtu*
Fait *gronder* le mérite et *rougir* la vertu ;
Quelques *titres honteux* qu'en *tous lieux* on lui donne,
Son *misérable honneur* ne voit pour lui personne.
Nommez le *fourbe infâme* et *scélérat maudit.*
Tout le monde en convient et nul n'y contredit.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Cependant sa *grimace* est partout bienvenue ;
On l'accueille, on lui rit ; partout il s'insinue ;
Et s'il est, par la *brigue*, un *rang à disputer,*
Sur le plus honnête homme, on le voit l'emporter.
(*Misanth.*, acte I, sc. 1.)

Il y a encore là un croquis de *Tartufe* ; croquis passionné, irrité, où l'on sent gronder une animosité personnelle. Quel est ce fourbe, si méprisé et de grandeur revêtu ? Boileau nous dit que le seul à qui Molière avait gardé rancune, était l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe. Car si le vers

Ou qu'on tâche à semer de méchants bruits de vous,

peut faire songer à Montfleury, accusant Molière d'un mariage incestueux, le sort de Montfleury n'est nullement revêtu de splendeur. M. Olier non plus ne s'est pas élevé par la *brigue* à une situation enviable. Desmarets de Saint-Sorlins, peut-être. — Autre question : Alceste est-il Montausier ? Quelques traits concordent, mais Alceste est de la confrérie du Saint-Sacrement ou du parti janséniste. Cela ressort indéniablement de la tirade de Philinte.

Philinte.

Mon Dieu ! des *mœurs des temps* mettons-nous moins [en peine ;
Et faisons un peu grâce à la *nature* humaine.
Ne l'examinons point dans la *grande rigueur*,
Et voyons ses défauts avec quelque douceur.
Il faut, *parmi le monde*, une *vertu traitable.*

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

A force de sagesse, on peut être blâmable.
La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et veut que l'on soit sage avec sobriété.
Cette grande raideur des vertus de vieux âges
Heurte trop notre siècle et nos communs usages.
Elle veut aux mortels trop de perfection ;
Il faut *fléchir au temps* sans obstination
Et c'est une folie à nulle autre seconde
De vouloir se *mêler de réformer le monde.*

(Misanth., ib.)

Qui a-t-on déjà renvoyé aux Pères du Désert? Les jansénistes. Qui sont ceux qui s'enivrent d'une sagesse capiteuse, âpre et fumeuse et caressent le projet insensé de réformer le monde? — Les confrères du Saint-Sacrement et les jansénistes. Ce trait les frappe les uns et les autres. Mais le Saint-Sacrement est dissous ; et il faudra encore environ une cinquantaine d'années pour accabler définitivement Port-Royal.

On a depuis longtemps signalé les passages de *Tartufe*, qui procèdent des *Provinciales* et atteignent les Jésuites. Leur casuistique, leur *direction d'intention* apparaissent dans ces vers :

Tartufe.

Mais enfin je connus, ô Beauté trop aimable,
Que cette passion peut n'être point coupable,
Que je puis l'ajuster avecque la pudeur
Et c'est ce qui m'y fait abandonner mon cœur..
(Acte III, sc. 3.)

Je puis vous dissiper ces craintes ridicules,
Madame, et je sais l'art de lever les scrupules.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Le Ciel défend, de vrai, certains contentements,
Mais on trouve avec lui des accommodements.
Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience,
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention (1).
De ces secrets, Madame, on saura vous instruire ;
Vous n'avez seulement qu'à vous laisser conduire.
Contentez mon désir et n'ayez point d'effroi
Je vous réponds de tout, et prends le mal sur moi...
Enfin votre scrupule est facile à détruire ;
Vous êtes assurée ici d'un plein secret
Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait.
Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
Et ce n'est point pécher que pécher en silence.

(Acte IV, sc. 6.)

Mais d'illustres pécheurs ne daignèrent pas envelopppper leurs désordres de silence et de secret. Ils provoquèrent le scandale du monde.

En 1667, la campagne de Flandre fut une partie de plaisir. Les dames suivaient l'armée dans de grands carrosses ; les cavaliers galopaient aux portes. Les hasards concertés de la route, les rencontres dans les logements improvisés, étaient favorables aux liaisons rapides et furtives. C'est ainsi qu'à Compiègne, se noua entre le roi et M^me^ de Montespan le commerce qui, pendant tant d'an-

(1) Cf. Pascal, *Provinciales* (Lettre VII) : « Quand nous ne pouvons pas empêcher l'action, nous purifions au moins l'intention, et ainsi nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de la fin. »

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

nées, s'étala comme un défi jeté à la pudeur publique, à toutes les lois divines et humaines. Le candale fut d'autant plus éclatant que Mme de Montespan avait pris gîte chez la plus vertueuse femme du temps, l'incomparable Julie de Rambouillet, Mme de Montausier. La reine des précieuses, la prêtresse de l'amour pur, celle dont les hommages de la « Guirlande de Julie » et quinze ans d'une cour respectueuse avaient fait taire les scrupules et apaisé les délicatesses (1645), la gouvernante des enfants de France, chargée de l'éducation du dauphin, jusqu'au moment où elle le remit à son mari (1668), condamnée à abriter sous son toit et sous la gloire de sa vertu le royal adultère, en succomba de honte et de dégoût (1671). Fléchier prononça son oraison funèbre et Molière dans ses *Femmes savantes* (2 mars 1672) traça, dans Armande, la caricature de cette morte importune qui semblait protester de fond de sa tombe, au nom d'un idéal aboli et souillé.

M. de Montespan, le mari, fit un esclandre effroyable. Il sembla prendre toute la ville à témoin de son affront. Il revêtit le deuil de celle qui l'avait outragé. Il se déclara veuf. Il se fit promener à travers Paris dans un carrosse drapé de noir, dont les angles arboraient les insignes de sa honte. Les badauds se divertissaient du spectacle. Les gens vertueux frémissaient de colère et d'indignation. Pour les intimider, pour les désarmer, il fallait une bouffonnerie. Le tapissier-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

valet de chambre du roi, le lamentable et inconsolable mari d'Armande Béjart, s'en chargea (1). Dans son *Amphitryon* (13 janvier 1668), allégorie mythologique aux allusions transparentes, il autorisa d'un exemple surhumain les fantaisies galantes de son maître. Le roi des dieux, Jupiter, est épris d'Alcmène, femme d'Amphitryon, général des Thébains. Alcmène est vertueuse ; elle adore son mari. Pour l'abuser, le souverain de l'Olympe prend les traits et l'apparence de cet époux chéri, que la guerre tient pour quelque temps éloigné de son palais. Il se présente sous le nom d'Amphitryon. Alcmène lui fait fête. Croyant se donner à son légitime seigneur, elle se livre à un séducteur adultère.

A son retour, le mari apprend de quelle disgrâce il a été victime. Il s'emporte contre la femme innocemment criminelle, contre le fourbe qui s'est glissé subrepticement dans sa maison et dans son lit. Mais ce fourbe est de si haute qualité qu'aucun reproche, aucun blâme ne saurait l'atteindre. Le céleste larron d'honneur ne daigne pas se disculper. En prenant la place d'un misérable mortel, il l'a honoré d'une faveur insigne. Il condescend à l'en informer :

(1) Cf. Rœderer ; Mémoire pour servir à l'histoire de la Société polie en France, 1835, ch. XXII.

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Jupiter, annoncé par le bruit du tonnerre,
armé de son foudre, dans un nuage sur son aigle.

Regarde, Amphitryon, quel est ton imposteur ;
Et, sous tes propres traits, vois Jupiter paraître.
A ces marques, tu peux aisément le connaître,
Et c'est assez, je crois, pour remettre ton cœur
Dans l'état auquel il doit être,
Et rétablir chez toi la paix et la douceur,
Mon nom, qu'incessamment toute la terre adore,
Etouffe ici les bruits qui pouvaient éclater.
Un partage avec Jupiter
N'a rien du tout qui déshonore.
Et sans doute il ne peut être que glorieux
De se voir le rival du souverain des dieux...

Sosie.

Le seigneur Jupiter sait dorer la pilule...
Tout cela va le mieux du monde ;
Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire.
Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire (acte III, sc. 2).

La Fontaine avait dit de même, à la fin du conte de Joconde :

Le moindre bruit que l'on peut faire,
En cette affaire
Est le plus sûr de moitié.

Molière semble avoir compris lui-même toute l'indignité de son personnage. Ne fait-il pas un retour sur sa propre condition, tout au début de la pièce, quand il met dans la bouche de l'esclave Sosie cette plainte :

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Sosie, à quelle servitude
Tes jours sont-ils assujettis !
Notre sort est beaucoup plus rude
Chez les grands que chez les petits.
Ils veulent que pour eux tout soit dans la nature
Obligé de s'immoler.
Jour et nuit, grêle, vent, péril, chaleur, froidure,
Dès qu'ils parlent, il faut voler.
Vingt ans (1) d'assidus services
N'en obtiennent rien pour nous ;
Le moindre petit caprice
Nous attire leur courroux.
Cependant notre âme insensée
S'acharne au vrai honneur de demeurer près d'eux,
Et s'y veut contenter de la fausse pensée
Qu'ont tous les autres gens que nous sommes heureux.
Vers la *retraite* en vain la *raison* nous appelle,
En vain notre *dépit* quelquefois y consent,
Leur *vue* a sur notre zèle
Un ascendant trop puissant,
Et *la moindre faveur d'un coup d'œil caressant*
Mais *rengage* de plus belle (I, sc. 1).

(1) Appliqué à Molière, ce chiffre ne serait pas exact : C'est le 24 octobre 1658, qu'il avait, pour la première fois, paru devant Leurs Majestés, dans la salle des gardes du vieux Louvre. Il avait joué le *Nicomède*, de Corneille, et une farce de sa composition, le *Docteur amoureux*. A la suite de cette représentation, il avait reçu l'autorisation de donner à sa troupe le titre de : Troupe de Monsieur, frère unique du Roi ». En 1665, cette appellation fut remplacée par celle de : *Troupe du Roi*.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Ce passage se comprend mal dans la bouche du véritable esclave Sosie, qui ne dispose point de sa personne et ne peut se séparer de son maître que si ce dernier consent à l'affranchir. Il est au contraire tout à fait à sa place, si on l'applique à l'*esclave volontaire* Molière, qui déjà, lors des difficultés de Tartufe, avait menacé de se retirer. Le prince acceptait, comme chose due, l'avilissement du poète. Dans son égoïsme superbe, il dressait au-dessus de toutes les convenances, de toutes les lois divines et humaines, l'omnipotence de ses majestueuses fantaisies. Comme le père des dieux, le Roi Soleil répandait sur les maisons, où le conduisait son caprice, une splendeur d'apothéose, devant laquelle ses humbles et fidèles sujets devaient se prosterner avec soumission et avec reconnaissance. Pourvoir son alcôve était un service d'état auquel il faisait collaborer les plus éminents et les plus austères de ses ministres.

Le roi emploie Colbert pour l'accouchement de la Vallière et pour l'allaitement du poupon. Il emploie Le Tellier, son vieux et important ministre, pour menacer la gouvernante des filles de la Reine [Mme de Navailles], qui a osé griller leurs fenêtres et les garder des visites nocturnes du roi.

(Michelet, *Histoire de France ;* Paris, A. Le Vasseur, t. xv, p. 48-49.)

Sans crainte de l'enfer, le D. Juan couronné se plaisait à étonner Sganarelle et à braver le

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

commandeur. A la face même des autels, il semblait mettre sous la bénédiction et la protection du ciel le scandale flagrant de ses débordements.

Lorsqu'il ne cacha plus rien, lorsque, régulier chez la reine, non moins chez la Vallière, il prit la Montespan et posséda publiquement trois femmes (quatre peut-être), la besogne était forte pour le nouveau confesseur, le P. Ferrier.

Elles communièrent ensemble à N.-D. de Liesse, la reine récemment accouchée, la Vallière grosse de six mois, la Montespan dans les premiers troubles d'une grossesse qui n'aboutit point.

(Michelet, *ib.*, t xv, p. 153.)

Au mépris des lois fondamentales, sur lesquelles repose l'institution du mariage, après les bâtards du roi et de M^lle^ de la Vallière, les bâtards du roi et de M^me^ de Montespan, doublement adultérins, étaient légitimés (1673).

Cette fièvre galante se prolongea jusqu'à une date très avancée du règne. Le 21 janvier 1681, à la veille de la révocation de l'Edit de Nantes, fut représenté devant le roi, à Saint-Germain-en-Laye, le *Triomphe de l'Amour*, ballet en un acte et en vingt entrées. Les membres de la famille royale et les personnes les plus distinguées de la cour y tinrent des rôles. Benserade consacra une série de petites pièces de vers à célébrer les grâces et les mérites des illustres interprètes. Les princes et les princesses du sang figuraient à côté

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

de la favorite et des bâtardes du *Roi Soleil*. Mademoiselle représentait une des Grâces ; la princesse Marianne, une Dryade ; M^lle^ de Poitiers, une Naïade ; la duchesse de Mortemart, une Néréide ; la Dauphine, une nymphe de Diane ; M^lle^ de Mantes, la Jeunesse. Le Dauphin faisait plusieurs personnages. Il dansait parmi les Plaisirs. Il représentait un Indien de la suite de Bacchus, un Zéphir ; et, dans ce dernier rôle, il faisait vis-à-vis à la Dauphine qui tenait le rôle de Flore.

Agé d'environ quarante-trois ans, le chef de la maison de France était, en ce moment, à l'apogée de son règne. Le 10 août 1678, il avait conclu à Nimègue trois traités de paix, l'un avec la Hollande, le second avec l'Espagne, le troisième avec l'Empereur et avec l'Empire, à la réserve de l'Electeur de Brandebourg. Il venait d'acquérir la Franche-Comté, une partie de la Flandre espagnole et la forteresse de Fribourg. Le 10 août 1678, le duc de Luxembourg avait battu, à Saint-Denis près Mons, le prince d'Orange, qui commandait les forces anglaises et hollandaises. En 1680, l'Hôtel de Ville de Paris lui avait décerné le titre de *Grand*.

En cette même année 1681, le canal du Languedoc était ouvert à la navigation, les ports de Toulon et de Brest achevés. Le 13 septembre 1681, Strasbourg se soumettait à Louis XIV. A peu près à la même date, le duc de Mantoue autorisait le roi à mettre une garnison française dans

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Casal. Pour vaincre les résistances d'Innocent XI, le 9 décembre 1681, se réunissait l'assemblée du clergé, qui, le 3 février, adhérait unanimement à l'extension, sur tous les diocèses de sa domination, du droit de régale, et le 16 mars 1682, publiait la déclaration des quatre articles.

Ce moment où sa politique s'imposait aux puissances séculières et au Saint-Siège voyait l'éclosion d'un nouvel amour et le règne éphémère d'une nouvelle favorite. Elle se nommait Marie-Angélique Scorailles de Roussille. Elle reçut le titre de duchesse de Fontanges, donna son nom à une coiffure, mit au monde un fils qui mourut presque aussitôt après sa naissance, tomba elle-même dans une langueur singulière qui fit croire au poison. Sur le point d'expirer, elle demanda à voir le roi. Il lui accorda, non sans quelque hésitation, car il craignait de s'attendrir, cette suprême consolation. L'entrevue *in extremis* eut lieu à Port-Royal de Paris où elle s'était retirée. La pénitente murmura : « Je meurs contente, puisque mes derniers regards ont vu pleurer mon roi ». Elle succomba le 28 juin 1681. Elle avait vingt ans. M^me^ de Montespan accueillit la nouvelle de son décès avec une joie si indécente que le roi en fut choqué. A peu près au même instant, s'ouvrait le procès de la Vigouroux et de la Voisin. L'affaire des poisons commençait.

M^lle^ de Fontanges, morte le 28 juin, assistait-elle

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

le 21 janvier au ballet de Quinault, le *Triomphe de l'Amour*. Si nous le supposons, nous avons la suite complète jusque-là des manifestations théâtrales des amours de Louis XIV. — A la Vallière correspondent les *Plaisirs de l'Ile enchantée* (les trois premiers actes de *Tartufe*), et *Dédain pour Dédain* (6 mai 1664) ; à Mme de Montespan, *Amphitryon* (15 janvier 1668) ; à Mme Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, cousine germaine et belle-sœur du roi, *Bérénice* (21 novembre 1670) ; à Mme de Fontanges, le *Triomphe de l'Amour* (21 janvier 1681). Mme de Maintenon clora la série avec *Esther* (26 janvier 1689).

Le *Triomphe de l'Amour* s'ouvrait par un compliment au prince victorieux. Le calme de la paix ne devait plus être troublé que par les guerres de l'amour. Ce prologue était placé dans la bouche de Vénus.

Vénus.

Un héros, que le ciel fit naître
Pour le bonheur de cent peuples divers,
Aime mieux calmer l'univers
Que d'achever de s'en rendre le maître.
Il cherche à rendre heureux jusqu'à ses ennemis,
Tout est, par ses travaux, dans une paix profonde,
Ce n'est plus qu'à l'amour qu'il peut être permis
De troubler le repos du monde.
Tranquilles cœurs, préparez-vous
A mille secrètes alarmes.
Vous perdrez ce repos si doux

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Dont vous estimez tant les charmes.
Mais les troubles d'amour ont cent fois plus d'attraits
Que la plus douce paix.....
Si quelquefois l'amour cause des peines
C'est un danger qu'il est beau de courir.

(*Le Théâtre* de Quinault. — Paris, Cie des libraires, 1729, in-12, t. v, p. 72-74 *pass.*)

Mais l'amour a besoin de secret. Dans la scène XIII, le mystère vient trouver la nuit et la prie d'envelopper de ses ténèbres les galantes entreprises.

Le mystère.

On ne peut trop cacher les secrets amoureux.
Etends, obscure nuit, tes voiles les plus sombres.
Prends soin de redoubler tes ombres
En faveur des amants heureux.

La nuit.

Il est des nuits charmantes
Qui valent bien les beaux jours.
Le calme et le repos sont un puissant secours
Pour soulager les âmes languissantes ;
L'ombre est favorable aux amours ...

Le silence.

Que tout soit tranquille.
Taisons-nous.

Le mystère.

L'éclat est dangereux ; le secret est utile.
Amants, veillez sans bruit ; il n'est que trop facile
D'éveiller les fâcheux jaloux (*ib.*).

Les « fâcheux jaloux », ceux qui font de l'éclat, qui troublent le silence et le mystère, qui

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

portent dans l'ombre d'indiscrètes clartés, voilà ceux contre qui ont été dirigés le *Tartufe* et l'*Amphitryon*. Ce sont eux qui viennent troubler la quiétude des maris en éveillant en leur esprit des soupçons importuns.

Orgon.

Je vois qu'il reprend tout, et qu'à ma femme même
Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême.
Il m'avertit des gens qui lui font les yeux doux
Et, plus que moi, six fois, il s'en montre jaloux.

(*Tartufe*, v. 301, 304, acte I, sc. 5.)

Ce sont ces espions volontaires, toujours rôdant autour des gens, l'œil aux aguets, l'oreille tendue, glissant la main derrière les meubles, furetant dans les cabinets, feuilletant les *Fleurs des Saints*, pour voir si un mouchoir ne s'est point glissé diaboliquement entre deux pages de la vie de saint Macaire, toujours indignés, se répandant en doléances, sans cesse dénonçant des péchés mortels et réclamant des pénitences exemplaires.

Damis.

Quoi ! je souffrirai, moi, qu'un cagot de critique
Vienne usurper céans un pouvoir tyrannique ?
Et que nous ne puissions à rien nous divertir,
Si ce beau monsieur-là n'y daigne consentir ?

Dorine.

S'il le faut écouter et croire à ses maximes,
On ne peut faire rien qu'on ne fasse des crimes ;
Car il contrôle tout, ce critique zélé.....

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

En quoi blesse le ciel une visite honnête,
Pour en faire un vacarme à nous rompre la tête.

(Acte I, sc. 1, *pass.*)

Ce sont ceux qui prennent plaisir à lancer de méchants bruits et à divulguer des scandales imaginaires.

Dorine.

Daphné, notre voisine et son petit époux,
Ne seraient-ils point ceux qui parlent mal de nous ?
Ceux de qui la conduite offre le plus à rire
Sont toujours sur autrui les premiers à médire ;
Ils ne manquent jamais de saisir promptement
L'apparente lueur du moindre attachement,
D'en semer la nouvelle avec beaucoup de joie,
Et d'y donner le tour qu'ils veulent qu'on y croie ;
Des actions d'autrui teintes de leurs couleurs,
Ils pensent dans le monde autoriser les leurs,
Et, sous le faux espoir de quelque ressemblance,
Aux intrigues qu'ils ont donner de l'innocence,
Ou faire ailleurs tomber quelques traits partagés
De ce blâme public dont ils sont trop chargés.

(*Ib.*, acte I, sc. 1, v. 103-116.)

Les jésuites n'étaient point de ces maladroits énergumènes qui toujours roulent des yeux furibonds, enflent la voix et damnent le prochain. Ils savaient le prix du silence, des sous-entendus, des réticences. Ils ne grossissaient pas les péchés ; leur casuistique ingénieuse leur fournissait au contraire cent prétextes pour les atténuer, les pallier, les excuser. Avec eux, le salut n'exigeait point des sacrifices trop pénibles, ni des

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

vertus trop héroïques. Ils ne vivaient point dans le désert ; mêlés au monde, confidents de toutes les faiblesses, ils savaient compatir à l'infirmité de la chair et ne pas exagérer les rigueurs de la pénitence.

Aussi, c'est à eux qu'allèrent les sympathies de la cour. *Tartufe*, pour les contemporains, effaça l'effet des *Provinciales,* discrédita les jansénistes. Les jésuites en furent en somme les bénéficiaires. Ils purent, soutenus par l'opinion, appuyés sur la faveur du prince et des grands, faire prévaloir leur influence, ruiner les deux adversaires dont ils avaient juré la perte : les jansénistes et les huguenots (1).

(1) Sur cette question si controversée de *Tartufe,* consulter notamment E. Despois, *Théâtre français sous Louis XIV*; P. Hachette, in-12, 4e éd. 1894, p. 226. — Brunetière, *Etudes critiques,* t. IV, p. 179 sq. — *Les Epoques du Théâtre français*, p. 129 sq. (Confér. faite à l'Odéon le 10 déc. 1891) ; — René Doumic, conférence faite à l'Od. le 20 mars 1890. — Rec. des conférences de l'Odéon ; Paris, A. Crémieux et H. Château, t. II, 1890, p. 199 sq. — Eugène Rigal, *Molière,* t. I, p. 221 sq., etc. — Sainte-Beuve, *Port Royal.* — Veuillot, *Molière et Bourdaloue.* — Abbé Davin, *Les Sources du Tartuffe* (1873). — Louis Lacour, *Le Tartuffe par ordre de Louis XIV* (1877).— Stendhal, *Racine et Shakespeare,* etc.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages 429. — L'Esprit de M. Arnaud (t. *I*).
— 444. — Les douze que l'on fit *pendre*.
— 459. — *Le duc de Bouillon* avait prié les envoyés.
— 467. — La campagne par laquelle *le cardinal* avait
— 476. — Celles des doctrines de l'Eglise romaine que l'Eglise *anglicane*.
— 517. — Dans le clos du *Reclus*.
— 522. — Nous savons que *la vie, et la vie* des chrétiens.
— 534. — Ce qui se *dressait* entre eux.
— 535. — Réconfort *de* son âme faible.
— 536. — Pour la p*a*nser. — « C'est fait », s'écrie Polyeucte.
— 544. — Il existait en effet à Chambéry une section, sur laquelle l'érudition obligeante de notre ami C. Bouvier nous a promis des documents qui paraîtront au t. II.
— 550. — La mode vint en ce *temps*-là.
— 579. — Hard*o*uin de Péréfixe.
— 592. — Se parait — eût —
— 595. — *Le* président.
— 601. — Le dessein de *révoquer* l'édit.
— 609. — A quel moment?..... La *Lettre sur la* comédie de l'Imposteur (20 août 1667) répond en partie à cette question. On y lit (éd. E. Despois et P. Mesnard, t. IV, p. 532). « Sur ce propos, le frère de la bru commence déjà à faire voir quelle est la véritable dévotion, par rapport à celle de M. Panulphe ».
— 623. — Robert Arnauld d'An*d*illy.
— 660. — En effet, *le libraire* Billaine.
— 722. — Dans le ch. III (Des Femmes), éd. Servois et Rébelliau, p. 97, sq. La Bruyère a aussi crayonné quelques dévotes dignes d'être comparées à Arsinoë et surtout à Orante.
— 727 (note) à lui en faire raison ».
— 751. — Ils se sont demand*é*.
— 752. — Ils se sont efforc*és*.
— 757. — Sa faute.
— 785, 789. — Les Femmes Savantes, 11 mars 1672.
— 789. — Le scandale.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le Tome premier.

Pages

I. — Quartier Saint-Ruth..... 395

II. — Le page du maréchal de la Meilleraye. — Un cousin du cardinal de Richelieu. — Une grande dame fort entichée de noblesse. — Vertueuse par crainte de l'enfer. — Méritoire résistance contre les entreprises amoureuses de deux cardinaux..... 402

III. — M. de Saint-Ruth marié. — Une lune de miel orageuse. — Un éloignement utile à la paix d'un ménage..... 423

IV. — M. de Saint-Ruth s'emploie énergiquement à refaire l'unité morale de la France.... 428

V. — La révocation de l'Edit de Nantes. — L'acte pacificateur d'Henri IV attaqué dès le premier jour par les protestants et les catholiques. — La politique religieuse du cardinal de Richelieu. — La solidarité des deux pouvoirs. — La chute de La Rochelle (1628) et la paix d'Alais (1629). — Vœux émis par les assemblées du clergé..... 457

VI. — La cabale des dévots. — La congrégation du Saint-Sacrement. — Le duc de Ventadour ; la duchesse de Ventadour, fondatrice du Carmel de Chambéry. — Pascal et M^lle^ de Roannez.. 492

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

VII. — La Compagnie du Saint-Sacrement combat les vices du temps et l'hérésie. — Ses progrès. — Son action. — Sa dissolution..... 537

VIII. — Simon Morin brûlé. — Desmarets de Saint-Sorlin. — Molière et Boileau contre les dévots. — *Tartufe* et *Don Juan*..... 590

IX. — Une opinion de M. Brunetière. — Vrais et faux dévots. — La reine mère. — M. de Fénelon. — L'hypocrisie au XVIIe siècle. — Témoignages de Scarron ; Bossuet ; Bourdaloue ; La Bruyère ; Fénelon. — Molière et Louis XIV..... 667

X. — Les plaisirs du roi. — Flatteurs et censeurs. — Mlle de La Vallière. — Sa faute, son repentir et sa pénitence. — Les « chiens muets ». — Molière apologiste des fantaisies de son maître. — Les victimes et les bénéficiaires de *Tartufe*..... 757

FIN DU TOME PREMIER

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

SOMMAIRE

des principales Etudes contenues dans les Mémoires

DE LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

PREMIÈRE SÉRIE

I. 1856. F. RABUT. — Documents relatifs au couvent de Saint-Dominique de Chambéry (61 pages).

CH. GUILLERMIN. — Notice de M. de Conzié des Charmettes sur Mme de Warens et J.-J. Rousseau, et bail de la propriété des Charmettes passé par Claude Nocrey à dame Louise-Eléonore de Latour, baronne de Warens (18 p.).

F. RARUT. — Liste des hameaux, châteaux, fermes et autres lieux habités de la province de Savoie-Propre (30 p.).

J. DESSAIX. — La Savoie, de Jacques Pelletier du Mans, précédé d'une dissertation critique sur l'auteur et le poème (135 p.).

II. 1858. G. DE MORTILLET.—Note sur la voie romaine qui traversait Passy en Faucigny (9 p.).

E. COMBET. — Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne. édité par le comte Martin d'Arves (32 p.).

III. 1859. L. SEVEZ. — Notice sur l'Académie chimique, ducale, royale de Savoie et sur Grimaldi de Copponey, son fondateur (41 p.).

A. DUFOUR. — Etat des bénéfices du décanat de Savoie, tiré du pouillé du diocèse de Grenoble (109 p.).

IV. 1860. A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie, franchises (112 p.).

V. 1861. J. PHILIPPE. — Notice historique sur l'abbaye de Talloires (289 p.).

E.-J. BEBERT. — Biographie de Michel Saint-Martin, professeur au lycée de Chambéry.

VI. 1862. F. RABUT. — Obituaire des Frères mineurs de Chambéry de l'Ordre de Saint-François (133 p.).

L. SEVEZ. — Note sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie (32 p.).

E. BURNIER. — Le Parlement de Chambéry sous François Ier et Henri II (186 p.).

VII. 1863. A. PERRIN. — Notice historique sur l'église paroissiale de Saint-Léger, à Chambéry (211 p.).

M. GLOVER. — Notice historique sur le prieuré de Bellevaux (24 p.).

VIII. 1864. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche (27 p.).

L. RABUT. — Habitations lacustres de la Savoie (62 p.).

IX. A. PERRIN. — Les Moines de la Bazoche, 2e partie (213 p.).

X. E. BURNIER. — Le château et le prieuré du Bourget (131 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

1866. L. PILLET. — Un factum des Espagnols en Savoie, 1743 (32 p.).
XI. DUFOUR et RABUT. — Histoire de la commune de Flumet (164 p.).
1867. A. ALBRIER. — Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise, baron du Bourget (16 p.).
P. NAZ. — Examen des franchises de Saint-Genix (55 p.).
XII. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards
1870. de divers états, peintres et peintures en Savoie (305 p.).
XIII. A. PERRIN. — Le monnayage en Savoie sous les princes de cette
1872. Maison (174 p.).
F. RABUT. — Le mystère de Mgr Saint-Sébastien, drame en vers joué à Lanslevillard, en 1567 (197 p.).
XIV. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des compa-
1873. gnies de tir en Savoie (92 p.).
C. BLANCHARD. — Les juges seigneuriaux en Savoie au XVIIIe siècle (60 p.).
DUFOUR et RABUT — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états, sculpteurs et sculptures en Savoie (94 p.).
J. CARRET. — Explorations à la grotte de Challes (182 p.).
XV. DUFOUR et RABUT. — Louis de Nice, juif converti, filleul et
1876. médecin du duc Louis de Savoie et directeur des Salines de Tarentaise (49 p.).
A. DUFOUR. — Documents inédits relatifs à la Savoie : topographie de Chambéry au XVe siècle (42 p.).
P. NAZ. — Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais (30 p.).
F. RABUT. — Méraux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley (12 p.).
XVI. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de
1877. divers états : imprimeurs et libraires en Savoie (105 p.).
XVII. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de
1878. divers états : musiciens et instruments de musique en Savoie (231 p.).
J. CARRET. — Sur la cause du déplacement polaire (15 p.).
A. ALBRIER. — Les naturalisés de Savoie en France de 1814 à 1848.
XVIII. DUFOUR et RABUT. — Miolan, prison d'Etat (533 p.).
XIX. L. GUILLAND. — Bibliographie d'Aix en Savoie (156 p.).
1881. G. VALLIER. — Glanures monétaires en Savoie, 1188-1630 (16 p.).
XX. DUFOUR et RABUT. - Montmélian, place forte (269 p.).
1882. F. MUGNIER. — Une année de la vie municipale de Rumilly, 1689-1690 (70 p.).
XXI. J. CARRET. — Étude sur les Savoyards (109 p.).
1883. DUFOUR et RABUT. — Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états : fondeurs de cuivre, canons, clochers (139 p.).
C. GAILLARD. — Documents sur l'abbaye de Talloires (24 p).
M. GIROD. — Notice sur la grande congrégation de Notre-Dame de l'Assomption (102 p.).
XXII F. MUGNIER. — Le mariage d'Alphonse de Lamartine (58 p.).
1884. DUFOUR et RABUT. — Notes pour l'histoire des Savoyards de

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

divers états : les armuriers, les fabricants de poudres à canon et les armes de diverses espèces (132 p.).

F. Croisollet. — Extrait des mémoires du couvent de la Visitation de Rumilly (120 p.).

M. Girod. — Généalogie de la famille de Lescheraines (24 p.).

XXIII. F. Mugnier. — Saint François de Sales (165 p.).

1885. Dufour et Rabut. — Deuxième centurie de documents historiques inédits : chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes (352 p.).

XXIV. F. Mugnier. — Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-

1886. Catherine et de l'abbaye de Bonlieu (219 p.).

XXV. Dufour, Rabut et M. Girod. — Répertoire de la première série des travaux de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (419 p.).

DEUXIÈME SÉRIE

XXVI. F. Mugnier. — Le Théâtre en Savoie (304 p.).

1887. F. Rabut. — Le séjour de Janus de Savoie en France (44 p.).
De Rochette (notices et généalogie par F. Mugnier). — Relation d'un voyage à Fez en 1825 et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834 (157 p.).

XXVII. L. Guilland et F. Rabut. — Notes pour servir à l'histoire

1888. des Savoyards des divers états. — Les médecins (264 p.).
Hippolyte Tavernier. — Taninge et ses environs (164 p.).
F. Mugnier. — Lettres des princes de la Maison de Savoie à la ville de Chambéry (85 p.).

XXVIII. Hippolyte Tavernier. — La Confrérie de Saint-Nicolas à

1889. Samoëns et à Taninge (80 p.).
Abbé J- Mailland. — Les Savoyards et Saint-Louis-des-Français (Rome) (176 p.).
A. Dufour et F. Mugnier. — Les Maillard, seigneurs et barons du Bouchet (162 p.).
Eloi Seran. — Notes et documents sur le château d'Annecy (16 p.).
F. Mugnier. — Registre du Sénat de Savoie pour la présentation des magistrats au XVI^e^ siècle (29 p.).

XXIX. H. Tavernier. — Mieussy ; mémoire descriptif et historique

1890. (120 p.).
F. Rabut. — Vingt chartes inédites relatives à la chartreuse de Saint-Hugon (30 p.).
F. Mugnier. — Les Savoyards en Angleterre au XIII^e^ siècle (335 p.).

XXX. F. Mugnier. — Titres et documents relatifs à l'ancien comté

1891. de Genevois (105 p.).
J. Létanche. — La Maladrerie d'Yenne (48 p.).
F. Rabut. — Chartes relatives à l'abbaye d'Aulps (88 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

F. Mugnier. — Poésies chambériennes au XVI^e siècle (24 p.).
E. Serand. — Notes sur quelques peintres d'Annecy (8 p.).
F. Mugnier. — La Collégiale d'Aix-les-Bains (60 p.).
F. Mugnier. — Comptes des châtellenies de la Balme, de Saint-Genis, Seyssel et Chaumont (83 p.).

XXXI. 1892. H. Tavernier. — Histoire de Samoëns (293 p.).
F. Mugnier. — Une poésie en patois savoyard de 1564 (32 p.).
J. Guigues. — La basophe de Saint-Pierre-d'Albigny (32 p.).
J. Lêtanche. — La préceptoriale d'Yenne (16 p.).

XXXII. 1893. F. Mugnier. — Les rois des métiers (23 p.).
J. Létanche. — L'hôpital d'Yenne (20 p.).
M. Girod. — Les divinailles de Cl.-Etienne Nouvellet (20 p.).
C. Duval, — Un aventurier napolitain en 1870 (70 p.).

XXXIII. 1894. F. Mugnier. — Guy de Feisigny et Jacques de Montmayeur (190 p.).
Dufour et Mugnier. — Les verriers en Savoie (190 p.).

XXXIV. 1895. J. Létanche. — La municipalité d'Yenne en 1793 (97 p.).
Dufour et Mugnier. — Les ouvriers sur le cuir, sur le fer ; les merciers, les maîtres de poste (132 p.).
F. Mugnier. — Le Dict des jardiniers, farce morale du XVI^e siècle (76 p.).

XXXV. 1896. F. Mugnier. — Marc-Cl. de Buttet, poète savoisien (230 p,).
F. Perpéchon. — L'Art d'amours de Jakes d'Amiens, poème-roman du XIII^e siècle (96 p.).
F. Mugnier. — Lettres aux comtes de Savoie (96 p.).
F. Mugnier. — La mission du maréchal de Bassompierre dans la Valteline (37 p.).

XXXVI. 1897. F. Mugnier. — Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry (509 p.).
C. Duval. — La 19^e demi-brigade à l'armée d'Italie (54 p.).

XXXVII. 1898. F. Mugnier. — Le club des Jacobins de Thonon (242 p.).
F. Mugnier. — Les registres des entrées du Sénat de Savoie (125 p.).

XXXVIII. 1899. Mugnier et Duval. — Procédure pour placards injurieux à la mémoire de François I^er (42 p.).
F. Mugnier. — L'état civil de Rumilly avant 1793 et d'Annecy avant 1630 (276 p.).
Max Bruchet. — Trois inventaires du château d'Annecy (110 p.).
F. Mugnier. — Nouvelles lettres de M^me de Warens (144 p.).

XXXIX. 1900. Max Bruchet. — Inventaire partiel du trésor des chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII (274 p.).
J. Manecy. — L'Hymne triomphal de Claude-Etienne Nouvellet (38 p.).

XL. 1901. F. Mugnier. — Antoine Govéan, professeur de droit (78 p.).
Tredicini de Saint-Séverin. — Les messageries de Savoie en 1789.
F. Mugnier. — La desconfiture de Charles-le-Téméraire (26 p.).

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

G. PÉROUSE. — Un compte de dépenses d'Humbert de Savoie (52 p.).

J. MANECY. — Le chant funèbre de Cl.-Et. Nouvellet sur la mort de Jean de Voyer (14 p.).

F. MUGNIER. — Les faictz et guerre de l'empereur Charles-Quint à la guerre d'Allemagne de 1546 (141 p.).

XLI. 1902. F. MUGNIER. — Antoine Favre, Président de Genevois, Premier Président du Sénat de Savoie (1557-1624). — 1re partie : Histoire du Président Favre (537 p.).

XLII. 1903. F. MUGNIER. — A. Favre (2e partie). — Correspondance du Président Favre, t. Ier. — Publication faite d'après les originaux conservés aux archives d'Etat à Turin, aux archives du Sénat de Savoie, dans la collection du comte Amédée de Foras, etc. (545 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Dépenses du voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451 et en 1452 (p. XXX à XLI, — 31 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Dépenses de la Maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465 (p. CXVIII à CLXVI, — 48 p.).

J. LÉTANCHE. — Les cloches d'Yenne (p. LXXXIII à XCVIII).

XLIII. 1905. *1er fascicule.* — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre, t. II, publié d'après le manuscrit de l'auteur et conformément à ses instructions par les soins de M. Pérouse (t. II, 1re partie, — 230 p.).

2e fascicule. — Adolphe DESCOSTES. — J.-J. Rousseau (p. 1 à 28, — 28 p.).

A. METZGER. — J.-J. Rousseau à l'île de Saint-Pierre (lac de Bienne, 1765) (p. 29 à 43, — 14 p.).

J.-R. MICHEL. — La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et les Etudes historiques en Savoie (LXX p.).

J.-R. MICHEL, G. GRENIER, Fr. DESCOSTES, MARIE-GIROD, etc. — Notices nécrologiques sur Fr. Mugnier (34 p.).

Louis SCHAUDEL — Les pierres à cupules et à bassins de la Savoie (p. 43 à 65, — 22 p.).

D. HOLLANDE. — Considérations générales sur les climats et en particulier sur celui des Alpes de Savoie (p. 65 à 92, — 27 p.),

Jean LÉTANCHE. — Quelques notes sur la chartreuse de Pierre-Châtel et son prieuré d'Yenne (p. 93 à 114, — 21 p.).

Gabriel PÉROUSE. — Un budget d'une municipalité rurale en Savoie au XVe siècle (Mâcot, dans le canton d'Aime, arrondissement de Moûtiers) (p. 115 à 130, — 16 p.).

J. CORCELLE. — L'Académie florimontane, — les Sociétés savantes et les Etudes historiques en Savoie (p. 131 à 215, — 85 p.). — Bibliographie.

XLIV. 1906. *1er fascicule.* — J.-R. MICHEL. — Le préjugé Anti-Savoyard, L'Académie française et les Gloires littéraires de la Savoie. — Introduction : 1re partie. — Election à l'Académie fran-

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

çaise du marquis A. Costa de Beauregard (23 janvier 1896). — Le marquis A. Costa de Beauregard : sa vie, son œuvre (conférence faite à l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur le 27 mars 1896). — Les survivances du passé. — L'âme traditionnelle et l'âme actuelle. — La fureur de l'intolérance (152 p.).

J. CORCELLE. — Les Pêcheurs d'or en Savoie (6 p.).

SCHAUDEL. — Bibliographie.

2e *fascicule*. — F. VERMALE. — Etude d'histoire économique sur la Révolution française. — Essai sur la répartition sociale des biens ecclésiastiques nationalisée dans le département du Rhône (146 p.).

J. CORCELLE. — La Tarentaise et ses premiers habitants, les Ceutrons (19 p.).

3e *et 4e fascicules*. — F. MUGNIER. — La correspondance du Président Favre (t. II, 2e et dernière partie) (173 p.).

J. MANECY. — Le général Janin (p. 175 à 212, — 35 p.).

MARC DE BUTTET-D'ENTREMONT, baron du Bourget. — Notes historiques sur les ruines du Bourget (p. 213 à 232, — 19 p.).

L. SCHAUDEL. -- Chronique.

XLV. 1907. 1er *fascicule*. — JEAN LÉTANCHE. — Les vieux châteaux, maisons fortes et ruines féodales du canton d'Yenne (100 p. avec photogravures).

THÉODORE REINACH. — La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au xve siècle (p. 101 à 146, — 44 p. avec 2 photogravures).

J. CORCELLE. — Bibliographie.

2e *et 3e fascicules*. — F. FENOUILLET. — Monographie de la commune de Desingy (Haute-Savoie) (160 p. avec 1 carte).

L.-E. PICCARD. — Inventaire des parchemins de Coudrée (château ayant appartenu à la maison d'Allinges et situé dans la paroisse de Sciez, sur les bords du lac Léman (Haute-Savoie) p. 313 à 336, — 54 p.).

Th. REINACH. — Note additionnelle à l'article : La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget-du-Lac au xve siècle (p. 367 à 368, — 2 p.).

2e *fascicule*. — Fr. VERMALE et Alexis ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (6 mai 1794, 24 juin 1794), p. 369 à 477, — 110 p.).

Marcel USANNAZ-JCRIS. — Une reconnaissance en fief rural dans la Haute-Tarentaise (commune des Chapelles, p. 479 à 492, — 12 p.).

L. SCHAUDEL. — Pierres à cupules.

XLVI. 1908. (Vol. unique). J. COCHON. — Portraits de Michel Paccard et Charles Balmat, par Bacler d'Albe Louis-Albert Guislain (p. 1 à 18, — 18 p. avec photogravure).

F. VERMALE et S. BLANCHOZ. – Procès-verbaux de la commission provisoire d'administration des Allobroges (p. 19 à 186, — 167 p.).

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

J. LÉTANCHE. — Le prieuré d'Yenne et sa léproserie (maladrerie d'Entresaix (p. 187 à 244, — 57 p.).
J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie. — *(A suivre)*, (p. 245 à 485, — 240 p.).

XLVII. 1909. (Vol. unique). F. VERMALE et A. ROCHET. — Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Aix-les-Bains (2e fascicule). — 24 juin 1794-28 septembre 1794 (p. 1 à 304, — 304 pages).
L. BAYOT. — Les manuscrits de provenance savoisienne à la bibliothèque de Bourgogne (bibl. royale de Belgique à Bruxelles (p. 305 à 410, — 105 pages).
J. LÉTANCHE. — La chartreuse-forteresse de Pierre-Châtel en Bugey (p. 411 à 502, — 92 pages).

XLVIII. 1910. XLIX. 1910. Emile PLAISANCE — Histoire des Savoyens (tome I), 530 p. Histoire des Savoyens (tome II), 365 p., un index alphabétique dressé par M. Pérouse, et un album de 56 planches, d'après les documents originaux, recueillis par M. Cochon.

L. 1911. (1re partie). F. VERMALE et S.-C. BLANCHOZ. — Procès-verbaux de la Commission provisoire des Allobroges, — du lundi 29 octobre au vendredi 16 novembre 1692, — 124 p.
J. MASSE. — Histoire de l'ancienne Chautagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution. — 1re partie (suite), p. 125-392, — 267 p.

LI. 2e partie du t. L. 1911. J.-R. MICHEL. — Le Préjugé anti-savoyard. II. — Charles Chalmot de Saint-Rhue, dit Saint-Ruth, maréchal de camp des armées de Louis XIV. — Le parti dévot au XVIIe siècle. — Les Dragonnades dans le Dauphiné (1683). — La Révocation de l'Edit de Nantes et la Conquête de la Savoie en 1690. — Tome I, — p. 383-801, — 408 pages.

Les derniers volumes parus renferment de nombreuses photogravures. Le tome XLVII, notamment, contient une suite de reproductions des miniatures des manuscrits de provenance savoisienne, conservés à la bibliothèque royale de Bruxelles.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Pour les matières contenues dans les 25 volumes qui forment la première série, nos lecteurs peuvent, en attendant l'apparition du répertoire Szerlecki, consulter la table dressée sous la direction de Marie Girod.

Chaque volume de la collection est en vente au siège de la Société (Palais de Justice de Chambéry), au prix de 10 fr. le volume pour la seconde série, et de 15 fr. le volume pour la première. Quelques-uns des volumes de la première série sont presque épuisés et ne seront bientôt plus mis en vente séparément. Il nous reste quelques collections complètes (51 volumes ; Atlas de planches ; Chronologie) au prix exceptionnel de 370 francs.

Des remises très importantes sont faites à nos sociétaires, qui, de plus, peuvent obtenir quelques-uns de nos volumes en échange d'ouvrages offerts par eux. Les demandes d'échange doivent être faites par écrit, mentionner d'une part les volumes demandés, d'autre part les volumes proposés avec les indications de date, de format et leur évaluation. Le bibliothécaire examine si les ouvrages proposés ne se trouvent point actuellement dans nos collections, et s'il y a lieu de les y admettre. Il discute l'évaluation du proposant. La demande est portée devant le comité, qui statue sur elle. L'auteur de toute proposition d'échange peut prendre part à la discussion, mais non au vote, qui est définitif, à moins que le Président ne demande, pour supplément d'enquête, le renvoi à une séance ultérieure.

Les dispositions ci-dessus énoncées ont pour but : 1° de faciliter aux travailleurs l'acquisition d'une incomparable suite de travaux et de leur permettre de se rendre compte des recherches de leurs devanciers et des méthodes d'investigation et d'exposition employées par eux ; 2° d'accroître, sans nouveaux débours, nos collections déjà considérables.

Des échanges peuvent également être acceptés de personnes non sociétaires faisant partie d'une des Sociétés correspondantes. — Toutes les demandes d'achats, d'échanges de communications ou de prêts au dehors doivent être adressées à M. J. Cochon, vice-président, bibliothécaire.

CHAMBÉRY. — IMPRIMERIE CHAMBÉRIENNE, RUE JUIVERIE.

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06437 5705

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN